



TARENTAISE SAVOIE
VANOISE
Assemblée du Pays

SCOT
Schéma de COhérence Territoriale
TARENTAISE
VANOISE

Diagnostic SCoT

Version 8 juillet 2014

 **TRANSITEC**

ALGOÉ
consultants
**Programmes-
Urbains**

 **IRAP**
ETUDE & CONSEIL
claire lucas
urbaniste paysagiste

SOBERCO ENVIRONNEMENT

S O M M A I R E

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction | 6 |
| 1. Présentation du territoire | 7 |
| 1.1. Le territoire dans ses limites physiques | 7 |
| 1.2. Positionnement du territoire | 12 |
| 1.3. Armature territoriale | 13 |
| 1.3.1. LES COMMUNES DE VALLÉE | 16 |
| 1.3.2. LES COMMUNES D'ALTITUDE | 17 |
| 2. La qualité du territoire | 18 |
| 2.1. Le paysage | 18 |
| 2.1.1. UNE COMPOSITION PAYSAGÈRE « EN ÉQUILIBRE » | 18 |
| 2.1.2. LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PERCEPTION DE CE PAYSAGE DE MONTAGNE | 25 |
| 2.1.3. LES PROTECTIONS PAYSAGÈRES SUR LE TERRITOIRE, GAGES D'AUTENTICITÉ ET DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI | 28 |
| 2.1.4. LES AUTRES COMPOSANTES DU PATRIMOINE | 31 |
| 2.1.5. LA TENDANCE D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES URBANISÉS | 34 |
| 2.1.6. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE : ENTRE 60 ET 75 HA PAR AN | 38 |
| 2.1.7. SYNTHÈSE PAYSAGE | 41 |
| 2.1.8. CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES | 42 |
| 2.2. La ressource en eau | 44 |
| 2.2.1. LES EAUX SUPERFICIELLES | 44 |
| 2.2.2. LES EAUX SOUTERRAINES | 44 |
| 2.2.3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES | 44 |
| 2.2.4. LA GESTION DE L'EAU POTABLE | 47 |
| 2.2.5. L'HYDROÉLECTRICITÉ | 47 |
| 2.2.6. LA NEIGE DE CULTURE | 48 |
| 2.2.7. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX USAGES CUMULÉS DE LA RESSOURCE EN EAU | 48 |
| 2.2.8. LES AUTRES USAGES ET PRESSIONS QUANTITATIVES | 50 |
| 2.2.9. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN COURS | 50 |
| 2.2.10. SYNTHÈSE RESSOURCE EN EAU | 51 |
| 2.3. Le milieu naturel | 53 |
| 2.3.1. LA TYPOLOGIE DES MILIEUX RENCONTRÉS | 53 |
| 2.3.2. LES ESPÈCES PATRIMONIALES | 56 |
| 2.3.3. LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS | 56 |
| 2.3.4. LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES | 56 |

| | | |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.3.5. | SYNTHÈSE MILIEUX NATURELS | 59 |
| 2.4. | Les risques et les nuisances | 62 |
| 2.4.1. | LES RISQUES NATURELS | 62 |
| 2.4.2. | LES RISQUES TECHNOLOGIQUES | 62 |
| 2.4.3. | LES NUISANCES ACOUSTIQUES | 63 |
| 2.4.4. | LES INCERTITUDES CLIMATIQUES | 66 |
| 2.4.5. | SYNTHÈSE RISQUES ET NUISANCES | 67 |
| 2.5. | Les ressources naturelles et la gestion des déchets | 68 |
| 2.5.1. | LA QUALITÉ DE L'AIR | 68 |
| 2.5.2. | LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE | 69 |
| 2.5.3. | LE SOL ET SES USAGES | 72 |
| 2.5.4. | LA GESTION DES DÉCHETS | 73 |
| 2.5.5. | SYNTHÈSE RESSOURCES NATURELLES ET GESTION DES DÉCHETS | 75 |
| 2.6. | Hierarchisation des enjeux thématiques | 76 |
| 2.7. | Synthèse des enjeux territorialisés | 77 |
| 3. | Attractivité touristique | 78 |
| 3.1. | La demande | 80 |
| 3.1.1. | EVOLUTION DE LA DEMANDE DE CURISTES | 80 |
| 3.1.2. | EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES STATIONS THERMALES DE TARENTAISE | 81 |
| 3.1.3. | EVOLUTION DE LA DEMANDE TOURISTIQUE | 82 |
| 3.1.4. | EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION HIVERNALE | 84 |
| 3.1.5. | EVOLUTION DE LA PRATIQUE DU SKI | 86 |
| 3.1.6. | LE POSITIONNEMENT DE LA TARENTAISE DANS LE MARCHÉ EUROPÉEN DES SPORTS D'HIVER | 88 |
| 3.1.7. | EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE | 89 |
| 3.2. | L'offre | 92 |
| 3.2.1. | LES DOMAINES SKIABLES | 92 |
| 3.2.2. | LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES | 95 |
| 3.2.3. | LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE | 104 |
| 3.3. | Synthèse tourisme | 105 |
| 4. | Un territoire à double vitesse | 107 |
| 4.1. | Démographie | 107 |
| 4.1.1. | UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE DANS UNE SAVOIE ENCORE PLUS DYNAMIQUE | 107 |
| 4.1.2. | UNE POPULATION JEUNE ET ACTIVE, MAIS MOBILE | 111 |
| 4.1.3. | UNE POPULATION ACTIVE TRÈS IMPORTANTE ET EN PROGRESSION | 114 |
| 4.1.4. | SYNTHÈSE DÉMOGRAPHIE | 117 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 4.2. Production de logements | 118 |
| 4.2.1. UNE PROGRESSION RÉSIDENNELLE MODÉRÉE, PORTÉE PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES | 118 |
| 4.2.2. DES ÉVOLUTIONS DIFFÉRENCIÉES ENTRE HAUT ET BAS DE VALLÉE | 120 |
| 4.2.3. LA STRUCTURATION DU PARC DE LOGEMENTS EN TARENDAISE | 123 |
| 4.2.4. ESTIMATION DES BESOINS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS | 133 |
| 4.2.5. SYNTHÈSE LOGEMENT | 136 |
| 4.3. Le développement économique | 137 |
| 4.3.1. UN TERRITOIRE POURVOYEUR D'EMPLOIS EN SAVOIE | 137 |
| 4.3.2. UN PROFIL ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE DU FAIT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN TARENDAISE | 141 |
| 4.3.3. UN FONCIER DÉDIÉ À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESTREINT ET CONTRAINT | 144 |
| 4.3.4. SYNTHÈSE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | 146 |
| 4.4. L'agriculture | 147 |
| 4.4.1. UNE ACTIVITÉ AGRICOLE EN MUTATION | 147 |
| 4.4.2. UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE ET LA TRANSFORMATION LAITIÈRE | 150 |
| 4.4.3. UNE COMMERCIALISATION À MODERNISER | 151 |
| 4.4.4. DES INQUIÉTUDES SUR LE FONCIER ET LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES | 152 |
| 4.4.5. SYNTHÈSE AGRICULTURE | 153 |
| 4.4.6. LA SPATIALISATION DES ENJEUX AGRICOLES | 154 |
| 4.5. L'offre commerciale | 155 |
| 4.5.1. UN TISSU COMMERCIAL TRÈS DENSE ET FORTEMENT STIMULÉ PAR LE TOURISME | 155 |
| 4.5.2. TOURISME ET GÉOGRAPHIE CRÉENT UN BASSIN COMMERCIAL RELATIVEMENT AUTONOME AVEC QUELQUES DÉSÉQUILIBRES | 156 |
| 4.5.3. DYNAMIQUES URBAINES ET COMMERCIALES PAR PÔLE | 159 |
| 4.5.4. ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES ET RENFORCEMENT DES POLARITÉS URBAINES | 166 |
| 4.5.5. SYNTHÈSE OFFRE COMMERCIALE | 167 |
| 4.6. Services et équipements | 168 |
| 4.6.1. DES ÉQUIPEMENTS REGROUPÉS AUTOUR DE 3 PÔLES | 168 |
| 4.6.2. UNE OFFRE DE SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX PRÉSENTE MAIS SUR CERTAINS POINTS INSUFFISANTE | 170 |
| 4.6.3. L'OFFRE DE FORMATION | 177 |
| 4.6.4. L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS | 178 |
| 4.6.5. LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE | 181 |
| 4.6.6. SYNTHÈSE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS | 182 |
| 4.7. Mobilité et déplacements | 183 |
| 4.7.1. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES | 183 |
| 4.7.2. LA RN90 : ÉPINE DORSALE DU RÉSEAU ROUTIER | 185 |
| 4.7.3. L'USAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES | 187 |
| 4.7.4. ORGANISATION DU STATIONNEMENT | 202 |

| | | |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 4.7.5. | L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN LONGUE DISTANCE POUR L'ACCÈS À LA TARENITAISE | 203 |
| 4.7.6. | L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN INTERNE A LA TARENITAISE | 208 |
| 4.7.7. | LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES MIS EN PLACE PAR LES EXPLOITANTS | 212 |
| 4.7.8. | L'USAGE DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT | 213 |
| 4.7.9. | L'OFFRE ET LA PRATIQUE DU VÉLO EN TARENITAISE | 216 |
| 4.7.10. | L'OFFRE ET LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE EN TARENITAISE | 216 |
| 4.7.11. | LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORTS | 216 |
| 4.7.12. | SYNTHÈSE MOBILITÉ | 219 |
| 4.8. | Enjeux transversaux | 221 |
| 5. | Annexes | 222 |
| 5.1. | Annexe 1 : Analyse des arrêtés UTN depuis 2000 | 222 |
| 5.2. | Annexe 2 : Carte des sensibilités paysagères | 227 |
| 5.3. | Annexe 3 : Etat Initial de l'Environnement intégral | 228 |
| 5.4. | Annexe 4 : Atlas des PLU | 229 |
| 5.5. | Annexe 5 : Etude « immobilier touristique » en Tarentaise (Comete / Asadac) | 230 |
| 6. | Index des abréviations | 231 |
| 7. | Index des illustrations | 233 |
| 7.1. | Cartes | 233 |
| 7.2. | Figures | 234 |
| 7.3. | Graphiques | 235 |
| 7.4. | Tableaux | 236 |

Introduction

Ce document constitue le diagnostic territorial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Tarentaise-Vanoise. Il fait suite à une série d'études lancées par l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise (APT) depuis 2008 : « une étude lits touristiques », un diagnostic foncier agricole, une étude sur le foncier économique, une étude habitat, une étude diagnostic urbanisme commercial, un diagnostic sur le foncier agricole, une mission pour délimiter les corridors biologiques, un diagnostic Energie et gaz à effet de serre, une étude exploratoire sur les UTN et l'évaluation environnementale... dont certaines sont encore en cours fin 2012. Les résultats de la totalité de ces études seront intégrés avant l'arrêt du projet.

Le diagnostic a pour objectif de présenter un état des lieux du territoire sur les thématiques abordées par le SCoT et d'identifier l'ensemble des enjeux du SCoT. Afin de faciliter une bonne transition vers les phases ultérieures de son élaboration (PADD et DOO) et de permettre une bonne lisibilité du document, assez dense, les principaux points forts, handicaps, opportunités, menaces et enjeux ont été identifiés et sont repris en synthèse de chaque thématique.

Le diagnostic territorial reprend, dans une première partie introductive, la présentation du territoire : ses principales caractéristiques « physiques », son positionnement « externe » par rapport aux territoires proches et l'armature du territoire qui reflète son fonctionnement « interne ».

Le corps du diagnostic est ensuite constitué de trois parties principales, en écho aux enjeux transversaux :

- La **qualité du territoire** qui regroupe les thématiques : paysage et environnement. Ce sont ces composantes qui donnent le cadre à ce qui constituent l'une des caractéristiques principales de la Tarentaise à savoir son attractivité touristique ;
- L'**attractivité touristique** du territoire est donc traitée à part entière dans une seconde partie. Les principaux éléments, concernant l'offre et la demande sur le territoire, y sont exposés.
- L'activité touristique impacte fortement le **fonctionnement du territoire** abordé dans une troisième partie. Démographie, production de logement, développement économique, agriculture, offre commerciale, services et équipements et organisation des mobilités réagissent fortement aux « pulsations » du territoire, avec un fonctionnement qui doit s'adapter à une période exceptionnelle, liée à la saison de ski, et une période plus « normale », hors saison.

Plus globalement, l'enjeu fondamental du SCoT concerne la coordination entre trois objectifs majeurs :

- Le maintien de la dynamique économique liée au tourisme ;
- Selon un développement qui préserve la qualité du territoire, qui est l'un de ses atouts ;
- Et l'organisation d'une solidarité entre les territoires de la Tarentaise.

1. Présentation du territoire

1.1. Le territoire dans ses limites physiques

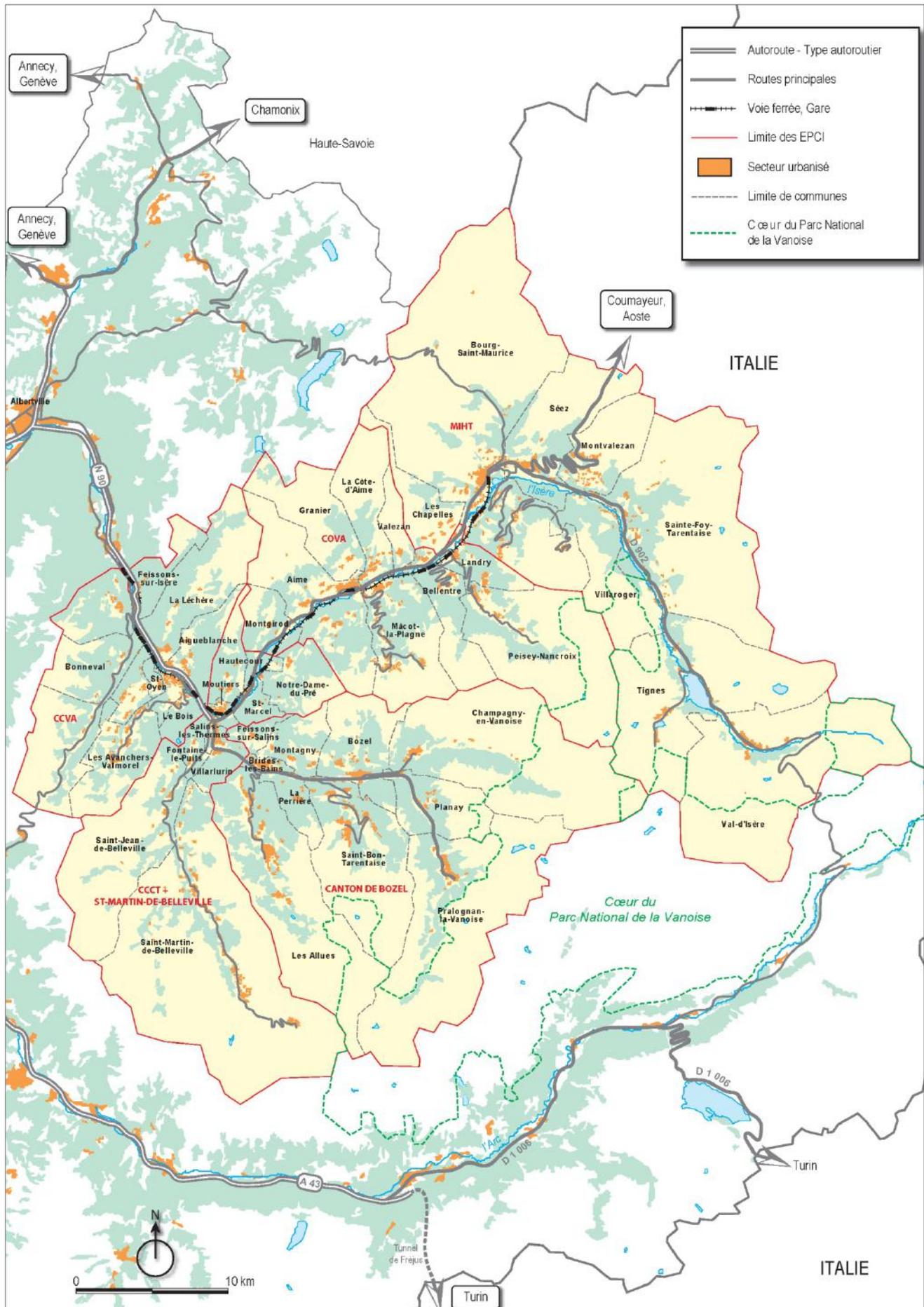
Le territoire du SCoT Tarentaise-Vanoise concerne 43 communes, situées à l'Est du département de la Savoie, en limite avec l'Italie. Il s'étend sur une superficie d'environ 1 705 km².

Ce territoire alpin, qui présente un relief marqué, comprend une partie des massifs du Beaufortain au Nord et de la Vanoise au Sud. Son altitude varie entre 400 et 3 855 m, avec près de 75 % de sa surface au-dessus de 1 500 m, des pentes importantes et des vallées parfois encaissées, l'Isère serpente entre ces massifs, la vallée prenant plusieurs visages en fonction de sa profondeur et de sa largeur : gorges, verrous, ombilics... De nombreux affluents de cette rivière entaillent les reliefs, comme en particulier les Dorons au Sud du territoire. De manière générale, le relief marqué et la configuration des vallées ont fortement conditionné l'occupation du territoire :

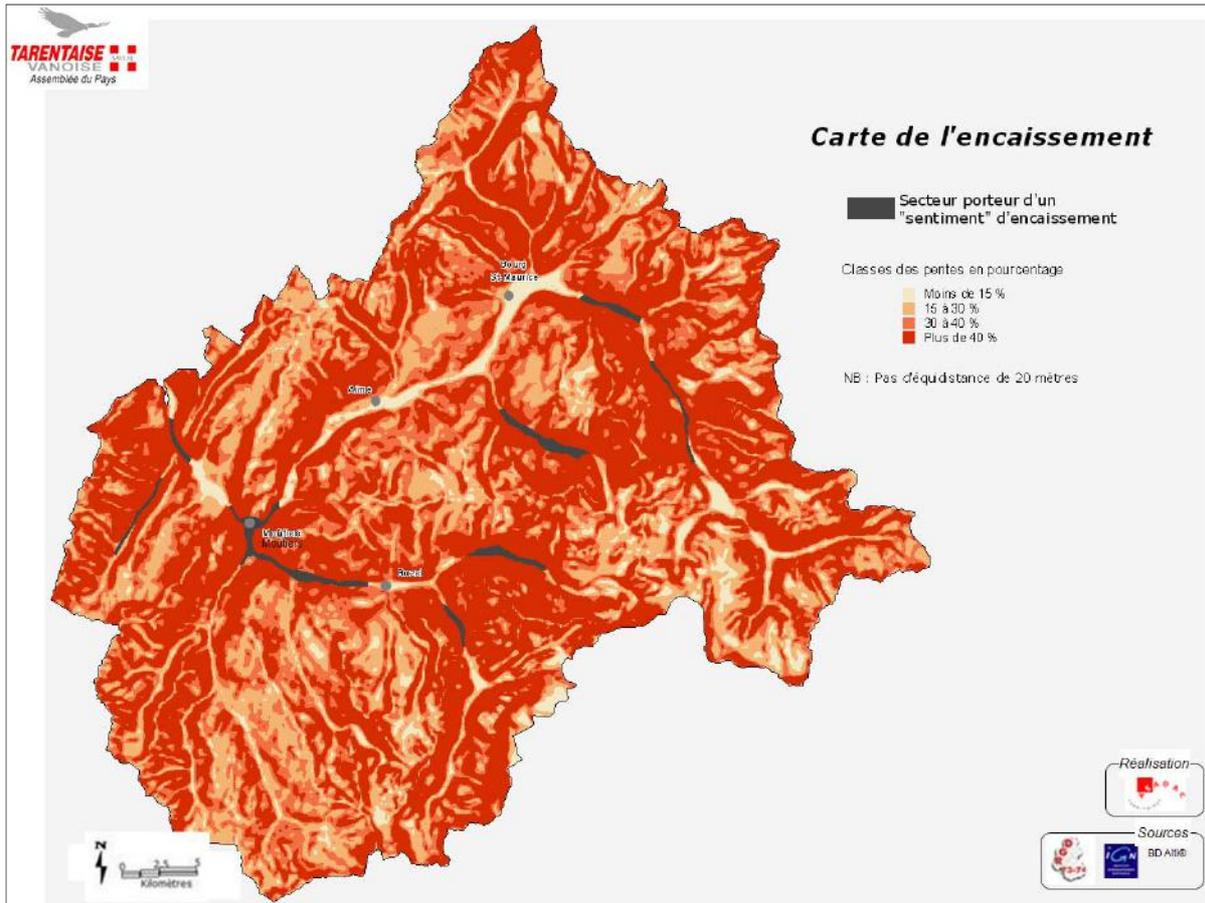
- dans les fonds de vallées, se superposent les espaces agricoles, les voies de communication développées dans les secteurs les moins abrupts, et les principaux villages, implantés dans les secteurs les plus ouverts,
- les adrets, versants ensoleillés, orientés au Sud, accueillent les activités agricoles et sont aujourd'hui recherchés pour l'habitat,
- les ubacs, versants à l'ombre, sont plus forestiers et accueillent souvent les stations de sports d'hiver.

D'un point de vue géologique, le territoire comprend différentes formations, plus ou moins parallèles selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est. Se succèdent ainsi les massifs cristallins externes (granites, roches métamorphiques hercyniennes comme les schistes, gneiss, migmatites), des couvertures sédimentaires (marnes, calcaires, gypses, grès, flysch), des terrains houillers, des calcschistes puis des gneiss, des micaschistes et des schistes lustrés.

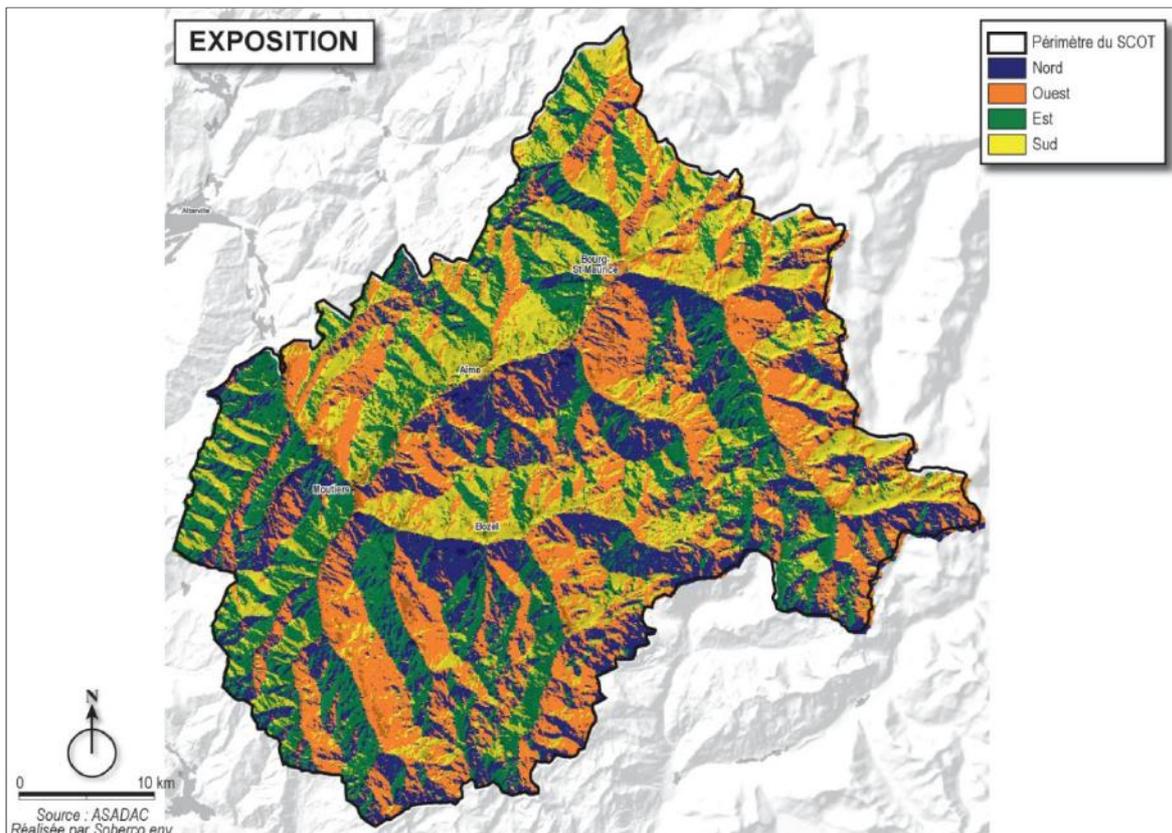
La Tarentaise présente un climat de type montagnard caractérisé par une relative fraîcheur, des contrastes thermiques importants en fonction des saisons et de l'altitude, une exposition contrastée entre les adrets et les ubacs, des vents orientés selon l'axe des vallées, et des précipitations relativement abondantes, dont une part importante se fait sous forme de neige.



Carte 1 : Le SCOT Tarentaise-Vanoise



Carte 3 : Carte de l'encaissement



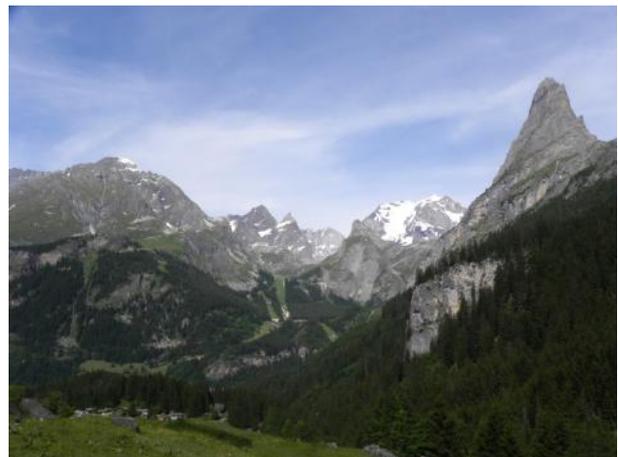
Carte 4 : Exposition

| Aujourd'hui | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> Des versants « ubac » qui ont permis le développement des stations et des versants « adret » qui ont favorisé un développement résidentiel Un croisement entre expositions multiples et gradient altitudinal qui a généré une grande diversité de milieux naturels et de paysages | <ul style="list-style-type: none"> Un territoire marqué par des fortes pentes : 50 % du territoire présente des pentes supérieures à 40 % Des secteurs relativement encaissés et souffrant d'une faible attractivité Une vallée en « cul de sac » la moitié de l'année |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> Des versants ensoleillés propices au développement résidentiel | <ul style="list-style-type: none"> Un risque de développement concurrentiel entre urbanisation et agriculture dans les fonds de vallée ou les secteurs les moins pentus Un risque de mitage du territoire face au développement résidentiel |

| Enjeux |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Utilisation raisonnée et partagée des espaces les moins contraints par la topographie, pour le développement urbain et l'agriculture tout en prenant en compte les risques naturels (on a l'impression qu'on peut faire ce que l'on veut en vallée et qu'il n'y a qu'à partager entre construire et cultiver). |



Moûtiers, entouré de montagnes



Sommets de la Vanoise (Grande Casse - 3 855 m)

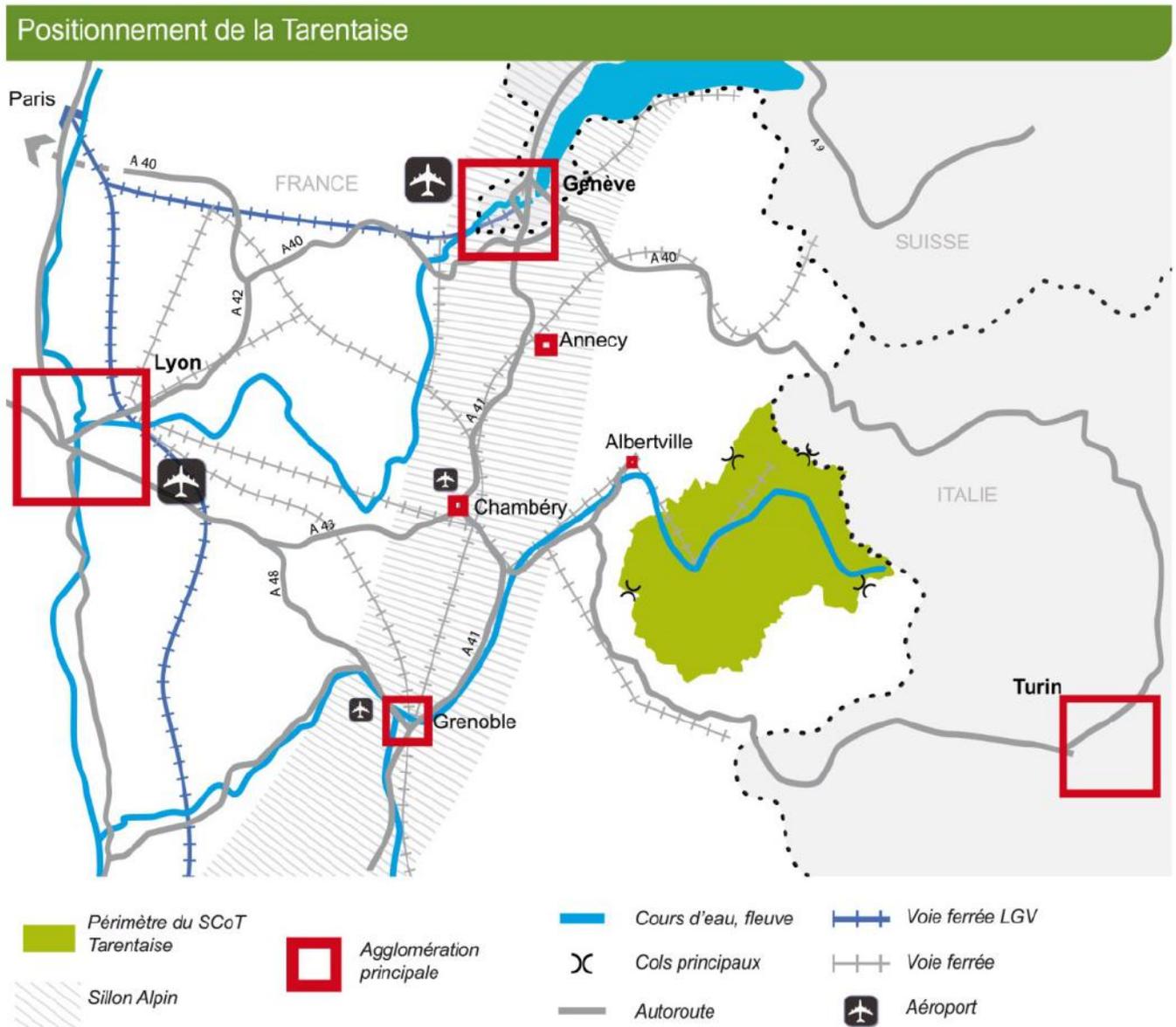


Section de la vallée de l'Isère relativement encaissée sur la commune de La Léchère



Intégration des constructions dans la pente (Valmorel)

1.2. Positionnement du territoire



Carte 5 : Positionnement global de la Tarentaise

La Tarentaise, territoire de montagne, est remarquablement bien reliée à l'extérieur grâce aux investissements réalisés à l'occasion des Jeux Olympiques de 1992 :

- la RN 90, à deux fois deux voies, relie Moûtiers à Albertville,
- les autoroutes A 430, A 43 et A 41 relie le territoire à Chambéry, à l'agglomération lyonnaise, à la vallée de la Maurienne, à l'ensemble du Sillon Alpin, à l'Italie et Turin.

Avec l'accessibilité ferroviaire vers Lyon et Paris et aéroportuaire (Lyon Saint-Exupéry et Chambéry), détaillée dans le chapitre 4.7, le territoire est ainsi très ouvert sur le monde ce qui contribue grandement à son attractivité touristique et constitue un atout dans le maintien d'une activité industrielle dans la vallée.

A une échelle plus restreinte, les 4 cols de la Madeleine et de l'Iseran, de Roselend, du Petit-Saint-Bernard constituent des débouchés vers la Maurienne pour les deux premiers, le Beaufortain pour le troisième, l'Italie et Aoste pour le dernier ; leur fonction touristique est très importante, bien entendu en été seulement, pour les cyclistes, les motards autant que pour les automobilistes.

Il n'en reste pas moins qu'un seul débouché relie le territoire à l'extérieur, ce qui reste un handicap compte tenu des contraintes et risques sur les voies concernées.

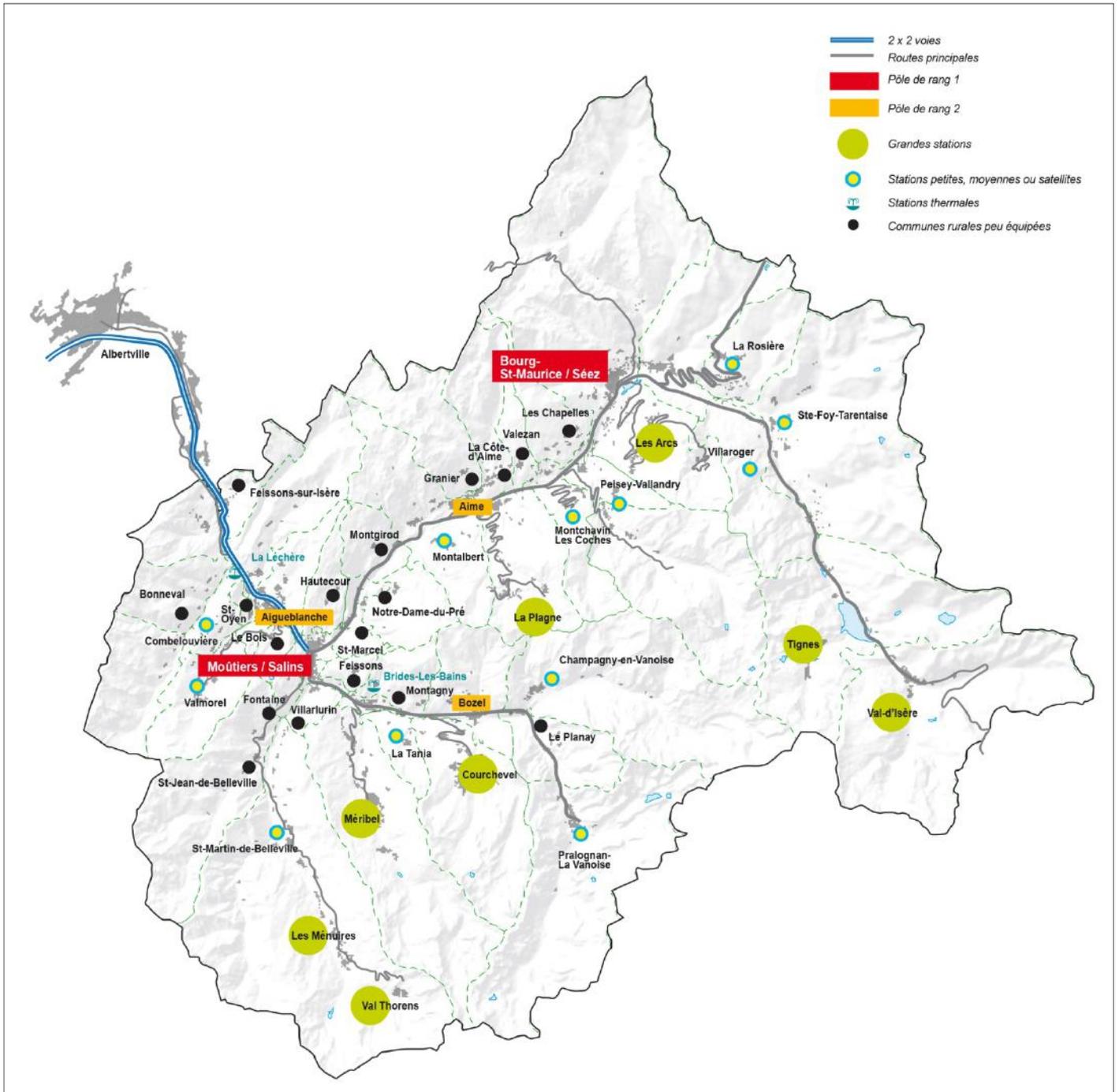
Sur le plan économique et symbolique, la Tarentaise est mondialement connue par ses stations touristiques, mais ce sont souvent les stations individuellement qui sont identifiées. De son histoire industrielle, la Tarentaise garde d'une part les traces d'un exode rural bien que l'industrie ait permis de fixer une partie de ses habitants, et d'autre part l'image d'une population laborieuse, notamment dans les campagnes. Vue de l'extérieur, son histoire récente l'identifie au tourisme essentiellement hivernal du ski en station et explique le peu d'unité autour des vallées.

| Aujourd'hui | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> Un territoire très bien relié à l'extérieur | <ul style="list-style-type: none"> Un seul débouché en hiver, et un seul débouché réellement fonctionnel toute l'année |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> Améliorations routières prévues pour l'entrée dans le territoire | <ul style="list-style-type: none"> Risques naturels pour les accès routiers et ferroviaires |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> Amélioration progressive de l'accessibilité tous modes Valorisation de l'identité globale du territoire autour des loisirs | |

1.3. Armature territoriale

Le présent diagnostic propose une **compréhension du fonctionnement** du territoire au travers d'une armature territoriale, qui **classifie et hiérarchise les communes selon le rôle qu'elles jouent**, ce qui complète les habituelles analyses par intercommunalités. Les principaux critères utilisés sont :

- Le rayonnement des services, équipements, commerces...
- L'importance démographique,
- L'attractivité en termes d'emplois.



Carte 6 : Armature territoriale

Cette armature doit traduire le fait qu'en Tarentaise, il y a « deux territoires » selon la période de l'année : un territoire en période touristique qui comprend plus de 320 000 habitants, et un territoire hors période touristique, de 53 000 habitants. Elle distingue donc :

- **Les communes de vallée**, avec une hiérarchie assez classique entre :
 - des pôles de premier rang, desservant tout le territoire en services, équipements, commerces, emplois, etc.,
 - des bourgs de rang 2 qui rayonnent sur leur territoire environnant avec des services, équipements et une population un peu plus importants,
 - des communes de vallée et de versant, plus petites et moins équipées. Certaines de ces communes sont support de station, à commencer par la plus importante d'entre elles en population : Bourg-Saint-Maurice.
- **Les communes d'altitude**, directement liées à l'activité touristique, et dont l'essentiel sont support de grande station et proposent, surtout en hiver, des commerces, des équipements et des services correspondant à des pôles de rang 1.

| | Population | | | Résidences principales | | | Emplois | | | Ratio emplois / habitants |
|---------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------------|
| | 2008 | Part en Tarentaise | Evol. 2008/99 | 2008 | Part en Tarentaise | Evol. 2008/99 | 2008 | Part en Tarentaise | Evol. 2008/99 | |
| Môitiers / Salins-les-Thermes | 4 862 | 9 % | -4 % | 2 257 | 10 % | 3 % | 3 901 | 12 % | 15 % | 80 % |
| Bourg-Saint-Maurice / Séez | 10 044 | 19 % | 15 % | 4 110 | 18 % | 14 % | 6 692 | 20 % | 27 % | 67 % |
| Pôles de Rang 1 | 14 906 | 29 % | 8 % | 6 366 | 28 % | 10 % | 10 593 | 32 % | 22 % | 71 % |
| Pôles de Rang 2 | 8 508 | 16 % | 10 % | 3 650 | 16 % | 16 % | 3 474 | 10 % | 22 % | 41 % |
| Communes supports de grandes stations | 12 024 | 23 % | 2 % | 5 478 | 24 % | 1 % | 13 400 | 40 % | 2 % | 111 % |
| Autres communes supports de stations | 7 363 | 14 % | 11 % | 3 326 | 15 % | 17 % | 3 882 | 12 % | 13 % | 53 % |
| Communes rurales | 8 971 | 17 % | 13 % | 3 882 | 17 % | 20 % | 2 262 | 7 % | 11 % | 25 % |
| Tarentaise | 51 772 | 100% | 8 % | 22 702 | 100 % | 11 % | 33 611 | 100 % | 11 % | 65 % |
| Département Savoie | 408 842 | | 10 % | 177 109 | | 14 % | 157 156 | | -1 % | 38 % |

Tableau 1 : Profils population / résidences principales / emplois des territoires de la Tarentaise (selon l'armature territoriale)

Source INSEE

1.3.1. LES COMMUNES DE VALLÉE

Les pôles de rang 1

- Le territoire s'organise autour de **deux principales polarités situées en vallée** le long de l'axe naturel de circulation qui a servi d'épine dorsale à l'aménagement de ce territoire. Ces deux pôles de rang 1 sont **Moûtiers/Salins** et **Bourg-Saint-Maurice/Séiez**, qui regroupent presque un tiers de la population tarentaise, un tiers des emplois et la majorité des équipements et services structurants du territoire dans le domaine de l'administration publique, de la santé, du social ou de l'enseignement.
- Avec presque 5 000 habitants, **Moûtiers/Salins** concentre 10 % de l'ensemble de la population et représente le centre historique de la Tarentaise, avec un rôle important en tant que **pôle de services aux habitants** : présence de lycées, collèges, services administratifs (centre d'impôts), hôpital. Par ailleurs, la gare ferroviaire de Moûtiers représente un point déterminant, en tant que premier maillon de la chaîne de transport pour les stations de moyenne tarentaise, et dernier maillon pour certaines d'entre elles. Malgré une tendance à la baisse démographique, le desserrement de la population entraîne une légère croissance des résidences principales. Relativement à sa population, c'est un pôle d'emploi majeur et en croissance, qui est traduit par un très fort ratio emploi/habitants de 0.8.
- **Bourg-Saint-Maurice/Séiez** regroupe près de 20 % de la population soit 10 000 habitants et se présente comme le **pôle « principal » de la Tarentaise économique et touristique**. Il constitue à ce titre une plateforme de soutien auprès des communes supports de stations de ski, en accueillant une partie du personnel saisonnier, en proposant des commerces dédiés au tourisme (magasins de sport d'hiver par exemple), et en développant des activités connexes : sous-traitance en agro-alimentaire, hôtellerie, activité BTP, etc. Le terminus ferroviaire constitue l'un des grands atouts de ce pôle. Les dernières années ont été marquées par une très forte croissance autant des habitants (+15 %) que des emplois (+27 %). Ces évolutions seront peut-être infléchies suite au départ du 7ème bataillon de chasseurs alpins en 2012.

Les pôles de Rang 2

Les pôles de rang 2 comprennent 3 communes qui constituent des pôles intermédiaires qui desservent les communes rurales en services, équipements et dans une moindre mesure en emplois. Il s'agit de :

- Aime
- Bozel
- Aigueblanche.

La croissance de la population et des emplois y est de 10 % mais la croissance des résidences principales est largement supérieure, traduisant une décohabitation importante et une consommation foncière de vallée.

Les communes rurales de vallée et d'adret

On compte **19 communes rurales de vallée et d'adret**, qui jouissent d'atouts remarquables du fait de leur situation sur les versants (adret). La qualité de vie, offerte par ces communes, notamment l'ensoleillement, représente un facteur d'attractivité important. Elles connaissent la plus importante croissance relative en population (**+13 %**) et en résidences principales (**+20 %**), ce décrochage représentant là aussi une décohabitation liée probablement au vieillissement et une consommation d'espaces précieux. Correspondant à l'attente d'une partie des habitants, ces évolutions doivent être regardées avec attention dans la mesure où leur croissance traduit une organisation territoriale plus éclatée, ces communes restant largement résidentielles avec un ratio emplois/habitants faible de 0.25.

1.3.2. LES COMMUNES D'ALTITUDE

Les communes supports de grandes stations

La Tarentaise comprend **six communes supports de grandes stations** :

- Bourg-Saint-Maurice
 - Macôt-la-Plagne,
 - Tignes,
 - Val d'Isère,
 - Les Allues,
 - Saint-Bon Courchevel,
 - Saint-Martin de Belleville.
- Elles sont à l'origine de la renommée touristique de la région par le dynamisme de l'activité hivernale qu'elles offrent. Avec la plus forte concentration de domaines skiables et un niveau d'équipement inégalé, la Tarentaise représente en effet une destination phare pour les skieurs et autres sportifs de montagne. Ces communes, bien que moteurs économiques du territoire, fonctionnent selon un rythme saisonnier qui pose de nombreux enjeux d'aménagement.
- Avec 28 % des habitants, elles sont le support de 40 % des emplois de la Tarentaise, ces données démographiques et économiques étant stables au cours de la dernière période intercensitaire. Leur ratio emploi / habitant de 111 %, correspondant à des centres de très grandes agglomérations doit être temporisé par le fait que les saisonniers ne sont pas comptés dans les habitants. Cependant, la stagnation démographique et en termes de logements liée fortement aux prix des logements mais également de l'offre de services, pose la question de l'évolution de leur rôle dans le réseau des stations.

Les autres communes supports de stations

L'APTIV comprend **11 communes supports de moyenne ou petite station**. Il s'agit de :

- Bellentre,
 - Peisey-Nancroix,
 - Landry,
 - Montvalezan,
 - Sainte-Foy Tarentaise,
 - Villaroger,
 - Brides-les-Bains,
 - Champagny-en-Vanoise,
 - La Perrière,
 - Pralognan-la-Vanoise,
 - Les Avanchers.
- A l'inverse des précédentes, elles connaissent une dynamique équivalente à celles des communes de vallée : +11 % de croissance démographique, et +17 % de résidences principales, impliquant également consommation foncière, et +13 % d'emplois. Les logements et services qu'elles offrent à des prix plus accessibles que les grandes stations font d'elles l'un des cœurs de la dynamique du territoire, ce qui pose également la question de leur rôle au sein de la Tarentaise.
- Les réflexions sur le devenir de cette armature urbaine, représentée sur la carte page suivante, constituera l'un des socles de la vision du devenir de la Tarentaise.

Aujourd'hui

| Atouts | Handicaps |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une armature solide portée par les 2 pôles de rang 1 en vallée et les communes supports de grandes stations | <ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité moindre de l'un des pôles de rang 1 (Moûtiers) |

Demain

| Opportunités | Risques |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une démographie globalement dynamique (sauf pour Moûtiers et les communes supports de grandes stations) | <ul style="list-style-type: none"> • Un risque d'éclatement du territoire vers les communes rurales et les communes supports de petites et moyennes stations diluant l'offre d'équipements et d'emplois et entraînant une surconsommation foncière • Une plus grande difficulté à maintenir services et équipements à Bourg-Saint-Maurice/Séesz avec le départ du 7^{ème} BCA |

Enjeux

- La structuration **du territoire** est un enjeu global pour **optimiser le fonctionnement** de la Tarentaise en termes de **répartition** de la croissance démographique, des emplois et de l'offre de services et équipements. Dans le contexte très particulier de la Tarentaise, cette structuration doit prendre en compte d'une part le **double fonctionnement saison touristique / hors saison touristique** avec toute l'offre portée par les stations, et d'autre part la présence aux portes de la Tarentaise d'un **pôle extérieur, Albertville**, comptant beaucoup pour l'offre culturelle, commerciale, de formation, de services de toute nature. C'est là qu'intervient, en sus de la structuration, l'organisation de la mobilité.

2. La qualité du territoire

2.1. Le paysage

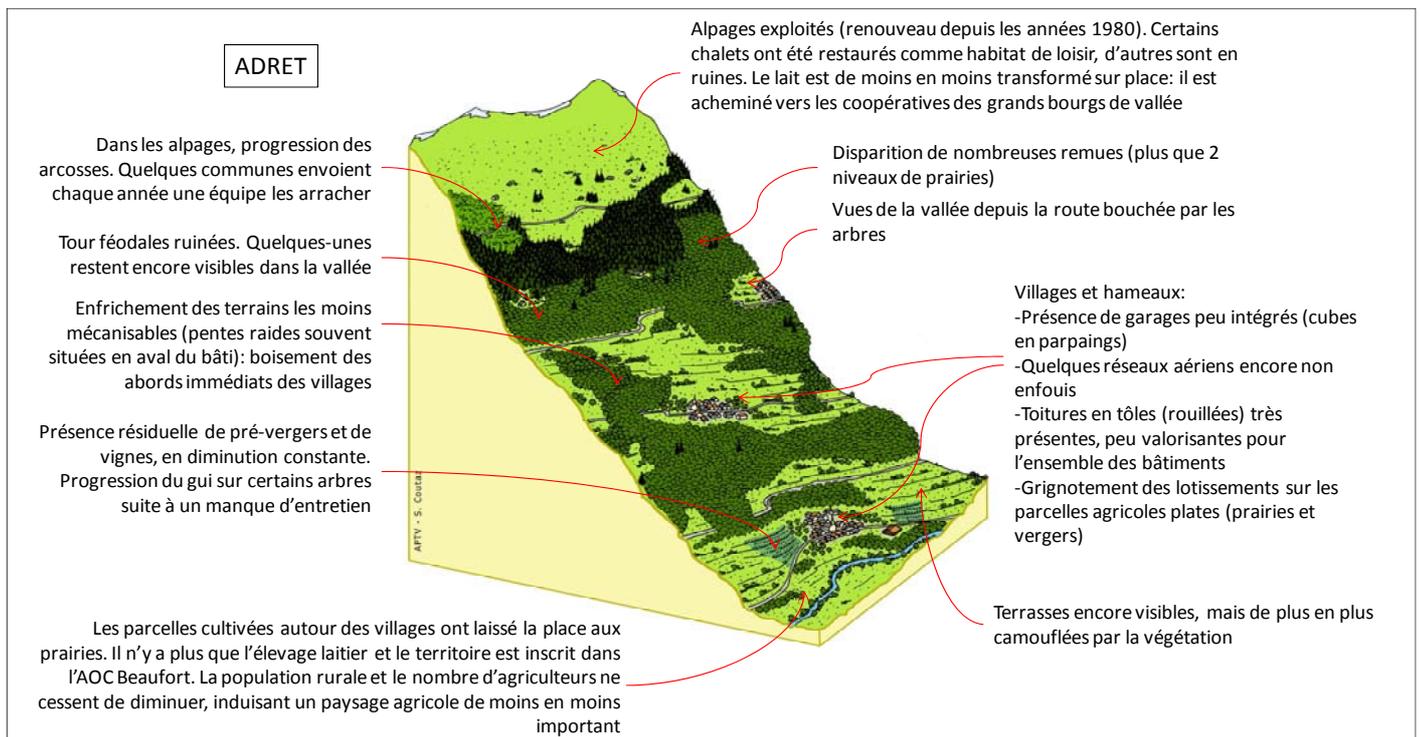
2.1.1. UNE COMPOSITION PAYSAGÈRE « EN ÉQUILIBRE »

« Le paysage n'est pas un décor, mais une composition complexe des signes d'une société (une économie, des gens, des déplacements, des lieux de vie, de travail, de loisirs, des villes et des villages...), installés sur un socle géographique (un relief, un climat, des rivières, une végétation...), le tout dans une perspective historique ».

La Tarentaise est une vallée emblématique des Alpes françaises, cernée par les sommets des massifs de la Vanoise, de la Lauzière, du Beaufortain et les crêtes des montagnes frontalières avec l'Italie. Ce cadre géographique lui confère une **richesse paysagère, qui participe à la force de l'identité territoriale et constitue un capital pour l'économie touristique.**

La charte architecturale et paysagère établie en 2008 par le CAUE de Savoie a identifié :

- **15 grandes entités géographiques et paysagères** qui traduisent des ambiances diversifiées résultant de cette structure géographique de montagne ;
- **4 grands types paysagers**, qui rendent compte du fonctionnement du territoire tenant compte de l'exposition (les versants adrets et les versants ubacs) et de l'étagement altitudinal (les fonds de vallée et les « terres de haute montagne »).



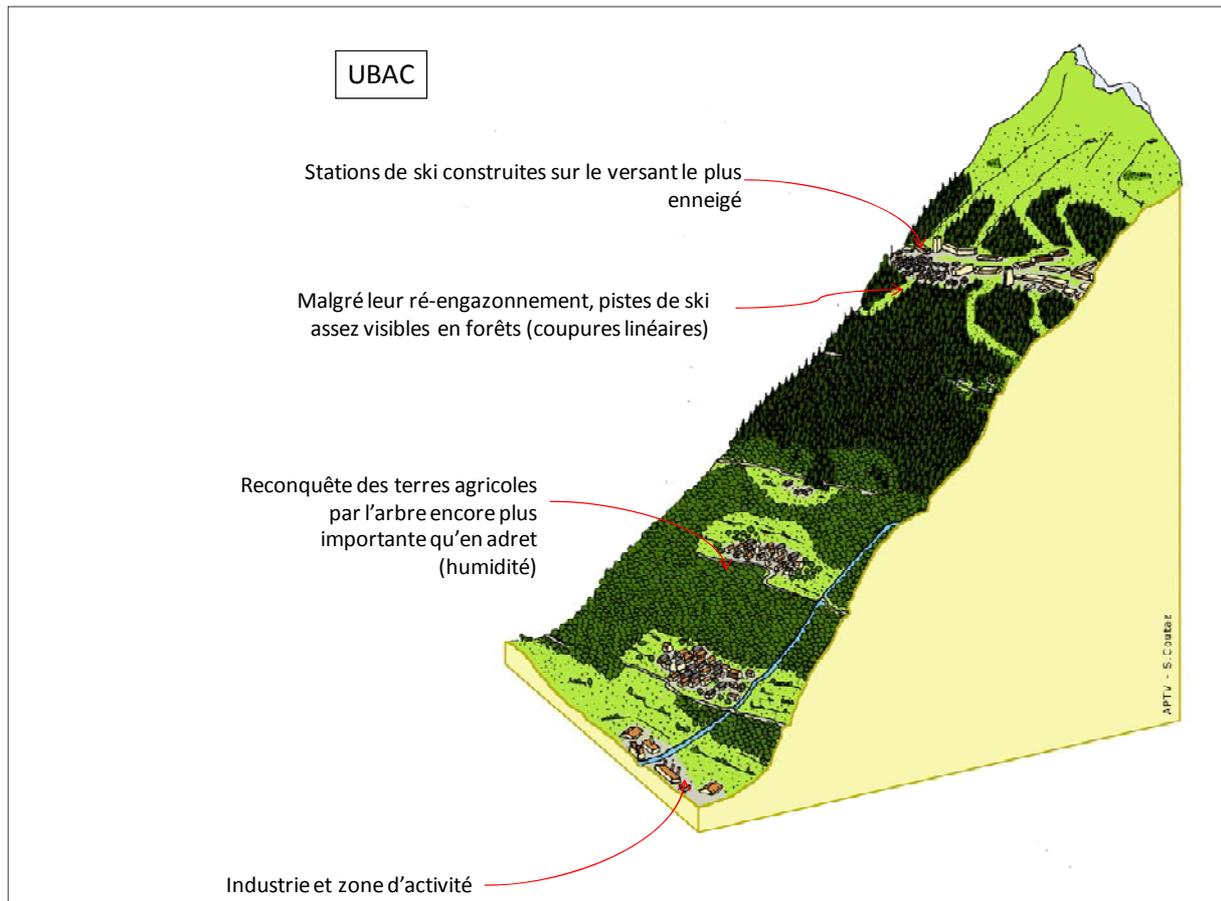


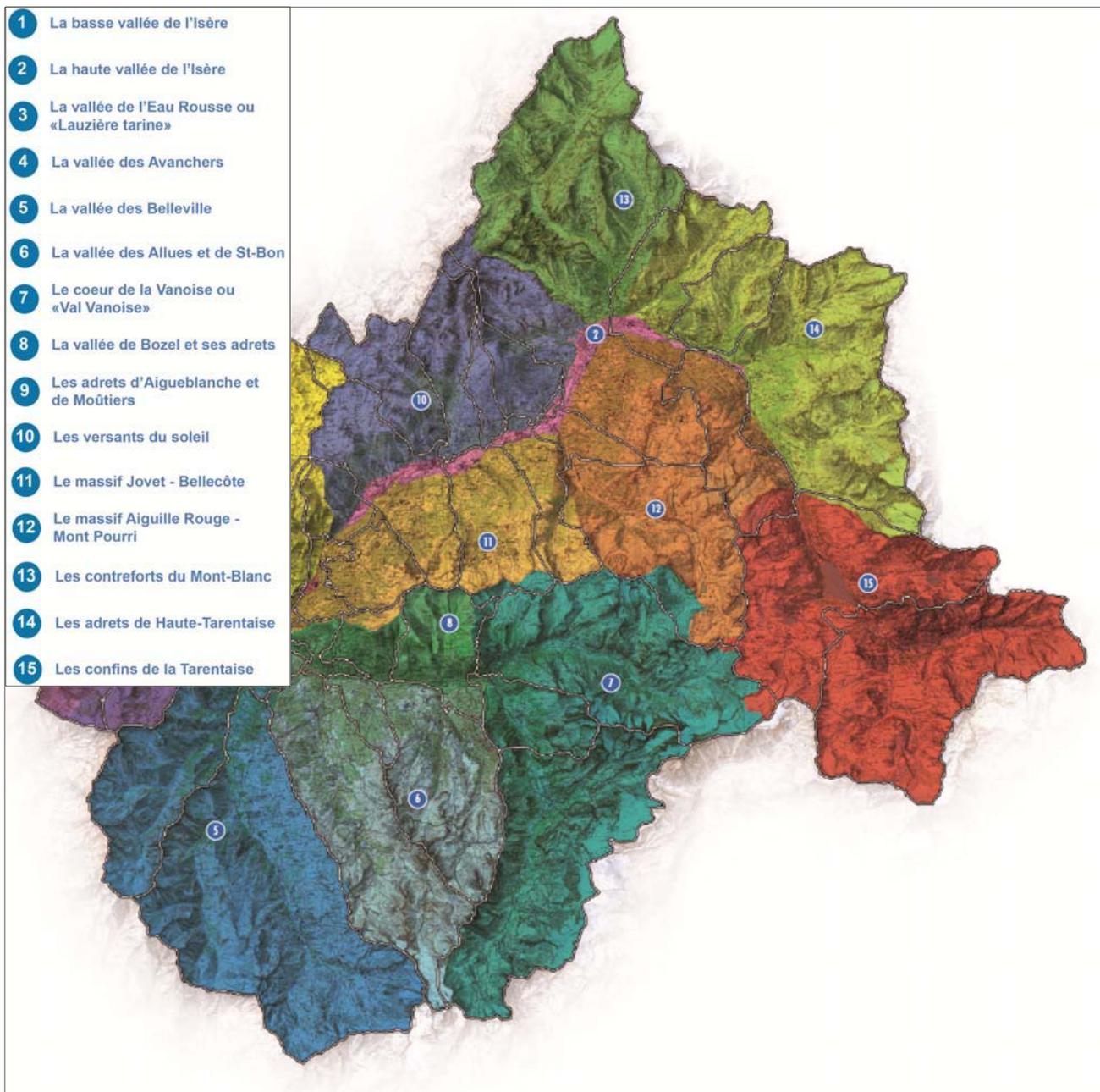
Figure 1 : Blocs diagramme du paysage de la Tarentaise aujourd'hui

Source : Travail préparatoire à la Charte paysagère – APTV 2003

Sur ce territoire où le tourisme constitue l'activité économique première de la vallée, la prise en compte du paysage d'hiver et d'été est d'autant plus importante que cela contribue à l'attractivité touristique de la Tarentaise, même si ce lien est difficilement quantifiable.

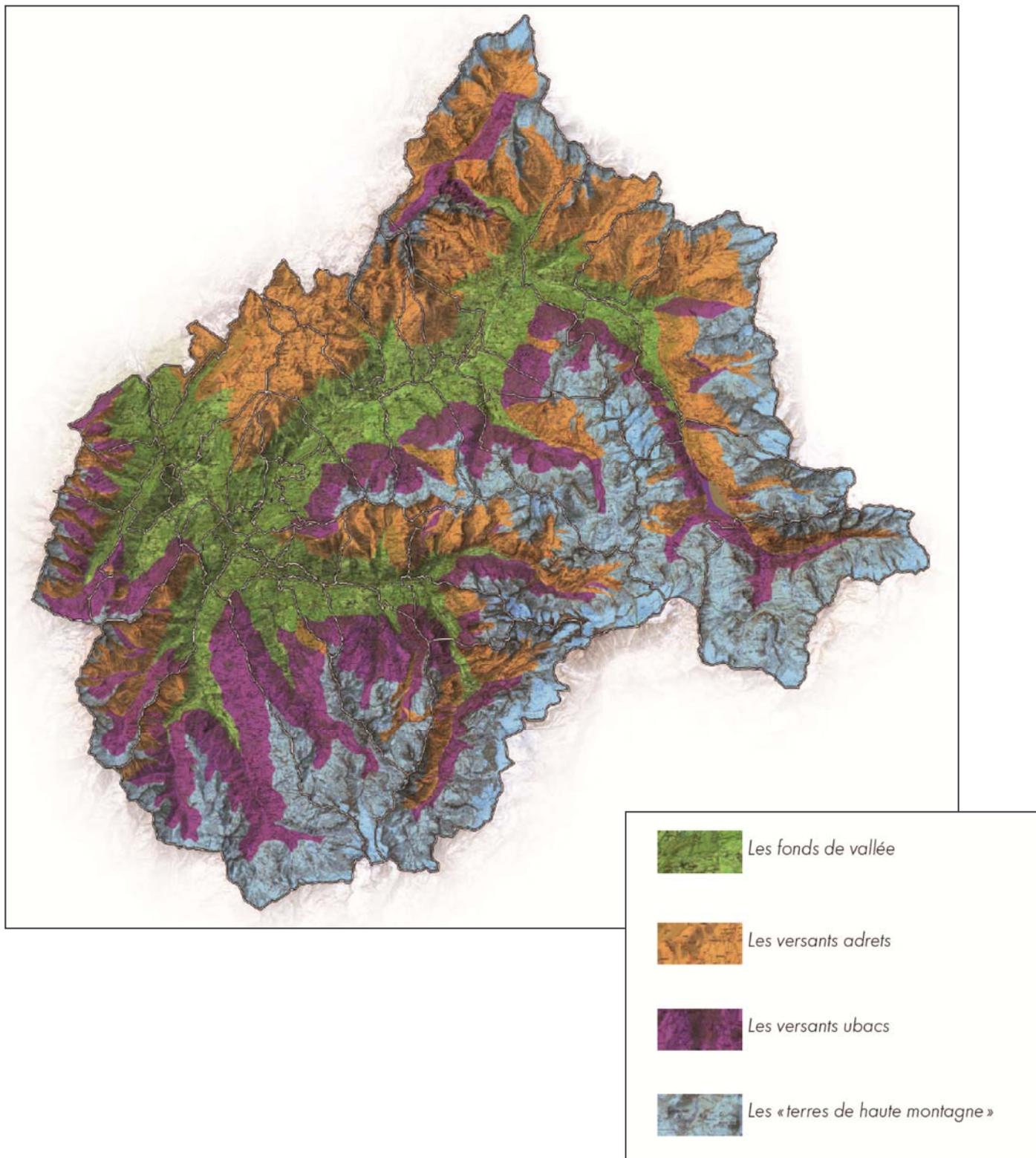
En effet, parallèlement aux stations et à la pratique du ski, cette attractivité tient à **une image de nature préservée et de « montagne authentique » avec notamment ses villages et hameaux aux silhouettes bien dessinées.**

Cette composition paysagère est, quant à elle, intimement liée à la présence sur le territoire d'une agriculture agropastorale vivante et garante du maintien de paysages ouverts et entretenus, et des grands équilibres paysagers : le maintien des prés de fauche en vallée sur les secteurs les plus accessibles conditionne la pérennité des montagnettes et des alpages.



Carte 7 : Carte des entités paysagères identitaires

Source : Tarentaise - Vanoise, charte architecturale et paysagère / CAUE et APTV / 2008



Carte 8 : Carte des Types paysagers

Source : Tarentaise – Vanoise, charte architecturale et paysagère / CAUE et APTV / 2008

La spécificité de ce paysage repose sur un principe d'équilibre, avec au niveau des villages et hameaux des versants, des groupements bâtis denses s'inscrivant au centre d'un paysage ouvert de prairies et prés de fauche, formant une



sorte de « couronne champêtre ». Les délimitations sont franches et, la silhouette des villages et hameaux bien dessinée, l'effet de front bâti et d'épannelage des constructions étant accentué par la pente.



Vue du hameau de Ronchat et de sa « couronne Champêtre »

Cette notion d'équilibre se retrouve encore sur certaines portions du fond de vallée, qui présentent un **paysage plus composite** entre urbanisation, infrastructures de transports, sites industriels et zones d'activités commerciales et artisanales, carrières et sablières, boisements alluviaux...mais où des ensembles d'espaces agricoles se maintiennent également en fond de vallée, sur les premiers coteaux et les cônes de déjection. Malgré un caractère résiduel et outre leur importance majeure dans le fonctionnement agricole local, **ces espaces de paysage ouvert ponctuent et contribuent fortement à la structuration de cet espace évitant l'effet de « conurbation »**. Ils participent à la **qualité du cadre de vie et sont un premier plan visuel valorisant l'image de la Tarentaise**. Cela contribue au premier et au dernier regard que les visiteurs portent sur la Tarentaise, avec un contraste entre la basse vallée, où ce paysage agricole a quasiment disparu.

La mise en place de 3 ZAP (zone agricole protégée au titre de l'article L112-2 du Code Rural et annexée au document d'urbanisme dans les conditions prévues au L126-1 du Code de l'Urbanisme) à Bourg-Saint-Maurice (Vulmix, Orbassy, Hauteville), à Champagny-en-Vanoise et à Sées (en projet), contribue directement à pérenniser ces équilibres.

Vue panoramique du bassin d'Aigueblanche, avec les zones de prairies de Grand Cœur et du cône des Emptes



Vue du secteur d'Orbassy au voisinage de la ZAE de la Colombière

Cette composition paysagère est soumise à une double dynamique :

- La fermeture progressive des paysages liée à la déprise agricole ;
- Une pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles autour des villages et hameaux, et sur les espaces d'altitude avec une poursuite du développement des stations de ski.

La **fermeture progressive des paysages** liée à la déprise agricole est contrastée en fonction des communes, mais la progression du couvert forestier est globalement nettement visible. Une étude récente sur le Plan de mobilisation des bois en Tarentaise (Source : APTV 2009) a mis en évidence que la surface de la forêt privée a connu un « facteur 4 » depuis le début des années 60. Sur la vallée du Doron de Bozel, cette progression est bien marquée, y compris sur l'adret, où les villages et hameaux sont de plus en plus enserrés par la végétation arborée.

« On peut discuter de l'opportunité de laisser le paysage montagnard retourner à la forêt, mais que cela soit sur le plan de la biodiversité ou celui de l'impression sensorielle, ce paysage risque de perdre en grande partie de sa richesse et de son attrait » (Bernard Fischesser – CEMAGREF).

Aujourd'hui, la forêt est omniprésente dans le paysage. C'est l'élément paysager le plus répandu du fond de vallée à l'étage subalpin. La forêt couvre ainsi plus de 43 000 ha (base de données Corin Land Cover / source Charte Forestière de Territoire – APTV 2007), soit 28% du territoire et 57% du territoire située en-dessous de 2000 m d'altitude.

Les forêts d'adrets sont essentiellement composées de feuillus, avec des variations saisonnières bien marquées (spectacle du rougeolement automnal, contraste avec les prairies...) et une dynamique d'enrichissement sur certains versants. Côté nord, les forêts dégagent une ambiance plus dense, plus sombre et constante avec la dominance des résineux.

Sur la forêt publique, qui représente la moitié du massif forestier, des plans de gestion fixent des règles pour une gestion durable, notamment à travers une exploitation en futaie jardinée (pas de coupe rase). La gestion de la forêt privée constitue une plus grande problématique paysagère pour les collectivités (enrichissement des espaces, sous bois « dégradés » par les rémanents, disparition des sentiers...). Située principalement en fond de vallée et autour des villages, cette forêt privée a pourtant un rôle important sur la qualité des paysages et du cadre de vie des habitants.

Sur certaines communes, des opérations de défrichage sont menées pour maintenir un dégagement visuel autour des villages, en collaboration avec l'ONF, le TDL ou des agriculteurs locaux. **Cette évolution paysagère est de loin la plus importante en termes de superficie** et la forêt est devenue l'élément le plus présent du cadre de vie, s'accompagnant d'une perte d'attrait du paysage.



Vue de la vallée du Doron



Vues de la commune de Sainte-Foy au milieu du 20^{ème} siècle et aujourd'hui

La **pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles** autour des villages et hameaux, et sur les espaces d'altitude avec une poursuite du développement des stations de ski, influe sur la lisibilité des paysages depuis le fond de vallée jusqu'aux stations, avec une clarté des silhouettes urbaines qui tend à s'estomper, posant **la question des limites de l'urbanisation**.

2.1.2. LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PERCEPTION DE CE PAYSAGE DE MONTAGNE

La Tarentaise offre des panoramas de paysage de montagne qui s'imposent, majestueux. Ce premier regard tend à atténuer ce qui peut constituer des éléments « perturbateurs » du paysage traditionnel.

Par ailleurs, compte tenu du relief, le territoire peut également s'appréhender selon une multitude d'angles de vue (vues vers les sommets, vues en balcon sur la vallée, covisibilité entre les versants...). Cela constitue une des valeurs fortes de ce paysage de montagne, mais également une source de fragilité, qui rend essentiel la question du parti pris d'aménagement d'inscription dans le paysage. Des éléments bâtis sont ainsi implantés en promontoire et jouent un rôle positif de signal paysager. D'autres interventions sont plus délicates.



Vues de la chapelle Saint Michel à Montvalezan et d'un nouvel aménagement du domaine skiable des Arcs (vers la pointe du Four)

Dans cette configuration géographique, toutes les routes, voies de chemins de fer ou sentiers de randonnée sont des axes de découverte du territoire. **La Tarentaise compte toutefois des axes touristiques principaux** (grands itinéraires touristiques des Alpes) **et d'autres axes qui présentent un intérêt touristique plus local** (routes d'accès aux stations de ski et route des adrets en balcon sur la vallée). Ils sont les principaux vecteurs, d'un point de vue quantitatif, à partir desquels le paysage se découvre.



Vue de Bourg-Saint-Maurice et des versants du soleil depuis la route du col du Petit Saint Bernard

Le territoire compte de nombreux sites équipés avec tables d'orientation en montagne. Mais ces aménagements se situent assez rarement en bordure des routes et nombreuses d'entre elles sont de plus en plus hermétiquement bordées d'arbres, exceptés à l'approche des cols et au niveau de la route principale de desserte de la vallée.

Se pose alors la question de la qualité des abords immédiats de ces « axes vitrines ». Au niveau du fond de vallée, ces voies sont également les axes majeurs de desserte traversant les principales zones urbanisées. Au niveau des traversées des communes urbaines, des efforts d'aménagement ont été faits comme à Aime ou Bourg-Saint-Maurice, avec des traitements de type boulevard urbain. Mais la Tarentaise n'échappe pas au caractère dégradé des espaces économiques à vocation commerciale et artisanale en bord de route et de certaines entrées de ville (urbanisation au coup par coup et sans réflexion d'intégration paysagère, faible qualité architecturale des constructions, bâtiments en friche ou dégradés, affichage sauvage...).



Vue d'une zone artisanale dégradée à la sortie de Salins-les-Thermes, le long du Doron

Les infrastructures routières jouent un rôle par rapport à la découverte du territoire et des paysages, mais elles ont elles-mêmes une présence forte dans le paysage avec de nombreux ouvrages d'art (viaducs, murs de soutènement, dispositifs de sécurisation...). Le dernier grand projet routier correspond au viaduc de Centron, qui a notablement changé la perspective visuelle de cette portion de la vallée (ex : nouvelle vue d'ensemble du site de Plan Cruet et de la carrière). D'autres projets, en cours d'étude, auront également pour effet de créer une nouvelle façade urbaine et de modifier l'ambiance en bord d'Isère (ex : itinéraire de délestage du centre-ville de Bourg-Saint-Maurice en rive gauche de l'Isère, nouvel accès à Moûtiers...).

Outre les infrastructures routières, la Tarentaise est une vallée de montagne avec un bon niveau d'équipements, ce se traduit par de nombreuses infrastructures : conduites forcées, barrages et centrales électriques, lignes de transport d'électricité... Elles sont tout à la fois ponctuellement très présentes dans le paysage et « diluées » dans le grand paysage. Dans le cadre du travail préparatoire mené par l'APTV sur la Charte paysagère, différents types de publics (habitants, élus, prestataires de services touristiques) ont été interrogés sur leur appréhension du paysage. Les lignes THT constituent le « point noir » paysager le plus cité par les habitants. Ces lignes, qui technologiquement sont très difficilement intégrables, marquent les versants et influent sur la qualité du cadre de vie de certaines zones d'habitat. En revanche, sur les lignes de desserte locale, les collectivités locales ont dans l'ensemble bien avancé sur les travaux d'enfouissement des réseaux. Des projets en cours d'étude pourraient faire évoluer de manière ponctuelle le paysage (ex : nouvelle turbine du barrage de la Coche à le Bois), rendant important une réflexion amont sur l'intégration paysagère de ces infrastructures.



Vue du tunnel des Brévières, système de filet et pylône électrique et, présence de la ligne THT vers le col du Petit St Bernard

Situé plus en altitude, l'équipement des domaines skiables fait partie prenante du territoire et de ses activités. Bien que très présent dans le paysage, il n'est pas cité comme un élément de dégradation par les personnes interrogées dans le cadre du travail préparatoire mené par l'APTV sur la Charte paysagère. D'importants progrès ont été faits en matière de restauration de la végétation sur les pistes de ski pour accompagner le remaniement des terrains. Malgré des travaux fréquents, les cicatrices tendent à s'estomper. **A l'étage montagnard, l'entretien du domaine skiable permet d'enrayer la dynamique d'enfrichement par les arcosses.** Les interventions en zones alpines restent quant à elles plus délicates. Sur ces paysages d'altitude, les aménagements et travaux restent plus difficiles à intégrer avec une cicatrization paysagère plus lente



Tracé de piste de ski dans le couvert forestier sur le secteur de St-Bon Courchevel

L'équipement de nouveaux secteurs de domaines skiables, avec notamment les liaisons inter-stations, augmente la sensibilité paysagère. Toutefois, le renouvellement progressif des remontées mécaniques s'accompagne d'une réduction du nombre d'appareils et de pylônes et d'un plus grand souci d'intégration. **Dans cette montagne aménagée pour l'hiver, il est important de prendre en compte la qualité du paysage « sans neige », ces aménagements pouvant influencer sur l'attractivité du cadre paysager des stations en été.**



Vue du centre de la station de La Rosière Montvalezan en Juillet

Plus globalement, il existe un contraste majeur entre le paysage d'hiver, où le manteau hivernal tend à tout recouvrir et atténuer, et le paysage d'été révélant la structure agro-pastorale.

L'eau est également un élément d'animation du paysage, au niveau des torrents, des lacs naturels ou des retenues artificielles qui se sont développées au cours des dernières décennies pour accompagner l'équipement des domaines skiables en neige de culture.



Vue de la retenue artificielle réalisée sous le col de l'Iseran, nouvel ouvrage dans ce paysage d'altitude déjà bien aménagé

Dans le fond de vallée, les perspectives sur les cours d'eau sont très souvent obstruées par une ripisylve assez dense. Sur certains tronçons, ces boisements préservent les adeptes des sports d'eau vive de perspectives sur des zones dégradées (arrières de zone à vocation économique). Au contraire, certains aménagements valorisent les bords de rivière (ex : cheminements piétons et secteur du Morel sur la CCVA, piste cyclable sur la COVA).

2.1.3. LES PROTECTIONS PAYSAGÈRES SUR LE TERRITOIRE, GAGES D'AUTHENTICITÉ ET DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

La Tarentaise est comprise pour partie dans les limites du **Parc National de la Vanoise**, qui a **intégré dans son nouveau projet de charte plusieurs orientations structurantes en matière de paysage** (ex : « pour la préservation des ressources naturelles, culturelles, paysagères et des ambiances »).

Le territoire est concerné en totalité par l'application de la loi Montagne, qui pose notamment un cadre réglementaire pour l'urbanisation en continuité des villages et des hameaux, et pour les chalets d'alpages et bâtiments d'estive, pour lesquels tous les projets passent devant la Commission des Sites. Depuis 2010, les services de l'Etat de la Savoie et de la Haute-Savoie ont établi une « doctrine en matière de restauration » pour pré-instruire de manière plus cohérente les dossiers. Certaines communes ont réalisé un inventaire précis de chalets d'alpage, qui constitue une information intéressante. A la qualité architecturale doit s'ajouter la prise en compte des abords qui comprennent des « points noirs » paysagers (ex : reliquats de chantier). Au niveau de ces alpages, l'implantation de nouveaux bâtiments reste exceptionnelle.

On recense également :

- **33 sites inscrits et classés. Il s'agit principalement d'espaces pittoresques d'altitudes.** Les plus étendus correspondent au site classé du vallon de Champagny-le-Haut (2 300 ha) et aux trois sites inscrits de Pralognan-la-Vanoise (Lacs et Cols de la Vanoise, Cirque rocheux du Grand Marchet et Montagnes de Chavière et Lac Blanc, qui couvrent 3 400 ha). Les autres sites sont plus ponctuels (cols, hameaux, cascades, gorges, lacs, etc.).
- **Plusieurs projets de classement (6) sont en cours de finalisation ou programmés par la DREAL (vallon du Lou, vallée des Glaciers, versant tarin du Grand Mont, versant tarin de la Lauzière, vallée des Encombres).** Ces démarches sont menées en lien avec les collectivités et correspondent parfois à des mesures compensatoires d'aménagement de domaine skiable. **Par rapport aux premières générations de sites, ces projets font l'objet d'une approche plus globale avec des périmètres plus étendus et une continuité avec les territoires**

limitrophes (ex : la vallée des Glaciers à Bourg-Saint-Maurice limitrophe du site classé du massif du Mont Blanc). Ils visent, entre autre, à la préservation d'entités paysagères homogènes dénuées d'aménagements touristiques



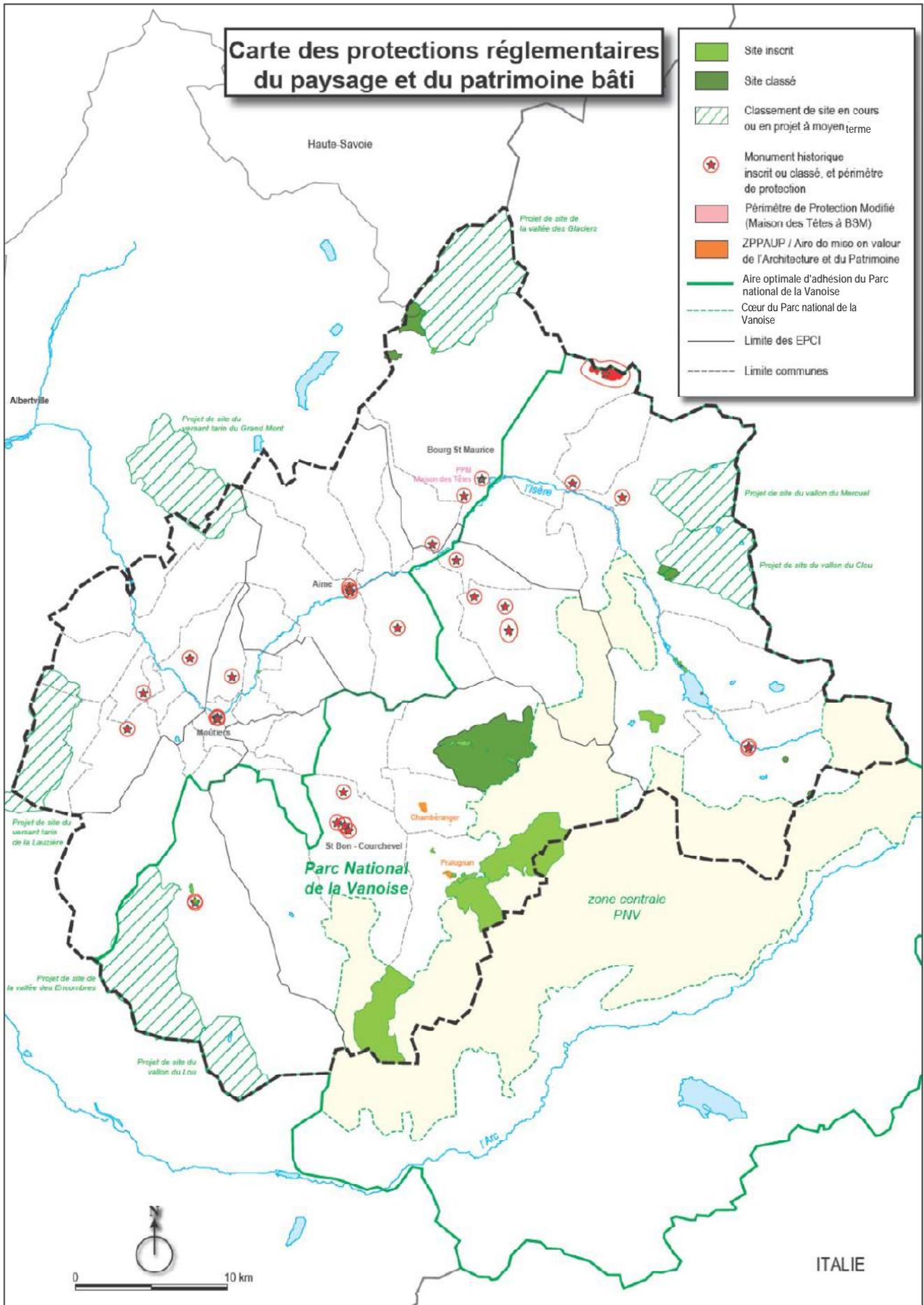
Vue du site des Chapieux et de la vallée des glaciers (projet de classement) à Bourg-Saint-Maurice

- **30 Monuments Historiques inscrits ou classés à l'Inventaire des Monuments Historiques.** Il s'agit principalement d'un patrimoine religieux situé en secteur urbanisé. En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, un premier Périmètre de Protection Adapté a été mis en place à Bourg-Saint-Maurice pour la Maison des Têtes située dans la Grande Rue.
 En stations, seuls quelques monuments font l'objet d'une protection (3 à Courchevel et 1 à Val d'Isère). Mais de nombreuses constructions sont repérées au titre du Label 20^{ème} siècle établi par le Ministère de la Culture. Cette labellisation ne s'accompagne d'aucune servitude mais constitue le patrimoine en devenir (ex : chalet Lang, Label 20^{ème} siècle, faisant l'objet d'une instance de classement).



*Vues du chalet Lang, label 20^{ème} siècle en instance de classement et d'Arc 1600
 (ensemble de bâtiments Label 20^{ème} siècle)*

Ces protections ont participé à préserver l'authenticité de certains hameaux comme le Monal (site classé en 1987) ou le Miroir (entièrement inclus dans le périmètre de protection de la Chapelle Ste Brigitte, monument classé en 1992).



Carte 9 : Carte des protections réglementaires du paysage et du patrimoine bâti

2.1.4. LES AUTRES COMPOSANTES DU PATRIMOINE

Hérités de l'économie rurale traditionnelle, la vallée de la Tarentaise recèle de micro-paysages patrimoniaux, associés aux villages et hameaux, avec :

- **Des vergers en bordure des villages et hameaux** au niveau de l'ubac mais aussi de l'adret. Un inventaire a été récemment réalisé par l'APTV, en collaboration avec l'association des Croqueurs de Pommes, qui mène des actions d'entretien et de sensibilisation. Ces vergers sont présents un peu partout (33 communes) jusqu'à 1 300 m d'altitude. Cela représente au total 300 ha cumulé et environ 15 000 arbres de plein vent. Les plus importants vergers en surface se situent au niveau de Mâcot. De nouvelles plantations ont été faites sur le secteur de Hauteville. Outre une dimension paysagère et patrimoniale, ces vergers présentent un intérêt écologique et peuvent favoriser une petite production de proximité.

La restauration des vergers existants et la création de nouveaux vergers sont les conditions indispensables pour une politique de la professionnalisation de la filière arboricole traditionnelle en Tarentaise. L'arboriculture traditionnelle semble être une activité difficilement concevable sur un territoire aux conditions climatiques assez rudes et soumis à une déprise agricole marquée. Pourtant, l'activité arboricole est bien présente, notamment grâce aux actions de restauration et valorisation. D'après les Croqueurs de pommes, elle peut reprendre une place non négligeable dans une économie de proximité, comme le montrent les expériences de fabrication de jus de pommes pasteurisés.



Vues de Mâcot et de ses vergers, et du verger qui borde le hameau de Vulmix à Bourg-Saint-Maurice

- **Des vignes, avec encore quelques parcelles sur les coteaux d'adret** qui constituent un autre élément paysager original de la vallée. Avec plus de 1 000 ha recensés au 19^{ème} siècle, il ne reste aujourd'hui plus qu'une dizaine d'hectares répartis sur les coteaux d'adret. Le plus bel ensemble se situe sur le versant du Soleil : la Cote d'Aime, Tessens à Aime et Valezan. Sur la COVA, une action de mise en valeur de ce patrimoine est en cours avec l'association Vignes de Tarentaise et la création d'un atelier de vinification, qui permettra de produire un vin de table local. Par contre, sur la vallée du Doron, du « sentier des vignes » qui va de Brides à Bozel, il ne reste presque que le nom et les murets de pierre...



Vue d'une des dernières parcelles de vigne et d'un cellier sur l'adret de Salins en direction des Frasses

- **Des jardins au cœur ou en bordure immédiate des villages et hameaux**, qui forment des ensembles plus ou moins étendus. Ces potagers et jardins de fleurs, le plus souvent délimités par des murets surmontés de palines en bois, créent des espaces de respiration au sein des villages et hameaux ou soulignent des fronts bâtis. Ils font partie intégrante de ce paysage urbain traditionnel dense, y compris dans les bourgs, et constituent en soi une contrepartie esthétique et fonctionnelle à la compacité du bâti.



Vues d'une zone de jardins dans le centre d'Aime à côté d'une petite opération en collectif et en bordure du village de Villarlurin

Les montagnettes constituent un autre paysage agro-pastoral à valeur patrimoniale caractéristique de la Tarentaise. Elles correspondent aux secteurs d'altitude intermédiaire autrefois plus largement utilisés par l'agriculture pour la fauche ou lors de la « remue », à la montée ou à la descente d'estive. Ces espaces qui offrent des paysages ouverts pourvus d'un patrimoine bâti intéressant, sont aujourd'hui très souvent délaissés ou mal rénovés. Le dessin des clairières associées aux montagnettes tend à disparaître dans le couvert forestier.



Vue d'une petite clairière dans la forêt de Malgovert

Tous ces espaces sont en recul avec l'évolution des pratiques agricoles ou sont menacés par l'urbanisation (potentiel de terrain constructible) en raison de leur proximité immédiate avec les villages et hameaux.

La vallée présente un patrimoine bâti diversifié :

- les centres historiques des bourgs, avec principalement Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice ;



Vue du centre de Moûtiers sur les bords de l'Isère

- les édifices religieux, qui sont très présents dans le cadre paysager (chapelle ou église dans chaque village et hameau). Ces édifices sont le plus souvent de facture modeste à l'extérieur mais l'art baroque a illuminé les intérieurs ;
- les bâtiments liés au thermalisme : bâtiments des thermes, grands hôtels et bâtisses bourgeoises sur La Léchère, Brides-les-Bains et Salins-les-Thermes ;
- les bâtiments industriels : usine hydroélectrique, mines, et sites industriels du canton de Moûtiers. Ces derniers ont une présence très forte dans le paysage de la Tarentaise. Situés au niveau de l'entrée de la vallée, ils sont en opposition avec l'image touristique véhiculée par le territoire et font l'objet de nombreuses critiques. Toutefois, outre le lien à l'emploi qui reste encore très conséquent, les usines de La Léchère et de Saint-Marcel sont fortement liées à l'histoire industrielle de la vallée ;
- les stations de ski (cf. paragraphe sur la tendance d'évolution des paysages urbanisés).

A ces constructions significatives, s'ajoute **tout un patrimoine vernaculaire au niveau des villages et des hameaux**. En Tarentaise, les groupements bâtis ont dans l'ensemble bien conservé leur caractère traditionnel. Cette authenticité est appréciée des touristes et revendiquée par les habitants de la vallée, avec quelques villages et hameaux particulièrement emblématiques (ex : le Miroir et la Masure à Sainte-Foy, la Gurraz à Villaroger, Montgirod...).



Vue du hameau de la Gurraz

La physionomie des villages exprime une certaine cohérence du fait de la structure interne des groupements et de l'unité d'aspect des constructions. La préservation de leur silhouette et la maîtrise de leur extension bâtie sont donc un enjeu important (justesse d'inscription des nouvelles constructions).

L'adaptation au terrain se fait de manière ingénieuse pour s'intégrer au mieux à la topographie. Les constructions s'organisent le plus généralement en successions, dessinant des ensembles harmonieux qui s'étagent dans la pente avec un épannelage des toitures. Le bâti vient délimiter l'espace public.

Ces maisons de pays sont souvent remarquables dans leurs proportions et la composition de leurs façades. Mais les opérations de restauration ne sont pas toujours respectueuses de ce patrimoine traditionnel, avec notamment la **problématique des matériaux de construction**, qui concerne également les constructions neuves :

- la couverture était traditionnellement en lauzes de schiste (épaisses ardoises polies), en tavaillons ou en chaume, matériaux de constructions locaux qui se fondent dans le paysage. Après la généralisation de la tuile mécanique et de la tôle ondulée, très présente dans le paysage, la lauze est redevenue à la mode (en station et grâce aux aides du PNV), mais celle-ci vient essentiellement de Chine ;
- la maison traditionnelle est à dominante de pierre. Le bois était réservé à la charpente, au balcon et à la fermeture en claire-voie des granges, car il servait de combustibles et il fallait alors faire face à un défrichement excessif. Aujourd'hui, la forêt a progressé mais le bois local coûte trop cher à exploiter pour du bois d'œuvre. La tendance des chalets en bois s'est toutefois développée localement, d'abord en station puis progressivement en zone résidentielle.

Deux communes ont mis en place des procédures spécifiques de type ZPPAUP/AVAP : Pralognan et le hameau de Chambéranger au Planay. Ces documents ont notamment permis d'aller plus loin que le document d'urbanisme sur les prescriptions architecturales et de matériaux de construction.

Le territoire est également couvert par un système de consultance architecturale, qui peut permettre un accompagnement des projets au cas par cas.

2.1.5. LA TENDANCE D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES URBANISÉS

Au niveau des villages et hameaux, l'application de la loi Montagne a dans l'ensemble bien contribué à préserver la morphologie urbaine globale. **Mais les extensions de l'urbanisation correspondent en très grande majorité à des ensembles de maisons individuelles, qui présentent un tissu urbain dilaté** en comparaison des noyaux bâtis anciens. Cette dilatation marque le paysage et génère un mode d'occupation du sol plus consommateur de foncier, avec un linéaire de voirie plus important et des tailles de parcelles qui restent importantes et contraintes par les prospects souvent imposés. Ces nouveaux secteurs résidentiels se caractérisent également par des terrassements conséquents (construction non intégrée à la pente, voie d'accès individualisé, reculs imposés...). Il s'agit dans de nombreux cas de maisons de constructeurs, qui sont vendues sans possibilité d'adaptation à la pente. Sur les lotissements plus anciens, les talus finissent par se végétaliser et la cicatrice s'estompe dans le paysage, mais il peut rester des problèmes de stabilité des terrains à proximité des limites séparatives.

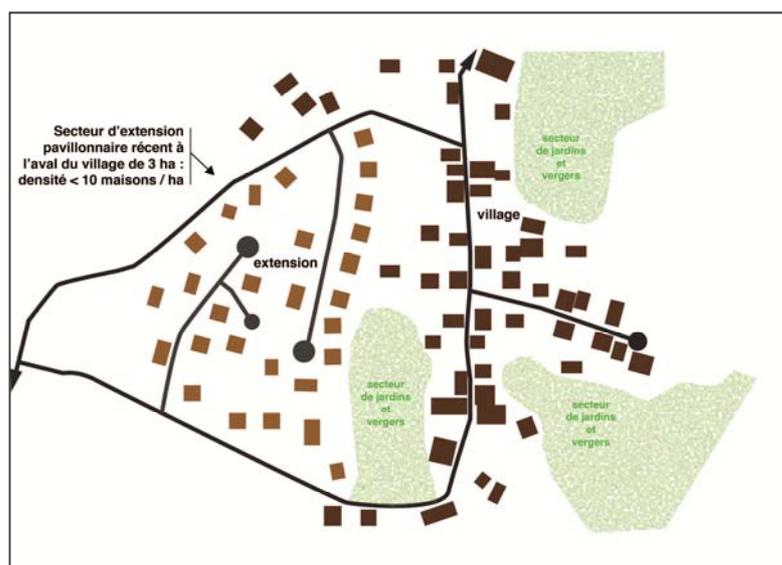


Figure 2 : Schéma mettant en évidence la différence d'implantation et de densité entre village et extension récente



Vue du hameau de Tessens (Aime) avec un nouveau lotissement qui s'inscrit en cohérence avec la silhouette du hameau mais présente un tissu urbain pavillonnaire « dilaté » par rapport au hameau

Au niveau du fond de vallée, outre les opérations de densification et de renouvellement urbain avec des opérations en petits collectifs dans les principaux bourgs, la même tendance se retrouve sur la base des coteaux. Ce paysage pavillonnaire banalisé porte également atteinte à la clarté de certaines composantes de la structure paysagère : limite avec des secteurs structurants de prairie, coupure d'urbanisation entre deux ensembles bâtis.



Vue d'un lotissement implanté sur la base du cône des Emptes, vues des coteaux pavillonnaires qui dominent le centre d'Aime et vue d'un nouveau lotissement à Montagny (importance des terrassements et gestion inadaptée des prospects).

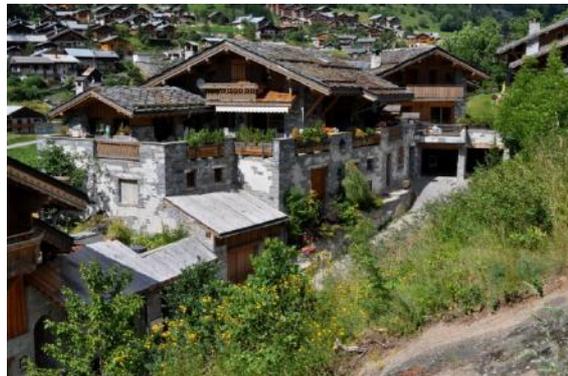
Au niveau des stations, qu'il s'agisse des stations de première (Val d'Isère) ou deuxième génération (Courchevel, Méribel...), de troisième génération (La Plagne, Les Arcs...), ou encore de quatrième génération (Valmorel, Montchavin...), **elles se caractérisent, pour la plupart, par une expression architecturale et urbaine forte**. L'urbanisme fonctionnel (produit « ski au pied ») des années 60-70 s'est accompagné de partis pris architecturaux, qui restent des sujets de controverse mais qui marquent l'identité paysagère de ces grandes stations et qui constituent un patrimoine à ne pas dénaturer.

Depuis l'architecture s'est voulue plus traditionnelle avec un retour au parement en pierre, au bois et à la lauze, et avec des volumes plus restreints, allant jusqu'à développer un modèle de chalet qui n'a finalement jamais existé localement. Cette tendance néo-régionaliste a créé des juxtapositions architecturales surprenantes ou une évolution des constructions en place (ex : vague du passage du toit à un pan au toit à deux pans sur Courchevel).



Vue de la Daille à Val d'Isère avec en premier plan une construction pseudo-traditionnelle

Certaines opérations touristiques présentent une morphologie urbaine intéressante qui fait écho à l'organisation traditionnelle des villages, que l'on ne retrouve que très rarement dans les nouvelles opérations d'habitat permanent : succession bâtie étagée dans la pente, implantation en limite de voirie, intégration du stationnement, avec une logique de type habitat intermédiaire...



Vue d'une opération mixte de type habitat groupé aux Rochers à Champagny

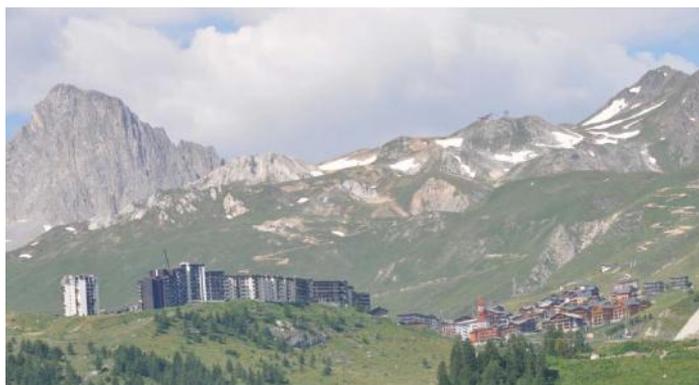
Mais globalement ce mode d'urbanisation des stations est moins compact qu'à l'origine, sur des secteurs toujours marqués par une dynamique forte de développement.

Depuis la vallée ou les versants opposés, la silhouette des stations continue à bien se dessiner avec des fronts urbains assez structurés voire remarquables comme à Tignes.

Mais en vision interne ou depuis l'amont, cela crée un effet labyrinthique et tentaculaire, qui évolue vers un phénomène d'étalement urbain d'altitude.



Vue, depuis la route du col de l'Iseran, de l'urbanisation étendue de Val d'Isère en direction du Fornet et du Châtelard



Vue du front de station de Tignes-le-lac

Les stations sont des espaces artificiels d'altitude qui répondent avant tout à des enjeux de marketing. La mode du chalet traditionnel a fini par créer une certaine uniformité. Cette normalisation commence à son tour à être critiquée, avec une tendance à vouloir retrouver des gestes architecturaux plus contemporains, afin de retrouver une identité spécifique de station.

Outre la dimension patrimoniale, le paysage des stations est donc un paysage bâti qui évolue vite et qui doit pouvoir continuer d'évoluer.

Une autre caractéristique de la vallée de la Tarentaise concerne les bâtiments agricoles. Avec l'évolution des structures professionnelles et de la réglementation, les bâtiments d'exploitation sont progressivement sortis du cœur des villages et des hameaux. De nouveaux bâtiments, correspondant à de gros volumes, ont été réalisés à l'écart et en espace ouvert. L'aspect architectural et l'intégration paysagère varient en fonction des projets. Mais c'est une question à bien prendre en compte en raison de la sensibilité paysagère de ce type d'implantation à laquelle s'ajoute parfois une construction d'habitations pouvant ajouter à l'effet de mitage du paysage.



Vue du hameau du Châtelard à Saint Martin de Belleville, avec un effet de mitage provoqué par plusieurs constructions

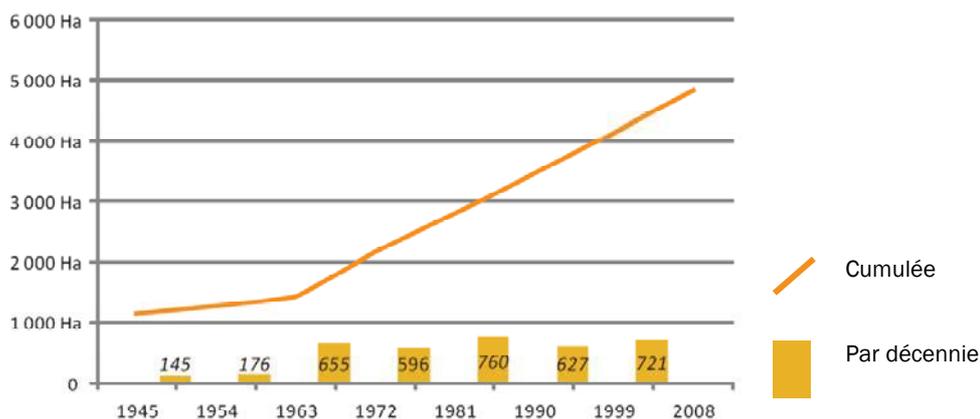
« Loin d'être une quête nostalgique, le paysage peut être porteur de projets de développement et mobiliser les acteurs d'un territoire » (Etude préparatoire à la Charte paysagère de la Tarentaise – 2003).

2.1.6. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE : ENTRE 60 ET 75 HA PAR AN

Les cartographies ci-après montrent l'évolution de la tache urbaine de la Tarentaise de l'avant-ski à nos jours (1945-2008)¹.

La courbe ci-dessous montre :

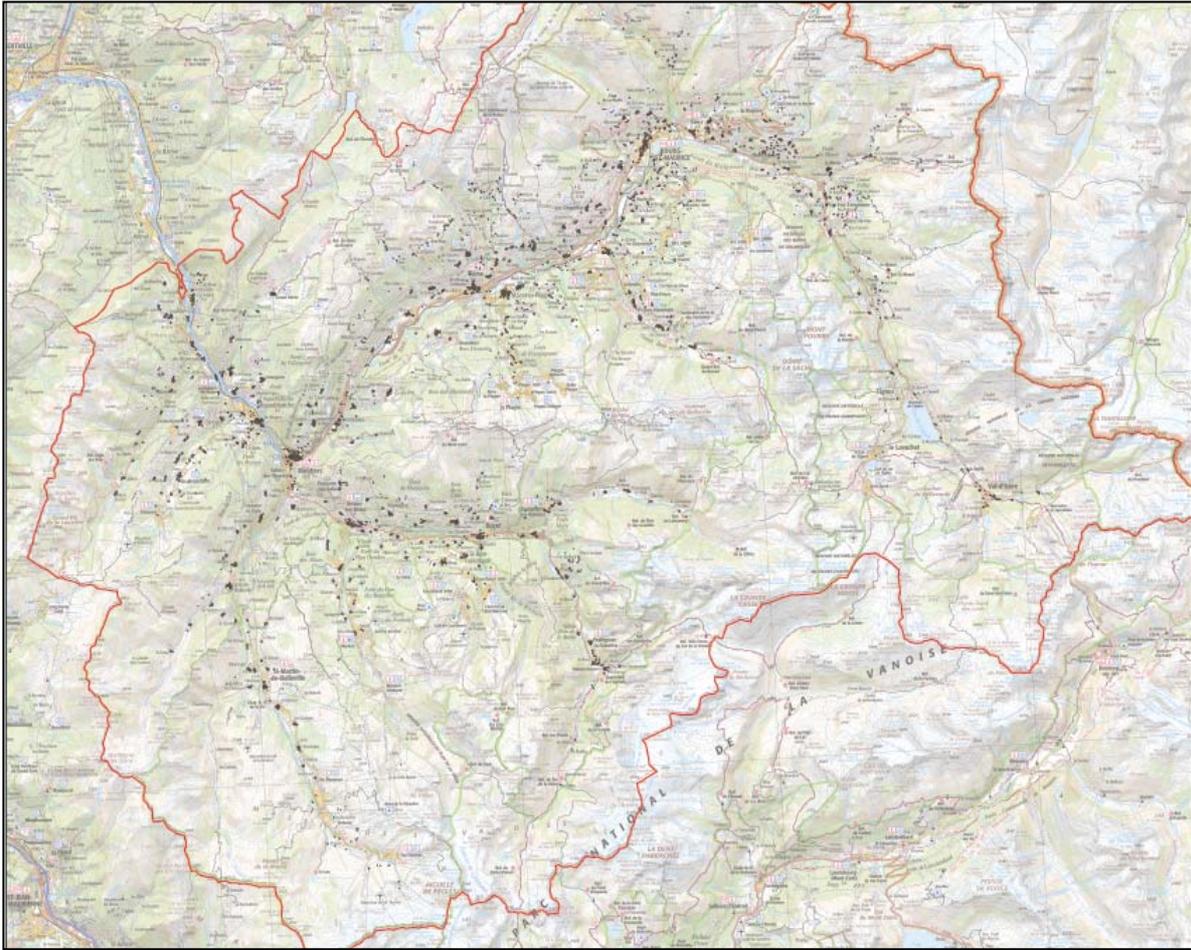
- l'évolution cumulée de la consommation foncière sur cette période de référence : en 1945, 1 155 hectares sont couverts par l'urbanisation. La tache urbaine atteint 4 834 ha en 2008 ;
- la surface de foncier consommée chaque période intercensitaire (soit tous les 9 ans – avec une estimation pour le foncier consommé entre 1945 et 1954, la donnée n'étant pas disponible).



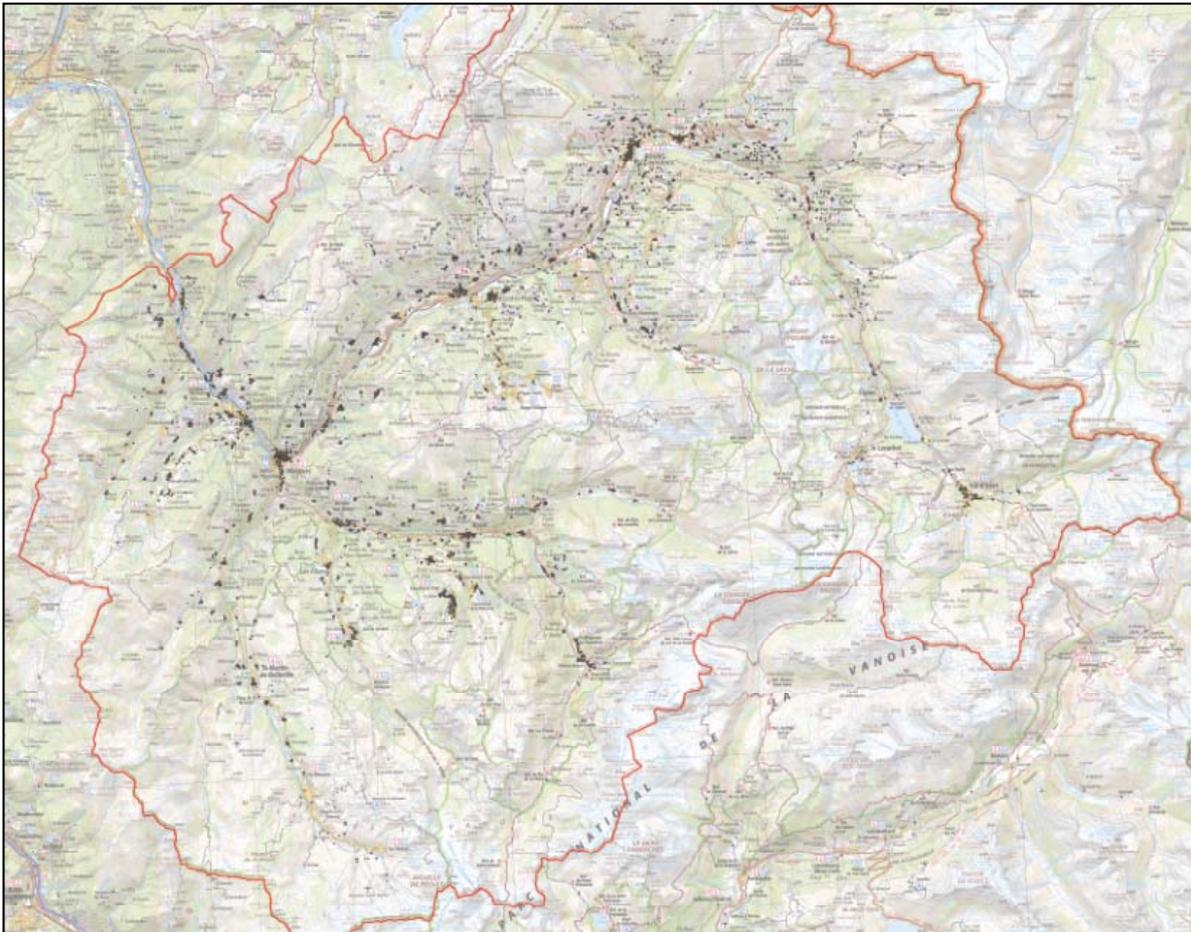
Graphique 1 : Consommation foncière par décennie et cumulée entre 1945 et 2008 en Tarentaise

Ce graphique montre bien l'accélération de la consommation du sol à partir des années 60, époque de démarrage du plan ski, puis un rythme de consommation à peu près constant oscillant entre 600 et 750 ha par décennie. Sur la période 1963-2008, la tache urbaine a ainsi augmenté de 228 %.

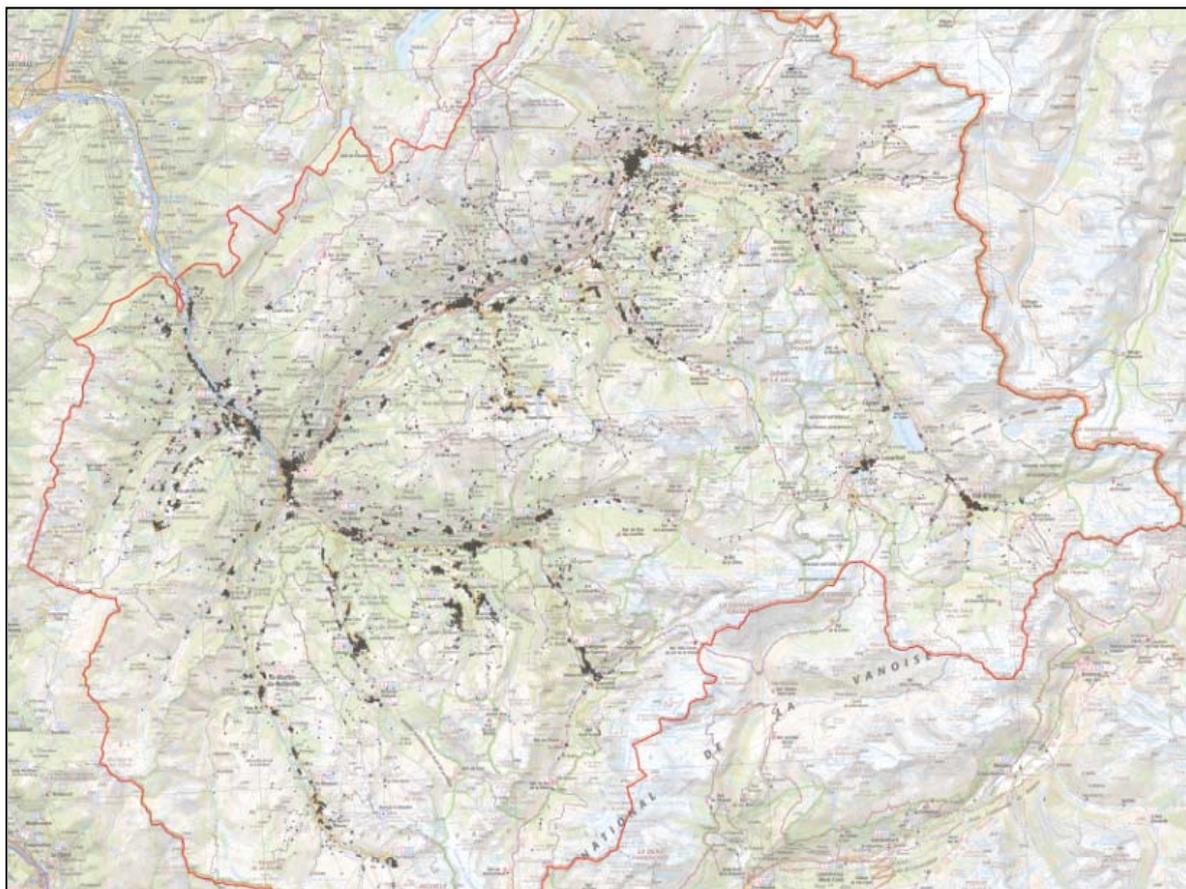
¹ Données issues du traitement réalisé par la DDT de la Savoie d'après les données MAJIC.



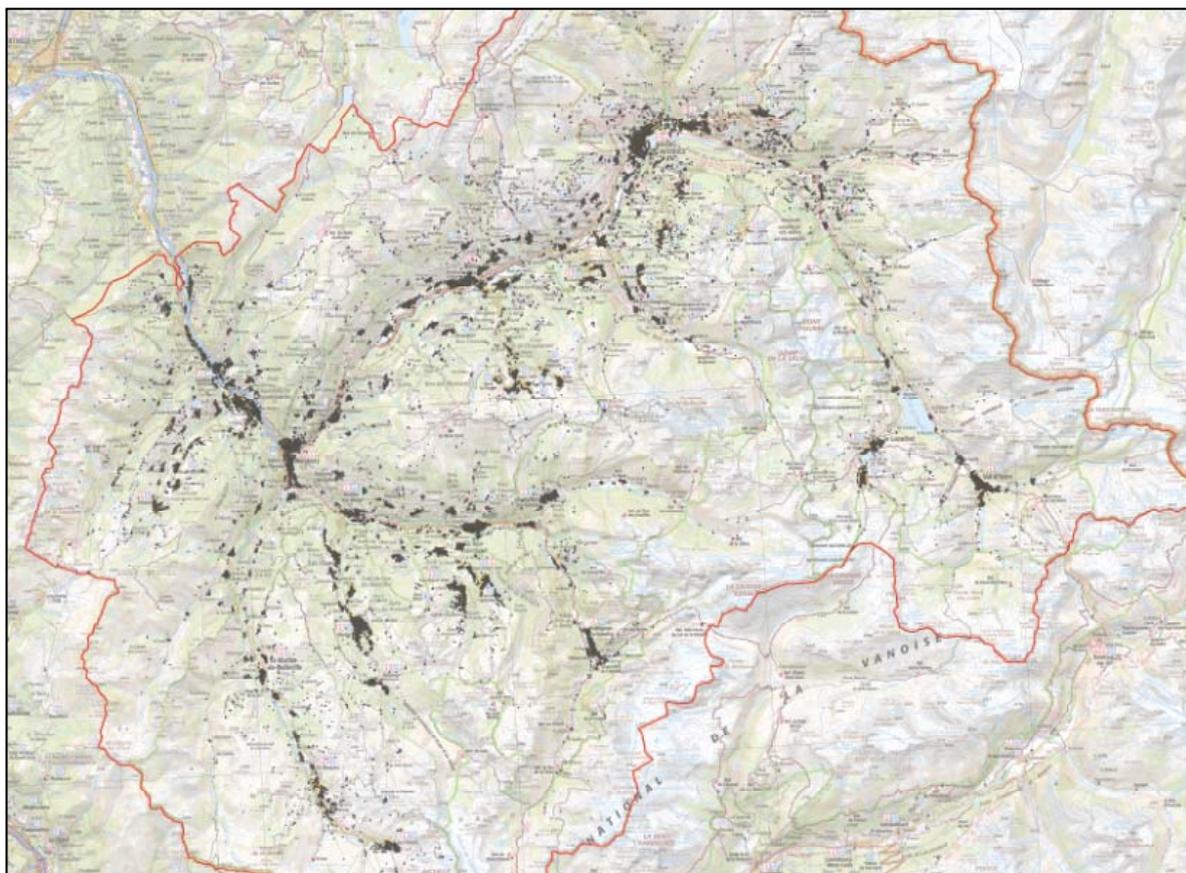
1945



1963



1981



2008

Carte 10 : Evolution de la tache urbaine entre 1945 et 2008 en Tarentaise

2.1.7. SYNTHÈSE PAYSAGE

| Aujourd'hui | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une vallée emblématique des Alpes françaises présentant une grande richesse paysagère et des panoramas de paysage de montagne majestueux • Une base patrimoniale naturelle et bâtie forte, et attachée à l'identité de ce territoire • Une structure paysagère agro-pastorale globalement encore bien lisible | <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire géographiquement contraint permettant d'expliquer la fermeture progressive du paysage sur certaines parties du territoire et l'importance et la concentration des infrastructures • En station, une montagne prioritairement aménagée pour l'hiver, complexe à rendre « attirante » l'été • Une sensibilité paysagère accentuée par la multitude d'angles de vue et par la fragilité des milieux en altitude |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un paysage, à valeur économique, qui contribue à l'attractivité touristique du territoire • Des dynamiques locales qui valorisent les paysages agricoles • Des stations qui peuvent être un espace d'expression architecturale | <ul style="list-style-type: none"> • Une pression urbaine sur les espaces agricoles en vallée pouvant entraîner une remise en cause des grands équilibres paysagers • « A tous les étages », un mode de développement de l'urbanisation devenu moins économe en foncier • En vallée et sur les versants, tendance à la production d'un paysage pavillonnaire banalisé, en rupture avec la trame traditionnelle • En station, une architecture néo-régionaliste qui se normalise au détriment de l'identité des stations |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces paysagers ouverts remarquables à dominante agricole, qui structurent le fond de vallée, participent à l'image paysagère globale du territoire et à la qualité du cadre de vie. Cela doit s'accompagner sur les secteurs les plus sensibles par la définition de limites intangibles de protection par rapport à l'urbanisation, mais également par une limitation de la banalisation des paysages liées à l'enfrichement à proximité des villages et hameaux • Prise en compte des micro-paysages agricoles patrimoniaux, qui enrichissent le paysage champêtre associé aux bourgs et hameaux, avec des secteurs de vergers et jardins qui accompagnent la compacité des groupements bâtis traditionnels • Préservation de l'identité urbaine des villages et des hameaux avec une protection des hameaux les plus emblématiques et une évolution respectueuse de la morphologie urbaine des autres groupements bâtis : silhouette urbaine, extension proportionnée par rapport à la taille du village ancien, principes d'inscription dans la pente et de compacité permettant d'éviter la généralisation d'un tissu pavillonnaire banalisé • Requalification des abords des axes vitrines en fond de vallée (au niveau de certaines entrées de ville et résorptions de « points noirs » paysagers), mais également au niveau des abords de sites naturels emblématiques d'altitude • Poursuite de la mise en valeur des abords de l'Isère et du Doron (cheminement, voie cyclable, aménagements naturels de loisirs associés) et suppression des espaces dégradés en arrière de certaines zones urbanisées. • Maintien des effets de fronts urbains des stations et organisation d'un développement futur plus compact • Intégration de la dimension estivale dans les aménagements de stations et de domaines skiables (espaces publics, abords des voiries et des bâtiments, stationnement, infrastructures de remontées mécaniques...), et prise en compte de la réversibilité paysagère dans les travaux et projets d'aménagement • Protéger et/ou maintenir une partie des vergers qui structure le paysage et participe à la qualité du cadre de vie | |

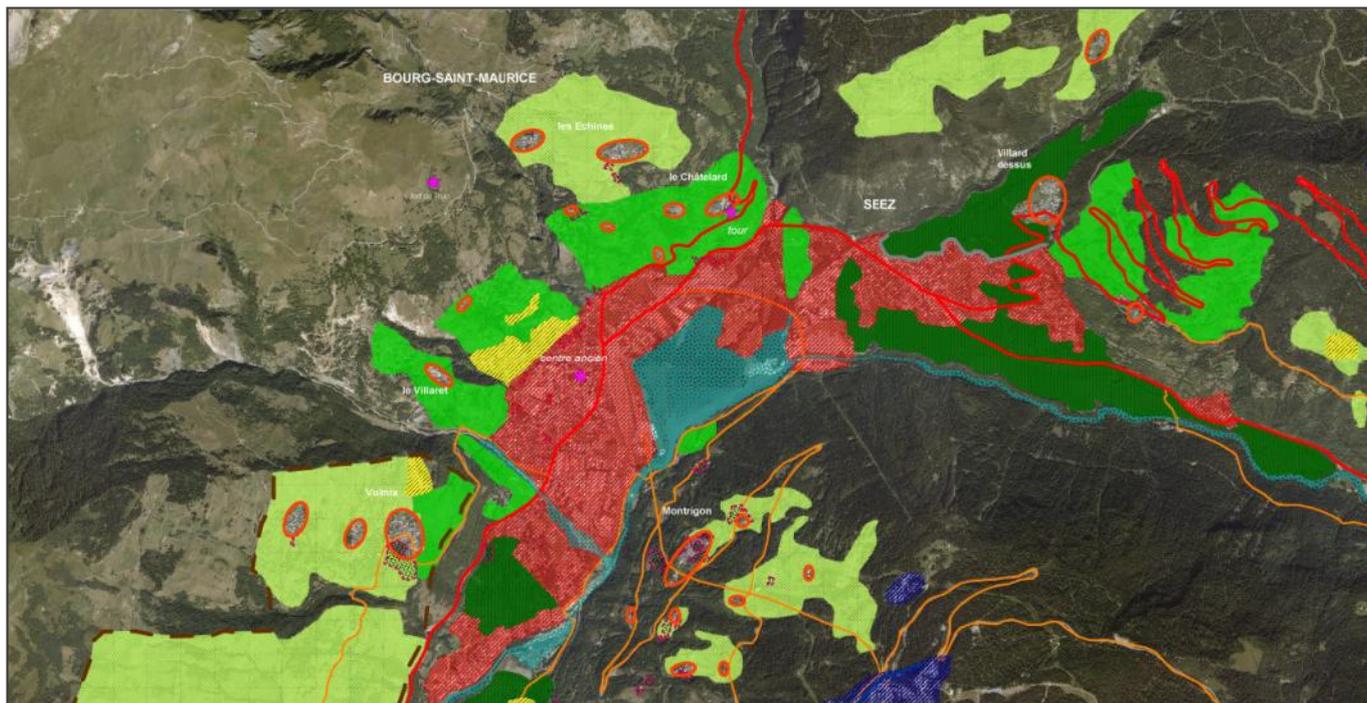
2.1.8. CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Cette partie se rapporte à l'Atlas des paysages disponible en annexe du diagnostic. Deux exemples sont intégrés au présent document (Bourg-Saint-Maurice et Les Avanchers) ; les autres extraits sont disponibles en annexe.

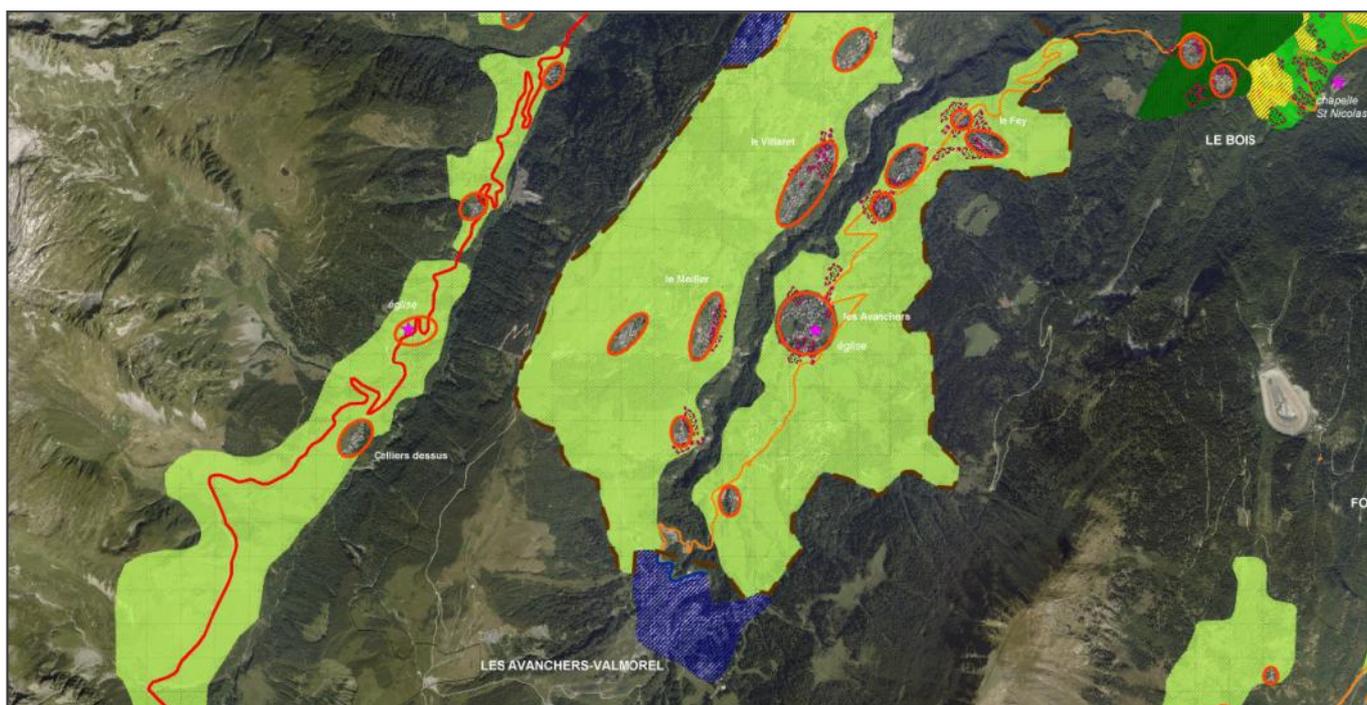
Cette approche cartographique vise à mettre en évidence les espaces et éléments paysagers significatifs du territoire, sur lesquels portent un enjeu fort de préservation, de mise en valeur ou de vigilance. La notion de sensibilité paysagère est pour partie corrélée à la plus ou moins grande perception visuelle de ces espaces et éléments paysagers depuis les axes principaux (route et voie ferrée) qui drainent ce territoire.



Figure 3 : Légende des planches cartographiques paysagères



Carte 11 Exemple 1 - Planche cartographique paysagère Bourg-Saint-Maurice



Carte 12 : Exemple 2 - Planche cartographique paysagère Les Avanchers

2.2. La ressource en eau

2.2.1. LES EAUX SUPERFICIELLES

Le territoire du SCoT est entièrement compris dans le bassin versant de l'Isère amont, à l'exception de quelques marges au Nord qui appartiennent aux bassins versants du Val d'Arly. Au sein du bassin versant de l'Isère, on peut identifier le sous bassin des Dorons qui regroupe plusieurs affluents importants de l'Isère. L'hydrologie naturelle du bassin versant est de type nivoglacière en tête de bassin évoluant vers le nivopluvial en basse Tarentaise. L'aménagement hydroélectrique du bassin versant modifie profondément ces régimes naturels.

La qualité des eaux de l'Isère et de ses affluents est globalement bonne, même si l'influence anthropique est visible par endroit (matières azotées à l'aval de certaines stations d'épuration, principalement en saison touristique, traces de pollution aux métaux liées à d'anciennes décharges ou industries). On retrouve également des traces d'arsenic d'origine naturelle (présence dans les roches). L'Isère et les Dorons bénéficient de tronçons sans rejets anthropiques et d'apports de leurs affluents, qui permettent l'autoépuration du cours d'eau. D'une manière générale, la situation s'est améliorée entre 2006 et 2010.

En revanche, leur qualité hydro-biologique est globalement médiocre en lien avec l'artificialisation des cours d'eau (aménagements, ouvrages hydroélectriques) qui dégradent la qualité des habitats.

Les principales pressions qualitatives sur la ressource en eau sont d'origines :

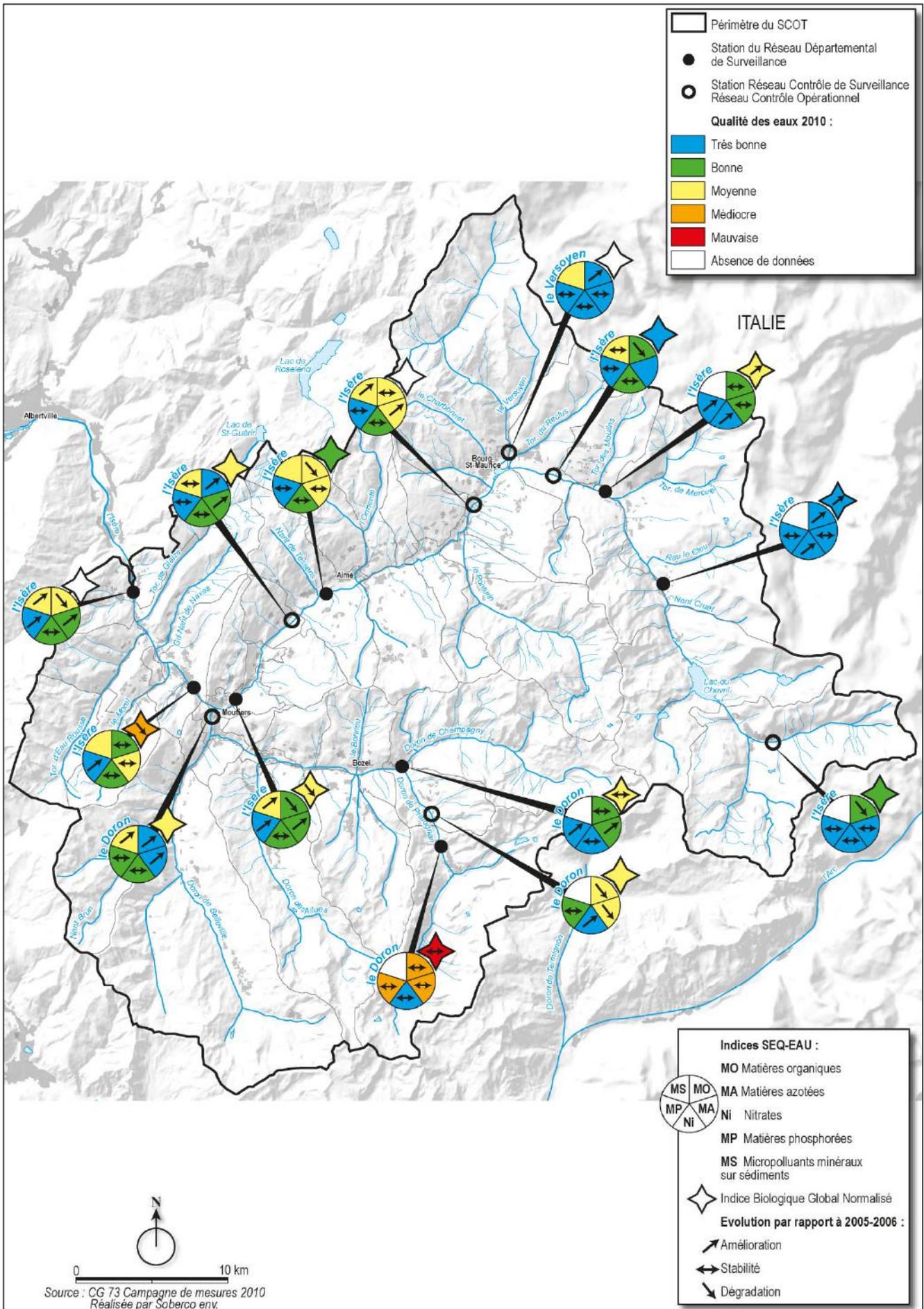
- domestique (particulièrement lors des pics de fréquentation hivernale), la situation ayant été améliorée par les aménagements réalisés ces dernières années (modernisation et/ou agrandissement de stations d'épuration existantes, mise en place de petites STEP rustiques ou raccordement à des stations plus importantes pour les secteurs jusqu'alors non assainis),
- industrielles et artisanales, rejets d'hydrocarbures par les entreprises liées au transport, rejets de solvants et de vernis par les métiers de la peinture, de l'imprimerie et de la photographie et les blanchisseries, décharges sauvages, rejets industriels chargés en hydrocarbures ou en métaux...),
- agricole (stockage et épandage des déjections animales, effluents de fromageries représentant une forte charge polluante).

2.2.2. LES EAUX SOUTERRAINES

Le territoire du SCoT repose sur une vaste masse d'eau souterraine affleurante : le domaine plissé des bassins versants de l'Isère et de l'Arc. La nature géologique des terrains conditionne la composition des grands systèmes aquifères et leur productivité et plus de la moitié de la superficie de la zone d'étude est constituée de formations peu perméables. Deux types d'aquifères peuvent être identifiés au sein de cette vaste masse d'eau : les milieux poreux (alluvions formant des aquifères assez productifs) et les milieux discontinus (gypses avec des sources peu nombreuses mais dotées d'un fort débit, schistes avec de petites sources à faible débit, quartzites présentant une bonne perméabilité, milieux karstifiés développés dans les terrains carbonatés pour lesquels les débits des émergences sont très variables en fonction des saisons).

2.2.3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Six syndicats assurent la compétence en assainissement collectif pour 32 communes. Pour les communes restantes, la compétence en assainissement collectif (lorsqu'elle existe) est assurée par la commune elle-même, soit en régie directe soit en affermage. Quatre syndicats et deux communes ont par ailleurs récemment mis en place des SPANC sur leur territoire (Service Public d'Assainissement Non Collectif).



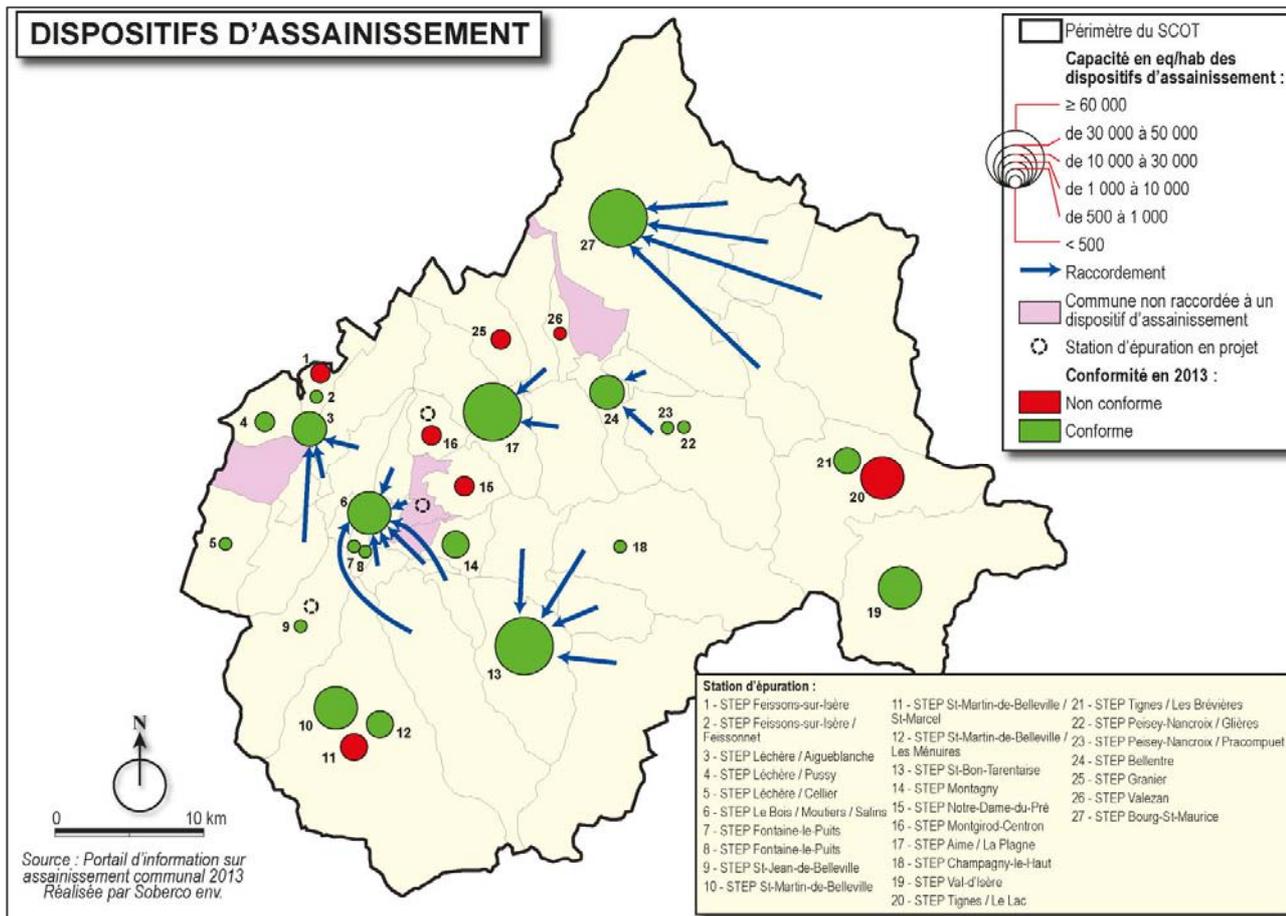
Carte 13 : Qualité des eaux - Mesure de la qualité des cours d'eau

L'ensemble des communes dispose d'un zonage d'assainissement, mais certains ne sont plus à jour. L'assainissement des eaux usées est essentiellement réalisé sous forme d'assainissement collectif (70 % de la population permanente et quasiment 90 % de la population maximale).

Les secteurs desservis par l'assainissement collectif sont munis d'un réseau collectif, séparatif (eaux usées séparées des eaux pluviales) ou unitaire (collecte commune des eaux usées et pluviales, occasionnant des surcharges lors de fortes pluies) selon l'ancienneté des installations, géré par la commune et/ou le syndicat ayant la gestion de la station d'épuration (en régie ou en délégation de service public). Plusieurs projets de mise en séparatif sont recensés sur le territoire. Pour les secteurs assainis de manière autonome, on distingue, après un prétraitement en fosse sceptique, des rejets individuels et des rejets via des réseaux collectifs.

27 stations d'épuration (STEP) permettent de gérer les eaux usées de 40 des 43 communes du territoire du SCoT. La capacité totale d'épuration du territoire correspond ainsi à près de 400 000 équivalents habitants (EH), pour une charge maximale actuelle de 350 000 EH. La plupart de ces stations sont de petite taille (moins de 2 000 EH) et équipées de filières rustiques (dispositifs de décantation physique, filtres plantés) bien adaptées à ces quantités d'effluents. Les grosses stations de capacité supérieure à 10 000 EH correspondent soit à des stations intercommunales soit à des stations de ski et munies de biofiltres, de traitement physico-chimique en aération ou de boues activées. Elles disposent de plusieurs filières de traitement, qu'elles activent ou non selon la saison et la charge qu'elles ont à traiter.

La majorité des stations d'épuration présentent des performances conformes, certaines d'entre elles venant d'être modernisées récemment. Quelques dépassements de capacité peuvent également être observés en période de pointe, mais la plupart des STEP du territoire présentent une capacité résiduelle leur permettant de traiter de nouveaux effluents. D'autre part, la plupart des stations du territoire doivent faire face à des problèmes de sur-débit en période de pluie, en lien avec la présence de réseaux unitaires.



Carte 14 : Dispositif d'assainissement

2.2.4. LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le territoire est alimenté en eau potable par environ 375 points de prélèvement publics actifs (qui peuvent aussi être utilisés pour d'autres usages), la plupart d'entre eux captant des ressources souterraines, au niveau des sources, qui sont souvent de faible débit et localisées entre 1 000 m et 2 000 m d'altitude. La moitié d'entre eux sont protégés par un périmètre de protection et un tiers fait l'objet d'une procédure en cours.

Ces sources alimentent plus de 190 unités de distribution. D'un point de vue physico-chimique, l'eau est globalement de bonne qualité, avec toutefois quelques contaminations en arsenic et en sulfate (liées à la dissolution de ces substances présentes naturellement dans les roches). Près de 70 % d'entre elles présentent une eau de bonne qualité bactériologique, tandis que la plupart des contaminations sont ponctuelles, plus rarement épisodiques ou chroniques. Aucune pollution chronique liée à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est à déplorer.

La gestion de l'alimentation en eau potable est le plus souvent réalisée à l'échelle communale et seuls 4 syndicats assurant cette gestion ont été mis en place, dont un seul est un syndicat intégral (gérant l'ensemble des réseaux). D'autres structures intercommunales sont aussi envisagées. Afin de faire face aux variations de population saisonnières, plusieurs stratégies sont mises en place selon les communes : utilisation d'eau sulfatée (après dilution ou traitement), mobilisation de sources non exploitées le reste de l'année, retenue d'altitude mixte, conventions pour des prises d'eau sur les galeries d'EDF.

D'après les données croisées de la DDT73, l'ARS73 et le Conseil Général 73 concernant l'équilibre des besoins d'alimentation en eau potable sur le territoire par rapport à la capacité des ressources actuellement disponibles, certains secteurs méritent une attention particulière en raison de difficultés d'approvisionnement observées mettant en évidence un déficit actuel ou prévisible à court terme.

L'absence de ressource supplémentaire ou la faible disponibilité de la ressource constitue le principal facteur de vulnérabilité des communes vis-à-vis de leur approvisionnement en eau. Des recherches sont en cours pour la station des Arcs en vue de l'exploitation future de nouvelles ressources. La situation est également critique pour la station de Val Thorens, où les capacités arrivent en limite, obligeant le recours à des prélèvements dans les cours d'eau.

Le forage de Rosuel, alimentant les secteurs de Peseix-Nancroix, Vallandry et Les Arcs, constitue une ressource stratégique, mais dont les capacités arrivent en limite. Aucune autre solution alternative pour compléter cette ressource n'existe actuellement pour assurer les besoins futurs sur ces secteurs. Des problématiques d'efficacité des rendements des réseaux sont également signalées et leur optimisation pourrait contribuer à l'amélioration de la situation quantitative.

Par ailleurs, dans le secteur de Valmorel, Bozel et Brides les Bains, la ressource est actuellement à l'équilibre, mais une vigilance est à apporter par rapport aux besoins futurs.

D'autre part, certaines communes ont connu récemment des situations critiques qu'elles ont améliorées avec la mise en place de nouvelles ressources. Il s'agit notamment des communes de Champagny, Les Allues, La Perrière et Saint-Bon.

Outre la disponibilité de la ressource en eau, d'autres facteurs accentuent la vulnérabilité de la ressource en eau et ce sur l'ensemble du territoire : les effets du changement climatique, la difficulté de protection de la qualité de la ressource en eau superficielle et les besoins en eau de certains projets touristiques.

Ainsi, la ressource en eau potable peut dans certains cas conditionner le développement du territoire. Le cumul des usages de l'eau (eau potable, hydroélectricité, neige de culture, irrigation, milieu naturel) est également à prendre en compte, afin d'arriver à une conciliation globale des usages de la ressource dans le respect du besoin pour les milieux aquatiques.

2.2.5. L'HYDROÉLECTRICITÉ

Il existe de nombreux aménagements hydroélectriques sur le territoire du SCOT, qui modifient les régimes naturels des cours d'eau. On dénombre ainsi plus de 60 prises d'eau alimentant une vingtaine de centrales gérées par EDF ainsi

qu'une dizaine de micro-centrales privées. La production énergétique des aménagements d'EDF sur le territoire est de l'ordre de 3 600 GWh et représente près de 7.8 % de la production hydroélectrique nationale.

En termes de prélèvement, un débit minimal, le débit réservé (correspondant à 1/10^{ème} du débit moyen annuel) doit être maintenu en permanence dans les cours d'eau, afin de sauvegarder les équilibres biologiques et les usages de l'eau en aval. Pour le mois de février, qui correspond à la fois à un mois d'étiage et à une période de consommation de pointe pour l'eau potable, les prélèvements pour EDF peuvent être estimés, à 12 900 000 m³, soit près de 6 fois plus que les prélèvements pour l'eau potable sur cette même période. Au pas de temps journalier, les prélèvements les plus prononcés concernent la Haute-Tarentaise. En revanche, dans le massif de la Vanoise, il n'y a théoriquement pas de prélèvement possible en période d'étiage, car le débit réservé est supérieur, soit au débit d'étiage naturel, soit au débit naturel diminué des prélèvements pour l'eau potable réalisés à l'amont (l'AEP étant prioritaire).

2.2.6. LA NEIGE DE CULTURE

La quasi-totalité des stations de sport d'hiver du territoire ont recours à la neige de culture (30 % de la surface des domaines skiables du territoire enneigé artificiellement), afin de maintenir mais surtout de préparer un enneigement de qualité pour la saison hivernale. La production de neige de culture a ainsi lieu essentiellement entre novembre et janvier, et plus marginalement en février et mars. L'eau utilisée provient de différentes sources (principalement cours d'eau mais aussi réseaux d'eau potable, réseaux d'eau destinés à la production hydroélectrique, et, dans une moindre mesure, ruissellements) et les deux-tiers des prélèvements ont transité par des retenues d'altitude, qui permettent de stocker de l'eau en dehors des périodes d'étiage. Toutefois, certaines retenues font l'objet de plusieurs remplissages, qui peuvent avoir lieu en plein hiver.

Les prélèvements pour la neige de culture ont été estimés pour 2006 à 3 892 000 m³. Le volume nécessaire pour un re-remplissage des retenues collinaires en hiver (période d'étiage et de consommation de pointe pour l'eau potable) est estimé à 1 542 000 m³, ce qui correspond au 2/3 des volumes prélevés pour l'AEP. Si ces retenues sont effectivement vides et qu'il est nécessaire de les remplir à nouveau, la situation peut être délicate pour certaines stations. En revanche, si elles sont pleines, les besoins peuvent être largement satisfaits.

2.2.7. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX USAGES CUMULÉS DE LA RESSOURCE EN EAU

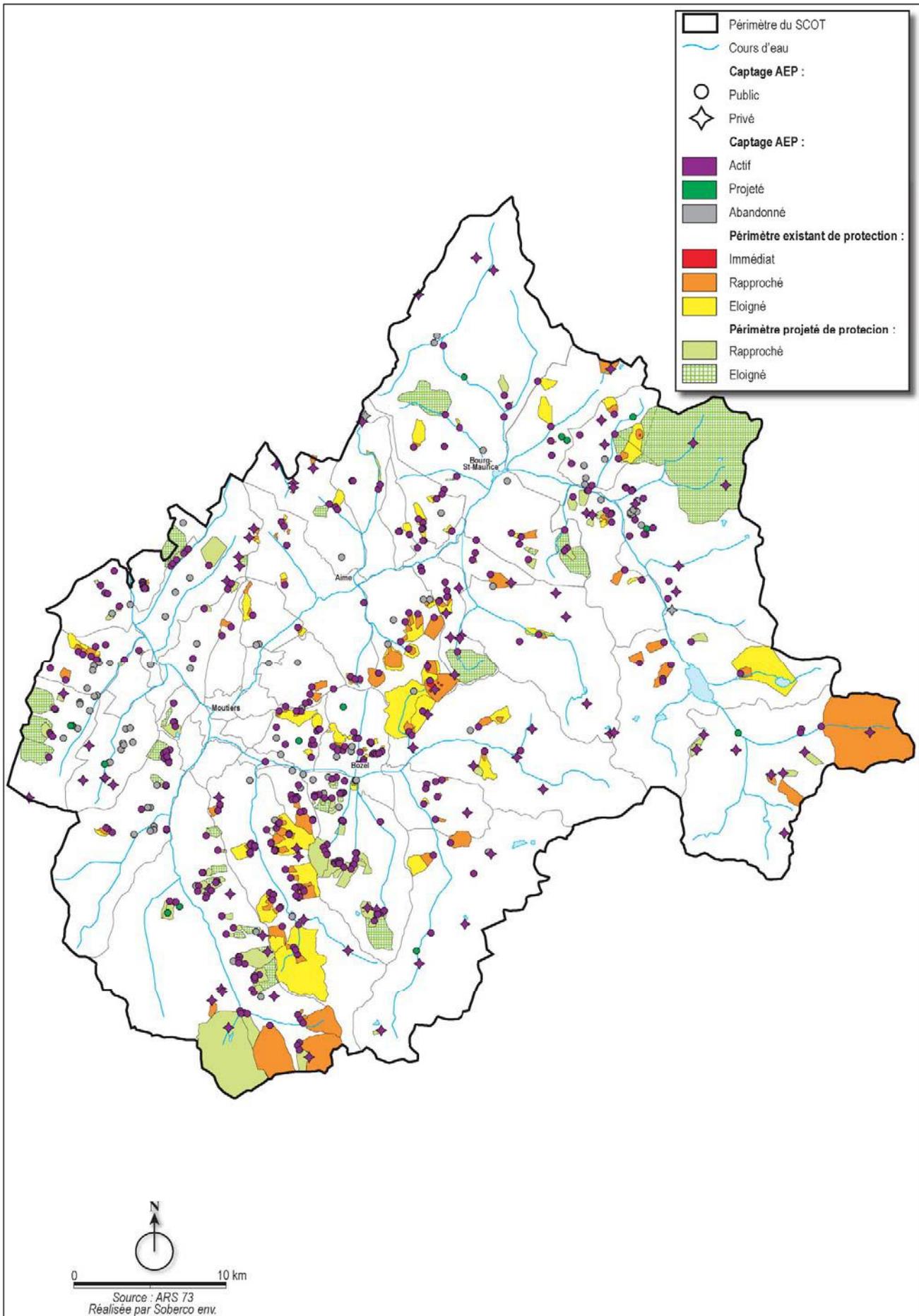
L'alimentation en eau potable, l'hydroélectricité et la neige de culture représentent les usages les plus importants de la ressource en eau. Les volumes annuels calculés pour l'ensemble du territoire en 2006 sont les suivants (source : Contrat de bassin versant Isère en Tarentaise) :

- Prélèvements pour l'AEP : 19 290 000 m³
- Prélèvements pour la neige de culture : 3 892 000 m³
- Ressource totale disponible : 1 935 000 000 m³
- 10% du module : 195 000 000 m³.

Selon les communes, ils représentent des poids plus ou moins importants. Une comparaison entre ces trois usages et la ressource en eau disponible met aussi en évidence différents résultats en fonction de l'échelle de temps considérée :

- au pas de temps annuel, les besoins apparaissent largement satisfaits pour les trois usages ;
- au pas de temps mensuel, en prenant en compte le mois de février (étiage et pointe de consommation pour l'AEP), la ressource est également suffisante pour assurer l'ensemble des besoins.

Selon la répartition des usages, cette analyse peut toutefois être nuancée, en fonction de la présence ou non sur les communes d'installations hydroélectriques et de domaines skiables, de l'existence de retenues d'altitude, du positionnement des prises d'eau... (Source : Bilan quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isère en amont d'Albertville, 2008).



Carte 15 : Captages d'alimentation en eau potable

2.2.8. LES AUTRES USAGES ET PRESSIONS QUANTITATIVES

D'autres usages et pressions quantitatives sont recensés sur le territoire :

- l'agriculture avec l'alimentation en eau du bétail, l'irrigation (augmentation de l'irrigation des prés de fauche dont les surfaces diminuent, concurrencées par l'urbanisation) et le lavage du matériel de traite ;
- les loisirs (développement des sports d'eaux vives nécessitant une bonne qualité des eaux, pêche, stations thermales...);
- l'artisanat et l'industrie

2.2.9. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN COURS

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Parmi ses objectifs, figure celui de retrouver un « bon état » (écologique et chimique pour les eaux de surface, chimique et quantitatif pour les eaux souterraines) pour toutes les eaux du territoire européen d'ici 2015, sauf dérogation. Cette politique européenne se décline en droit français avec la loi sur l'eau (2006) qui prévoit également la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour chaque grand bassin versant. Le territoire du SCOT est ainsi concerné par le SDAGE Rhône Méditerranée, qui définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Dans le cadre du SDAGE, et conformément à la DCE, les états écologique et chimique des 45 masses d'eau superficielles (cours d'eau et plans d'eau) du territoire ont été déterminés en 2009, ainsi que les objectifs d'atteinte de ces bons états. L'état des lieux est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du futur SDAGE 2016-2021.

L'état chimique est qualifié de bon pour toutes les masses d'eau pour lesquelles il n'y a pas assez d'informations pour attribuer un état chimique, à l'exception de l'Isère en aval du Doron de Bozel, pour lequel il est qualifié de mauvais. L'objectif d'atteinte du bon état chimique est fixé à 2015 sur tout le bassin versant, sauf pour l'Isère en aval de Moûtiers, tronçon pour lequel il est fixé à 2021. L'état écologique est qualifié de bon pour l'Isère et ses affluents en amont du lac du Chevril ainsi que pour plusieurs petits affluents. Il est qualifié de médiocre pour l'Isère entre le lac du Chevril et Bourg-Saint-Maurice, pour le Doron de Belleville et pour la plupart des affluents. En revanche, il est qualifié de mauvais pour l'Isère en aval de Bourg-Saint-Maurice et pour le Doron de Bozel. Les objectifs d'atteinte de ce bon état varient de 2015 à 2027. Les motifs des différents reports correspondent à des problématiques de régulation hydrologique, d'ichtyofaune et de continuité, ou encore de condition morphologique. L'état chimique et l'état écologique des eaux souterraines sont quant à eux qualifiés de bons.

Les mesures à mettre en œuvre sur le territoire concernent exclusivement les masses d'eau superficielles et répondent à des problématiques de pollution domestique et industrielle, de substances dangereuses, de dégradation morphologique, de transport sédimentaire, d'altération de la continuité biologique, de menace sur le maintien de la biodiversité.

D'autre part, un contrat de bassin versant, porté par l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APT) est mis en place sur le territoire. Ce contrat a pour but de préserver et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en conciliation avec les usages de l'eau sur le bassin versant ; il définit un programme d'actions jusqu'en fin 2014, organisé autour de 3 volets : amélioration de la qualité de l'eau, gestion des cours d'eau, des risques d'inondation et de la ressource en eau, communication, coordination et suivi.

2.2.10. SYNTHÈSE RESSOURCE EN EAU

| Aujourd'hui | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> Des cours d'eau globalement de bonne qualité physico chimique Un territoire relativement bien équipé en matière de traitement des eaux usées Un contrat de bassin sur l'Isère, qui permet de gérer certaines problématiques liées à l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Des cours d'eau à la morphologie profondément modifiée réduisant leur capacité d'atteinte d'un bon état écologique Une prise en compte de la rivière qui reste négative : une rivière à aménager vis-à-vis du risque, pour la production hydroélectrique,... Une absence d'aquifère limitant les réserves d'eau souterraine et une multitude de points d'approvisionnement augmentant les dépenses (investissement et fonctionnement) Des difficultés d'approvisionnement en eau potable pour certaines communes Des SPANC non encore mis en place sur l'ensemble du territoire |

| Demain | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> Des travaux récents d'amélioration de l'assainissement des eaux usées qui contribuent à l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux Une ressource en eau indispensable à la diversification des activités touristiques (pêche, balnéothérapie, sport en eaux vives, thermalisme...) Une prise de conscience concernant la fragilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques conduisant à la mise en place d'une gouvernance intercommunale de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Un risque d'accroissement des problématiques d'approvisionnement en eau potable parallèlement à une augmentation des besoins (pour la neige de culture, pour l'irrigation, pour les nouvelles activités touristiques...) Des aménagements de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (retenues, conduites,...) qui pourraient accroître la pression sur la ressource et avoir des incidences sur les paysages Des aménagements de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (retenues, conduites, ...) qui pourraient accroître la pression sur la ressource en eau et avoir des incidences sur les paysages et les milieux naturels (zones humides) |

| Enjeux |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Une meilleure prise en compte des milieux aquatiques et humides dans l'aménagement Conciliation des différents usages de la ressource en eau et développement du principe de solidarité amont/aval Organisation d'une gestion collective de la ressource, voire d'une réflexion à grande échelle afin d'envisager des échanges sur la Tarentaise. Prise en compte de la disponibilité de la ressource dans le positionnement et le développement des aménagements : une réflexion préalable à la poursuite de solutions techniques coûteuses pour une période de pointe relativement courte. |

La question de la gestion de la ressource en eau constitue un élément important à prendre en compte dans le SCOT, compte-tenu notamment de la concomitance des afflux touristiques et des périodes d'étiage hivernal des sources et cours d'eau pour l'alimentation en eau potable et la production de neige de culture.



L'Isère (La Léchère)



*Conduite forcée pour l'hydroélectricité
(Le Villard du Planay)*

2.3. Le milieu naturel

2.3.1. LA TYPOLOGIE DES MILIEUX RENCONTRÉS

Ainsi que l'introduction l'a souligné, le territoire est caractérisé par un relief très marqué, qui conditionne fortement la répartition des milieux naturels. Il s'organise autour de la vallée de la Tarentaise, entre les massifs de la Vanoise au Sud et du Beaufortain au Nord, qui sont parcourus par un chevelu hydrographique dense. La proximité de ces cours d'eau, l'orientation des versants mais aussi l'altitude déterminent ainsi l'occupation du sol. En particulier, la végétation s'organise en 5 étages en fonction de l'altitude, même si elle est également influencée par l'exposition, les précipitations, la géologie :

- l'étage collinéen, jusqu'à 800 m, domaine des feuillus,
- l'étage montagnard, de 800 à 1 800 m environ, où les hêtres laissent progressivement place à des conifères,
- l'étage subalpin, de 1800 à 2 000 m, correspondant aux alpages et landes arbustives,
- l'étage alpin, entre 2000 et 3 000 m, où l'on rencontre surtout des pierres et des steppes,
- et l'étage nival, au dessus de 3 000 m, correspondant aux neiges et aux glaciers.

Les milieux ouverts présents sur le territoire comprennent ainsi :

- des roches sur 20 % du territoire (éboulis, falaises, vires rocheuses, moraines glaciaires ou autres pierriers), qui abritent des plantes rupestres parfois rares et protégées et sont propices à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux (rapaces notamment) ;
- des pelouses et pâturages, sur près de 35 % du territoire du SCoT, milieux riches en biodiversité dont l'ouverture est menacée par la déprise agricole (entretien par pâturage) et la pression urbaine en fond de vallée.

Les milieux semi-ouverts (environ 5% du territoire) comprennent quant à eux les landes et fourrés arbustifs (souvent rencontrés à l'interface entre les pelouses ou les prairies et les boisements et qui jouent un rôle essentiel pour la biodiversité constituant une mosaïque d'habitats associés à d'autres milieux) et les vergers et vignes (encore présents près de quelques villages et accueillant notamment des oiseaux cavernicoles).

Les espaces forestiers représentent près de 27 % du territoire du SCoT, principalement en-dessous de 2 000 m d'altitude (ils couvrent ainsi environ 57 % du territoire situé sous cette altitude). Un peu plus du tiers des forêts sont composées de feuillus, le reste de résineux et leur surface est en augmentation en lien avec l'enfrichement des espaces agricoles. On rencontre une grande diversité de forêts dont certaines constituent des milieux riches et abritant des espèces rares et menacées. Elles sont environ pour moitié publiques (forêts communales exploitées par l'intermédiaire de l'ONF, selon un Plan Simple de Gestion et forêts domaniales gérées par l'ONF et le service de Restauration des Terrains en Montagne) et pour moitié privées (difficultés de gestion liées à un très grand nombre de propriétaires, une forêt très morcelée, pentue et mal desservie). Une charte forestière a été mise en place par l'APTV afin de structurer la gestion de la forêt sur le territoire, de garantir son bon état et d'améliorer la communication sur ce milieu. La forêt constitue également un espace de loisirs, ces différentes activités, ainsi que l'exploitation de la forêt pouvant occasionner des dérangements pour la faune ou la flore. Toutefois, les plus fortes perturbations sont liées aux aménagements nécessaires aux sports d'hiver (destruction d'habitats et fragmentation des massifs lors de l'ouverture de nouvelles pistes).

Les milieux aquatiques et humides comprennent d'une part les cours d'eau et plans d'eau, et d'autre part les zones humides. Les cours d'eau de Tarentaise présentent une biodiversité variable en fonction de l'altitude : les milieux sont assez peu productifs en tête de bassins versants mais les espèces aquatiques (faune et flore) deviennent plus diversifiées en traversant les forêts de l'étage montagnard et collinéen. Les zones humides associées aux cours d'eau (grèves nues ou végétalisées, annexes fluviales, ripisylve, prairies inondables) prennent place dans le lit de ces derniers qui, dans de nombreux secteurs, a été rétréci et rectifié.

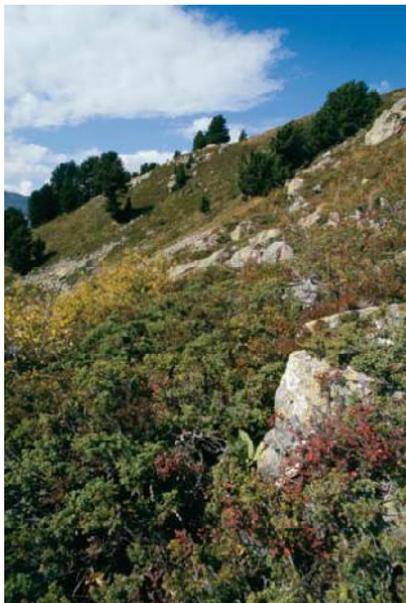
Sur le territoire du SCoT, plus de 1 000 zones humides représentant une surface de plus de 2 300 ha ont été recensées, la plupart étant situées entre 1 500 et 2 500 m d'altitude, et environ 60 % étant de petite taille (moins de 1 ha). Il s'agit pour l'essentiel de zones humides tête de bassin versants (alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux de pluie : tourbières, milieux fontinaux, prairies humides, prairies tourbeuses, pozzines). Les zones humides périodiques et les bordures de plan d'eau, artificiels pour la plupart, sont également bien représentées.



Forêts de Feissons



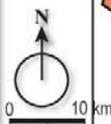
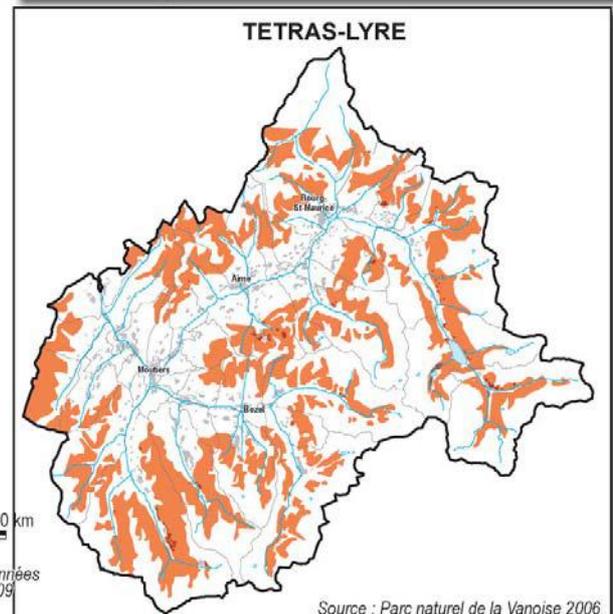
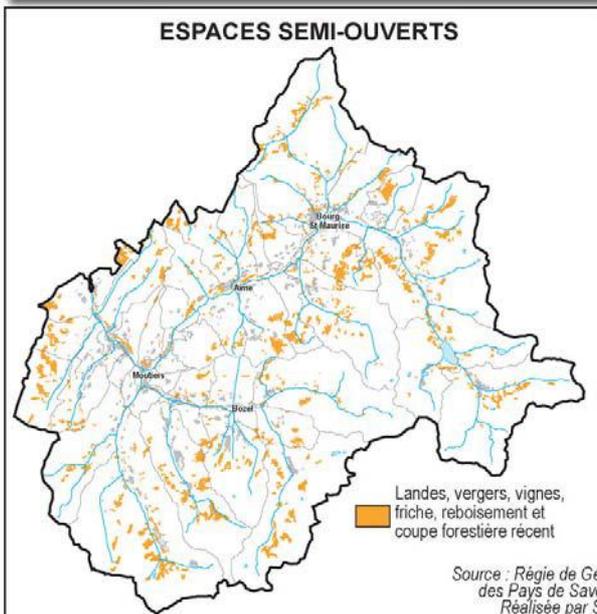
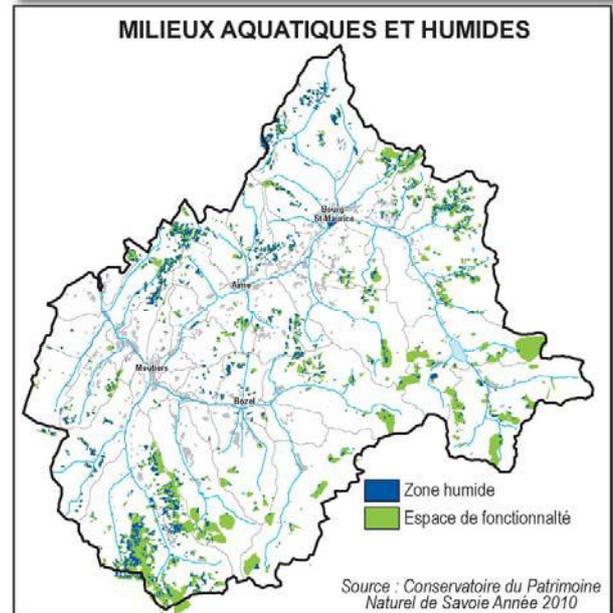
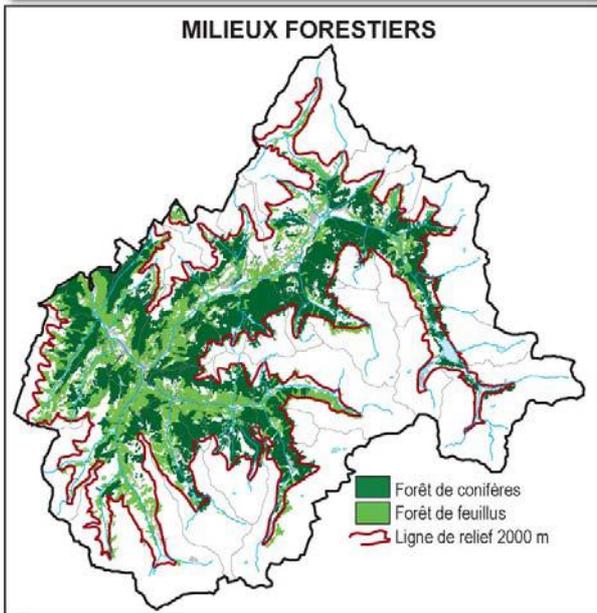
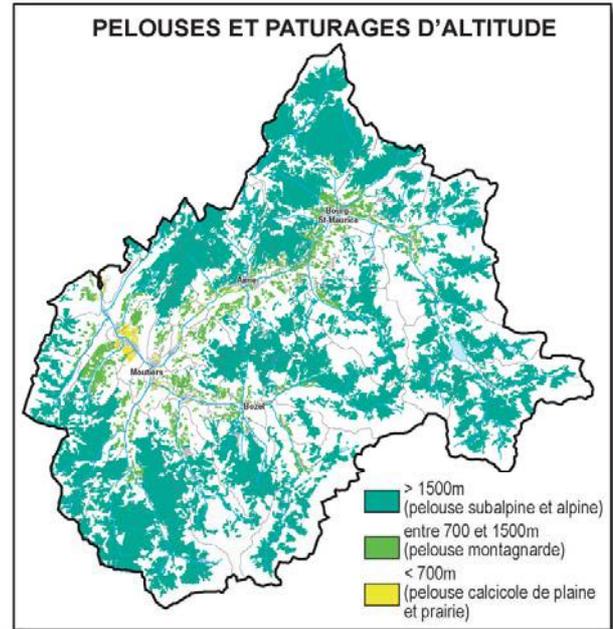
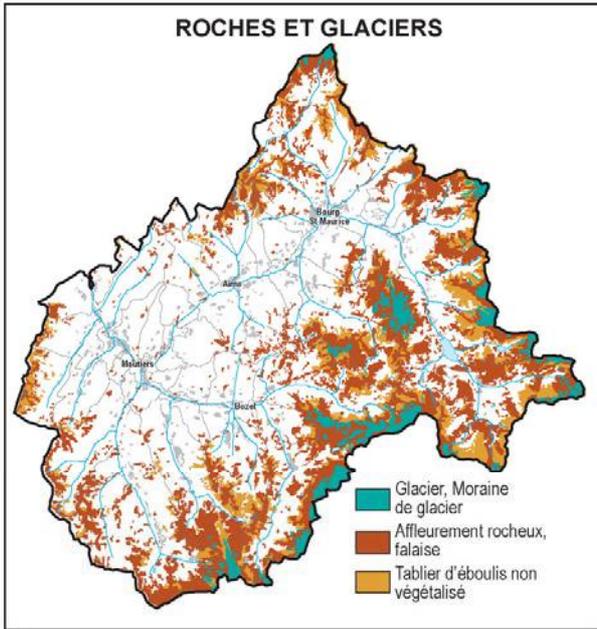
Prairie de fauche de Pralognan



Landes de Saint-Bon



*Roches, éboulis et pelouses
Col de la Vanoise*



Source : Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie Année 2009
 Réalisée par Sôberco env.

Carte 16 Typologies des milieux rencontrés sur le territoire

Les zones humides présentent de nombreux intérêts : stockage des eaux en période de hautes eaux et relargage en saison sèche, effet tampon vis-à-vis des pollutions, protection contre l'érosion des berges, richesse faunistique et floristique, pâturage, intérêt paysager... Elles abritent aussi une grande diversité floristique, avec des espèces parfois rares ou protégées. Elles peuvent être menacées par le drainage, les remblaiements et terrassements, la pollution des eaux, la gestion forestière qui peut occasionner des dégradations de ces milieux mais aussi leur évolution naturelle dans la mesure où elles tendent à se boisier ou à s'aterrir. La majorité des zones humides recensées est localisée dans la classe d'altitude où s'exercent deux usages pouvant engendrer une dégradation de ces habitats : le pastoralisme et les domaines skiables. Les pressions sur ces milieux sont encore aujourd'hui importantes. Un plan d'actions a été défini à l'échelle de l'APT, afin de définir les priorités d'intervention dans le cadre du contrat de rivière.

2.3.2. LES ESPÈCES PATRIMONIALES

Le territoire du SCoT comporte une faune et flore riches et diversifiées, typiques des milieux de montagne, dont certaines espèces sont rares et protégées.

Il abrite notamment plusieurs espèces d'oiseaux (galliformes comme le Tétraz Lyre, la Perdrix Bartavelle ou le Lagopède alpin, rapaces comme le Gypaète barbu, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, ou le Hibou grand-duc...), de mammifères (Bouquetin des Alpes, Lièvre variable, Chamois, Musaraigne alpine, chauves-souris...), d'insectes (nombreuses libellules et papillons), d'amphibiens (Grenouille rousse, Triton alpestre, Crapaud calamite, Crapaud commun...),...

La flore est également très diversifiée, avec des espèces typiques des différents milieux rencontrés, des substrats variés et de l'altitude. Environ 200 espèces végétales considérées comme patrimoniales sont recensées à l'échelle du massif de la Vanoise. On peut notamment citer le Sabot de Vénus, la Dracocéphale d'Autriche, le Chardon bleu des Alpes, ou encore le Trèfle des rochers.

2.3.3. LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS

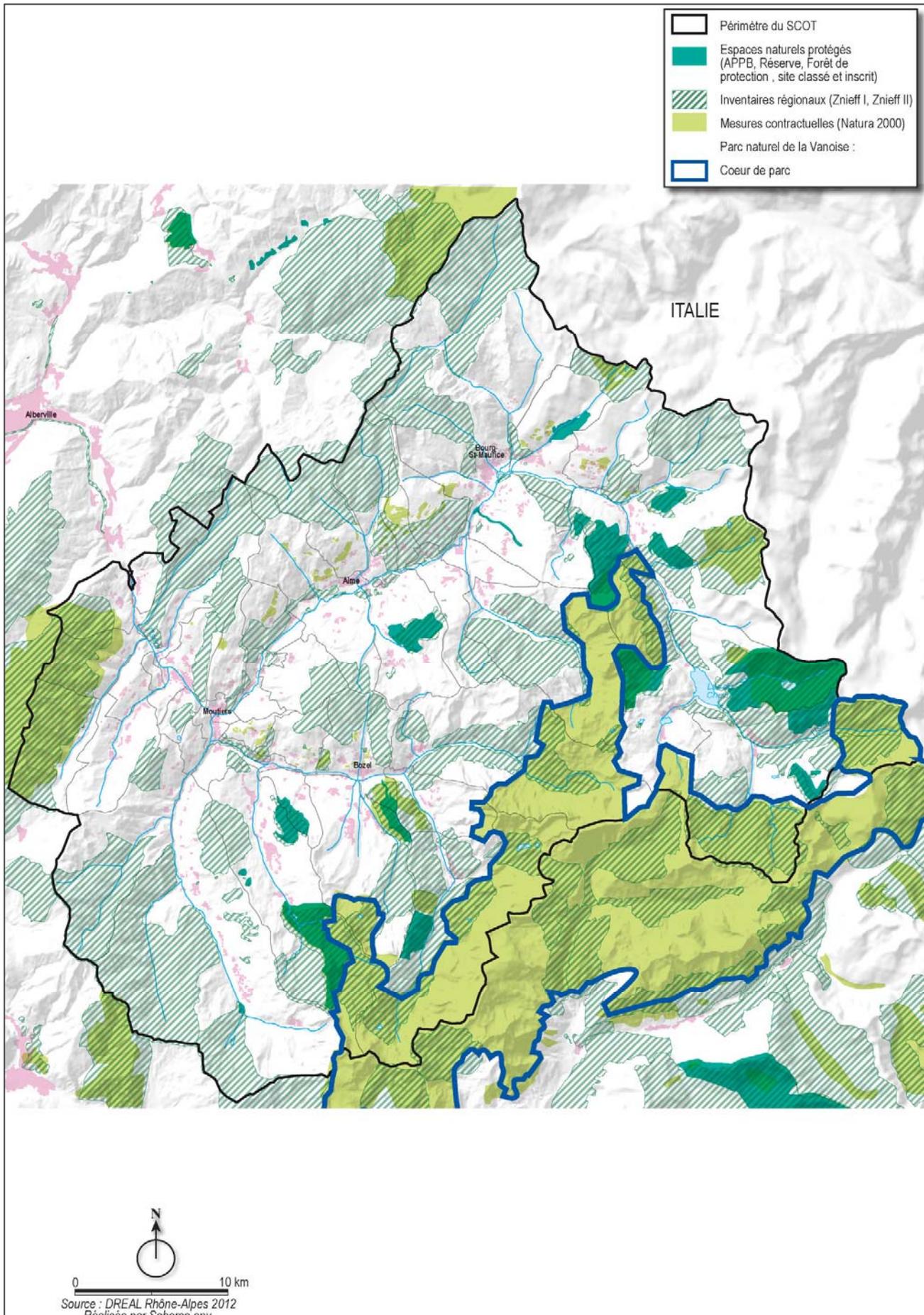
Le territoire du SCoT est concerné par de nombreux zonages :

- protection réglementaire (Parc National de la Vanoise, 6 réserves naturelles nationales, 2 réserves biologiques dirigées, 5 forêts de protection pour raison écologique, 5 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, 12 sites classés et 18 sites inscrits),
- zonages d'inventaires (97 ZNIEFF de type 1 couvrant 43% du territoire, 6 ZNIEFF de type 2 et une ZICO),
- mesures de gestion contractuelle (4 sites Natura 2000 : le massif de la Lauzière, les adrets de Tarentaise, le réseau de Vallons d'altitude à Caricion, le massif de la Vanoise)
- 4 grands sites départementaux, qui entrent dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Les réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000, les arrêtés de protection de biotope répondent à une logique de réseau et permettent une meilleure représentativité du patrimoine naturel, notamment pour les composantes insuffisamment représentées dans le cœur du Parc National de la Vanoise. Près de 60% du territoire est concerné par un zonage d'inventaire (hors Znieff de type II), de protection ou de mesures contractuelles.

2.3.4. LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

Le territoire concerne différents massifs (Vanoise, Beaufortain) qui sont autant de grands ensembles écologiques fonctionnels. Ces espaces, qui présentent une grande richesse écologique, sont connectés aux massifs voisins (Oisans, Belledonne, Grand Paradis) et constituent à l'échelle régionale d'importants réservoirs de biodiversité. Les vallées, et notamment la vallée de l'Isère, constituent des ruptures entre ces espaces de montagne (milieux de nature différente, urbanisation plus dense et infrastructures formant de véritables obstacles).



Carte 17 : Espaces naturels : inventaires, protections, gestion

A l'échelle du territoire, les principaux réservoirs de biodiversité sont :

- le cœur du massif de la Vanoise, la chaîne de la Lauzière, les Encombres, ainsi que les hauteurs du Beaufortain et de la chaîne frontalière, qui regroupent une mosaïque de milieux montagnards typiques (pelouses d'altitude, zones humides, rochers et quelques forêts),
- des réservoirs plus ponctuels dans les vallées, correspondant à des pelouses en adrets ou à des forêts remarquables.

Le territoire comprend huit continuums écologiques correspondant à l'ensemble des milieux favorables à différents groupes d'espèces et reliés fonctionnellement :

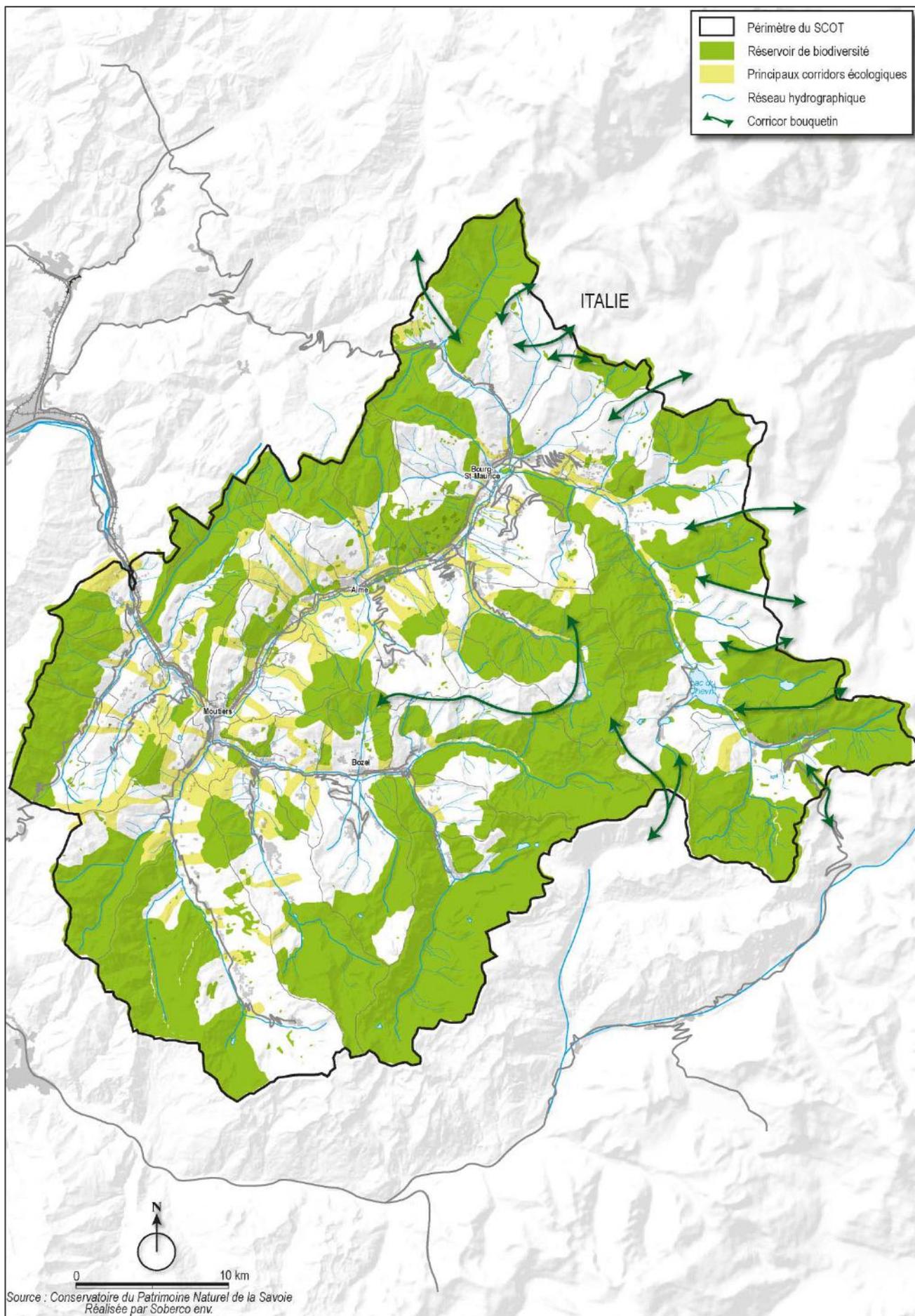
- continuum forestier de basse altitude, en dessous de 1 400 m d'altitude,
- continuum continu, qui occupe l'ensemble des fonds de vallées, interruptions liées aux infrastructures,
- continuum des forêts et pâturages d'altitude, au-dessus de 1 400 m d'altitude, continuum continu le plus important du territoire, connexions entre les versants des vallées et entre les bassins versants distincts,
- continuum des zones aquatiques et humides, correspondant au chevelu hydrographique, souvent réduit dans sa largeur au niveau notamment des zones les plus urbanisées, le long des infrastructures routières et cloisonné par de nombreux barrages ou seuils non ou difficilement franchissables,
- continuum des zones thermophiles sèches, continuum le plus morcelé du territoire,
- continuum des zones agricoles extensives et des lisières, continuum légèrement morcelé, mais dont les différentes entités sont tout de même très proches les unes des autres,
- continuum des zones rocheuses, au-dessus de 1 400 m d'altitude, continuum morcelé, mais qui présente certaines continuités au niveau des crêtes des différents massifs,
- continuum des pelouses et landes subalpines, continuum morcelé mais avec des entités d'une taille relativement importante.

La **trame verte** est composée des corridors écologiques. Le territoire est globalement peu fragmenté et les déplacements de la faune sont relativement diffus, notamment au droit des massifs. En revanche les liaisons inter-massifs sont quelques fois interrompues par des obstacles dans les fonds de vallées (RN 90, voie ferrée, zones urbaines,...). Près de 60 corridors (corridors à travers les vallées alluviales (liaisons inter-massif) et corridors entre les principaux réservoirs de biodiversité) ont été identifiés sur le territoire (voir cartographie ci-après).

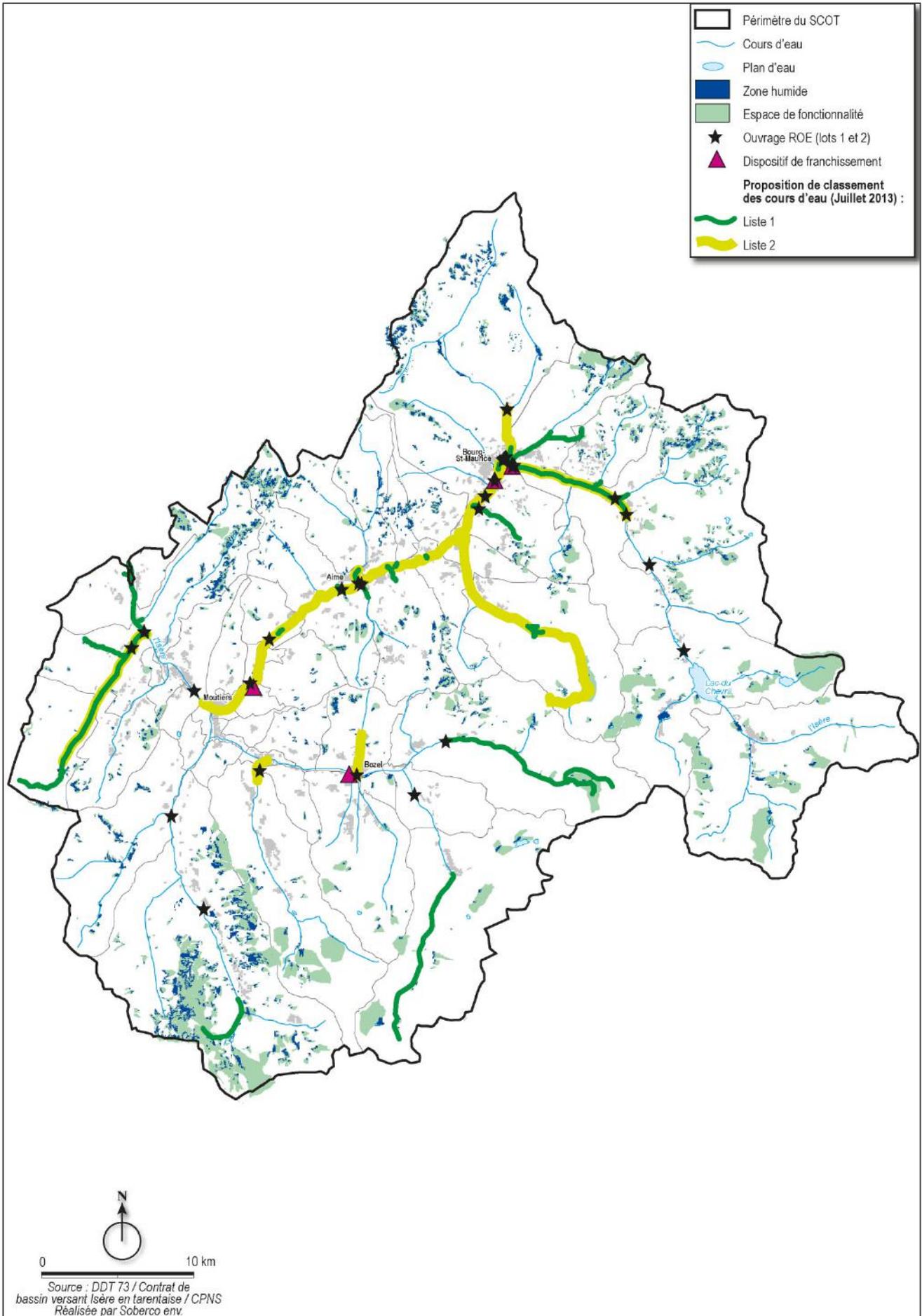
La **trame bleue** est composée des cours d'eau et des zones humides. Le réseau hydrographique fait l'objet de nombreux obstacles aussi bien pour les circulations piscicoles que pour le transport des sédiments (environ 75 ouvrages, barrages ou seuils aménagés sur les rivières et difficilement franchissables recensés). Plusieurs cours d'eau sont proposés pour l'inscription sur la liste 1 (cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins) et en liste 2 (cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique). 27 ouvrages (barrages, seuils, mais aussi confluences entre deux cours d'eau en raison des déconnexions liées à l'enfoncement de l'Isère et du Doron de Bozel).

2.3.5. SYNTHÈSE MILIEUX NATURELS

| Aujourd'hui | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire qui constitue un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale en lien avec la présence de grands ensembles écologiques fonctionnels • Une grande richesse de milieux naturels et d'espèces d'intérêt national voire communautaire • Un territoire encore peu fragmenté aux circulations animales peu contraintes • Une pression foncière sur les espaces naturels, les forêts et les alpages relativement limitée | <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau hydrographique fortement contraint par les aménagements urbains et routiers, par les modifications hydraulique et morpho-dynamique liées à l'activité hydroélectrique et faisant l'objet de nombreux obstacles à la circulation piscicole et au transport sédimentaire • Certains milieux naturels ont subi des dégradations suite aux aménagements touristiques et ces espaces ont perdu de leur naturalité • Une forte concurrence pour l'utilisation du foncier en fond de vallée : terres agricoles, urbanisation, milieux naturels etc. |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un Parc national et des réserves naturelles sur une partie du territoire visant une gestion optimale de la biodiversité • Un territoire qui présente une forte responsabilité dans la conservation de certaines espèces (Tétras lyre notamment) • Une agriculture pérenne qui permet un entretien de l'espace et le maintien de paysages de qualité • Des milieux aquatiques à préserver comme atout touristique et paysager. | <ul style="list-style-type: none"> • Des risques accrus de fragilisation ou de disparition de zones humides liés à l'activité en station de ski, en alpage. • Des risques de report de la pression pastorale des zones intermédiaires vers les secteurs d'altitude • Des risques de destruction de pelouses sèches et de fragmentation du continuum lors de l'extension des villages • Des pressions urbaines en fond de vallée réduisant les perméabilités et les liaisons inter-massifs • Des risques de fermeture de milieux prairiaux de moyenne altitude (montagnettes) suite à la déprise pastorale. |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des milieux naturels les plus remarquables et de gestion des espaces les plus sensibles (milieux aquatiques, pelouses sèches) • Maintien d'une agriculture extensive orientée sur l'élevage et d'une utilisation maximale des surfaces, pour le pastoralisme, afin de réduire la fermeture des milieux et de soulager la pression pastorale à l'étage alpin • Préservation du foncier agricole, pour limiter les pressions sur les milieux naturels • Préservation des corridors écologiques dans les fonds de vallée reliant les différents massifs, et intégration des sensibilités écologiques dans les différents aménagements et notamment les éventuelles extensions des stations et des domaines skiabiles • Amélioration des continuités écologiques des cours d'eau et des milieux prairiaux des zones d'altitude intermédiaire • Intégration des sensibilités écologiques dans les différents aménagements et notamment les éventuelles extensions/travaux des stations et des domaines skiabiles • Protection et/ou maintien d'une partie des vergers | |



Carte 18 : Projets de corridors biologiques structurants



Carte 19 : Trame bleue

2.4. Les risques et les nuisances

2.4.1. LES RISQUES NATURELS

Le territoire est concerné par de nombreux risques naturels :

- le risque d'inondation qui concerne la quasi totalité du territoire (36 des 43 communes), est identifié au travers des Atlas des Zones Inondables qui couvrent l'Isère, et pris en compte dans les Plans de Prévention des Risques (PPR) d'Inondation ou les PPR multirisques intégrant le risque torrentiel (17 communes munies de PPR relatifs au risque d'inondation). Deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) successifs ont été élaborés et permettent aux communes menant des études de connaissance du risque ou des travaux de prévention / protection contre les inondations d'être aidées financièrement par le Conseil Général de la Savoie et l'Etat. Plusieurs études sont également en cours sur le territoire :
 - finalisation du PPRI sur le tronçon de l'Isère d'Alberville à Moûtiers par le bureau d'études Hydratec ;
 - un PPRI est prescrit sur le tronçon de l'Isère de Moûtiers à Landry.
- le risque mouvement de terrain (glissements, coulées boueuses, affaissements, effondrements et chutes de blocs), qui concerne également une grande partie du territoire (35 des 43 communes), est pris en compte au travers des PPR multirisques (17 communes concernées). Deux PPR miniers sont également prescrits sur les communes de Macot-la-Plagne et les Chapelles ;
- le risque sismique est présent sur tout le territoire. Le zonage national définit 5 communes, en frange Ouest, en risque moyen le reste des communes de Tarentaise étant concernées par un risque modéré.
- Le risque avalanche concerne aussi de nombreuses communes (23 des 43 communes du territoire). De nombreux couloirs d'avalanches (la plupart du temps dans des zones naturelles) sont identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA), 194 sites sensibles (présentant un risque sur les enjeux de bâtiments et de communication) sont répertoriés en Tarentaise, dont 64 en catégorie de sensibilité forte. Par ailleurs, 13 communes sont protégées par un PPR avalanche.

2.4.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La société Métaux Spéciaux (MSSA), située à Saint-Marcel Pomblière est classée SEVESO seuil HAUT. 5 communes sont comprises dans le périmètre de danger défini autour de l'usine. Une étude a été lancée afin d'établir un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le périmètre de prescription et de réglementation du PPRT MSSA impacte les territoires de 3 communes : St Marcel, Notre Dame du Pré et Hautecour (pas d'enjeux sur cette dernière commune). L'enquête publique de ce PPRT est en cours (2014). D'autre part, l'usine Carbone Savoie (La Léchère) est également classée SEVESO seuil BAS. Elle ne fait donc pas l'objet d'un plan de prévention des risques.

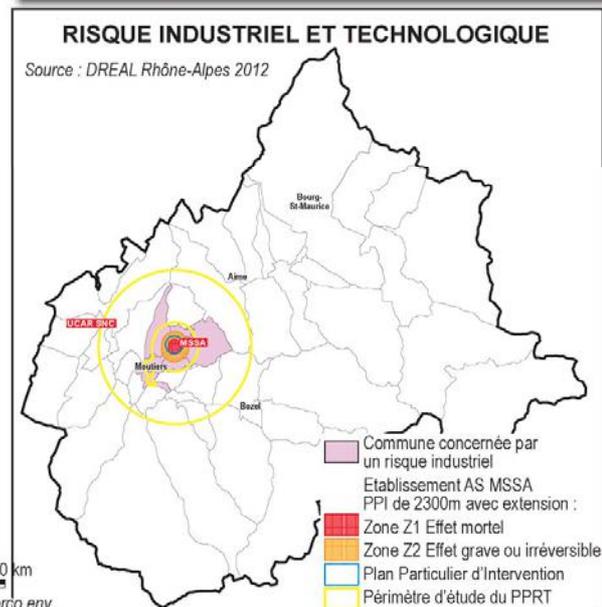
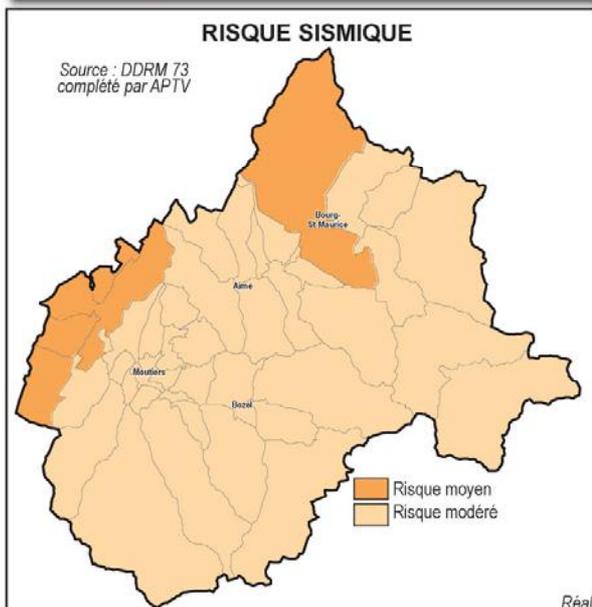
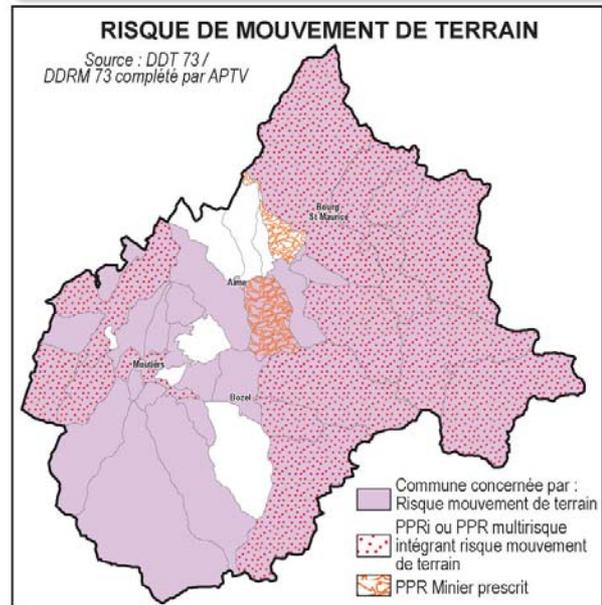
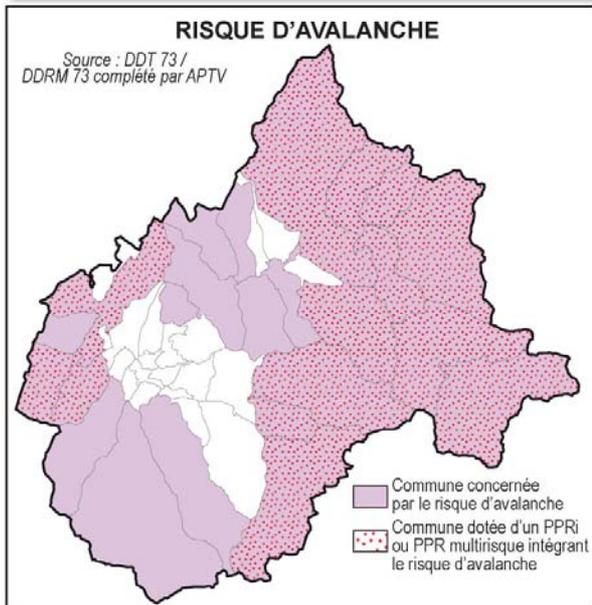
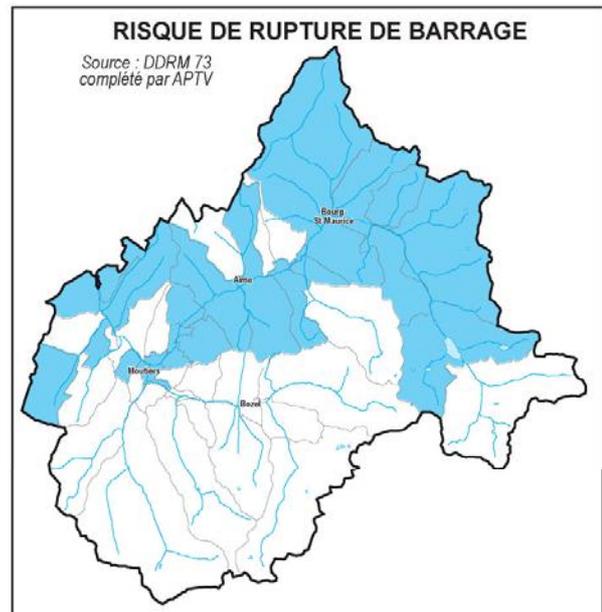
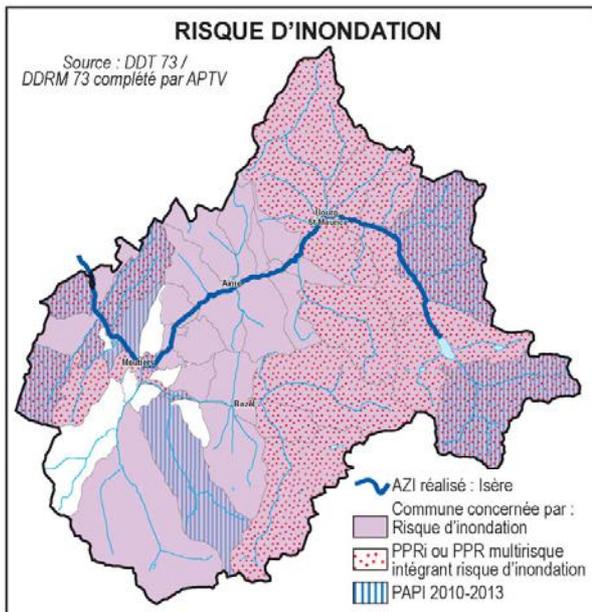
Le barrage du Chevril, situé sur la commune de Tignes en amont de la vallée de l'Isère, est vecteur d'un risque d'inondation par rupture de l'ouvrage de retenue. Ce risque de submersion concerne l'ensemble de la vallée de l'Isère et une partie de la vallée du Doron (Salins les Thermes).

2.4.3. LES NUISANCES ACOUSTIQUES

Plusieurs voiries (RN 90, RD 213, RD 990 et RD 915) sont toutes ou en partie classées au titre des infrastructures bruyantes. Des cartes de bruit ont également été établies pour la RN 90 entre Feissons-sur-Isère et Moûtiers dans le cadre de la politique européenne contre le bruit (cartes prochainement établies entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice). Dans le cadre des politiques nationales et européennes, 16 points noirs du bruit (bâtiments anciens, peu isolés d'un point de vue phonique, fortement exposés aux nuisances acoustiques des infrastructures classées et qui doivent faire l'objet d'un traitement) ont également été identifiés. Ils correspondent à 50 logements ou locaux d'activités.

D'autre part, l'Altiport de Courchevel fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit qui concerne la seule commune de Saint-Bon-Tarentaise (quatre zones A, B, C et D définies en fonction de l'exposition au bruit, et autorisant ou non les constructions et actions sur le bâti existant). Il existe également un altiport à Méribel (commune des Allues), pour lequel aucun PEB n'a été défini.

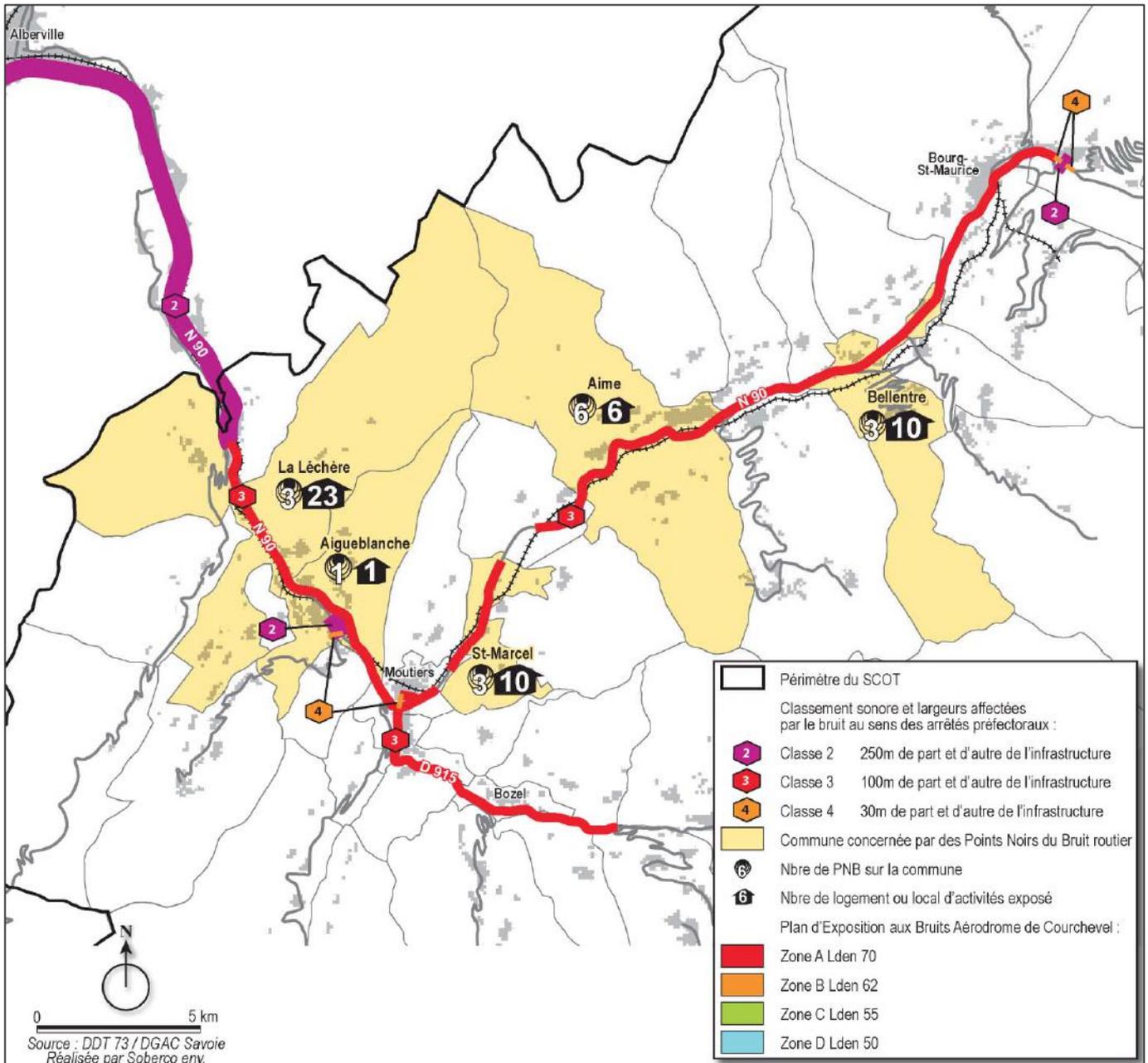
Egalement, les nuisances liées au trafic des motos sur les trois grands cols alpins du territoire et à la circulation motorisée sur les pistes d'alpage sont à souligner.



Réalisée par Soberco env.

Carte 20 : Typologies des risques rencontrés sur le territoire (inondations, ruptures de barrage, avalanches,

mouvements de terrain, sismiques, industriels et technologiques)



Carte 21 : Nuisances acoustiques

2.4.4. LES INCERTITUDES CLIMATIQUES

Des évolutions du climat ont d'ores et déjà été observées :

- une augmentation des températures (1,7°C en moyenne depuis 1900) sur l'ensemble de l'année, et en particulier une augmentation des températures minimales mais aussi des maximales depuis 25 ans, ces variations doivent être nuancées en fonction de l'exposition, du positionnement dans la vallée, etc. ;
- une évolution des précipitations et de leur répartition dans l'année moins nette que celle des températures, avec une augmentation de la pluviométrie pour les mois de mars, mai et octobre, et une diminution pour les mois d'août et novembre. Pour la période hivernale (novembre-avril), on note une diminution des cumuls de précipitation ;
- une nette diminution de l'enneigement, notamment sur les versants bien exposés, et pour les secteurs situés en dessous de 1500 m, en particulier en début et fin de saison hivernale. Cela ne concerne en Tarentaise qu'une toute petite partie du domaine skiable : secteur des Ecuets à la Rosière, secteurs de Villaroger et des Granges aux Arcs, secteurs de Montchavin-les Coches, Plagne-Montalbert et Champagny à la Grande Plagne, secteurs du Praz de St-Bon, la Tania, Méribel-Village, les Allues, Brides-les-Bains et Saint-Martin de Belleville

(village) dans les Trois Vallées, Doucy-Combelouvière et le bas des pistes de Valmorel ainsi que le bas des pistes de Pralognan. Ainsi, au total, moins de 10% de la superficie du domaine skiable est concernée et aucune station n'est dépendante de l'enneigement de cette partie du domaine pour fonctionner correctement.

- un recul des glaciers, des variations de température du permafrost (sol gelé en profondeur) ou encore des évolutions de végétation (migration des espèces, dates de débourrement, de floraison...).

D'ici 2050, les estimations actuelles font état d'une intensification des vagues de chaleur estivales, d'une diminution des jours de gel, d'une augmentation des précipitations hivernales, et des périodes de sécheresse estivale plus longues et plus marquées. Une diminution importante de l'enneigement se fera vraisemblablement de plus en plus sentir aux basses et moyennes altitudes et plus particulièrement en début et fin de saison hivernale. L'impact du réchauffement devient important en dessous de 1500 m, où l'on assistera à une diminution du nombre de jours avec de la neige au sol de l'ordre d'un mois.

2.4.5. SYNTHÈSE RISQUES ET NUISANCES

| Aujourd'hui | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des risques aujourd'hui connus et encadrés par des plans de prévention des risques et gérés dans le cadre de PAPI • Des nuisances sonores essentiellement aux abords de la RN 90, laissant de grands espaces de calme | <ul style="list-style-type: none"> • Des risques naturels importants, qui concernent un grand nombre de communes et qui, lorsqu'ils sont cumulés, grèvent des surfaces importantes • Des nuisances acoustiques pouvant être sources de gêne aux abords de la RN 90 |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des PAPI en cours d'élaboration permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation • Une majorité de stations situées à plus de 1 500 m, moins impactées par les effets du changement climatique • Une augmentation de la demande de ski en altitude par report des stations de moyenne altitude qui seront de plus en plus privées d'enneigement régulier et en incapacité de faire vivre et fonctionner des équipements rentables | <ul style="list-style-type: none"> • Une accentuation des risques liée à la poursuite de l'artificialisation du territoire (imperméabilisation, perturbation...) • Une diminution attendue de l'enneigement aux moyennes altitudes en début et fin de saison hivernale |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Anticipation et intégration des risques naturels et technologiques dans les aménagements • Réduction de la vulnérabilité et de l'exposition aux risques sur certains secteurs aménagés ou à aménager par la mise en œuvre de travaux • Protection des populations habitant les vallées vis-à-vis des nuisances sonores • Poursuite et développement de la « culture du risque » • Adaptation du territoire (constructions, activités dont les activités touristiques) aux effets du changement climatique, notamment le raccourcissement de la saison en lien avec la réduction de l'enneigement pour les stations les plus vulnérables. | |

2.5. Les ressources naturelles et la gestion des déchets

2.5.1. LA QUALITÉ DE L'AIR

Les fonds de vallées, qui concentrent les espaces urbanisés, les industries et les infrastructures de déplacements, sont particulièrement exposés aux pollutions atmosphériques. La configuration géographique favorise également l'accumulation des particules dans ces secteurs, ce qui leur confère une certaine sensibilité. Le trafic routier génère des émissions importantes en oxydes d'azote (Nox), en particules en suspension (PM10 et PM2,5) et en composés organiques volatils (COV). Les variations sont importantes selon les périodes de l'année, avec une circulation beaucoup plus importante en saison (en hiver afin d'accéder aux stations de sports d'hiver, mais aussi, dans une moindre mesure en été) qu'au printemps ou à l'automne. Les territoires d'altitude sont quant à eux particulièrement sensibles aux pollutions à l'ozone.

Les activités industrielles sont également positionnées dans les fonds de vallée, en particulier de l'Isère en aval de Moûtiers (communes de la Léchère, Aigueblanche...). Les émissions liées aux industries proviennent ainsi principalement de ce secteur. 5 établissements (Carbone Savoie et FerroPem à Aigueblanche, MSSA à St-Marcel, Usine d'Incinération des Ordures Ménagères à Tignes et Usine d'Incinération des Ordures Ménagères à Valezan) émetteurs de polluants atmosphériques sont notamment recensés.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, près de 742 000 tonnes équivalent CO2 sont émises sur le territoire du SCoT, soit 1,5 % des émissions de la région. Ces émissions de gaz à effets de serre (GES) se répartissent entre les émissions d'origine énergétique (principalement l'habitat à travers le chauffage notamment, les activités tertiaires, le transport et dans une moindre mesure l'industrie, puis de manière anecdotique l'agriculture) et les émissions d'origine non-énergétiques (fabrication de certains matériaux comme le ciment ou les briques, traitement des déchets, fermentation entérique des animaux d'élevage, certains procédés industriels, utilisation d'engrais azotés ou encore fuites de fluide frigorigène dans les climatisations).

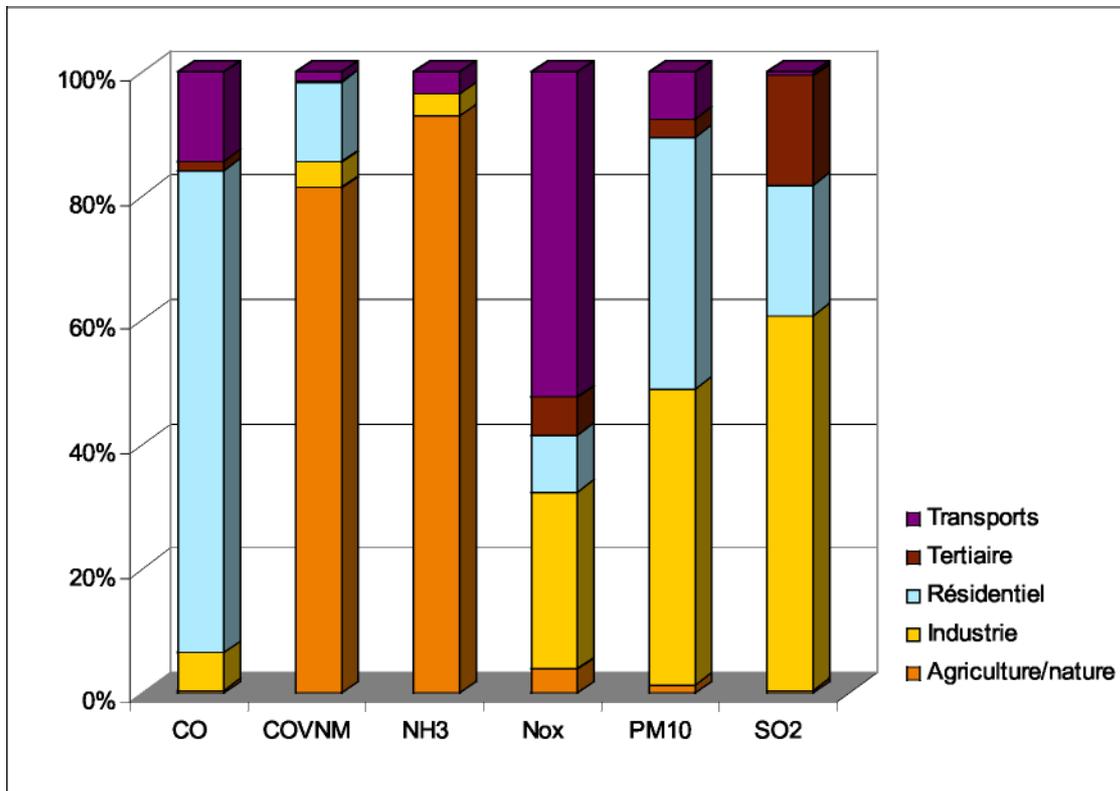


Figure 4 : Répartition des émissions de polluants en Tarentaise en 2008 (%) Source : Air Rhône-Alpes

2.5.2. LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie du territoire sont estimées à près de 271 000 kilotonnes d'équivalent pétrole en 2008. Elles sont liées au tertiaire, au logement (parc relativement ancien et donc consommateur d'énergie), à l'industrie, au transport (dépendance vis-à-vis de la voiture qui reste très importante, malgré la mise en place de plusieurs services de transports en commun) et, de manière anecdotique, à l'agriculture. Le territoire présente ainsi une forte dépendance aux énergies fossiles, avec 58 % de son énergie provenant de ces combustibles (produits pétroliers, gaz, charbon). Toutefois, cette dépendance est légèrement moins importante qu'à l'échelle de la région, grâce à l'emploi important de l'électricité.

En termes d'énergies renouvelables, le territoire exploite avant tout l'énergie hydraulique, grâce aux barrages et prises d'eau qu'il comporte. En dehors de ces gros ouvrages de retenues, plusieurs installations privées exploitant cette ressource ou d'autres énergies renouvelables (installations solaires thermiques, chaudières ou chaufferies au bois-énergie, installations photovoltaïques) sont recensées. La part d'énergies renouvelables locales dans les consommations totales d'énergie du territoire est de l'ordre de 2.7 %. Plusieurs potentiels pourraient être plus exploités : filières bois et solaire (en particulier sur les adrets), mais aussi méthanisation, géothermie, hydrothermie et valorisation des ordures ménagères.

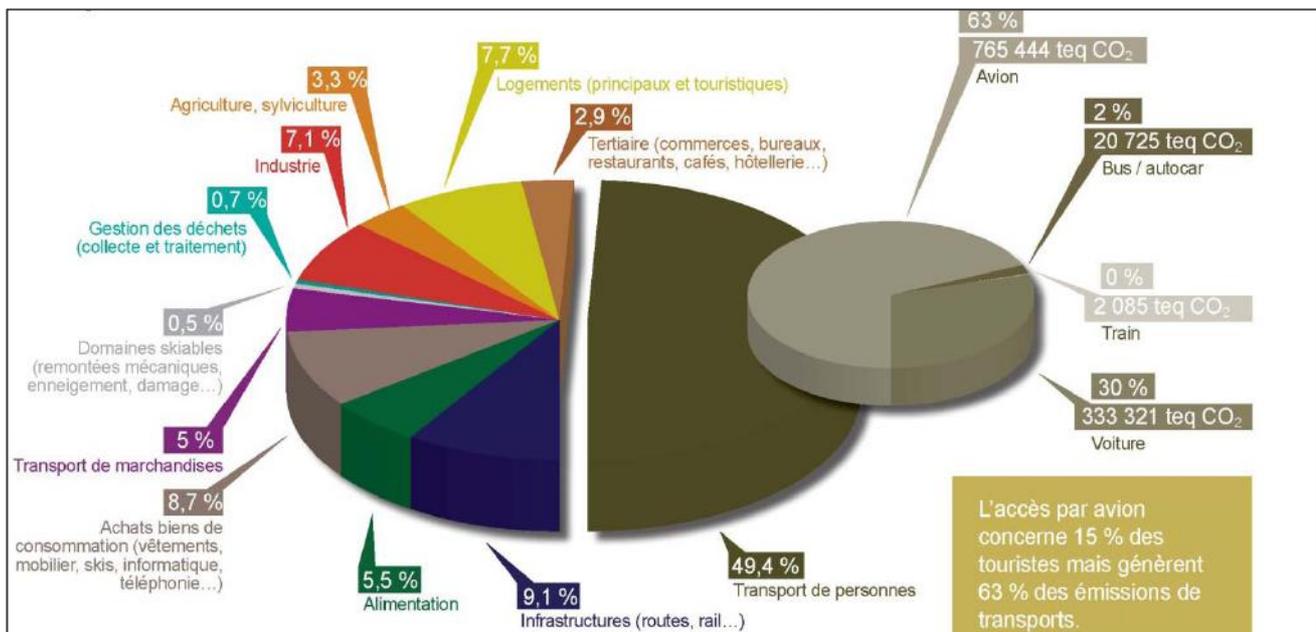


Figure 5 : GES par catégorie

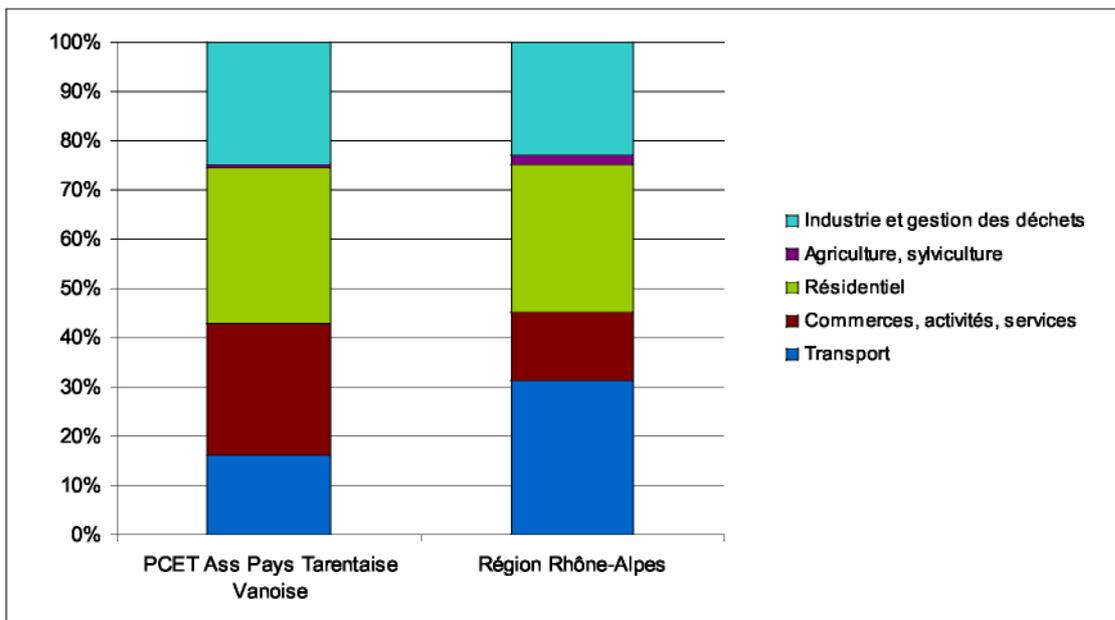


Figure 6 : Consommation d'énergie finale par secteur en Tarentaise et en Région Rhône-Alpes (2009)

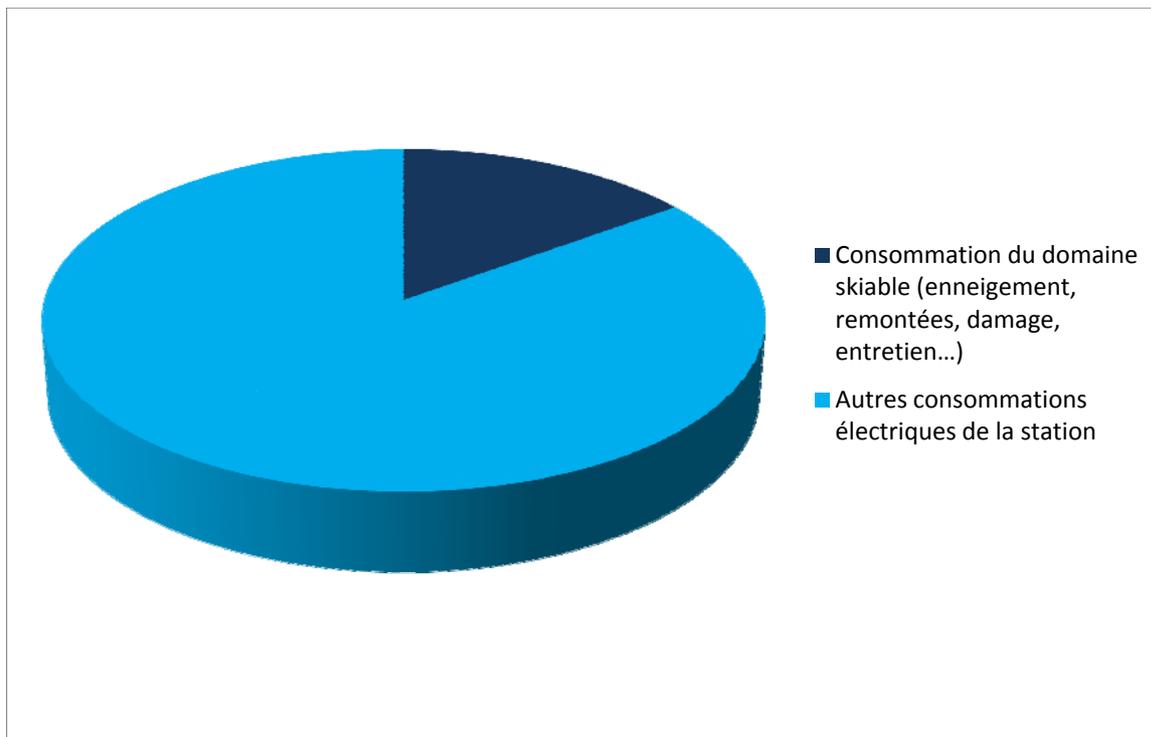


Figure 7 : Part du domaine skiable dans la consommation finale d'électricité des stations des Menuires et Saint-Martin

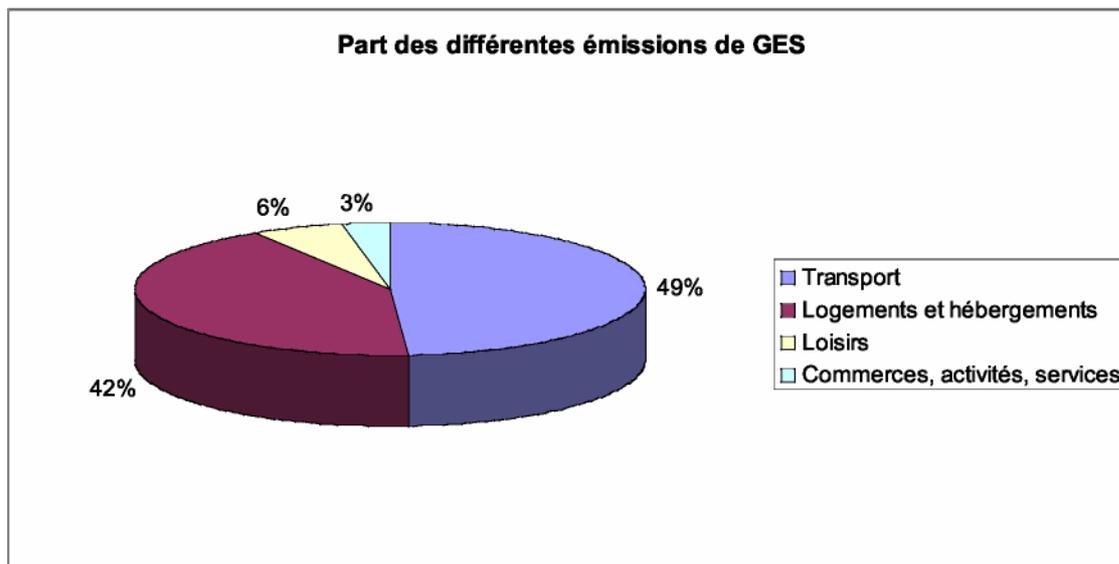


Figure 8 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur

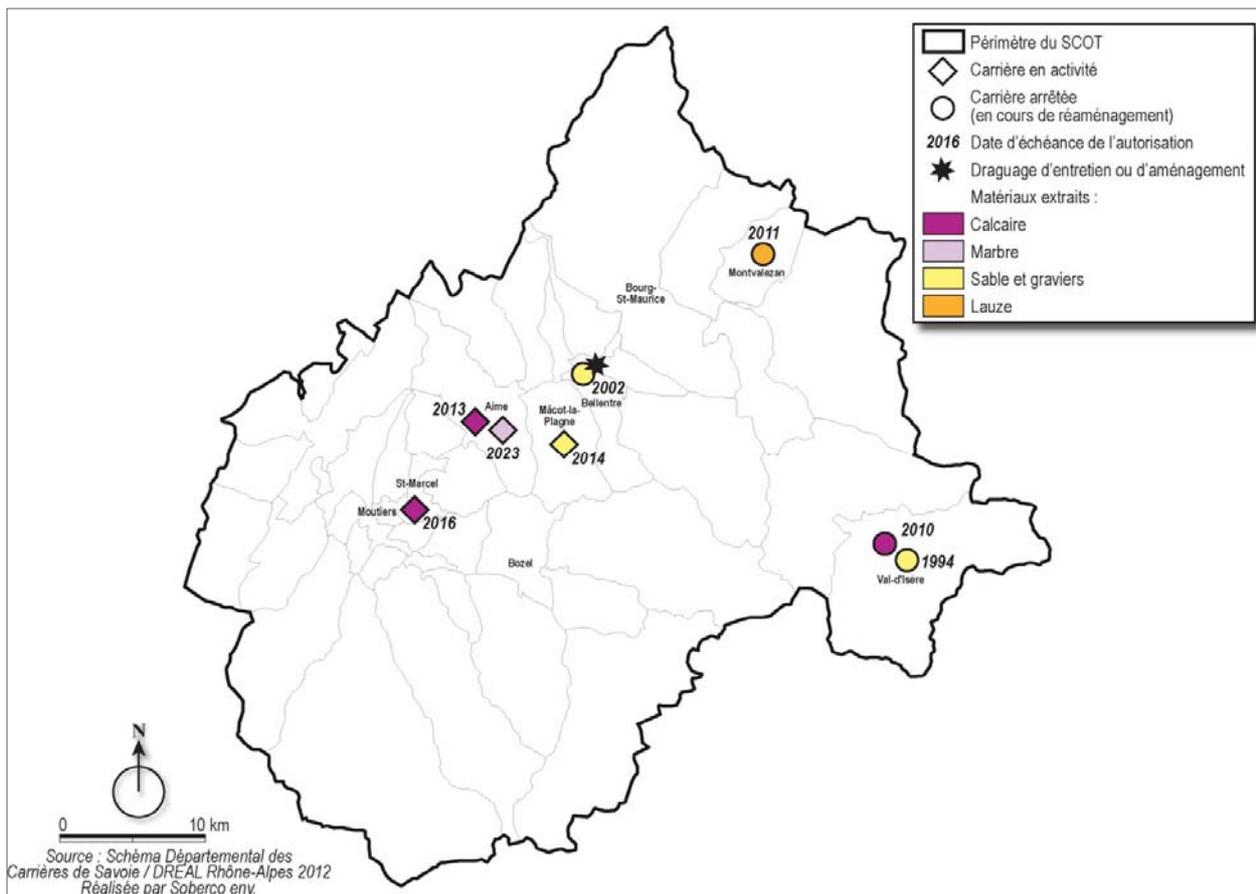
2.5.3. LE SOL ET SES USAGES

10 sites pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif (sites BASOL) sont recensés sur les communes de La Léchère (2 sites), Planay, Saint-Marcel (7 sites) et Tignes.

7 anciens sites industriels et d'activités de service (sites BASIAS), dont les différents produits résultant de l'activité sont potentiellement générateurs de pollution, des sols comme des eaux souterraines, suivant leur mode d'évacuation (hydrocarbures par exemple) sont recensés sur les communes de Bozel, Landry, Montgirod, Moutiers, Planay et Saint-Marcel (2 sites).

Le territoire comporte d'autre part des zones à éléments favorables pour l'exploitation des sols. De faible étendue, elles sont localisées principalement en fond de vallée et concernent les sables et graviers alluvionnaires, le calcaire, le grès et les schistes.

Actuellement, seules 4 carrières sont en activité sur le territoire du SCOT (2 carrières de calcaire qui représentent un poids important dans la production départementale, 1 carrière de sables et graviers et 1 carrière de marbre). 3 d'entre elles se trouvent en fond de vallée (St Marcel et Aime), à proximité de la RN90 et bénéficient ainsi d'une bonne desserte, mais l'accès est plus long pour la quatrième, située à Mâcot (accessible par la RD 224 desservant la station). Plusieurs carrières qui ne sont plus exploitées sont également recensées notamment à Bellentre, Val d'Isère, Montvalezan, et sont en cours de réaménagement.



Carte 22 : Carrière

2.5.4. LA GESTION DES DÉCHETS

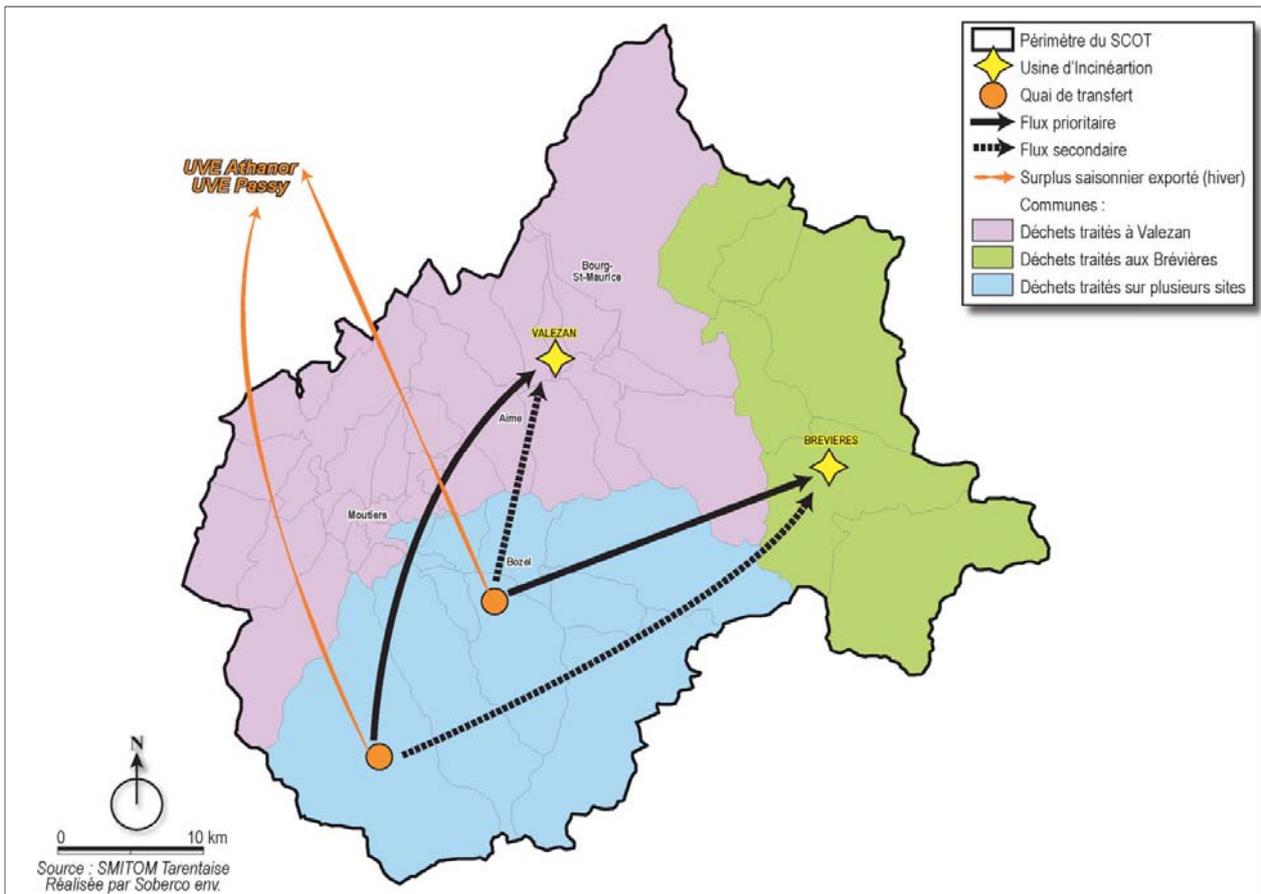
Sur le territoire du SCoT, 5 intercommunalités assurent la collecte des déchets et 4 communes assurent elles-mêmes cette compétence. Des points de regroupement ont été mis en place pour assurer la collecte des ordures ménagères et assimilé (tri sélectif). Depuis 2002, une tendance à la baisse des quantités d'ordures ménagères est observée, ce qui s'explique en partie par des reports en direction du tri sélectif, mais aussi par une variation du nombre de touristes d'une année sur l'autre.

Le territoire du SCoT compte 14 déchetteries, dont la gestion revient à la collectivité sur laquelle elles sont implantées (à l'exception de la déchetterie du Carrey, à St-Bon-Tarentaise, gérée par le SIVOM du Canton de Bozel). Elles sont ouvertes aux particuliers, mais les professionnels peuvent également y accéder (accès payant et règlementé).

La totalité du territoire adhère au SMITOM de Tarentaise pour le traitement des ordures ménagères. Celui-ci assure l'exploitation de deux installations qui permettent d'incinérer la plus grande partie des ordures ménagères, à Valezan et aux Brevières (Tignes). La répartition des déchets entre ces deux unités de traitement est adaptée en fonction des besoins, des quais de transfert permettant de faciliter l'orientation vers l'une ou l'autre des installations. En hiver, les excédents peuvent être exportés vers des structures extérieures au territoire (4 à 5 000 tonnes chaque hiver, en direction de l'UVE d'Athador vers Grenoble ou de l'UVE de Passy). Pour pallier à cette problématique, le SMITOM projette de réaliser des mises en balles, afin de conserver le surplus de ce quai de transfert et de l'incinérer en basse saison.

Pour le tri sélectif, les déchets sont acheminés (soit directement, soit en transitant par des quais de transfert internes au territoire) jusqu'à Essert-Blay (à l'extérieur du territoire, en direction d'Albertville), puis transférés par semi remorques vers le centre de tri Valespace, à Chambéry.

Le territoire comporte de nombreuses décharges ou dépôts de matériaux. Certaines d'entre elles sont autorisées en tant qu'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), permettant notamment de déposer les déchets du BTP (déblais, gravas, déchets inertes de démolitions...). Le SMITOM de Tarentaise gère ainsi deux ISDI, deux autres étant exploitées par la commune de St-Bon-Tarentaise et par le SIVOM du Canton de Bozel). Une pénurie de sites de recyclage ou stockage définitif de déchets inertes est toutefois observée sur le secteur de Tignes/Val d'Isère, le secteur de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs et sur le secteur de Moûtiers qui ne dispose que d'un site privé de recyclage mais pas d'ISDI. Le plan départemental des déchets du bâtiment et des travaux publics adopté en juillet 2002 est en cours de révision par le conseil général.



Carte 23 : Traitement des ordures ménagères

2.5.5. SYNTHÈSE RESSOURCES NATURELLES ET GESTION DES DÉCHETS

| Aujourd'hui | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire qui présente une bonne qualité de l'air en dehors de la vallée urbanisée • Des activités d'extraction des matériaux concentrés sur un nombre restreint de sites • Un territoire relativement bien équipé en matière d'équipements de traitement des déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Des émissions de polluants pouvant être importantes dans la vallée de l'Isère (partie aval) en lien avec un cumul des sources de pollutions (trafic routier pendant la période touristique, le chauffage au bois et rejets industriels) • Des consommations énergétiques importantes en lien avec les besoins de chauffage et la forte dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle • Quelques sites pollués dont l'évolution est à surveiller |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de réduction de la vulnérabilité énergétique avec le développement des transports collectifs • Un potentiel de réduction de la dépendance aux énergies fossiles avec d'importantes sources d'énergies renouvelables à exploiter | <ul style="list-style-type: none"> • Un risque de dépassement des seuils de qualité de l'air en lien avec une possible augmentation du trafic routier lors des périodes de pointe • Des difficultés de gestion de l'augmentation des volumes de déchets lors des périodes touristiques • Une augmentation des volumes de boues d'épuration à gérer |

| Enjeux |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le respect des milieux naturels • Réduction des émissions de polluants liées au trafic routier et aux industries dans les secteurs les plus sensibles (fond de vallée) • Optimisation de la gestion des déchets, notamment vis-à-vis des augmentations de volume générées par l'accueil touristique |



Carrière (Saint-Marcel)



Déchetterie (La Léchère)

2.6. Hiérarchisation des enjeux thématiques

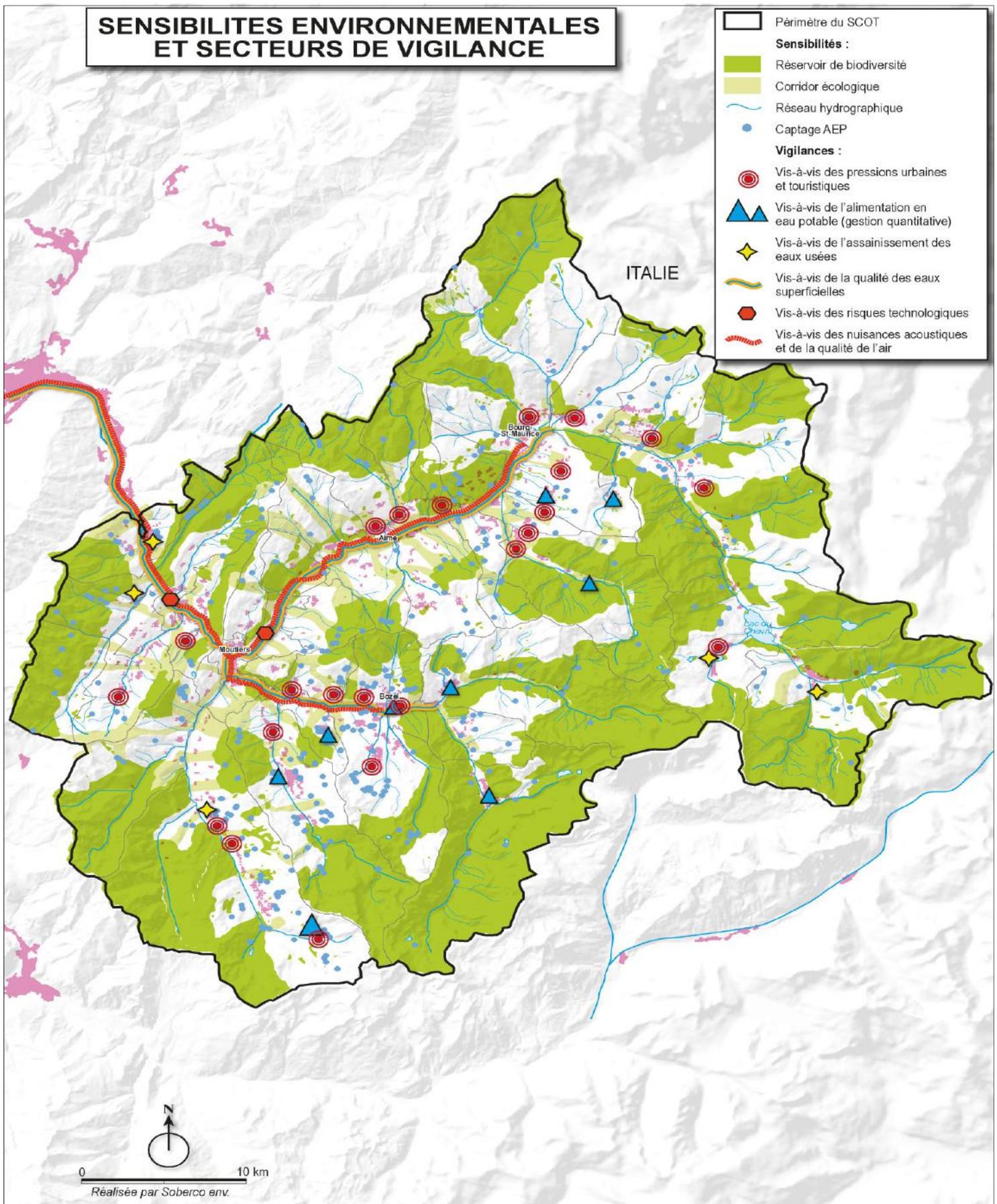
Sur la base des descriptions et analyses présentées dans les chapitres précédents, il est possible de hiérarchiser les enjeux pour chacun des thèmes abordés en retenant :

- le qualificatif « enjeu fort à très fort » si la situation constatée demande des solutions urgentes ou une vigilance importante dans le cadre de l'élaboration du SCoT,
- le qualificatif « enjeu fort à moyen » si la situation constatée demande une vigilance soutenue dans le cadre du SCoT,
- le qualificatif « enjeu moyen à faible » pour les problématiques qui nécessitent une prise en compte plus modérée dans le cadre du SCoT.

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux à l'échelle de la Tarentaise

| Enjeux | Enjeux moyens à faibles | Enjeux forts à moyens | Enjeux très forts à forts |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Ressource en eau | | | |
| Amélioration de la qualité de l'eau superficielle | | X | |
| Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable | | | X |
| Optimisation de l'assainissement des eaux usées | X | | |
| Réduction des pressions quantitatives et qualitatives sur la ressource en eau | | X | |
| Gestion et conciliation de l'ensemble des usages de la ressource en eau | | | X |
| Anticipation des effets du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau | | X | |
| Patrimoine naturel | | | |
| Préservation des espaces naturels d'intérêt écologique | | | X |
| Limitation de la consommation d'espace | | X | |
| Maintien des espaces agricoles ouverts | X | | |
| Préservation des continuités écologiques intra-vallées | | X | |
| Restauration des continuités écologiques aquatiques | | X | |
| Ressources naturelles (air, sol, énergie) | | | |
| Amélioration de la qualité de l'air dans la vallée de l'Isère | | X | |
| Réduction des consommations énergétiques liées aux constructions et aux déplacements | | | X |
| Développement des filières d'énergie renouvelable | | X | |
| Résorption des sites et sols pollués | X | | |
| Maintien d'une autonomie en matériaux et d'une bonne accessibilité à la ressource | X | | |
| Risques, nuisances et déchets | | | |
| Réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation dans la vallée de l'Isère | | | X |
| Réduction de la vulnérabilité aux risques naturels (glissement de terrain, avalanche,...) | | | X |
| Prise en compte des risques technologiques | | X | |
| Réduction de l'exposition au bruit en bordure de la RN90 | | X | |
| Optimisation de la collecte et du traitement des déchets | X | | |

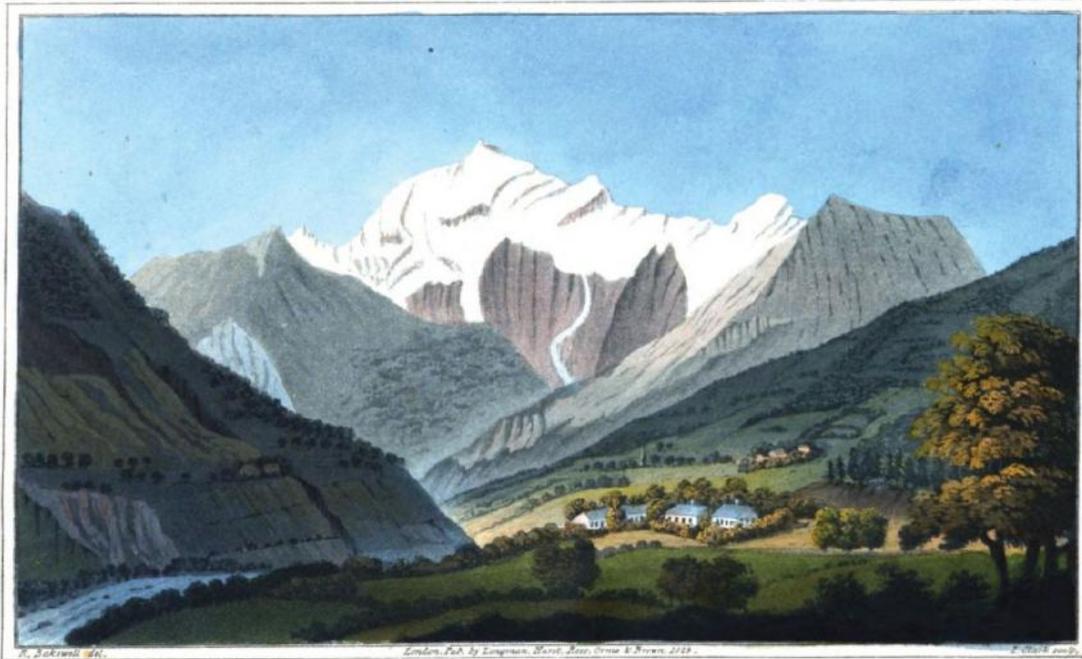
2.7. Synthèse des enjeux territorialisés



Carte 24 : Sensibilités environnementales et secteurs de vigilance

3. Attractivité touristique

La Tarentaise est fréquentée par les voyageurs depuis l'antiquité, le col du Petit Saint-Bernard étant l'une des voies de franchissement des Alpes les plus usitées entre la Savoie et le Val d'Aoste : Moutiers était alors une ville étape entre Vienne et Milan. Mais c'est au 19^e siècle que les premières manifestations du tourisme moderne apparaissent : des voyageurs, principalement des anglais, s'attardent dans les vallées du massif de la Vanoise, attirés par les sommets et les glaciers alors en vogue dans une société sous l'influence des romantiques.



Baths of Brides in the Tarentaise.

Vue de Brides-les-Bains (Bakewell, 1823)

Les eaux de Brides sont déjà connues des Romains, mais la source a été ensablée suite à des inondations du Doron au 17^e et 18^e siècle ; c'est en 1818 qu'une nouvelle crue permit sa remise en service et la construction de la station thermale, qui connaîtra un succès croissant.

Jusqu'à la fin du 18^e siècle, les abondantes eaux salées de Salins sont exploitées pour la production de sel : 1000 tonnes sont produites chaque année par évaporation (le chauffage est alimenté par le charbon extrait des mines locales). Suite à l'aménagement du Rhône qui facilite la livraison du sel depuis la Méditerranée, l'exploitation prend fin et Salins se reconvertit en station thermale à partir de 1820.

Avec le traitement de l'obésité à Brides, et des rhumatismes et de l'arthrose à Salins, le thermalisme constitue la principale activité touristique durant la première moitié du 19^e siècle. Les thermes de la Léchère, spécialisés dans les troubles veineux, viendront compléter l'offre thermale de la Tarentaise vers la fin du 19^e siècle.

C'est au cours de la seconde moitié du 19^e siècle que le tourisme d'été se généralisera aux hautes vallées de la Tarentaise, notamment avec le développement de l'alpinisme : la Grande Casse est gravie pour la première fois en 1860. La compagnie des guides de Pralognan est créée en 1881 et le Grand Hôtel y est construit en 1895. Les touristes viennent de plus en plus nombreux, attirés par les excursions mais aussi par les effets bénéfiques du climat sur l'organisme. Pralognan est classée station climatique en 1906.

La première moitié du 20^e siècle sera marquée par le développement du tourisme d'hiver. C'est vers 1920 que les premiers touristes fréquentent Pralognan et Val d'Isère durant la saison hivernale : patinoires naturelles, pistes de luge et concours de skis y sont organisés. Les premiers « remonte-pentes » verront le jour entre 1934 (Val d'Isère), 1937 (Pralognan) et 1938 (Méribel),

Grâce au développement de l'hydroélectricité, un tramway a été mis en service entre Moutiers et Brides en 1899 ; il a été remplacé en 1930 par un trolleybus dont la ligne a été prolongée jusqu'au Villard-du-Planay, à l'amont de Bozel. Cet « électrobus » a fonctionné jusqu'en 1960 ; il était utilisé par les ouvriers de l'usine électrométallurgique du Planay, qui a cessé de fonctionner en 1984, et par les touristes.



Le tramway à Brides-les-Bains (vers 1910)

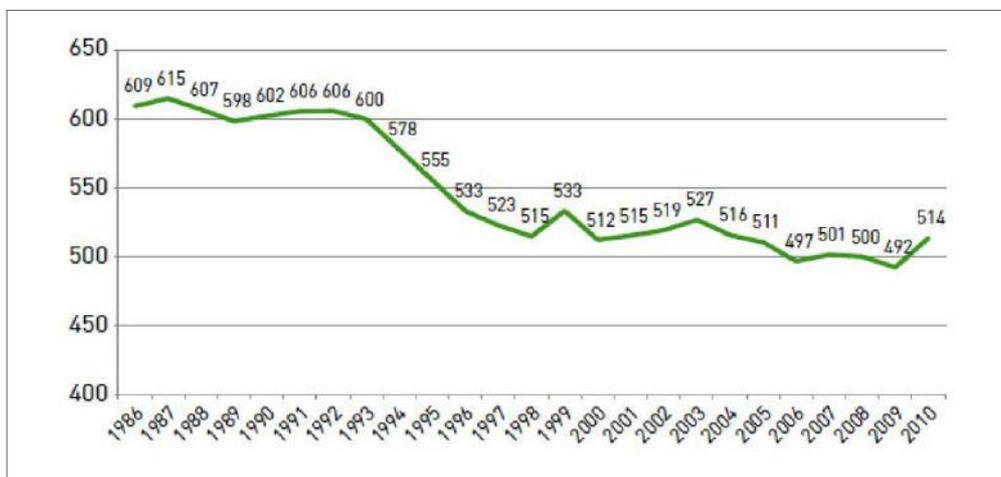
Mais c'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que le développement des stations de sports d'hiver va progressivement se généraliser, sous l'impulsion de l'écossais Peter Lindsay à Méribel, du Conseil général de la Savoie à Courchevel ou des Avallins à Val d'Isère...

Face au succès grandissant du ski, l'Etat engage une politique nationale de développement des stations : ce sera le Plan Neige des années soixante, qui verra sous l'impulsion de Maurice Michaud et Laurent Chapis la création ex-nihilo de stations d'altitude, dont la plupart seront situées en Tarentaise : Les Ménuires, les Arcs, Tignes, la Plagne, Val Thorens en sont les principales illustrations. Dès lors, le tourisme d'hiver prendra une place prépondérante dans l'économie de la Tarentaise.

3.1. La demande

3.1.1. ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DE CURISTES

Le thermalisme médical a connu une baisse de fréquentation depuis le début des années 1990, liée à la concurrence d'autres techniques de soins, à une diminution de la prise en charge des cures et à un manque d'adaptation de l'offre aux contraintes de la vie moderne (durée des cures trop longue).



Graphique 2 : Evolution du nombre de cures conventionnelles de 1986 à 2010 (en milliers)

Une étude nationale conduite en 2006 par le **Conseil national des exploitants thermaux** a mis en évidence les principales conclusions suivantes :

- La population des curistes est majoritairement constituée de femmes et de personnes âgées de plus de 60 ans ;
- Le taux de renouvellement est de 17% ; parmi ces nouveaux curistes, on trouve une population un peu plus jeune.
- Les stations thermales qu'ils fréquentent se situent en revanche principalement dans les régions touristiques du sud de la France : dans le Midi et en Rhône-Alpes.
- Les atouts d'une cure thermale résident dans son caractère naturel ; son effet bénéfique sur les douleurs physiques est particulièrement ressenti.
- 6 curistes sur 10 déclarent que **la situation géographique de la station thermale** est un élément leur paraissant compléter l'efficacité de la cure.
- Près des 3/4 des curistes souhaiteraient que la durée d'une cure thermale soit adaptée en fonction de la pathologie.
- La principale pathologie traitée dans le cadre d'une cure thermale est la rhumatologie (83 %).
- Les voies respiratoires (17 %) et la phlébologie (13 %) sont les 2^{èmes} pathologies traitées lors d'une cure thermale.

Près de la moitié des curistes déclare venir en cure sur les conseils / prescriptions de leur médecin traitant, et la plupart se déclarent très attachés au principe de remboursement par la sécurité sociale.

Depuis une quinzaine d'années, les centres thermaux ont tenté de répondre à la baisse des cures conventionnées en développant des offres de soins et de bien-être à travers notamment les centres thermoludiques et les spas. Ainsi, La construction du centre thermoludique de Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes) a été un succès : les « Grands bains de Monêtier » ont enregistré 175 000 entrées en 2011 pour un chiffre d'affaires de 3,3 M€.

Dans ce contexte, le Grand Spa des Alpes à Brides-les-Bains a enregistré plus de 2000 cures non conventionnées en 2008, en progression de 25 % par rapport à 2007. Un nouveau Spa est venu agrémenter en 2012 l'offre thermale de La Léchère.

La clientèle potentielle pour ces cures ou soins non conventionnés est en moyenne plus jeune que la clientèle thermale traditionnelle. Et surtout, elle peut être recrutée parmi la clientèle touristique traditionnelle, l'offre de santé venant en complément de l'offre touristique de base : c'est le cas notamment aux Grands Bains de Monêtier, qui bénéficie de la fréquentation touristique de Serre-Chevalier.

3.1.2. EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES STATIONS THERMALES DE TARENTOISE

Brides-les-Bains (dont l'établissement a été jumelé avec celui de Salins-les-Thermes) et la Léchère sont respectivement les deuxième et troisième stations thermales de Rhône-Alpes :

| Thermes | Nb cures 2007 | Nb cures 2011 | Evolution |
|-----------------|---------------|---------------|-----------|
| Aix-les-Bains | 26 988 | 26 893 | - 0,3% |
| Brides - Salins | 11 339 | 11 643 | + 2,7% |
| La Léchère | 5 907 | 6 082 | +3,0% |
| Allevard | 4 336 | 3 902 | -10,0% |

Tableau 3 : Evolution du nombre de cures 2007 – 2011 sur les stations d'Aix-les-Bains, Brides – Salins, La Léchère et Allevard

Source : Mémento du Tourisme – Rhône-Alpes

Ainsi, dans un contexte général de stagnation, voire de baisse de fréquentation, les stations thermales de Tarentaise résistent plutôt bien, confortant leur fréquentation sur la période.

A ces cures conventionnées de 18 jours, s'ajoutent désormais des cures libres de 6 à 18 jours, ainsi que des forfaits 3 jours de remise en forme en hiver à Brides-les-Bains. Les cures libres représentent à Brides un surcroît d'environ 20 % de fréquentation par rapport aux cures conventionnées, qui restent encore le principal moteur de l'économie thermale.

3.1.3. ÉVOLUTION DE LA DEMANDE TOURISTIQUE

Le carnet de route de la montagne 2011 (ATOUT France) dresse un tableau nuancé de l'état de la demande.

De manière générale, la montagne française enregistre en 2011 une baisse de sa fréquentation en été, et une stagnation en hiver. Elle conserve toutefois son leadership européen en matière de ski : avec 54,32 millions de journées-skieurs vendues en moyenne sur les cinq dernières années (13,6 % du volume mondial), la France se place en deuxième position sur un plan international. Elle est devancée par les Etats-Unis (57,64 millions) mais fait mieux que l'Autriche (51,51 millions).

En 2012 (Source : Domaine Skiable de France), la France qui a conforté ses positions avec 55,3 millions de journées skieurs est devenue **la première destination mondiale pour la pratique du ski** devant les Etats-Unis (51 millions) et l'Autriche (50,7 millions), et loin devant le Japon (40 millions), la Suisse (25,1 millions) et l'Italie (24 millions). Par ailleurs, d'après les premières tendances disponibles (ATOUT France, Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme) la fréquentation de la montagne durant l'été 2012 marque une stabilisation, malgré un mois de juillet en recul en raison d'une météo défavorable.

Toutefois, la France n'est pas la destination montagne préférée des Européens. Seuls les Belges nous placent en premier choix, été comme hiver. En hiver, la France n'est que le 3ème choix des Espagnols, Italiens, Anglais et Néerlandais, et le 5ème choix des Allemands. En été, les montagnes hexagonales sont le 2ème choix des Espagnols, le 3ème choix des Anglais et des Italiens, le 5ème choix des Allemands et Néerlandais.

En ce qui concerne la clientèle nationale, on constate que la montagne conserve une bonne attractivité. Avec 73 % de Français qui se déclarent attirés par la montagne, elle se place en troisième position, derrière la mer (83 %) et les visites de régions ou pays étrangers (79 %) mais devant les visites de villes (70 %) et la campagne (67 %). Malheureusement, le taux de concrétisation² n'est pas optimum, puisque seuls 44 % des Français déclarent s'y rendre. C'est le moins bon taux de concrétisation, derrière la mer (76 %), les régions et villes à l'étranger (58 %), les villes en France (56 %) et la campagne (56 %). En quatre ans, la montagne française a perdu globalement 6 millions de nuitées (soit 5 % de sa fréquentation en nuitées).

Le graphique ci-dessous synthétise l'origine géographique des skieurs qui fréquentent les stations françaises (Source : Domaines skiables de France, 2012) :

² Taux de concrétisation = proportion des personnes attirées par la montagne qui passent à l'acte en y effectuant un séjour.

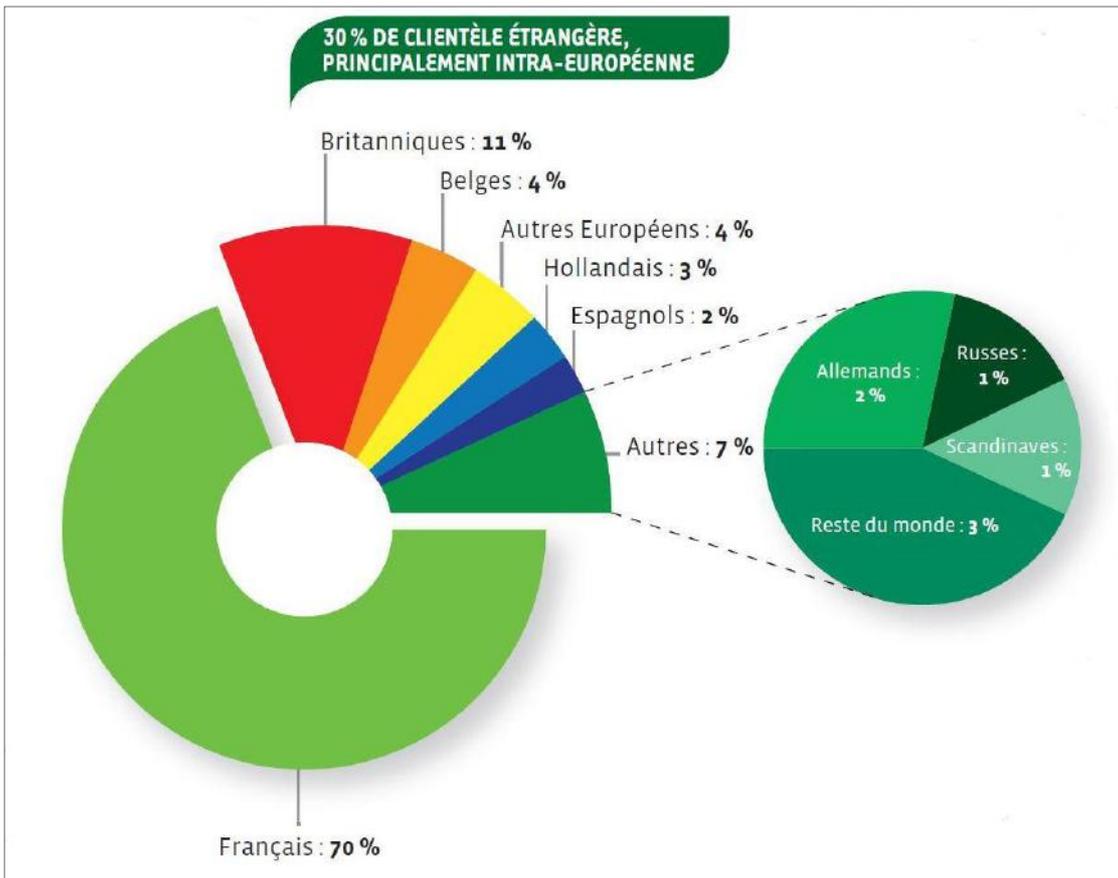


Figure 9 : Synthèse de l'origine géographique des skieurs qui fréquentent les stations françaises (2012)

Le positionnement actuel de la montagne, parfois trop clivant pour certaines catégories de personnes pourtant attirées par la montagne, explique en partie cette érosion de fréquentation. **C'est notamment le cas pour les jeunes, aussi bien les enfants, adolescents, que les 15-24 ans et les 25-34 ans), avec une problématique plus marquée l'été que l'hiver. Les seniors aussi ont tendance à se sentir exclus de l'offre touristique proposée à l'heure actuelle par la montagne française, mais avec une distance plus marquée l'hiver que l'été.** Les clientèles « populaires » (revenus plus faibles, CSP intermédiaires à faibles) sont aussi touchées par cette désaffection, certes liée à un faible pouvoir d'achat, mais de façon plus importante que pour d'autres destinations.

Le temps des vacances – tant l'été que l'hiver - est marqué par 3 motivations principales : Rupture, Retrouvailles, Ressourcement. Ces trois points clés des motivations des clients se déclinent de la façon suivante :

- Rupture : faire un break avec le quotidien, les contraintes urbaines, les rythmes quotidiens, les obligations, le stress, l'usage des transports en commun : il s'agit d'être ailleurs et autrement.
- Retrouvailles : en famille, en couple, avec les enfants, entre amis, prendre le temps de vivre et de partager de bons moments entre gens qu'on aime : il s'agit d'être entre nous.
- Ressourcement : se ressourcer, se retrouver, se chouchouter, respecter son rythme, disposer de temps pour soi, sans contraintes, se développer, c'est une question de « gestion du moi ».

Si la montagne française peut répondre à ces trois attentes principales, il existe néanmoins des freins en termes d'image : le ski est un sport exigeant, nécessitant un apprentissage, et les sports d'été mis en avant dans les médias (alpinisme, canyoning, parapente...) sont considérés comme élitistes, voire dangereux. Les stations de ski d'altitude sont perçues l'été comme des espaces froids, peu animés et perturbés par de multiples chantiers.

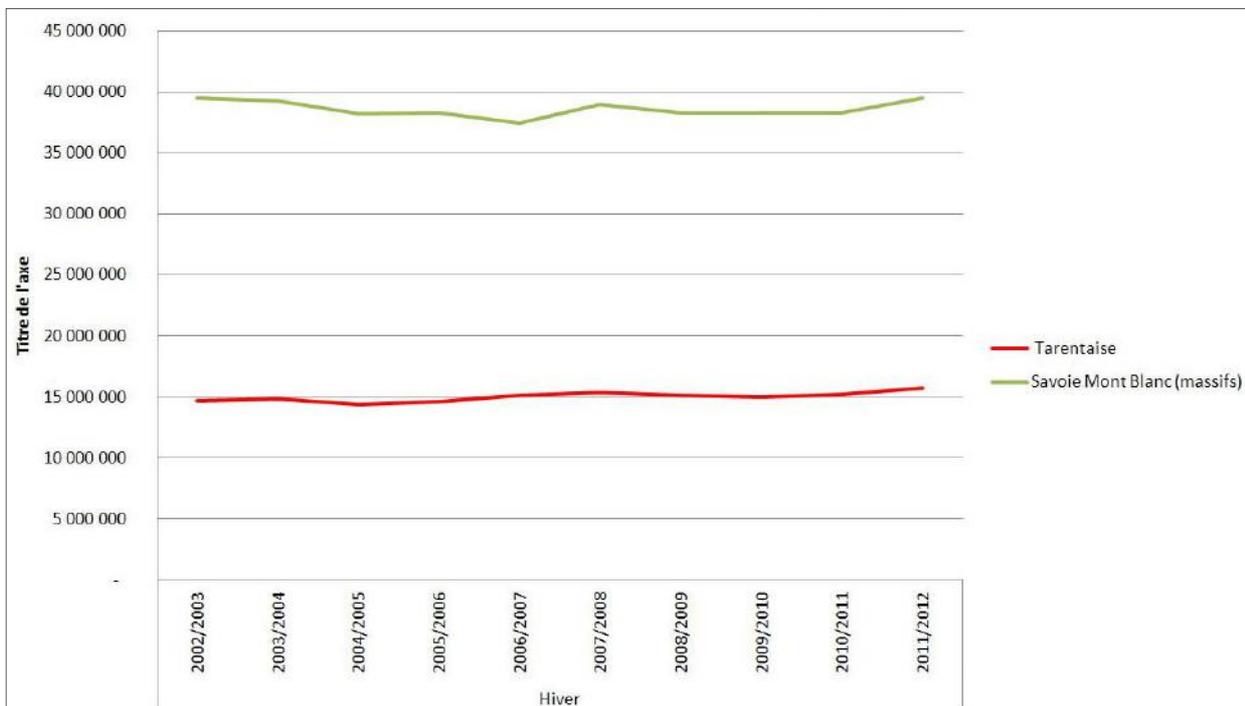
Le tableau n'est pas complètement noir pour autant. La montagne française dispose de nombreux atouts pour (re)conquérir des clientèles, notamment une offre touristique variée et dense, la possibilité de travailler sur deux

saisons (été et hiver) complémentaires ou encore une identité forte. De plus, elle est en phase avec trois tendances de société majeures (Source : Sociovision, 2008) :

- l'autonomie : besoin de s'affirmer en tant qu'individu, rejet de l'autorité, « moi multiples », c'est-à-dire personnalité multifacettes et rejet de ce qui enferme et des logiques déterminées...,
- la vitalité : besoin de sensations et d'émotions, envie de faire bouger les choses, goût pour l'expérimentation et l'apprentissage...,
- et le besoin de sens : mise en avant du développement durable, besoin d'évasion, de rêve, de prendre du temps pour soi, recherche de qualité de vie...

3.1.4. ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION HIVERNALE

La fréquentation touristique hivernale de la Tarentaise présente une tendance stable, avec des variations limitées autour de 15 millions de nuitées par saison :



Graphique 3 : Evolution des nuitées hivernales Tarentaise/ Savoie Mont Blanc (2002 - 2012)

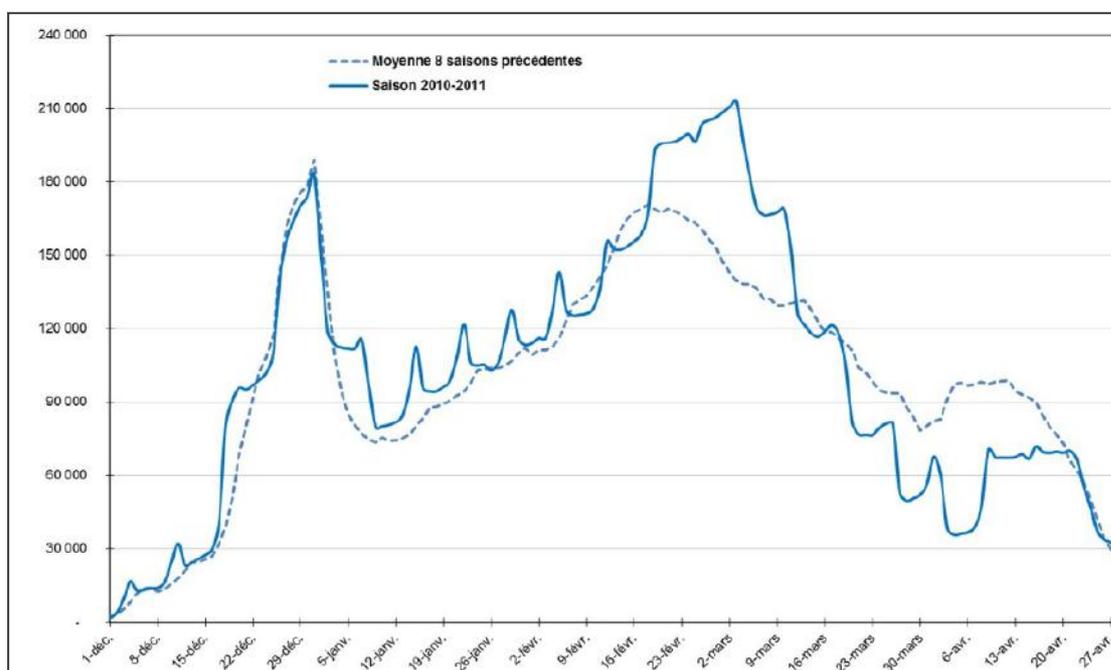
Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme

La comparaison avec la courbe de fréquentation de l'ensemble des massifs des Pays de Savoie met en évidence :

- Le poids important de la Tarentaise qui représente 40 % de la fréquentation hivernale des massifs des deux départements savoyards et 35 % des Alpes du Nord ;
- La Tarentaise fait en moyenne mieux que les autres massifs savoyards, puisqu'en 2011/2012 on observe par rapport à la saison 2002/2003 :
 - une croissance de 7 % pour la Tarentaise ;
 - une baisse de 4 % pour les autres massifs savoyards ;
 - et globalement une stagnation sur l'ensemble des massifs.

Les tendances d'évolution de la fréquentation touristique diffèrent toutefois sensiblement d'une station à l'autre. Ces évolutions reflètent principalement les évolutions du parc d'hébergements et notamment d'hébergements marchands. Seules les stations qui ont mis en œuvre des projets de développement significatifs au regard de leur capacité d'hébergements (Arcs 1950, les Eucherts à la Rosière, Club Méditerranée à Peisey-Nancroix...) connaissent également des progressions significatives de fréquentation. D'autres qui n'ont connu durant cette période quasiment aucun développement immobilier, comme Méribel-Mottaret, ont enregistré des baisses significatives de fréquentation. Ce constat traduit la difficulté des stations de Tarentaise à fidéliser les lits professionnels (hôtels, résidences de tourisme, meublés, centres de vacances...) sur le long terme, les lits nouveaux venant compenser la baisse des lits « pros » (voir chapitre 3.2.2).

Un autre fait marquant de la fréquentation hivernale est à signaler : elle connaît d'importantes fluctuations au cours de la saison, avec deux périodes de fortes pointes correspondant aux vacances de fin d'année et aux vacances d'hiver :



Graphique 4 : Evolution de la fréquentation hivernale

Source : Savoie Mont-Blanc tourisme

L'examen de la courbe journalière de fréquentation met en évidence pour la période la plus récente :

- une fréquentation toujours soutenue pendant les congés de fin d'année ;
- le maintien de la fréquentation en janvier,
- un accroissement de la fréquentation pendant les vacances d'hiver,
- une baisse marquée fin mars et surtout début avril.

On peut noter que la fréquentation maximale avec 212 900 touristes ne représente que 62 % de la capacité totale des hébergements touristiques. Cet écart important provient de plusieurs facteurs :

- une partie des logements (notamment parmi les résidences secondaires) ne sont pas occupés, même en semaine de pointe ;
- la capacité unitaire des logements n'est pas, en moyenne, complètement utilisée ;
- une partie des logements comptabilisés comme « touristique » est occupée par des salariés saisonniers ;
- certains occupants ne sont pas présents durant toute la semaine.

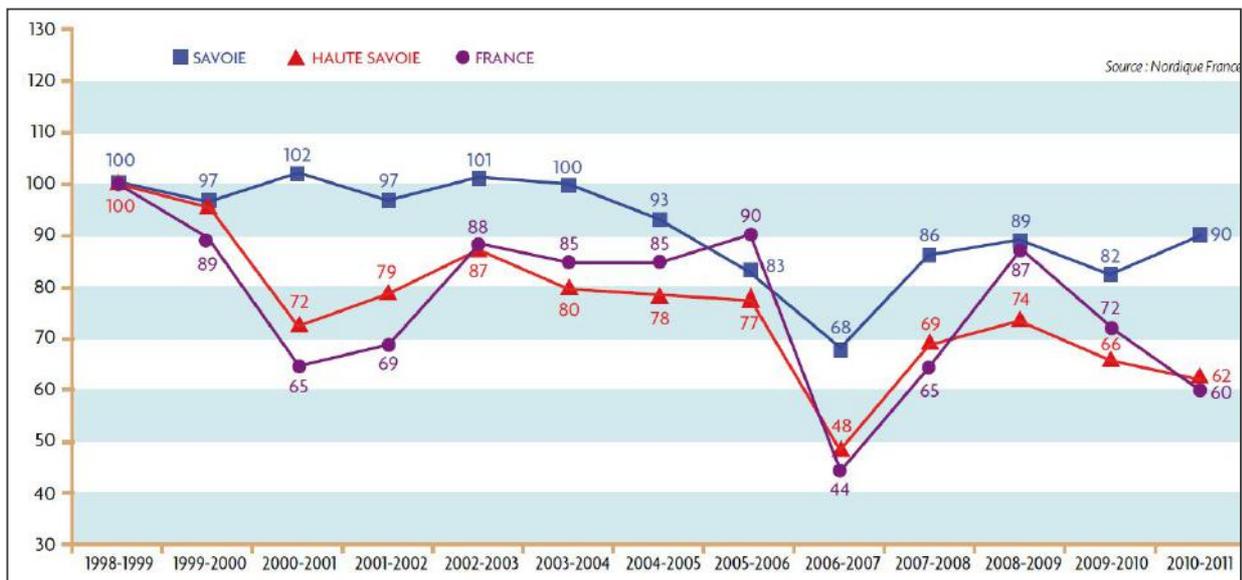
La clientèle hivernale de la Tarentaise est composée à 50 % d'étrangers, parmi lesquels les personnes originaires de Grande Bretagne (40 %) et du Bénélux (20 %) sont majoritaires : aucun autre pays ne fournit plus de 5 % des étrangers.

Les français viennent majoritairement d'Ile de France, de Rhône-Alpes et du Nord.

L'**accessibilité** est un facteur essentiel de choix de destination hivernale : les clientèles présentes en Tarentaise tant françaises qu'étrangères proviennent des régions non dotées de domaines skiables plus proches.

3.1.5. EVOLUTION DE LA PRATIQUE DU SKI

Le **ski nordique** connaît une forte érosion de sa fréquentation depuis 1999, ainsi qu'en témoigne le graphique de la redevance :



Graphique 5 : Evolution de la pratique du ski nordique en Savoie, Haute Savoie et France entre 1998 et 2011

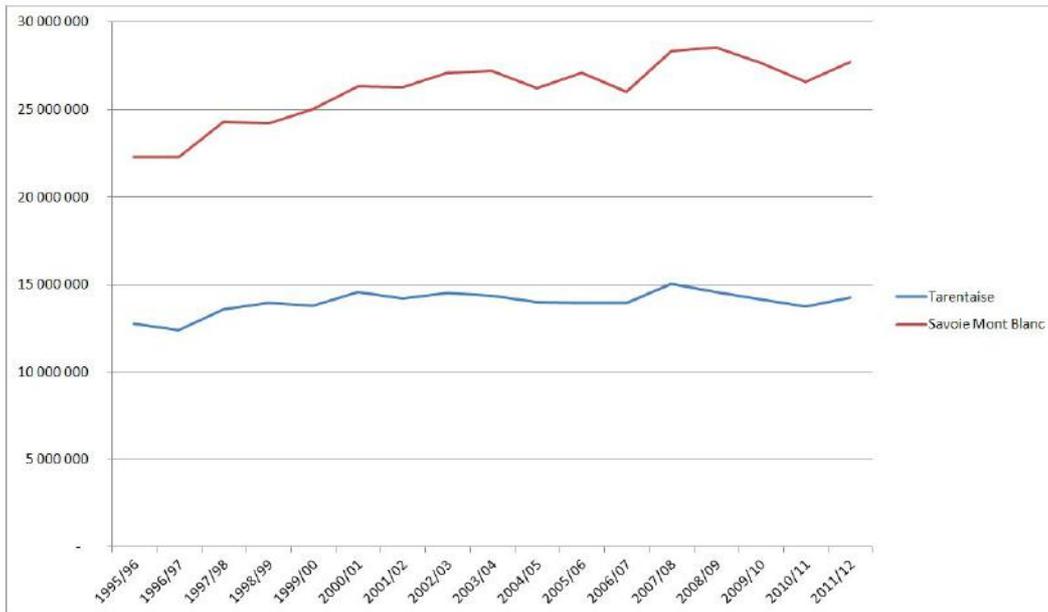
Toutefois dans ce contexte, la Savoie résiste mieux que les autres massifs, n'enregistrant qu'une baisse de 10 % en 12 ans. Elle le doit à ses deux sites « phares » hors Tarentaise : Savoie Grand Revard et les Saisies.

La baisse importante de la fréquentation du ski nordique s'explique par l'évolution défavorable de l'enneigement des sites de moyenne altitude (le ski nordique se pratique le plus souvent en fond de vallée), et l'image plus exigeante – et donc plus sélective – renvoyée par la généralisation du « pas de patineur ».

Le ski nordique en Tarentaise est peu développé. La redevance n'y est le plus souvent pas instituée (seuls Peisey-Nancroix, Champagny, Notre-Dame du Pré et Naves l'ont instaurée). Il est donc difficile de se faire une idée précise de l'évolution de la fréquentation des sites nordiques, qui en tout état de cause est faible au regard de la pratique du ski alpin. En 2011/2012, la vente des badges a produit une recette marginale de 97 130 euros (Source SMTB).

La pratique du ski alpin a également évolué depuis une quinzaine d'années. Selon Yves Bontoux, consultant et enseignant à l'ESC de Chambéry, du fait de la modernisation des domaines skiables – remontées mécaniques plus performantes et pistes de mieux en mieux préparées – il faut 4 à 5 heures à un skieur moyen pour faire en moyenne 3 500 mètres de dénivellation, alors qu'il en fallait 1,5 à 2 heures de plus auparavant. L'âge moyen des skieurs ayant augmenté, ces 4 à 5 heures de ski suffisent le plus souvent. Le ski demeure donc l'activité principale des touristes en hiver, mais n'est plus exclusive, et les stations doivent proposer des activités complémentaires sur les domaines skiables (restaurants d'altitudes) ou dans la station (itinéraires piétons et raquettes, loisirs ludiques, sportifs, bien-être...).

Dans un contexte de stagnation de la fréquentation et de tendance à une consommation de ski non exclusive, le nombre de journées skieurs résiste plutôt bien dans les massifs savoyards :



Graphique 6 : Evolution du nombre de journées skieurs

Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme

On observe une légère tendance à la hausse du nombre de journées skieurs en Savoie Mont-Blanc depuis le milieu des années 90 : le nombre de journées skieurs est en effet passé de 22,3 en 1995/96 à 27,7 millions en 2011/12. Cette hausse est surtout perceptible jusqu'en 2002/03 ; depuis, la tendance structurelle est stable.

En Tarentaise, on observe sensiblement le même phénomène, mais la croissance structurelle s'est arrêtée plus tôt, dès l'hiver 2001. En revanche, les aléas conjoncturels – liés aux conditions climatiques – sont moins perceptibles : en effet, la Tarentaise est moins soumise aux déficits d'enneigement en raison de l'altitude de ses domaines skiables, et compte une proportion limitée de skieurs à la journée plus sensibles au mauvais temps.

Un des points importants à souligner est le rapport entre le nombre de journées skieurs et le nombre de nuitées : celui-ci est en 2011/12 de 91 % pour la Tarentaise, et de 57 % seulement pour les autres massifs savoyards. Cet écart n'étant pas dû à une forte proportion de clientèle à la journée – au contraire - il démontre que le ski reste la motivation principale des vacanciers d'hiver en Tarentaise, et qu'il est bien un critère déterminant du positionnement touristique : **la Tarentaise le « Temple du ski alpin »**, comme Chamonix est la « Mecque de l'alpinisme ».

L'impact du changement climatique des 30 dernières années sur la pratique du ski en Tarentaise a été plutôt bien maîtrisé. En effet, grâce à la neige de culture et au travail minutieux de préparation des pistes, et en raison de l'altitude élevée de ses pistes de ski, la Tarentaise jouit d'une meilleure disponibilité de son domaine skiable que nombre de stations plus basses. La Tarentaise n'est toutefois pas à l'abri des conséquences d'un hiver exceptionnellement peu enneigé, comme il s'en produit une ou deux fois par siècle, comme en 1964 où il n'y a pas eu le moindre flocon avant la fin du mois de février : une telle situation, si elle devait se reproduire aujourd'hui, aurait des répercussions économiques sévères malgré la neige de culture.

3.1.6. LE POSITIONNEMENT DE LA TARENTEISE DANS LE MARCHÉ EUROPÉEN DES SPORTS D'HIVER

L'offre européenne en matière de sports d'hiver est concentrée principalement sur 4 pays de l'Arc Alpin : la France, l'Autriche, la Suisse et l'Italie.

L'offre de la Tarentaise – dont le modèle est déterminant dans l'offre française – est caractérisée par des stations d'altitude, reliées par le haut, skis aux pieds, à l'inverse de la plupart des stations autrichiennes et suisses qui se sont développées pour la plupart dans les vallées reliées aux domaines skiables par le bas. Ce positionnement spécifique des stations françaises leur confère un atout particulier auprès des skieurs et notamment des bons skieurs. En revanche, ce mode de développement focalise l'offre touristique au sein de stations d'altitude, sans diffusion de l'attractivité touristique à l'ensemble d'un massif. Les contraintes de l'urbanisation en altitude, l'impérieuse nécessité de proposer un véritable ski aux pieds et la rareté du foncier disponible ont engendré une forte densité de constructions dans les stations françaises, sur un modèle urbain efficace mais vécu en décalage avec l'image des paysages montagnards traditionnels.

Une autre conséquence de ce mode de développement est la typologie de l'hébergement touristique, avec une large prépondérance des meublés et des résidences de tourisme en France, alors que l'hôtellerie et le logement chez l'habitant sont nettement plus importants dans les autres pays, voire même majoritaire en Autriche.

Un autre facteur déterminant de l'offre en matière de sports d'hiver est le critère de proximité, celui-ci s'entendant en temps de parcours global entre le lieu de résidence principale et le lieu de séjour, tous transferts compris. C'est une des raisons principales qui explique les forts taux de clientèle allemande en Autriche, et le fort taux de clientèle britannique et du Bénélux en France, le facteur linguistique venant renforcer cette tendance. Les nouveaux marchés émergents (Russie et Ukraine en particulier) n'échappent pas à cette règle, qui privilégie encore aujourd'hui les stations autrichiennes plus accessibles.

Les domaines skiables français présentent de nombreux atouts : ce sont les plus vastes, avec des pistes très bien entretenues et une offre performante de remontées mécaniques qui réduit les files d'attente. Ils ont également des points faibles : l'âge moyen du parc de remontées mécaniques est encore élevé, même dans les grandes stations, et la proportion du domaine skiable équipée de neige de culture est plus faible qu'en Autriche ou dans les Dolomites.

Sur le plan économique, l'offre française est diversement positionnée. Le prix du ski en Tarentaise reste concurrentiel, même s'il a perdu de son avance ; le forfait 6 jours adulte en haute saison coûte :

- 244 euros pour les Trois Vallées en 2012 (600 km de pistes)
- 254 euros pour les Dolomiti superski en 2012 (1200 km de pistes)
- 295 euros pour les 4 Vallées (Verbier) en 2013 (412 km de pistes)
- 228 euros pour Ski Alberg (St Anton) en 2013 (280 km de pistes)
- Plus de 400 euros à Aspen (Etats-Unis)

Si la remontée récente du franc suisse par rapport à l'euro a renforcé récemment la compétitivité du ski français, les écarts de prix avec les stations italiennes et autrichiennes se sont bien resserrés, d'autant que ces stations proposent des modulations tarifaires pour les familles ou en fonction des saisons plus attractives que les stations françaises. Même s'il faut relativiser cette comparaison, le prix final payé par un touriste étranger étant le plus souvent inclus dans un forfait packagé à un prix inférieur au prix public affiché, la France reste un des pays où la pratique du ski est la moins coûteuse.

Le rapport qualité/prix de l'hébergement touristique est toutefois nettement moins favorable, avec des prix élevés en Tarentaise surtout en haute saison pour des surfaces limitées alors que les hébergements ne sont pas remplis à 100% : c'est sur ce segment de l'offre que la France a le plus grand retard à rattraper vis-à-vis de ses principaux concurrents européens.

Enfin, la diversification de l'offre hivernale tant au niveau des équipements des hébergements (piscines, spas, saunas, etc.) que de l'offre de loisirs dans la station a été initiée plus tôt dans les destinations concurrentes.

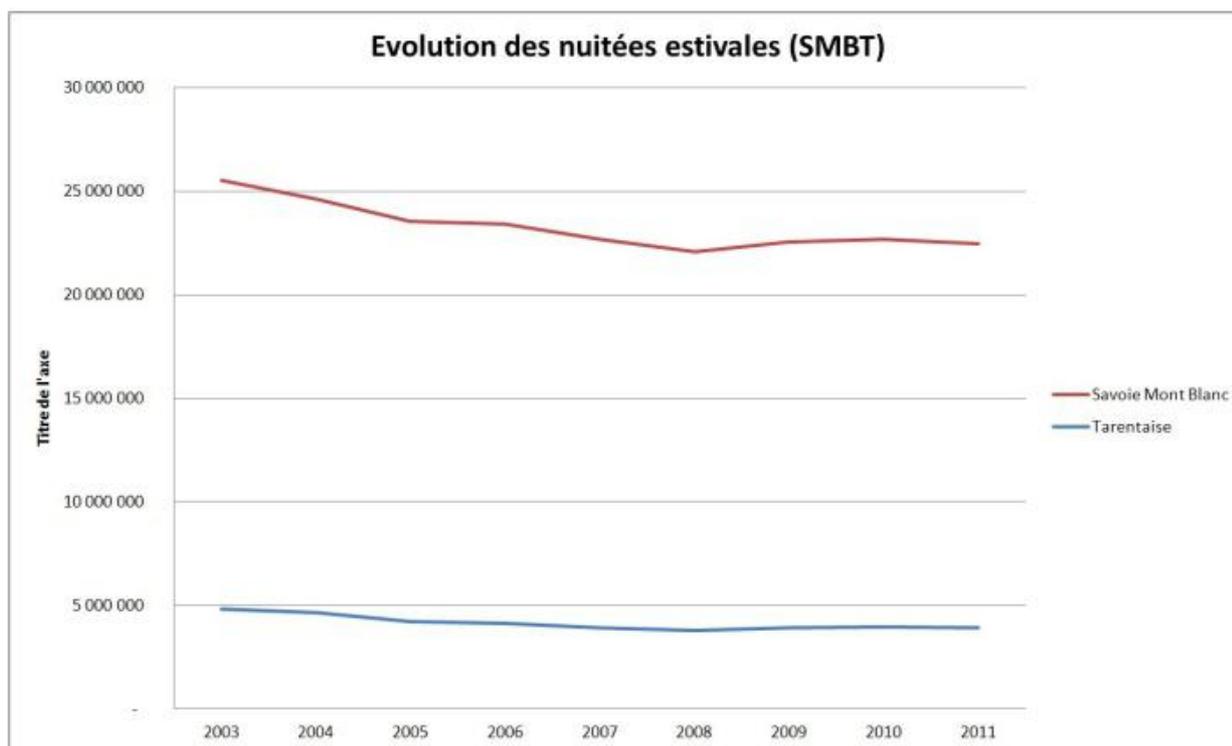
3.1.7. EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE

Le tourisme d'été en montagne connaît une érosion depuis le début des années 2000. Ceci s'explique par de nombreux facteurs qui se conjuguent :

- En été, la clientèle est moins dépendante de la proximité : elle hésite moins à découvrir de nouveaux massifs plus éloignés. Cette clientèle est donc moins captive (notamment les importants réservoirs de clients français et anglais) ;
- Le facteur météo joue un rôle déterminant : un séjour pluvieux en montagne en été est un séjour peu gratifiant ;
- Le développement des activités sportives – escalade, eau vive, parapente, VTT... - peut rebuter une clientèle davantage tournée vers des activités plus ludiques, plus « soft », même si elle manifeste un intérêt « contemplatif » pour ces activités spectaculaires ;
- Les jeunes – enfants, ados, étudiants ou jeunes actifs – recherchent une convivialité qu'ils ne trouvent pas forcément en montagne : lieux de détente et de rencontre, activités nocturnes...
- La conception des stations de sports d'hiver, orientée prioritairement vers la pratique du ski, n'est pas adaptée aux attentes des vacanciers d'été en termes d'architecture, d'organisation urbaine et même de typologie d'hébergements : l'offre d'hébergement est globalement surdimensionnée tout en étant déficitaire pour certains (camping-caravaning) ;
- La dispersion des activités en été pratiquées par les différents membres de la famille génère des besoins de mobilité qui ne sont pas ou mal satisfaits ;
- La présence quasi continue de chantiers en station peut avoir un effet dissuasif ;
- Enfin, le bas niveau de fréquentation atteint aujourd'hui dissuade les opérateurs touristiques qui, pour nombre d'entre eux (hôtels commerces...), restent fermés ou n'ouvrent qu'entre la mi-juillet et la mi-août.

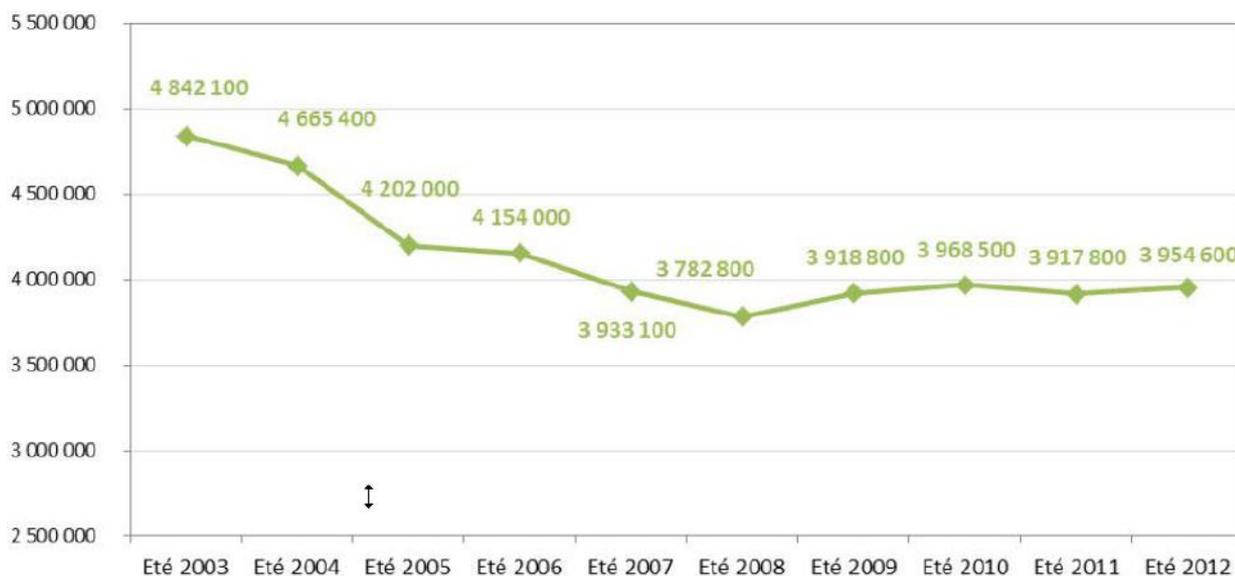
Malgré les atouts de la Tarentaise (Parc de la Vanoise, grands cols, situation frontalière, patrimoine culturel, thermalisme, haut niveau d'équipement...), cette érosion de la clientèle estivale y est encore plus marquée ; la Tarentaise accuse une baisse de 19 % entre 2003 et 2011 alors que cette baisse est de 10 % dans le reste des Pays de Savoie (lacs inclus). L'analyse du positionnement touristique estival de la Tarentaise conduite par l'APTV en 2010 (études G2A et CCI de la Savoie) montre que cette médiocre performance de la Tarentaise en été s'explique principalement par le fait que les stations de Tarentaise ont été conçues pour le ski. La typologie de l'habitat concentré autour des fronts de neige, l'altitude élevée des lieux de vie, l'omniprésence des équipements et infrastructures voués au ski, une capacité d'hébergement adaptée en hiver mais surdimensionnée en été avec un effet « volets clos », la fréquence et l'importance des chantiers concentrés en été sont autant de freins plus spécifiques à l'attractivité estivale des plus grandes stations de Tarentaise.

En Tarentaise, cette baisse de fréquentation a été surtout marquée entre 2003 et 2008 ; depuis 2009, la fréquentation reste quasi-stable avec un peu moins de 4 millions de nuitées.



Graphique 7 : Evolution du nombre de nuitées estivales en Savoie et en Tarentaise

Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme

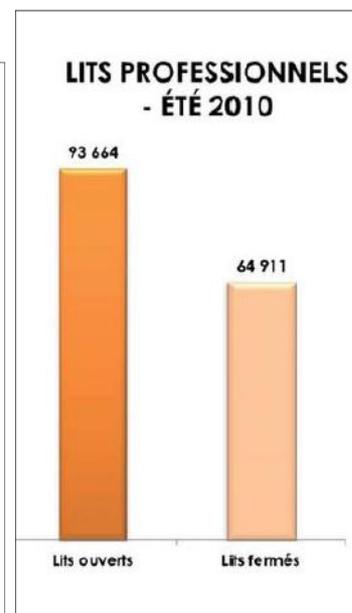
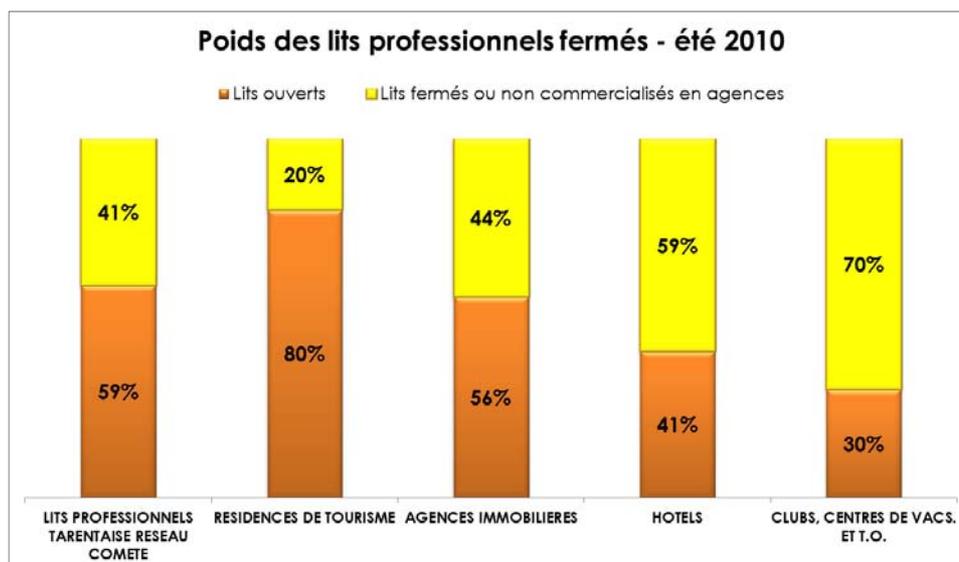


Graphique 8 : Zoom sur l'évolution du nombre de nuitées estivales en Tarentaise

Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme

Cette érosion plus marquée en Tarentaise est aussi liée à des facteurs plus spécifiques :

- 41 % des lits marchands de Tarentaise restent fermés en été du fait de la faible rentabilité économique ;
- La Tarentaise ne dispose pas à proximité d'un grand lac alpin à l'image des lacs du Bourget, d'Aiguebelette, d'Annecy ou du Léman ;
- Ses stations d'altitude sont plus sensibles aux conditions climatiques tout en étant plus difficiles à animer en été et plus éloignées de l'image idéalisée de la montagne.



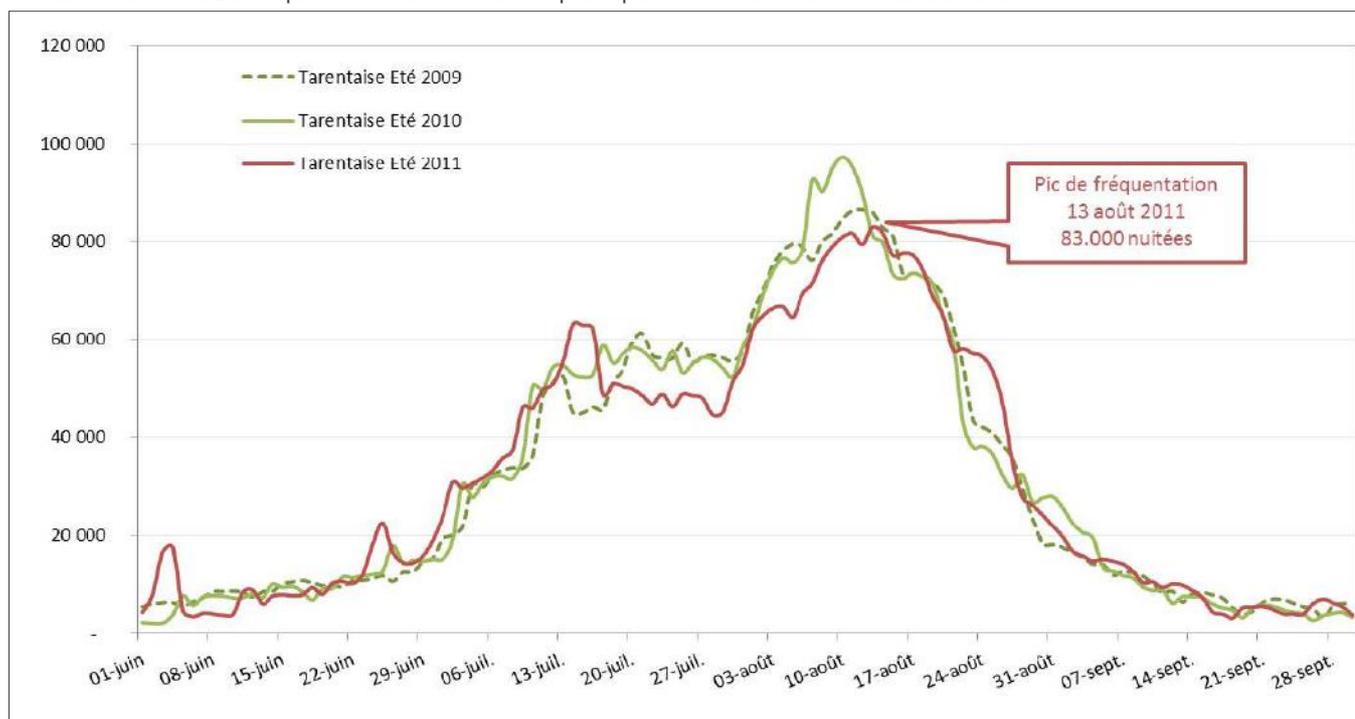
Graphique 9 : Poids des lits professionnels ouverts et fermés en saison estivale et répartition par catégorie d'hébergement en 2010

Source : Comète

Le volume de nuitées estivales représente un quart des nuitées hivernales en raison d'un taux de fréquentation deux fois plus faible et d'une durée de saison plus réduite (2 mois au lieu de 4).

La dépense commercialisable par nuitée est 2,5 fois moindre en été (42 € en Rhône-Alpes : source Mémento du tourisme 2012) qu'en hiver (117 € dans les stations de sports d'hiver de Rhône-Alpes : source étude ATOUT France réalisée durant l'hiver 2011/2012) en raison de la moindre cherté de l'hébergement et des activités d'été moins onéreuses que l'ensemble des coûts du ski : remontées mécaniques, matériel, école de ski.

L'impact économique de la saison d'été est en conséquence approximativement 10 fois plus faible que celui de la saison d'hiver. La fréquentation se concentre principalement sur le seul mois d'août :



Graphique 10 : Evolution comparée de la fréquentation estivale sur une année (2009, 2010, 2011)

Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme

Avec une fréquentation de pointe de 97 000 touristes en 2010 et de 83 000 en 2011, on constate que le taux de fréquentation de pointe (vers le 15 août) tourne autour de 25 % des lits touristiques.

La clientèle estivale de la Tarentaise est composée à 80 % de français. Rhône-Alpes (20% des touristes) est surreprésenté.

Parmi les étrangers, le Benelux représente plus de 50 %. Les allemands (13 %), les suisses (6 %) et les italiens (6 %) sont mieux représentés qu'en été, alors que la Grande Bretagne représente moins de 10 %.

L'accessibilité est un facteur moins déterminant qu'en hiver.

L'étude du positionnement estival de la Tarentaise a débouché sur des préconisations pour relancer la fréquentation estivale :

- Recentrer le positionnement stratégique sur les grandes tendances socio-culturelles (3 R...) au lieu de privilégier des niches étroites (élitisme sportif...);
- Renforcer l'authenticité du territoire ;
- Concevoir ou adapter l'habitat pour qu'il soit attractif aussi bien en été qu'en hiver ;
- S'approprier de manière commune l'espace naturel et le patrimoine culturel ;
- Identifier et valoriser les zones d'enjeux (espaces d'eau, belvédères, cols...);
- Développer l'évènementiel ;
- Renforcer l'offre bien-être ;
- Améliorer la signalétique ;
- Stimuler et organiser la mobilité des touristes au sein de l'espace touristique commun à la Tarentaise.

3.2. L'offre

3.2.1. LES DOMAINES SKIABLES

Les domaines skiables de Tarentaise sont les suivants :

- Les Trois Vallées, qui regroupent Courchevel, la Tania, Méribel, les Menuires et Val Thorens. C'est le plus important domaine skiable de France et un des tout premiers du monde, avec une extension sur le versant de la Maurienne (Orelle).
- Paradiski, qui regroupe la Plagne, Peisey-Vallandy et les Arcs.
- L'espace Killy, qui regroupe Tignes et Val d'Isère..
- Valmorel, reliée avec Saint-François Longchamp en Maurienne, ce qui double approximativement le domaine skiable.
- La Rosière, qui est reliée avec la Thuile en Italie, ce qui double approximativement le domaine skiable.
- Pralognan-la-Vanoise, une des plus anciennes stations de Tarentaise.
- Sainte-Foy Tarentaise, la plus récente des stations de Tarentaise.

Les principales caractéristiques des domaines sont indiquées ci-dessous :

| Domaines | Surface domaines skiable (ha) | Nb remontées mécaniques | Km pistes |
|----------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------|
| Les Trois Vallées | 9 767 | 180 | 600 |
| Paradiski | 6 084 | 139 | 425 |
| Espace Killy | 4 941 | 89 | 300 |
| Valmorel | 1 773 | 31 | 95 |
| La Rosière | 906 | 19 | 60 |
| Ste Foy-Tarentaise | 433 | 7 | 42 |
| Pralognan-la-Vanoise | 287 | 12 | 26 |
| TOTAL | 24 191 | 477 | 1 548 |

Tableau 4 : Caractéristiques des principaux domaines skiables de la Tarentaise

Source : Mémento du Tourisme – Rhône-Alpes

Les surfaces enveloppes des domaines skiables représentées page suivante et détaillées par station en annexe ont été délimitées en exclusion des sites vierges, tels que définis aux 42° et 43° de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement : « est considéré comme « site vierge » un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief. »

Cette notion trouve son importance ici, car elle détermine, outre la nature des projets de pistes soumis à études d'impact, les projets d'aménagement de pistes constituant des UTN « de massif » en application du 3 d) de l'article R145-2 du Code de l'Urbanisme : les projets de pistes de plus de 4 ha en dehors de ces enveloppes doivent donc être définis dans le cadre du SCOT en tant qu'UTN « de massif ».

Le report des enveloppes de domaines skiables a été établi par la DDT de Savoie et par l'APTV, chacun de leur côté, puis les tracés ont été comparés et une synthèse en a été établie et présentée ici.

Au total, l'enveloppe des domaines skiables de Tarentaise représente une superficie de 24 191 ha, soit environ 14 % de la superficie totale de la Tarentaise. Ce chiffre peut être mis en parallèle avec la superficie du Cœur du parc National de la Vanoise qui est de 53 000 ha (Tarentaise et Maurienne).

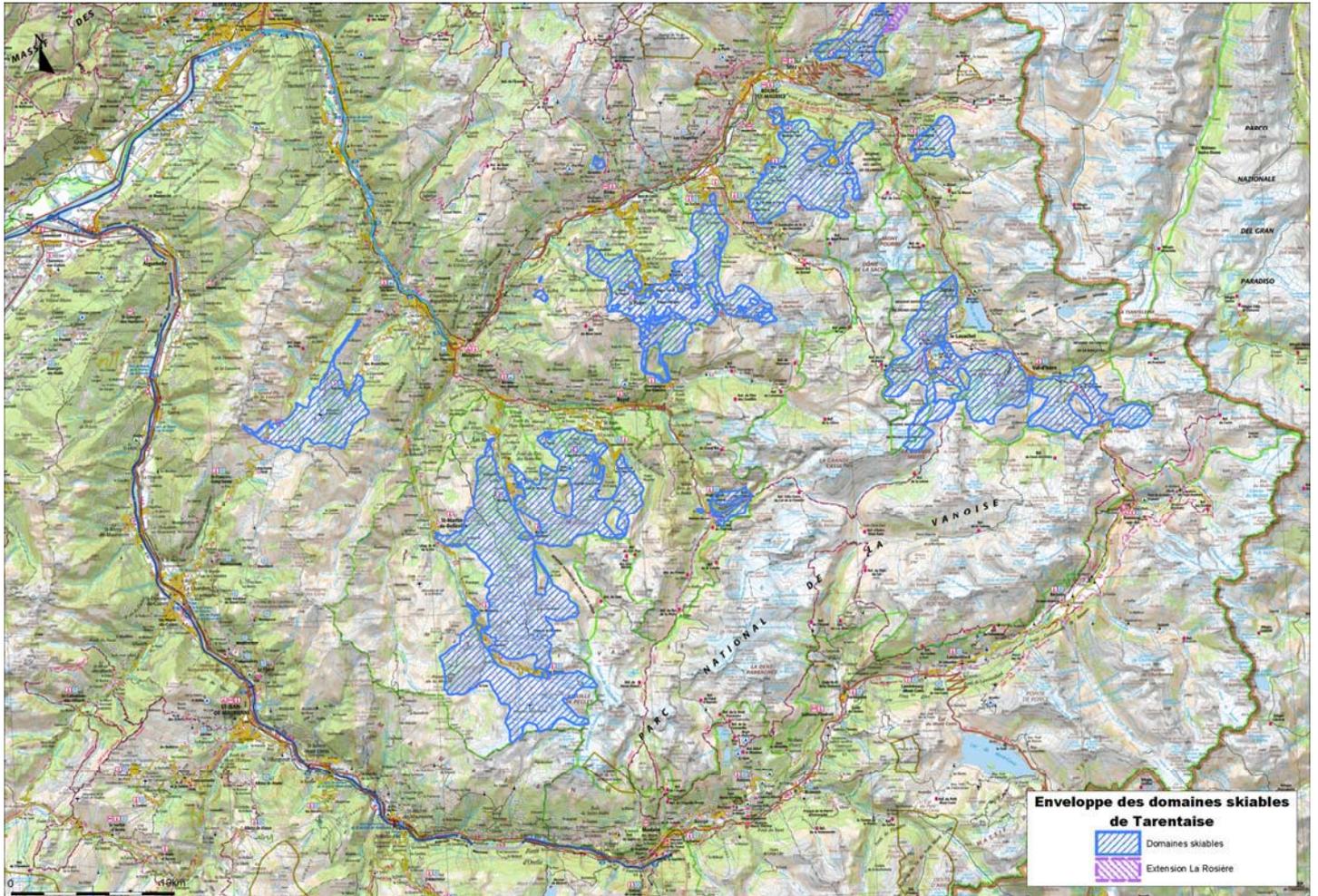
Il ressort de l'analyse du fonctionnement des domaines skiables que ceux-ci sont actuellement assez largement dimensionnés globalement pour répondre à la demande actuelle. On peut toutefois relever certaines difficultés ponctuelles :

- Quelques remontées mécaniques peuvent être saturées à certaines heures et périodes de pointe : c'est le cas de quelques remontées stratégiques de liaison (départs ou retour stations, retours Trois Vallées) ;
- Certaines zones de pistes peuvent être encombrées ; c'est le cas de « grenouillères » comme celle du Mottaret au point névralgique des Trois Vallées, avec une forte concentration d'arrivées de pistes et de départs d'appareils ;
- Certains croisements de pistes, ou certaines pistes où se côtoient débutants et bons skieurs peuvent présenter des risques accrus de collision.

A l'heure actuelle, environ 35 % de la superficie des pistes de Tarentaise sont dotés d'installations de production de neige, permettant de garantir une offre correcte même en cas d'enneigement naturel déficitaire. La production de neige de culture est également utile pour maintenir le manteau neigeux en bon état sur les pistes les plus fréquentées (sommet de la Saulire à 2 700 m par exemple). Ce taux d'équipement en neige de culture est à peu près comparable celui de la Suisse (33 %) mais inférieur à ceux de l'Autriche (62%) et de l'Italie (70 %) (Source : DSF)

Notons enfin que les domaines skiables de Tarentaise se sont bien modernisés au cours des 15 dernières années. De nombreux télésièges à attaches fixes anciens et peu rapides ont été remplacés par des télésièges débrayables. Des remontées mécaniques performantes (téléphériques géants, funiculaires, Funitel, etc.) ont été construites, qui soutiennent la comparaison avec les nouvelles installations des autres massifs alpins. Néanmoins, compte tenu du grand nombre de remontées mécaniques installées (477 au total), un certain nombre sont vieillissantes et mériteraient d'être remplacées. Pour que les domaines skiables existants de la Tarentaise conservent leur compétitivité, notamment grâce à un parc de remontées mécaniques performant et fiable, il faudra construire entre 15 et 20 remontées mécaniques par année en remplacement d'appareils anciens ou devenus inadaptés.

Cela induit un effort d'investissement important : la profession investit en moyenne 25% de son chiffre d'affaires chaque année (Source : DSF), pour les grosses réparations et le remplacement des remontées mécaniques, l'amélioration des pistes, la neige de culture ou encore les engins de damage, la signalétique, la billetterie... Cette spécificité a conduit à une concentration des acteurs : trois ou quatre opérateurs principaux, en capacité de mobiliser les capitaux nécessaires, assurent l'exploitation de la quasi-totalité des domaines skiables de Tarentaise dans le cadre de conventions de délégation de service public de longue durée. Compte tenu des importants efforts d'investissement nécessaires pour permettre le renouvellement des installations et dans un contexte global de stabilité de la fréquentation, les extensions de domaines skiables seront à envisager avec prudence.



Carte 25 : Enveloppe des domaines skiables de Tarentaise

3.2.2. LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

L'offre d'hébergements touristiques de la Tarentaise fait l'objet d'une étude spécifique conduite par l'ASADAC et COMETE. Les éléments de rendus disponibles à ce jour figurent en annexe.

L'offre d'hébergements touristiques se compose :

- **De lits marchands ou « pros »** : on y trouve les hôtels, les résidences de tourisme, les meublés effectivement mis en marché (gérés par agences, centrales de réservation, tours opérateurs, sites internet spécialisés...), les clubs de vacances, les centres de vacances, les établissements (hôtels, résidences) gérés directement par des tours-opérateurs, les campings-caravanings.
- **Des lits diffus ou « froids »** : appartements ou chalets à disposition de leurs propriétaires (regroupe les résidences secondaires et les meublés loués occasionnellement, hors circuits visibles).

3.2.2.1. EVALUATION DE LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE GLOBALE DE LA TARENTOISE

Pour l'année 2009, à défaut de la mise en œuvre de la méthode actuellement testée par Comète, le recensement du nombre de lits en Tarentaise est évalué sur les bases INSEE (source Savoie Mont-Blanc Tourisme). Il est de 358 624 lits touristiques.

Pour l'année 2010, la capacité d'accueil professionnelle recensée sur l'ensemble des sites concernés représentait 194 040 lits (181 000 lits en gestion professionnelle et 13 000 lits de particuliers à particuliers).

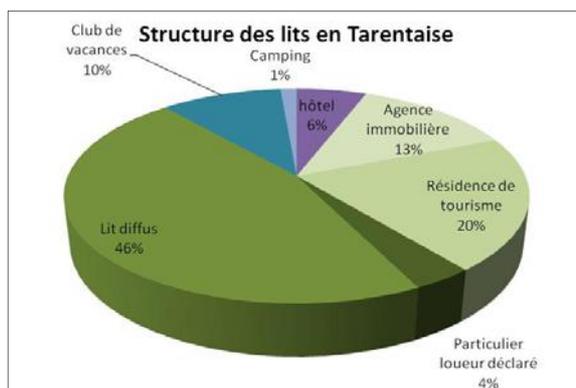
Le nombre de lits diffus évalué est donc de 164 584 (valeur 2009-2010).

Dans ces conditions, l'offre d'hébergements touristiques en Tarentaise pour l'année 2010 est la suivante :

| Nature | Capacité lits | % total |
|---------------------------------------|----------------|--------------|
| Hôtels | 20 854 | 6 % |
| Agences Immobilières | 47 253 | 13 % |
| Résidences de tourisme et apparentées | 72 186 | 20 % |
| Clubs de vacances | 36 074 | 10 % |
| Campings | 4 810 | 1 % |
| Particuliers sur les sites P à P | 12 863 | 4 % |
| Sous-total lits marchands | 194 040 | 54 % |
| Lits diffus | 164 584 | 46 % |
| TOTAL | 358 624 | 100 % |

Tableau 5 : L'offre d'hébergements touristiques en Tarentaise pour l'année 2010

Source : INSEE, Savoie Mont-Blanc tourisme et Comete

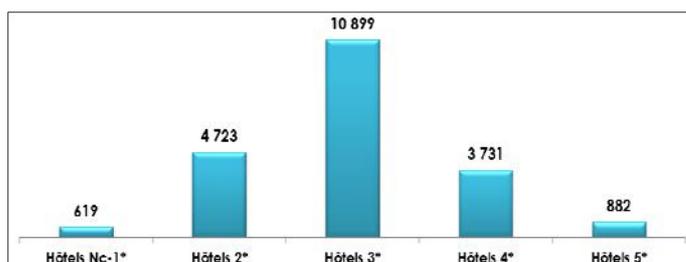


Graphique 11 : Structure des lits marchands en Tarentaise

Source : INSEE, Savoie Mont-Blanc tourisme et Comete

La part de lits marchands en Tarentaise est de 54%, ce qui est un taux relativement élevé.

Les hôtels représentent 6 % de la capacité d'hébergements : ce taux est comparable à celui observé en moyenne dans les stations de Savoie Mont-Blanc (5 %) mais nettement inférieurs à ceux observés en Suisse ou en Autriche, où l'hôtellerie familiale est nettement plus développée. Les hôtels 3 étoiles représentent un peu plus de la moitié de l'offre en Tarentaise :



Graphique 12 : Capacité d'accueil des hôtels en Tarentaise en 2010

Source : Savoie Mont-Blanc tourisme et Comete

A noter qu'alors que la quasi-totalité des hôtels sont classés, la part des résidences n'ayant pas le classement «résidence de tourisme » s'élève à 52 %.

Un tiers de l'offre globale est constituée de résidences de tourisme. Cette part de l'offre présente l'avantage d'une mise en marché professionnelle avec des taux de remplissage en moyenne supérieurs à ceux des meublés traditionnels, mais aussi l'inconvénient d'une remise en cause périodique de la disponibilité des logements pour la location, en fonction de la durée des baux, en général de 9 ans. Le fonctionnement de la résidence devient problématique lorsqu'une proportion significative des baux n'est pas renouvelée, ce qui arrive assez souvent lorsque cesse l'obligation de mise en location liée aux avantages fiscaux accordés à l'acquéreur. Plusieurs communes de Tarentaise ont mis en place des conventions avec les promoteurs de résidences de tourisme pour garantir une mise en location effective au-delà du délai minimal de 9 années.

Les locations de particulier à particulier via des sites internet spécialisés représentent 13 000 lits, constitués majoritairement d'appartements de grande taille (les $\frac{3}{4}$ permettant d'accueillir au moins 5 personnes) appartenant pour 75 % à des résidents non savoyards.

Avec 1 % de la capacité d'accueil, en incluant les emplacements ne fonctionnant que l'été, les campings-caravanings représentent une part très faible de l'offre en Tarentaise. La part du camping-caravaning dans l'offre d'hébergements des Pays de Savoie est de 6 % (mais seulement de 0,6 % pour les caravaneiges).

3.2.2.2. EVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Pour apprécier l'évolution de la capacité d'hébergements touristiques, on dispose :

- du suivi de la capacité d'accueil des hébergements marchands effectuée par Comète ;
- des données statistiques de la DDT relatives aux permis de construire délivrés et aux logements commencés.

Si les premières peuvent être considérées comme à peu près fiables, les secondes doivent être interprétées avec prudence : pour traduire les données de logements en nombre de lits, un ratio de 15 m² SHON par lit a été adopté. L'étude Comète en cours doit permettre d'évaluer plus précisément la capacité d'accueil des logements à partir de leur surface et du nombre de pièces.

Le nombre de lits marchands a progressé de près de 17 % entre 1997 et 2010, soit une progression annuelle moyenne d'un peu plus de 2 000 lits par an :

| Nature | Structure des lits professionnels 1997 | Structures des lits professionnels 2010 | Evolution en valeur absolue 1997/2010 | Evolution en % 1997 / 2010 |
|----------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Hôtels | 20 239 | 20 854 | 615 | + 3.0 % |
| Agences Immobilières | 42 974 | 47 253 | 4 279 | + 10.0 % |
| Résidences de tourisme | 58 619 | 72 186 | 13 567 | + 23.1 % |
| Clubs de vacances | 32 932 | 36 074 | 3 142 | + 9.5 % |
| Campings | 4 750 | 4 810 | 60 | + 1.3 % |
| Sous-total | 159 514 | 181 177 | 21 663 | + 13.6 % |
| Particuliers sur les sites P à P | 7 040 | 12 863 | 5 283 | + 82.7 % |
| TOTAL | 166 554 | 194 040 | 27 486 | + 16.5 % |

Tableau 6 : Structure et évolution de la structure des lits professionnels entre 1997 et 2010 en Tarentaise

Source : Savoie Mont-Blanc, tourisme et Comete

On constate :

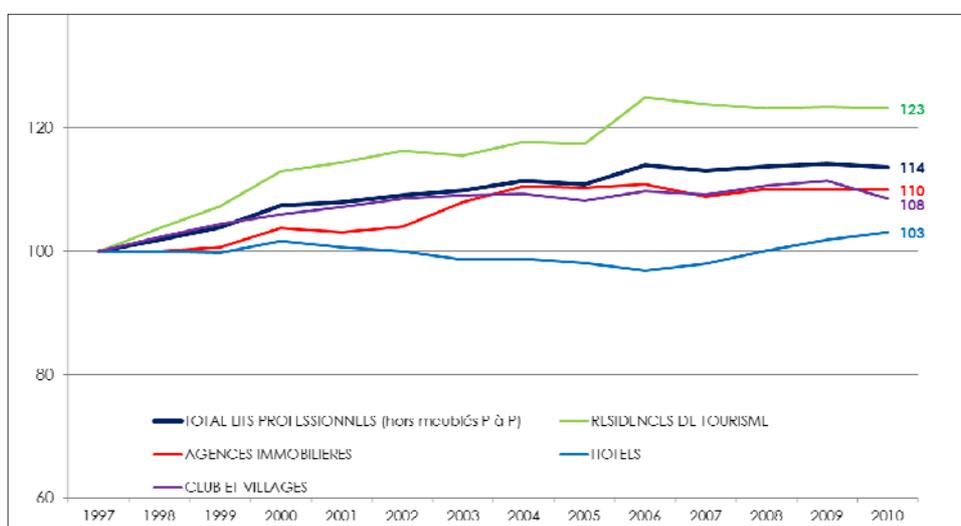
- une quasi-stabilité de la capacité hôtelière ;

- une forte progression des résidences de tourisme, tant en nombre (elle représente la moitié de la croissance totale en volume des lits marchands) qu'en proportion ;
- une forte augmentation relative des locations de particulier à particulier, avec le développement d'internet, mais sans entraîner une baisse des meublés en agence qui augmentent de 10 % sur la période.

Comète a actualisé la capacité d'accueil en lits marchands, qui met en évidence une diminution d'un millier de lits depuis 2010, causés par une perte de 1,7 % des lits en résidences de tourisme, partiellement compensée par une petite hausse des hôtels et clubs de vacances.

Le graphique ci-après permet donc de visualiser l'évolution du nombre de lits marchands entre 1997 et 2012 et met en évidence :

- une croissance du parc d'hébergements marchands de 14 % entre 1997 et 2006 ;
- une stabilisation depuis 2006, date à partir de laquelle le nombre de lits n'a plus du tout augmenté et même légèrement diminué.



Graphique 13 : Evolution de la capacité d'accueil professionnelle (en indice - base 100 en 1997)

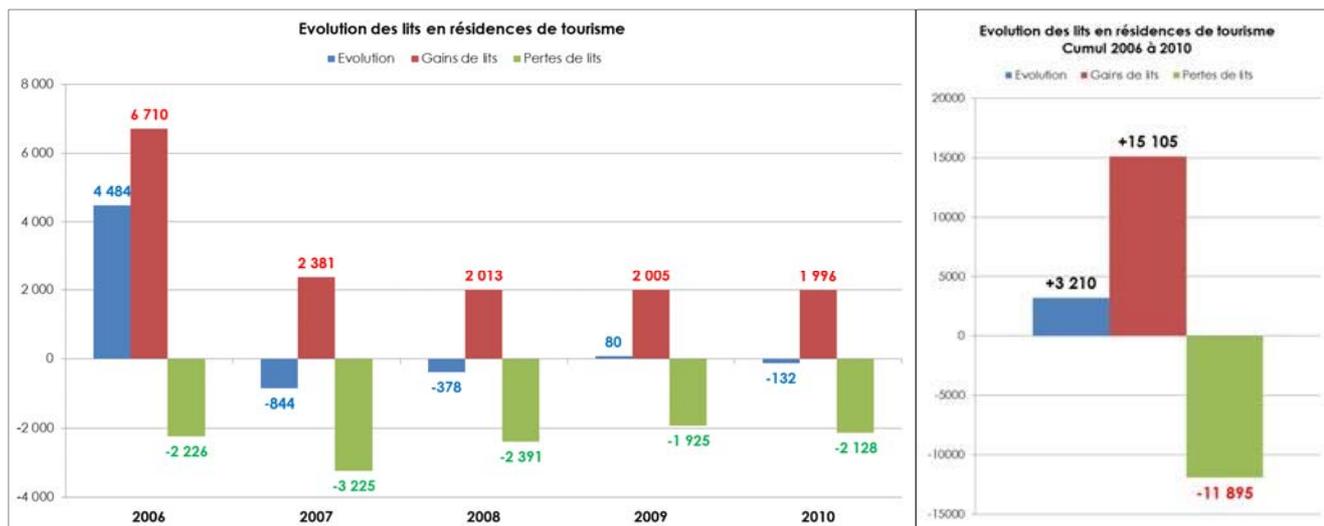
Source : Comete

Cette évolution traduit le gain ou la perte nette de lits marchands, qui est la résultante entre un gain et une perte brute de lits.

Les pertes brutes de lits sont dues au non renouvellement de baux en résidences de tourisme, à la fermeture d'établissements hôteliers ou de centres de vacances, ou aux retraits d'appartements dans les agences et à la rénovation lourde d'appartements pouvant conduire, pour améliorer le confort, à une diminution de capacité d'accueil ; la première des causes est toutefois la plus importante.

Les gains bruts sont dus aux hébergements nouvellement construits arrivant sur le marché, ainsi qu'aux logements - rénovés ou non - quittant le secteur diffus pour arriver ou revenir sur le marché locatif, que ce soit en résidence de tourisme, agence, tour-opérateurs ou de particulier à particulier.

Cette différenciation entre gain, perte et résultat net (perte ou gain) a été effectuée par Comète pour les résidences de tourisme, entre 2006 et 2012.



Graphique 14 : Evolution des lits en résidence de tourisme 2006 - 2010 et évolution cumulée 2006 - 2010

Source : Comète

Au total, entre 2006 et 2012, les pertes brutes de lits en résidences de tourisme ont été de 15 877 lits, soit une perte brute annuelle moyenne de 2 268 lits par an. Si en 2006, année de la mise en service d'Arcs 1950, cette perte a été largement compensée par les nouvelles résidences, ce n'est plus le cas les années suivantes et depuis 2007 le secteur des résidences de tourisme accuse une perte nette de près de 2 500 lits, soit un peu plus de 400 lits par an en moyenne.

Bien que les opérateurs de résidences de tourisme aient tendance à allonger la durée minimale des baux pour contrer ce phénomène, ce sont environ 6 000 lits par an qui sont concernés par la fin des baux jusqu'en 2022 (Source : Syndicat national des résidences de tourisme). Il y a donc là un enjeu important pour tenter de fidéliser les propriétaires à travers le renouvellement de leur bail.

On observe par ailleurs un « turn-over » important au sein des agences, comme en témoigne le graphique suivant (années 2006 à 2010) :



Graphique 15 : Evolution des lits et flux en agences immobilières

Source : Comète

Si les gains et pertes portent sur des volumes importants, en revanche l'évolution nette sur la période 2006 – 2012 est marginale (perte nette moyenne de 35 lits par an).

Il est important de signaler que ce turn-over important n'est pas lié qu'aux motivations des propriétaires, mais également aux mouvements affectant les agences elles-mêmes (cessation d'activité, transferts, cessions...).

Globalement, le secteur offre une belle résistance, d'autant plus que le nombre de locations de particulier à particulier est en progression avec le développement d'Internet.

L'analyse des données de la DDT permet d'avoir une indication sur l'évolution globale de la capacité d'hébergements touristiques, en incluant les lits diffus.

Ces données font état d'une progression annuelle moyenne d'environ 5 000 lits pour l'ensemble des stations de Tarentaise. Ainsi, les capacités d'hébergements touristiques dans les stations seraient passées de 285 000 lits à 345 000 lits entre 1997 et 2009 (ces valeurs ne tiennent pas compte des hébergements touristiques hors stations).

Du fait de la moindre augmentation du nombre de lits marchands – qui a progressé de 2 340 lits par an durant la même période de référence, la part des lits marchands dans les stations a diminué : elle était de 59 % en 1999 et n'est plus que de 56 % en 2009. On a vu qu'elle était de 54 % en 2010 pour l'ensemble de la Tarentaise.

Ces données concernant la progression globale de la capacité d'hébergement touristique reposent toutefois sur les statistiques difficiles à interpréter :

- le ratio de m² par lit est très variable selon les types d'hébergements (selon les opérations analysées, il varie entre 10 et 40 m² SHON par lit), et selon que l'on tient compte ou non des surfaces des parties communes ou des autres destinations (commerces, équipements d'animation intégrés aux résidences) ;
- il est difficile de faire la part entre les logements commencés, les logements terminés et ceux mis effectivement en service ;
- il existe des risques de doubles comptes (permis modificatifs avec changement d'appellation...).

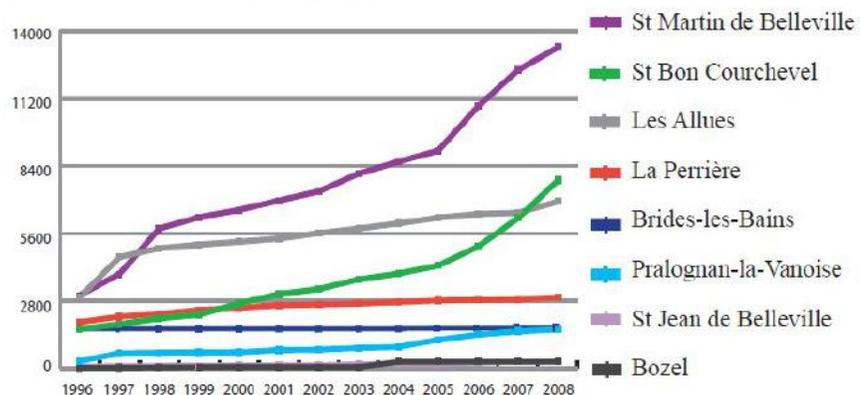
Cette évolution a des conséquences économiques importantes, dans la mesure où Comète a mis en évidence qu'un lit marchand est en moyenne 2,2 fois plus fréquenté qu'un lit diffus.

3.2.2.3. ANALYSE SPATIALE DE LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

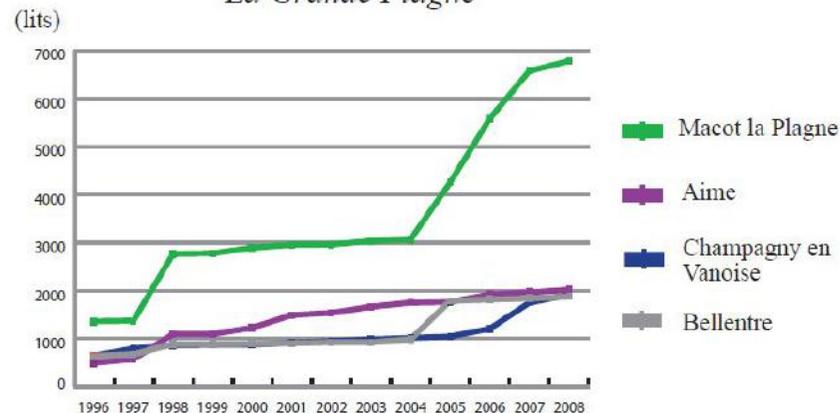
Les cartes et graphes pages suivantes permettent de visualiser :

- la répartition de la capacité d'hébergement touristique 2009 par commune support de station, avec la répartition entre lits marchands et lits diffus ainsi que le taux de croissance annuel moyen des hébergements toutes catégories confondues entre 1990 et 2009 ;
- l'évolution annuelle cumulée de la croissance de la capacité d'hébergement touristique par commune support de station entre 1996 et 2008

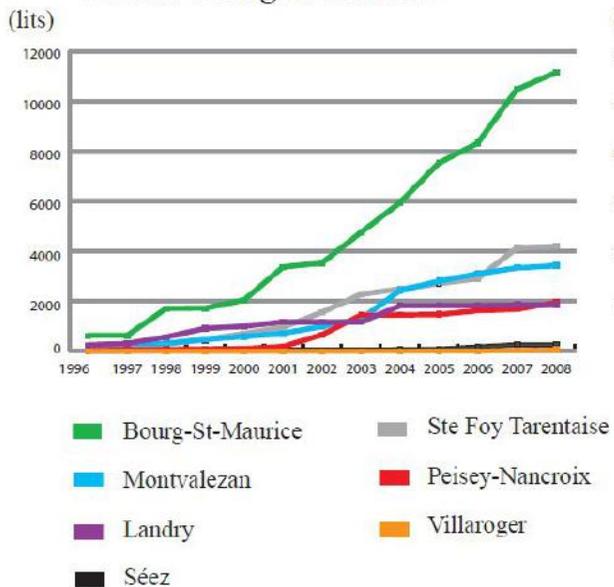
(lits) *Secteur des 3 vallées*



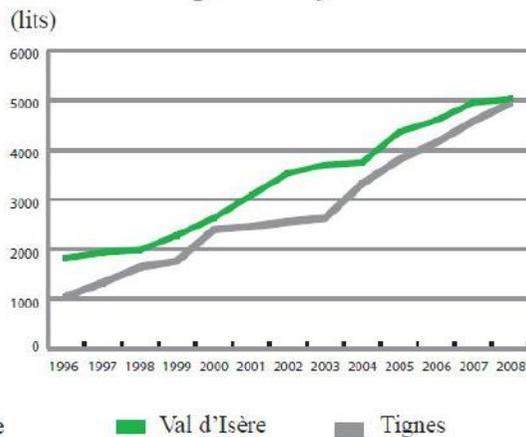
(lits) *La Grande Plagne*



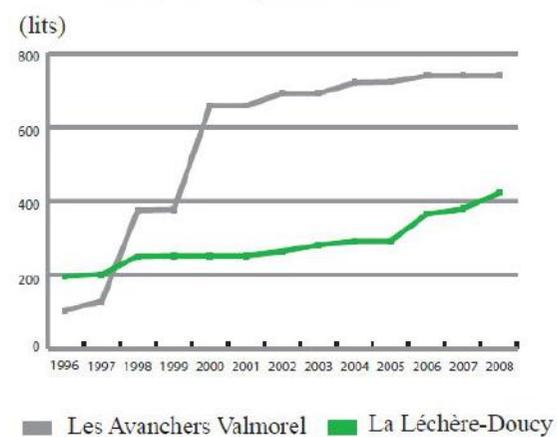
(lits) *Secteur Bourg-St-Maurice*



(lits) *Espace Killy*



(lits) *Bassin d'Aigueblanche*



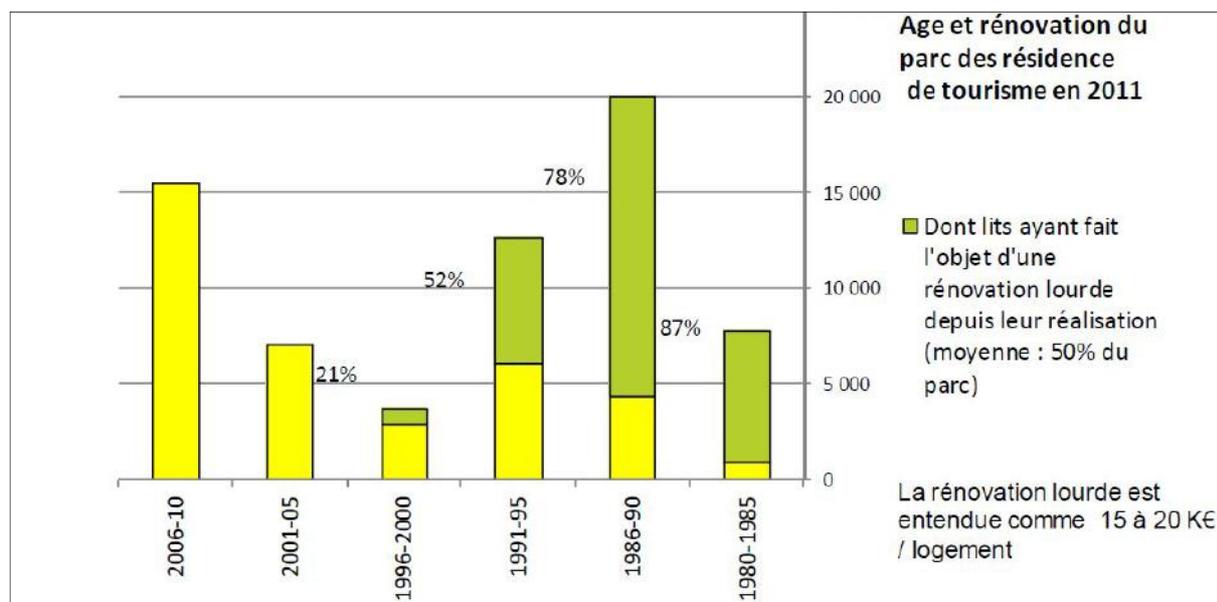
Graphique 16 : Capacité d'hébergement touristique dans les principales stations de la Tarentaise

3.2.2.4. LE VIEILLISSEMENT DU PARC

Le développement des stations de Tarentaise a été particulièrement marqué dans les années 1980 – 1990, avec la construction de 60 000 logements en résidences de tourisme « première génération » qui ont actuellement plus de 15 ans. Les trois quarts de ces appartements sont encore gérés sous forme de résidence de tourisme (un quart ayant quitté ce statut, pour cause de non renouvellement des baux), soit 45 000 lits environ, ce qui représente 62 % de l'offre totale du parc actuel de résidences de tourisme de la Tarentaise. Ces résidences présentent souvent des caractéristiques peu attractives vis-à-vis des attentes d'une clientèle qui est exigeante et en paie le prix : outre la vétusté des plus anciennes et le défaut d'équipements, la petitesse des logements proposés est souvent dénoncée.

Face à ce phénomène, les opérateurs de résidences de tourisme ont entrepris des opérations de rénovation lourde, allant même parfois jusqu'à modifier la distribution d'une partie des appartements afin de réunir deux studios pour en faire un seul appartement plus grand.

Le graphique ci-dessous (source : Syndicat National des Résidences de Tourisme) met en évidence que la moitié du parc de logements en résidences de tourisme a fait l'objet d'une rénovation « lourde » (au moins 15 000 euros de travaux par logement) et que ce pourcentage atteint 78 % pour les résidences de tourisme ayant entre 22 et 27 ans et 87 % pour celles de plus de 27 ans.



Graphique 17 : Age et rénovation du parc des résidences de tourisme en 2011

Source : SNRT

Il semble que le deuxième renouvellement de bail soit une période favorable pour proposer une rénovation : le prêt souscrit le cas échéant par l'acquéreur est arrivé le plus souvent à terme et le nouveau bail peut être l'occasion pour l'exploitant de proposer un montage financier attractif pour le propriétaire.

Il est difficile d'extrapoler cette tendance au parc de meublés, même en prenant en compte des taux de rénovation plus bas. Il n'existe pas d'indicateurs suffisamment fiables pour permettre cette estimation.

3.2.3. LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Si le ski, le thermalisme et les hébergements touristiques exposés précédemment constituent les fondements de l'offre touristique des stations de Tarentaise, celle-ci dispose d'une offre complémentaire qui tend à se diversifier.

Sports d'eau vive : avec les stades national et international d'eau vive, à l'aval du bassin de Montrigon (Bourg-Saint-Maurice) où ont déjà été organisés les championnats du monde de canoë kayak, la Tarentaise dispose d'un équipement de qualité qui en fait un des « spots » de la discipline, concurrencé toutefois par la multiplication des stades d'eau vive à travers la France. Plus généralement, l'Isère dont le débit peut être régulé, grâce au bassin de Montrigon, par EDF (dans les limites de la nécessité de production hydroélectrique) à certaines périodes constitue un bassin naturel d'eau vive permettant le développement des différentes pratiques (rafting, hydro-speed, canoë-kayak, etc.). Les sites de canyoning référencés se sont également multipliés. Les parcours de pêche sont également renommés.

Randonnée en refuge : l'offre de refuges de la Tarentaise est importante et se développe. Neuf constructions ou modernisations-extensions de refuges ont fait l'objet d'autorisation UTN au cours des 4 dernières années, et d'autres projets sont en cours (refuge du Lou à Saint-Martin de Belleville).

Centres aqualudiques : de nouveaux centres aqualudiques ont été construits (Lagon à Tignes) ou sont en cours de construction (Grandes Combes à Courchevel), avec des concepts novateurs, et viennent compléter les offres existantes créées notamment pour les Jeux Olympiques de 1992 (Méribel, Pralognan...). Ces nouveaux centres aqualudiques répondent à une réelle demande et connaissent un vif succès.

Via ferrata et sites d'escalade : Des via ferrata ont été équipées à Pralognan, Champagny, Courchevel, Val d'Isère... ainsi que des rochers d'escalade à Champagny, Pralognan, Notre-Dame du Pré...

Attractions culturelles : sites remarquables, monuments historiques (chemins du baroque mis en place par la FACIM, musées, expositions, fêtes traditionnelles sont des atouts à forte connotation identitaire.

Cette diversification des activités vise à développer l'attractivité estivale, mais aussi – voire surtout – à offrir en hiver des activités complémentaires à l'activité ski. C'est notamment le cas des centres aqualudiques, des nouveaux restaurants d'altitude qui offrent toute une palette de restaurations variées mais aussi d'animations musicales, de la multiplication des animations festives et culturelles, etc.

3.3. Synthèse tourisme

| Aujourd'hui | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme hivernal <ul style="list-style-type: none"> - La France, première destination mondiale pour la pratique du ski qui donne du champ à la diversification - Une fréquentation forte et stable - Des domaines skiables d'altitude parmi les mieux enneigés d'Europe, donc moins sensibles que d'autres aux aléas du réchauffement climatique - Bon équipement des domaines skiables et un dimensionnement qui permet de répondre à la demande actuelle - Un taux encore élevé de lits marchands comparativement à la moyenne française des stations de sports d'hiver - Une clientèle diversifiée avec 52% d'étrangers • Tourisme divers <ul style="list-style-type: none"> - Des stations thermales qui résistent bien dans un contexte du secteur plutôt morose - Un patrimoine naturel, paysager et culturel de qualité bénéficiant notamment de l'image forte du Parc National de la Vanoise - Un bon niveau en équipements et services | <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme hivernal <ul style="list-style-type: none"> - Une fréquentation qui stagne - Accessibilité délicate alors que c'est un critère de choix de destination - Baisse de la proportion de lits marchands • Tourisme divers <ul style="list-style-type: none"> - Un grand nombre de lits touristiques marchands fermés en été - Pas de grand lac alpin contrairement à d'autres destinations - Des stations touristiques conçues pour l'hiver (urbanisme, altitude) mal adaptées à la demande estivale - Une capacité d'hébergement hôtelière très limitée et géographiquement très concentrée - Le nombre et l'importance des chantiers mis en œuvre dans les stations à la belle saison pénalisent leur attractivité touristique estivale. Un déficit de mobilité dans l'espace touristique en été - Une culture « hivernale » - Une image et un positionnement « stations » et non « territoire Tarentaise Vanoise » - Une absence de gouvernance pour la coordination des actions estivales. |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme hivernal <ul style="list-style-type: none"> - La capacité des domaines skiables à s'adapter à une diversification des pratiques sportives et ludiques de glisse, voire à innover - Emergence de nouveaux marchés étrangers • Tourisme divers <ul style="list-style-type: none"> - Des atouts à valoriser pour développer des activités sportives, ludiques et culturelles tout au long de l'année - Le développement des mobilités au sein de l'espace touristique dans un contexte de maîtrise ou de réduction des émissions de carbone et de l'empreinte écologique - Une démarche « tourisme estival » qui se structure petit à petit. - Mieux valoriser l'atout de la présence du Parc National pour renforcer l'attractivité touristique du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme hivernal <ul style="list-style-type: none"> - Une offre touristique aujourd'hui très clivante pour certains publics : jeunes et seniors - Interrogation concernant l'impact du changement climatique - Erosion constante de la capacité d'hébergement professionnelle - Un besoin de renouvellement de certains hébergements - Une forte dépendance au rythme des vacances scolaires • Tourisme divers <ul style="list-style-type: none"> - Fragilisation de la demande de cures - Décalage croissant entre l'image de la montagne d'été (sportive) et les attentes (hédonistes) - Difficulté pour mobiliser les acteurs déjà comblés par la saison d'hiver |

Enjeux

- L'attractivité touristique de la Tarentaise constitue en 2012 son principal atout économique. Cette attractivité repose principalement sur la configuration d'un massif – la Vanoise – qui a permis un développement considérable de l'offre de ski, faisant au fil des années de la Tarentaise la principale destination mondiale pour cette pratique.
- Le développement de cette industrie touristique, initié au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été continu jusqu'au début des années 2000. La Tarentaise est dotée aujourd'hui d'une capacité d'hébergement touristique très importante – plus de 350 000 lits dont 54 % de lits marchands – et de domaines skiables performants, mais quelques inquiétudes commencent toutefois à se faire jour.
- Le modèle de développement mis en œuvre jusqu'à présent, qui se traduit par une progression régulière du nombre de lits touristique, ne parvient plus à faire mieux que le strict maintien de la fréquentation actuelle. En effet, l'érosion du parc marchand, liée principalement au démantèlement progressif des résidences de tourisme qui redeviennent des copropriétés classiques, est à peine compensée par la construction des nouveaux lits. Le nombre de lits diffus augmentant, la productivité du parc diminue et **le modèle tend à devenir de moins en moins performant**. Cela se traduit déjà par des pertes de fréquentation significative dans les stations qui ne disposent plus des ressources – foncières ou autres – leur permettant de poursuivre l'accroissement de leur parc immobilier.
- Par ailleurs, malgré des atouts réels de diversification touristique, la fréquentation estivale est en baisse continue depuis plus de 10 ans : la Tarentaise a perdu un cinquième de sa clientèle estivale. Pourtant, l'exemple du nouveau Club Méditerranée à Valmorel – qui a connu une fréquentation d'été record en 2012 – démontre que cette désaffection n'est pas une fatalité.
- La prise en compte des enjeux transversaux – comme la préservation des terres agricoles, la mise en valeur des paysages et plus généralement du cadre de vie, la gestion des déplacements, les hypothèses relatives au changement climatique, ou encore la fiabilisation des parcours professionnels (moindre prépondérance des emplois saisonniers) – militent en faveur **d'une véritable évolution du modèle de développement touristique** de la Tarentaise.
- Sans remettre en cause ses principaux atouts et notamment l'excellence de ses domaines skiables, l'évolution du modèle de développement devra prendre en compte les questionnements suivants :
 - Comment **séduire à nouveau les publics** qui sont aujourd'hui en retrait (jeunes l'été, seniors l'hiver, scolaires, employés et ouvriers en hiver) ?
 - Comment, alors que la clientèle des sports d'hiver issue des pays développés tend à stagner, voire à régresser, être capable d'attirer davantage de touristes en **provenance des pays émergents** ?
 - Comment mieux **étaier la fréquentation** touristique, alors que les évolutions (calendrier scolaire notamment) tendent à l'effet contraire ?
 - Comment parvenir à **rénoier, restructurer, moderniser** les hébergements existants en confortant la part des lits marchands ?
 - Comment améliorer **les circuits de commercialisation** pour rendre l'offre d'hébergement plus performante, c'est-à-dire à la fois plus accessible et avec un rapport qualité / prix amélioré ?
 - Comment réorganiser le territoire de la Tarentaise pour parvenir à développer quantitativement et qualitativement **le tourisme d'été** en lui donnant un poids économique significatif ?
 - Comment **faciliter les déplacements** tant en hiver (accès aux stations) qu'en été (mobilité au sein de l'espace touristique) ?
- La mise en place prochaine d'une charte de préservation du cœur du Parc et de développement durable de l'aire d'adhésion avec parallèlement la réflexion concertée en cours pour un positionnement stratégique du Parc National de la Vanoise pour un apport au développement des vallées

4. Un territoire à double vitesse

4.1. Démographie

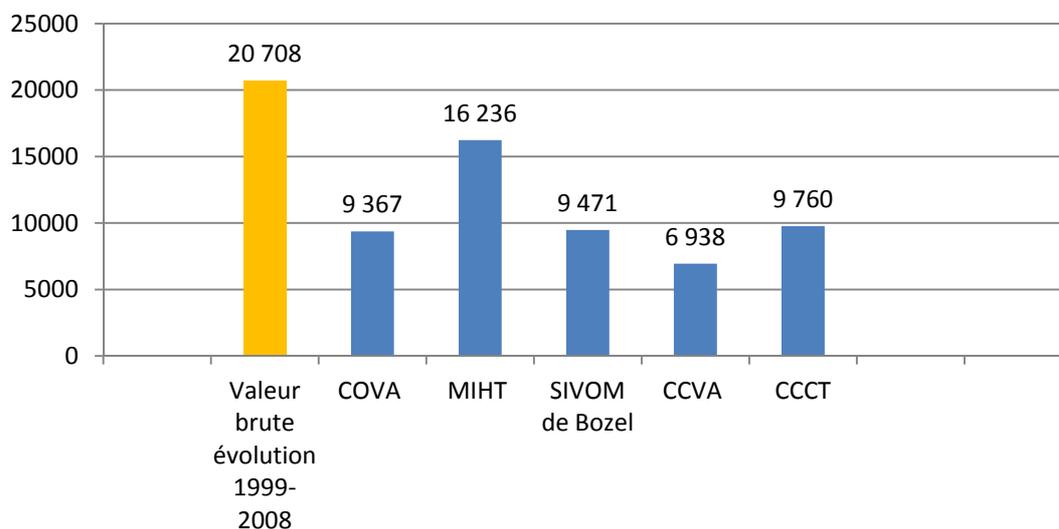
4.1.1. UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE DANS UNE SAVOIE ENCORE PLUS DYNAMIQUE

- Avec une croissance supérieure à **8 %** entre 1999 et 2008, la Tarentaise affiche une accélération globale de la croissance démographique sur cette décennie. La population gagne **3 850 habitants** et atteint **52 000 habitants** en 2008, ce qui représente 13 % de l'ensemble de la population de la Savoie. La Communauté de Communes de Haute Tarentaise domine par son poids démographique, puisqu'elle concentre 32 % de la population totale.
- Si le territoire est le lieu d'une dynamique démographique positive, celle-ci reste cependant en-deçà des évolutions constatées à l'échelle du département. La population y croît de 9,5 % entre 1999 et 2008, contre 8 % dans la Tarentaise. Cependant son poids relatif au sein du département reste identique entre 1999 et 2008 (13 %).
- La progression concerne l'ensemble des structures intercommunales du territoire. Trois territoires se dégagent plus particulièrement avec une croissance notable : la COVA, la MIHT, et la CCVA (cf. tableau ci-après). La CCVA a connu un retournement de situation sur les 10 dernières années : alors que le territoire perdait 2 % de sa population entre 1990 et 1999, il en gagne 12 % entre 1999 et 2008.
- Deux exceptions à cette évolution démographique globale : le SIVOM de Bozel, dont la progression démographique ralentit sur la dernière décennie : à 13 % entre 1990 et 1999, elle retombe à 4 % entre 1999 et 2008 ; et la CCCT hors Belleville qui connaît également une évolution démographique ralentie.
- La démographie tarine se caractérise aujourd'hui par une forte présence des 25/50 ans. Dans la même lignée, l'indice de jeunesse (c'est-à-dire le rapport entre la population de moins de 20 ans sur celle de plus de 60 ans) est plus élevé en Tarentaise (1,37) qu'à l'échelle départementale (1,1) ou même nationale. On constate néanmoins un départ progressif des jeunes depuis 1975, malgré la croissance de l'emploi en Tarentaise. Si la part des personnes de plus de 60 ans est actuellement plus faible en Tarentaise que dans le département (13,6 % contre 16,5 % en Savoie), on peut déjà faire le constat d'une augmentation de cette tranche entre 1999 et 2008, confirmant le phénomène progressif du vieillissement de la population.
- Par ailleurs, la taille moyenne des ménages est en baisse dans l'ensemble du territoire depuis 1999. Elle était de 3,1 en 1975 contre 2,23 en 2008, ce qui représente une taille similaire à la moyenne de la Savoie. On assiste de fait à l'affirmation du phénomène national de décohabitation, avec un nombre de ménages qui augmente plus vite que la population, et à l'accroissement du besoin en logements pour maintenir la population sur le territoire.

| | 1990 | 1999 | 2008 | Evol. 1990-1999 | Evol. 1999-2008 |
|-------------------------------|---------|---------|---------|--------------------|--------------------|
| COVA | 7 753 | 8 363 | 9 367 | 8 % | 12 % |
| MIHT | 13 253 | 14 579 | 16 236 | 10 % | 11 % |
| SIVOM de Bozel | 8 055 | 9 071 | 9 471 | 13 % | 4 % |
| CCVA | 6 326 | 6 220 | 6 938 | -2 % | 12 % |
| CCCT+ St Martin-de-Belleville | 9 763 | 9 689 | 9 760 | -1 % | 1 % |
| Tarentaise | 45 150 | 47 922 | 51 772 | 6 % | 8 % |
| Savoie | 348 261 | 373 350 | 408 842 | 7 % | 10 % |

Tableau 7 : Evolution de la population de 1999 à 2008 par structure intercommunale

Source : INSEE RGP 90, 99, 2008



Graphique 18 : Population en Tarentaise en 2008

Source : INSEE RGP 90, 99, 2008

4.1.1.1. UNE ÉVOLUTION HÉTÉROGÈNE SUR LE TERRITOIRE

- Répartition territoriale de la population
 Les communes les plus peuplées sont situées dans les fonds de vallée. Les deux pôles principaux concentrent 28 % de la population du Pays Tarentaise, répartie entre Moûtiers/Salins-les-Thermes (9 %) et Bourg-Saint-Maurice/Séiez (19 %).
- Evolution démographique par territoire
 - **Les communes rurales** connaissent la plus forte progression, avec une augmentation de 13.2 %. Ce gain démographique s'explique principalement par un solde migratoire positif (+1.9 % entre 1999 et 2007). Les communes bénéficiant d'atouts manifestes en termes de situation géographique (adret) sont plus

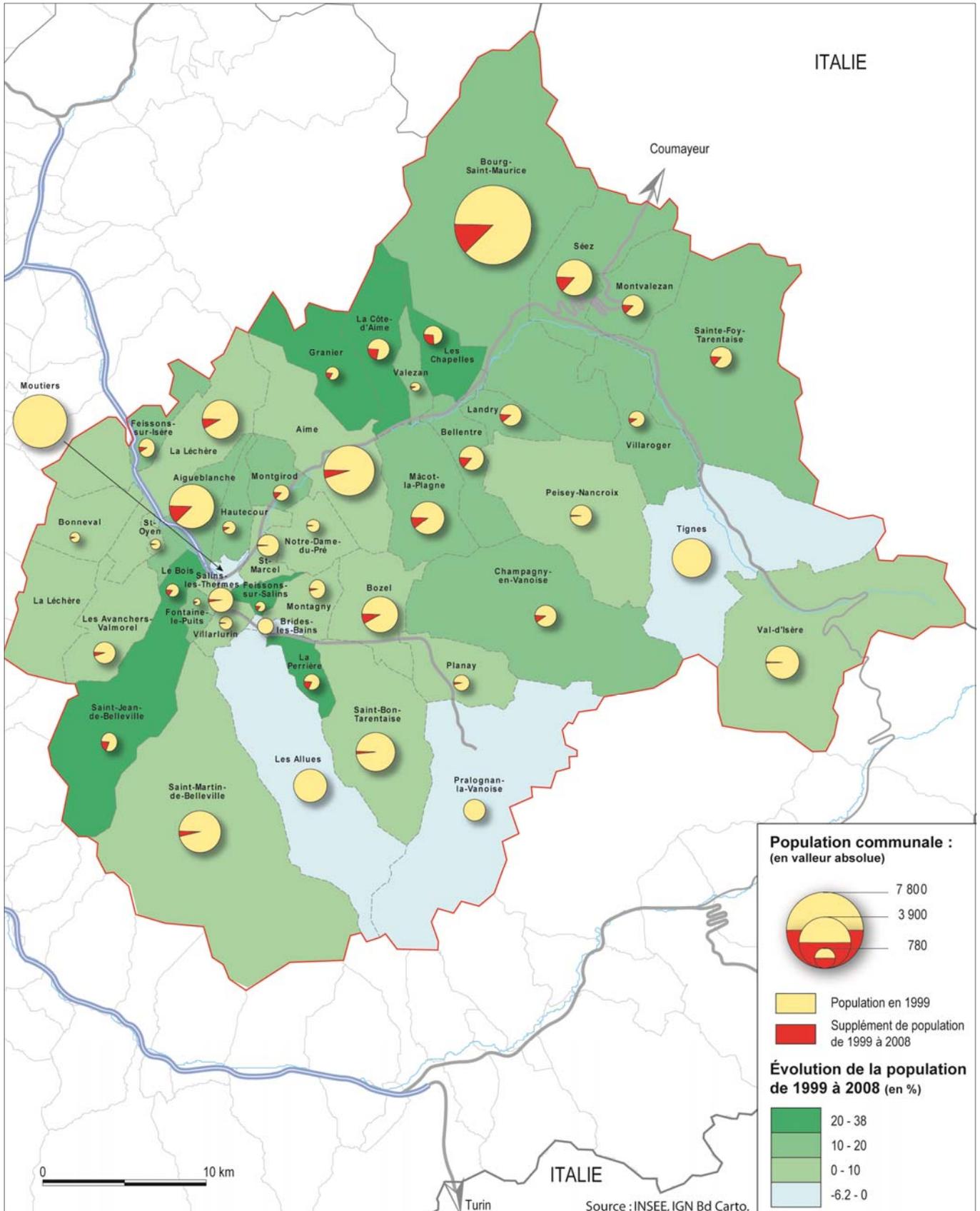
- particulièrement concernées par cette évolution. La qualité de vie offerte par ces sites ainsi que leur situation de proximité par rapport aux plus grands pôles du territoire participent à leur attractivité.
- **Les communes supports de grandes stations** voient leur rythme de croissance faiblir (2.4 %), tandis que les communes supports d'autres stations observent une croissance soutenue (10.6 %).
 - Une dynamique contrastée distingue cependant entre les deux pôles : Bourg-Saint-Maurice/Séiez s'affiche comme le pôle de croissance majeur de la Tarentaise (+15.2 % en 10 ans) tandis que Moûtiers/Salins-les-Thermes connaît une déprise démographique importante (-4.5 %).

| | 2008 | Evol. 1999-2008 |
|---------------------------------------|---------|-----------------|
| Pôle de Rang 1 | 14 906 | 7,9% |
| <i>Moûtiers / Salins-les-Thermes</i> | 4 862 | -4,5% |
| <i>Bourg-St-Maurice/ Séiez</i> | 10 044 | 15,2% |
| Pôle de Rang 2 | 8 508 | 9,9% |
| Communes supports de grandes stations | 12 024 | 2,4% |
| Autres communes supports de stations | 7 363 | 10,6% |
| Communes rurales | 8 971 | 13,2% |
| Tarentaise | 51 772 | 8,0% |
| Savoie | 408 842 | 9,5% |

Tableau 8 : Evolution de la population de 1999 à 2008 selon l'armature territoriale

Source : INSEE RGP, 90, 99, 2008

La carte présentée ci-après illustre cette répartition géographique hétérogène, le nord du territoire connaissant les plus fortes dynamiques démographiques, tandis que les communes plus isolées (communes supports de station dans certains cas) telles que les Allues, Pralognan-la-Vanoise, ou Tignes voient leur population stagner, voire même baisser.



Carte 27 : Répartition et évolution de la population de 1999 à 2008

Source : INSEE RGP 2007, Tableaux bord des territoires, Tarentaise-Vanoise

4.1.2. UNE POPULATION JEUNE ET ACTIVE, MAIS MOBILE

4.1.2.1. UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PORTÉE PAR LA DYNAMIQUE DES NAISSANCES...

- La progression de la population est portée par un **solde naturel particulièrement élevé, qui touche notamment la partie haute de la vallée (Aime et Bourg-Saint-Maurice)**. Le rythme de croissance de +0.9 % par an s'est accéléré depuis 1999, avec un solde naturel plus élevé que dans les autres territoires savoyards (+0.7% en moyenne). Avec 320 habitants supplémentaires par an en moyenne entre 1999 et 2007, il est deux fois supérieur au solde migratoire (160 habitants par an)³. La Tarentaise s'inscrit ainsi dans un schéma inverse à celui de la Savoie ou de la Région Rhône-Alpes dont la progression démographique est plus stimulée par le solde migratoire.

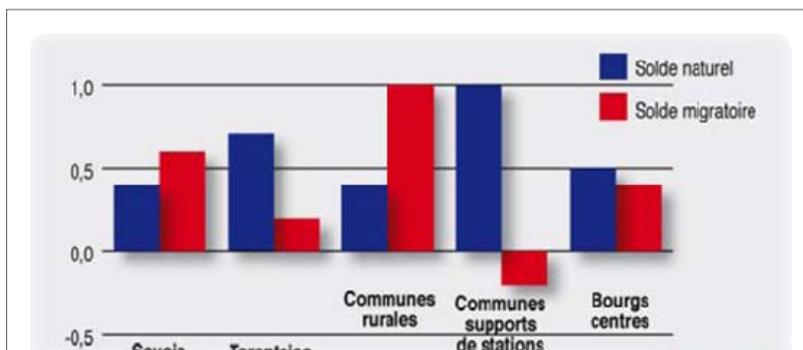
| | Variation annuelle de la population (%) | Variation annuelle due au solde migratoire (%) | Variation annuelle due au mouvement naturel (%) |
|----------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Canton d'Aime | 1.26 | 0.44 | 0.81 |
| Canton de Bourg-Saint-Maurice | 1.2 | 0.29 | 0.91 |
| Canton de Bozel | 0.48 | -0.16 | 0.64 |
| Canton de Moûtiers | 0.53 | 0.06 | 0.47 |
| Tarentaise (moyenne sur les 4 cantons) | 0.87 | 0.16 | 0.71 |

Tableau 9 : Variation de la population sur la période 1999-2008 par canton

4.1.2.2. ... MAIS ATTEINTE PAR DES DÉFICITS MIGRATOIRES

- Les données chiffrées montrent des mouvements importants d'entrée et sortie sur le territoire de la Tarentaise. Malgré de fortes disparités territoriales, le solde migratoire reste globalement positif entre 1999 et 2007 (cf. graphique ci-après). On note cependant une tendance négative entre 2001 et 2006 avec 6 103 nouveaux entrants contre 7 261 sortants, soit un solde migratoire net négatif (-1 158) sur ces 5 années. A titre de comparaison, sur la même période, le territoire de Chambéry enregistre un solde migratoire net de +886 individus, la Maurienne +1 133, et Albertville Ugine +837. Le prochain départ du 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains, va entraîner la perte d'environ 350 ménages localisés à Bourg-Saint-Maurice et ses communes proches, ce qui risque d'accentuer cette tendance.
- Pour les prochaines années, les communes supports de stations sont les premières atteintes par le départ des populations résidentes (solde migratoire négatif, cf. graphique ci-après).

³ Source : Etude Géodes, Diagnostic et enjeux d'habitat en Tarentaise, mars 2011



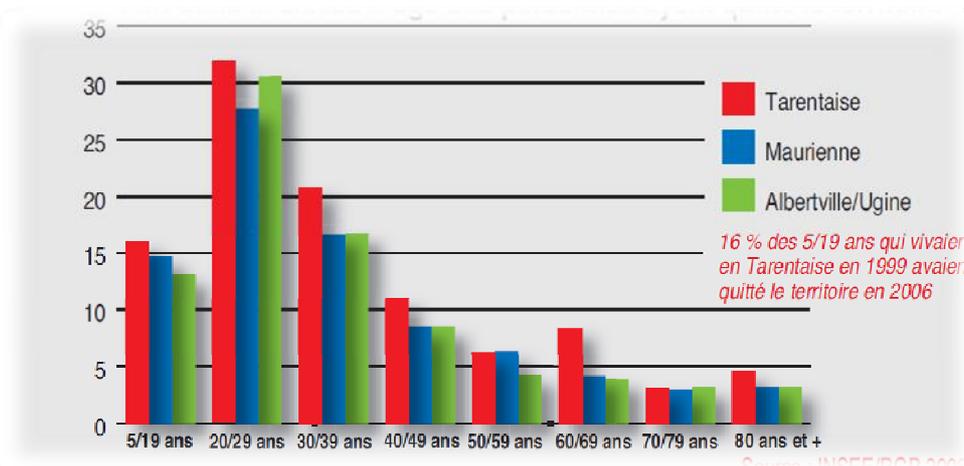
Graphique 19 : Variation de la population entre 1999 et 2007 (en %)

Source : INSEE RGP 2007, Tableaux de bord des territoires, Tarentaise - Vanoise

- Ces chiffres font apparaître une dynamique différenciée entre les « Hauts » (communes supports de stations) et la vallée :
 - Les communes supports de stations connaissent une baisse d'attractivité pour les résidents permanents, en partie liée à la pression foncière, tandis que la dynamique touristique gonfle chaque année le nombre de résidents saisonniers.
 - Les communes rurales bénéficient de l'arrivée de populations résidentes.

4.1.2.3. DES RÉSIDENTS MOBILES SUR LE TERRITOIRE

- La Tarentaise est marquée par une forte mobilité résidentielle : entre 2002 et 2007, 22 % des habitants ont changé de commune de résidence, soit environ 1 habitant sur 5.
- En comparaison des territoires voisins, on observe un départ plus important dans les tranches d'âge 30/49 ans (travailleurs saisonniers), 60/69 ans (départ en retraite) et 80 ans et plus (approche de la dépendance).



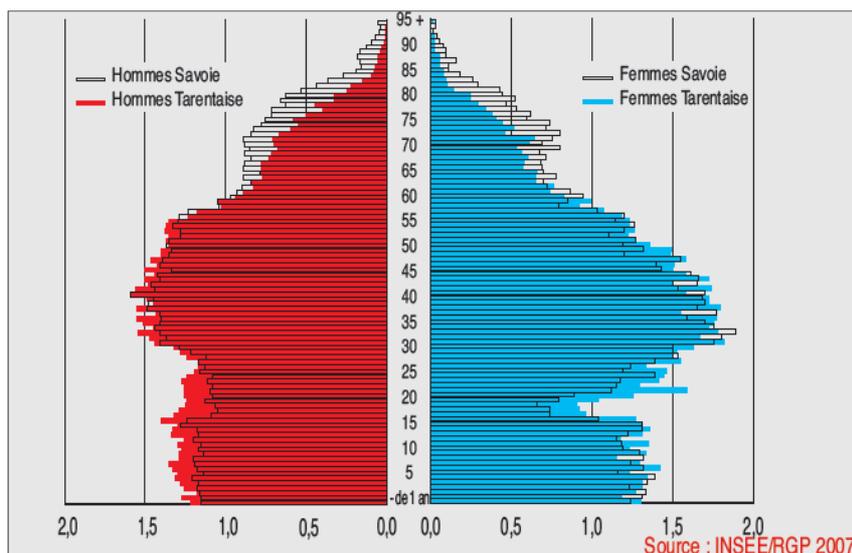
Graphique 20 : Part dans la classe d'âge des personnes ayant quitté le territoire

Source : INSEE RGP 2007, Tableaux de bord des territoires, Tarentaise - Vanoise

- La mobilité résidentielle est liée à l'importance de l'emploi saisonnier, qui représente un facteur d'attractivité fort pour les ménages extérieurs au territoire tarin. Elle implique l'arrivée de nouveaux ménages, et peut aboutir, in fine, sur une installation définitive sur le territoire.
- La carte présentée ci-après montre l'importance de la mobilité résidentielle : en 2006, 14 % des résidents n'habitaient pas le territoire 5 ans auparavant.

4.1.2.4. UN TERRITOIRE JEUNE, MARQUÉ PAR UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT

- Le territoire de la Tarentaise affiche un profil de population jeune et une tendance au vieillissement moins marquée qu'au niveau régional : en 2008, 17,9 % de la population a plus de 60 ans, contre 19 % à l'échelle de la Région.
- Les 20-64 ans représentent 61,4 % de la population, une valeur supérieure à celle de la Savoie (58,9 %). Le territoire fait pourtant face à un déficit des 18-25 ans, qui s'explique par le départ des jeunes adultes pour des raisons de formation ou d'émigration professionnelle.



Graphique 21 : Pyramide des âges en Tarentaise et en Savoie en 2007

Source : Les Tableaux de bord des territoires, Tarentaise Vanoise, Mission Développement Prospective, juin 2011

- Bien que la part des plus de 65 ans soit inférieure à la moyenne départementale et régionale, on constate cependant une augmentation progressive de cette tranche entre 1999 et 2008, celle-ci passant de 16,2 à 17,9 %.

| | Evolution réelle 1999-2006 (Recensement INSEE 1999-2006) | | | Projections 1999-2005 (étude INSEE, 2004) | Ecart en points entre projections et évolutions réelles |
|-------------|-------------------------------------------------------------|-------------|--------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| | France | Rhône-Alpes | Savoie | Savoie | Savoie |
| 60 ans et + | 9.10% | 13.50% | 13.70% | 10.24% | 3.46 |
| 75 ans et + | 23.90% | 27.30% | 28.60% | 22.95% | 5.65 |
| 85 ans et + | -0.40% | 1.80% | 2.90% | -0.84% | 3.74 |

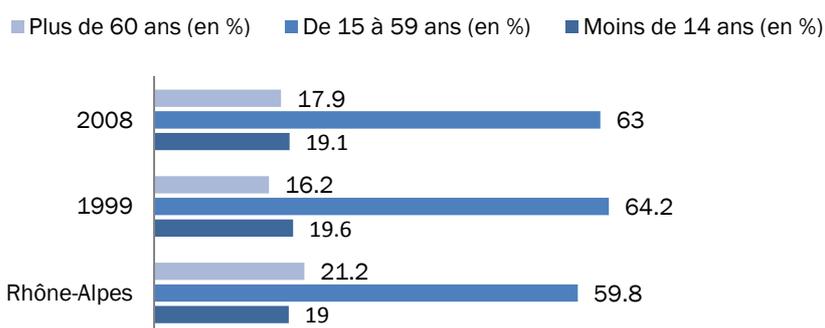
Tableau 10 : Evolution démographique des personnes âgées de 1999 à 2006 en Savoie, par tranche d'âge et comparaisons nationales et régionales et avec les projections de l'INSEE

| Pop >=60 ans | Evolution pop | Pop >=75 | Evolution pop | Pop >=85ans | Evolution pop |
|--------------|---------------|----------|---------------|-------------|---------------|
|--------------|---------------|----------|---------------|-------------|---------------|

| | | >=60 ans de 1999 à 2006 | ans | >= 75 ans de 1999 à 2006 | | >=75 ans de 1999 à 2006 |
|---------------------|--------------|----------------------------|--------------|-----------------------------|------------|----------------------------|
| Aime | 1 643 | 16% | 577 | 38% | 122 | 16% |
| Bourg-Saint-Maurice | 2 262 | 24% | 795 | 39% | 188 | 8% |
| Bozel | 1731 | 13% | 623 | 31% | 125 | -3% |
| Moûtiers | 3 259 | 9% | 1 214 | 31% | 234 | -9% |
| Territoire | 8 895 | 15% | 3 209 | 34% | 669 | 1% |

Tableau 11 : Recensement 2006 par canton et évolutions par rapport à 1999

Source : INSEE, 2006



Graphique 22 : Répartition de la population par âge en Tarentaise et évolution 1999-2008

Source : INSEE, RGP 2008

- L'INSEE a réalisée une projection de la population à l'horizon 2031 et a conclu que sur les 20 prochaines années, pour une situation similaire à celle d'aujourd'hui, la Tarentaise comptera 56 000 habitants :
 - Si les 40 ans et moins représentent aujourd'hui 56%, ils ne constitueront plus que 46% de la population en 2031.
 - La population de plus de 70 ans représentera 15,2% contre 8,8% aujourd'hui.
 - Plus globalement, l'âge moyen de la population sera de 43 ans alors qu'il est de 38 ans aujourd'hui. Selon l'INSEE, sur le territoire de la Tarentaise, les personnes de 60 ans et plus seront plus nombreuses que les personnes de moins de 20 ans.
 - De fait, la Tarentaise pourrait devoir prévoir une gestion adaptée des populations vieillissantes croissantes sur le territoire et prendre les mesures nécessaires pour conforter l'attractivité du territoire pour éviter la migration des populations jeunes vers d'autres territoires.

4.1.3. UNE POPULATION ACTIVE TRÈS IMPORTANTE ET EN PROGRESSION

- La part de la population active en Tarentaise est particulièrement élevée, et proportionnellement supérieure à celle de la Savoie : le territoire compte une population active résidente de **28 333 individus, soit 53.7 % d'actifs en 2008**, contre 48.2 % en Savoie.
- La population active progresse cependant plus faiblement qu'en Savoie avec une hausse de 2.5 % entre 1999 et 2008, contre 4.2 % dans le département.

| Pop. active 1999 | Pop. active 2008 | Evol. 1999-2008 |
|---------------------|---------------------|--------------------|
|---------------------|---------------------|--------------------|

| | | | |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|
| COVA | 51.8 % | 53.3 % | 3.0 % |
| MIHT | 56.1 % | 58.7 % | 4.5 % |
| SIVOM de Bozel | 54.6 % | 55.1 % | 0.9 % |
| CCVA | 48.1 % | 50.1 % | 4.1 % |
| CCCT + Saint-Martin-de-Belleville | 51.3 % | 51.3 % | -0.1 % |
| Tarentaise | 52.4 % | 53.7 % | 2.5 % |
| Savoie | 46.3 % | 48.2 % | 4.2 % |

Tableau 12 : Evolution de la part de la population active sur l'ensemble de la population entre 1999 et 2008 par EPCI

Source : INSEE

La population active en Tarentaise se distingue par la faiblesse du nombre de chômeurs et la relative faiblesse du salariat :

- Le taux de chômage est relativement faible en Tarentaise, avec une moyenne globale de 3.5 % contre 7.4 % en Savoie en 2008. L'exceptionnel dynamisme du secteur touristique notamment en saison hivernale contribue en grande partie à alimenter le marché de l'emploi. On note une variation de +/- 18 400 emplois tous secteurs confondus en saison hivernale. Hors saison d'hiver, le taux de chômage remonte sensiblement.
- On constate par ailleurs une relative faiblesse du salariat au regard de la situation de travail de la population : 80 % de la population active occupée est salariée, tandis que 90 % est salariée en moyenne dans la Région Rhône-Alpes (données INSEE RGP 2008).

| | 1999 | 2008 |
|------------------------------------------|---------|---------|
| COVA | | |
| Chômeurs | 162 | 145 |
| Population active | 4 330 | 4 994 |
| Taux de chômage | 3.74 % | 2.90 % |
| MIHT | | |
| Chômeurs | 332 | 312 |
| Population active | 8 183 | 9 526 |
| Taux de chômage | 4.06 % | 3.27 % |
| SIVOM de Bozel | | |
| Chômeurs | 159 | 132 |
| Population active | 4 951 | 5 214 |
| Taux de chômage | 3.21 % | 2.52 % |
| CCVA | | |
| Chômeurs | 214 | 144 |
| Population active | 2 992 | 3 473 |
| Taux de chômage | 7.15 % | 4.15 % |
| CCCT + Saint-Martin-de-Belleville | | |
| Chômeurs | 308 | 255 |
| Population active | 4 973 | 5 006 |
| Taux de chômage | 6.19 % | 5.09 % |
| Pays de la Tarentaise | | |
| Chômeurs | 1 175 | 987 |
| Population active | 25 429 | 28 213 |
| Taux de chômage | 4.62 % | 3.50 % |
| Savoie | | |
| Chômeurs | 16 136 | 14 633 |
| Population active | 172 723 | 197 154 |
| Taux de chômage | 9.34 % | 7.42 % |

Tableau 13 : Evolution de la population active et du chômage par EPCI

Source : INSEE

- Le niveau de ressources des ménages reste similaire au département. La part de ménages modestes (revenus annuels inférieurs à 100 % des plafonds PLUS) est de 65.1 % en 2007 (Savoie : 65 % - Filocom 2007 d'après DGI) alors que la part des ménages pauvres (revenus inférieurs à 30 % du plafond PLUS) est de 7.8 % (Savoie : 9.4 % - Filocom 2007 d'après DGI).
- Les revenus sont globalement plus élevés qu'en Savoie : 61 % des foyers fiscaux sont imposables en Tarentaise, contre 58 % en Savoie. Le revenu fiscal moyen en Tarentaise (24 500 €) est légèrement supérieur à la moyenne observée en Savoie (23 800€). Il se situe après ceux des territoires d'Aix les Bains (25 000 €) et de Chambéry (24 600 €).
- Les disparités de revenus sont marquées à l'intérieur de la Tarentaise, notamment entre communes supports de stations et communes rurales (de l'ordre de 22 %). L'écart selon les cantons varie de 17 %. Le canton de Bozel est parmi ceux qui affichent en Savoie le revenu moyen le plus élevé. En Tarentaise, les salaires sont plus élevés de 1.6 % en hiver et inférieurs de 7 % le reste de l'année au regard des niveaux observés en Savoie au cours des 5 dernières années.

| | % des foyers fiscaux imposables | Revenus moyens | |
|-------------------------------|---------------------------------|----------------|---------------|
| | 2009 | 2009 | Evol. 2008/09 |
| Canton d'Aime | 60.4 % | 23 234 € | 2.7 % |
| Canton de Bourg St Maurice | 62.6 % | 24 714 € | 6.5 % |
| Canton de Bozel | 62.1 % | 27 227 € | 1.3 % |
| Canton de Moûtiers | 58.2 % | 23 402 € | 5.9 % |
| Bourg centre | 59.1 % | 23 808 € | 4.7 % |
| Communes rurales | 58.5 % | 21 692 € | 4.3 % |
| Communes supports de stations | 63.7 % | 26 545 € | 4.6 % |
| Tarentaise | 60.7 % | 24 483 € | 4.6 % |
| Savoie | 58.2 % | 23 774 € | 3.5% |

Tableau 14 : Foyers fiscaux imposables et revenus moyens en 2009

Sources : Minefi : Impôts 2009 sur les revenus 2008

4.1.4. SYNTHÈSE DÉMOGRAPHIE

| Aujourd'hui | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Forces | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> Un territoire jeune et actif Un territoire dynamique sur le plan démographique, grâce à un solde naturel élevé Une population mobile | <ul style="list-style-type: none"> Des déficits migratoires Un déficit de jeunes adultes De fortes variations démographiques liées à l'activité touristique saisonnière De fortes variations de richesses Un équilibre de l'offre en matière d'habitat, au regard de la répartition des équipements, services, emplois, offres de mobilité |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> Une qualité de vie sur le territoire, qui le rend attractif auprès des ménages actifs | <ul style="list-style-type: none"> Une baisse démographique prévisible avec le départ du 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins de Bourg-Saint-Maurice Vieillessement des populations La conjoncture économique défavorable qui pourrait peser sur l'activité de la Vallée et se traduire par une réduction des besoins de main d'œuvre et par une baisse démographique |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> Prévoir une gestion adaptée des populations vieillissantes sur le territoire Renforcer l'attractivité du territoire pour éviter la migration des populations jeunes Sécuriser la dynamique économique stimulante afin d'éviter une baisse démographique et une évasion des ménages permanents | |

4.2. Production de logements

4.2.1. UNE PROGRESSION RÉSIDENTIELLE MODÉRÉE, PORTÉE PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

4.2.1.1. UNE PROGRESSION RÉSIDENTIELLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Le parc de logements croît à un rythme annuel de **+1.3 % en moyenne** sur la période 1999-2009. La progression globale de 12.3 % reste inférieure à celle du département : +14.8 % en Savoie.

| | 1999 | 2008 | Evol. logements 1999-2008 | Taux de croissance annuel moyen | Evol. population 1999-2008 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| COVA | 16 310 | 17 781 | 9.0 % | 0,87% | 12 % |
| MIHT | 25 696 | 29 727 | 15.7 % | 1,47% | 11.4 % |
| SIVOM de Bozel | 19 369 | 21 896 | 13.0 % | 1,23% | 4.4 % |
| CCVA | 6 577 | 7 291 | 10.9 % | 1,04% | 11.5 % |
| CCCT + Saint-Martin-de-Belleville | 15 712 | 17 277 | 10.0 % | 0,95% | 0.7 % |
| Tarentaise - Vanoise | 83 664 | 93 973 | 12.3 % | 1,17% | 8 % |
| Savoie | 271 259 | 311 411 | 14.8 % | 1,39% | 9.5 % |

Tableau 15 : Evolution du parc de logements sur la période 1999-2008 par EPCI

Source : INSEE 1999, 2008

- La croissance est essentiellement portée par la **production en résidences secondaires** avec une croissance de 12.6 % (+7 700 logements).
- Le parc de résidences principales a progressé de 10.9 % entre 1999 et 2008, soit un rythme légèrement supérieur à l'accroissement démographique (8 %).

4.2.1.2. UN PARC DE LOGEMENTS MARQUÉ PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

- Le profil touristique du territoire de Tarentaise implique une part de résidences secondaires largement majoritaire (73.6 % du parc, 73 195 logements), soit un taux près de deux fois supérieur à la moyenne départementale (38 % en Savoie).

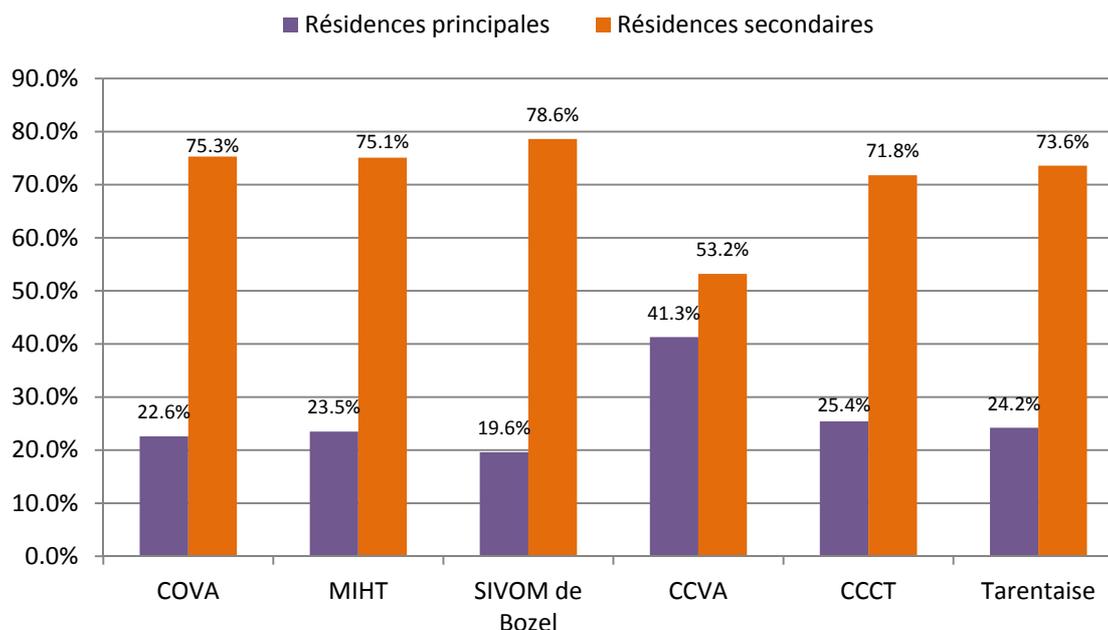
| | Résidences principales | Résidences secondaires |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| COVA | 22.6 % | 75.3 % |
| MIHT | 23.5 % | 75.1 % |
| SIVOM de Bozel | 19.6 % | 78.6 % |
| CCVA | 41.3 % | 53.2 % |
| CCCT + Saint-Martin-de-Belleville | 25,4 % | 71.8 % |
| Tarentaise | 24.2 % | 73.6 % |
| Savoie | 56.9 % | 30.2 % |

Tableau 16 : Profil du parc de logement par EPCI

Source : INSEE 1999, 2008

4.2.1.3. UNE PROGRESSION RÉSIDENIELLE HÉTÉROGÈNE SUR LES TERRITOIRES

- Si le parc de logements est en majorité constitué de résidences secondaires sur tous les territoires (cf. tableau ci-dessus), deux profils se dégagent néanmoins selon les évolutions récentes observables par EPCI :
 - D'une part les territoires marqués par la croissance des résidences secondaires : la MIHT, le SIVOM de Bozel, notamment du fait de l'activité touristique qui s'y est développée ; la CCCT est également le lieu d'une forte croissance des résidences secondaires.
 - d'autre part les territoires résidentiels « classiques » marqués par la croissance des résidences principales : la COVA, et la CCVA.



Graphique 23 : Evolution du parc de résidences principales et secondaires sur la période 1999-2008 par EPCI

Source : INSEE

- La MIHT enregistre la **plus forte progression de logements** sur la Tarentaise avec une croissance de +15 % de son parc (principale et secondaire) sur les 10 dernières années.
 - Elle **concentre presque un tiers du parc de logements de la Tarentaise**, du fait du poids de Bourg-Saint-Maurice et des communes supports de grandes stations telles que Tignes et Val-D'isère.
 - Le parc de logements est constitué d'une large part de résidences secondaires (22 314 en 2008, soit 75 % sur l'ensemble du parc de logements), cette situation étant exacerbée à Val d'Isère (88 % de résidences secondaires), et Tignes (83 %).
- Le **SIVOM de Bozel** enregistre **une forte croissance de son parc**, avec une augmentation de 13 % du parc de logements, soit +1.4 % de logements supplémentaires par an en moyenne, entre 1999 et 2008.
- Tout comme la MIHT et le SIVOM de Bozel, le parc de logements de la CCCT enregistre une croissance essentiellement portée par la production de logements en résidences secondaires (+13 %) avec une progression trois fois supérieure à celle des résidences principales (+4 %).
- La **COVA** et la **CCVA** sont les deux territoires de l'APTIV à **enregistrer une forte croissance des résidences principales** (respectivement +18 % et +16 %), avec une progression supérieure à celle des résidences secondaires, et supérieure à la moyenne de la Tarentaise (+11 %).

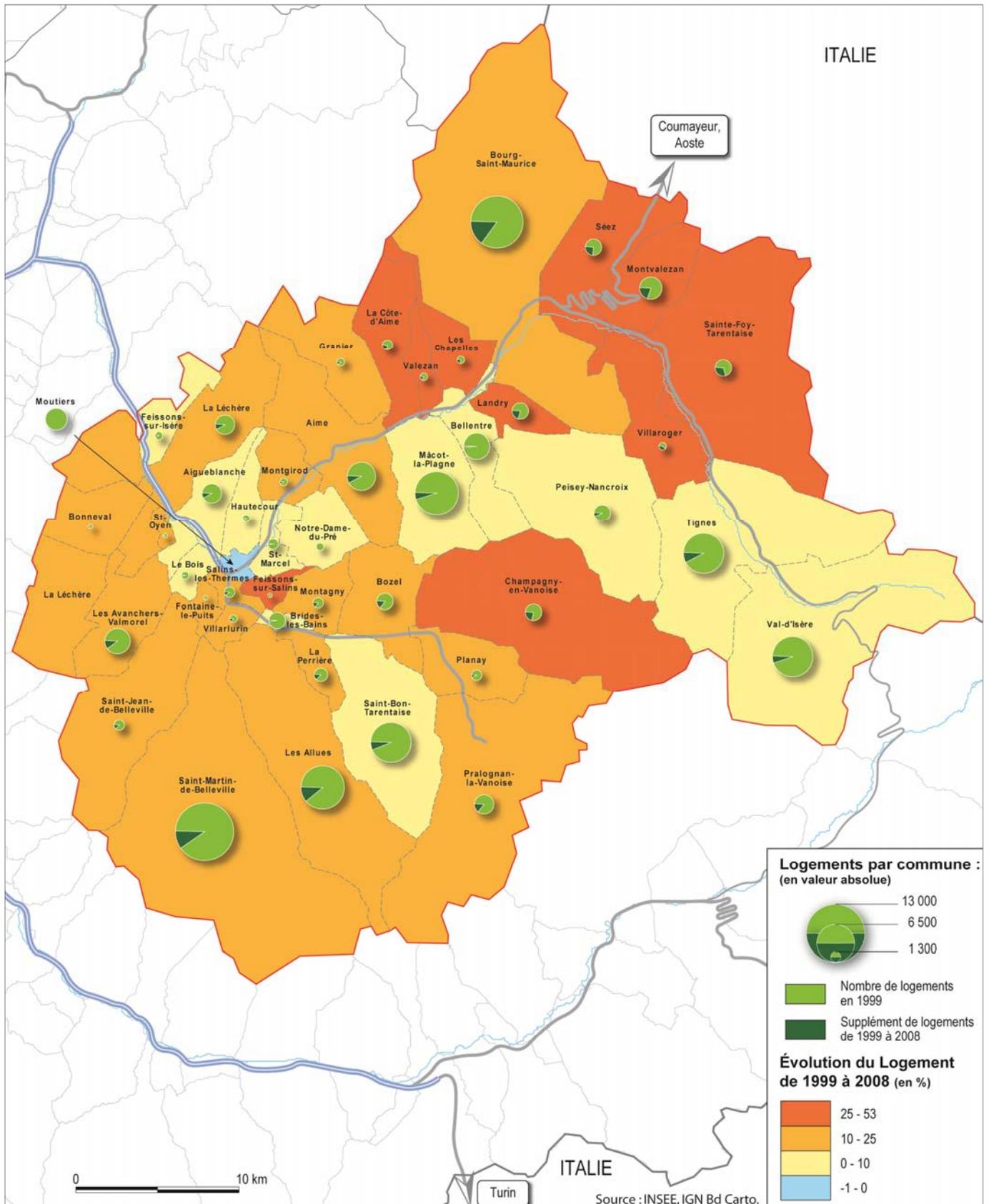
4.2.2. DES ÉVOLUTIONS DIFFÉRENCIÉES ENTRE HAUT ET BAS DE VALLÉE

La carte figurant ci-après montre les grandes dynamiques de construction de logements sur le territoire tarin :

- La **partie haute de la vallée concentre la majeure partie de la production de logements**. Les communes périphériques de Bourg-Saint-Maurice telles que la Côte d'Aime, Les Chapelles, Valezan, Séez, Montvalezan connaissent une évolution du logement compris entre 25 et 53% entre 1999 et 2008.
- La production de logements dans les communes de fonds de vallée situées à proximité des pôles, est majoritairement **orientée vers la résidence principale**, alors que les **communes touristiques sont marquées par la dynamique inverse**.

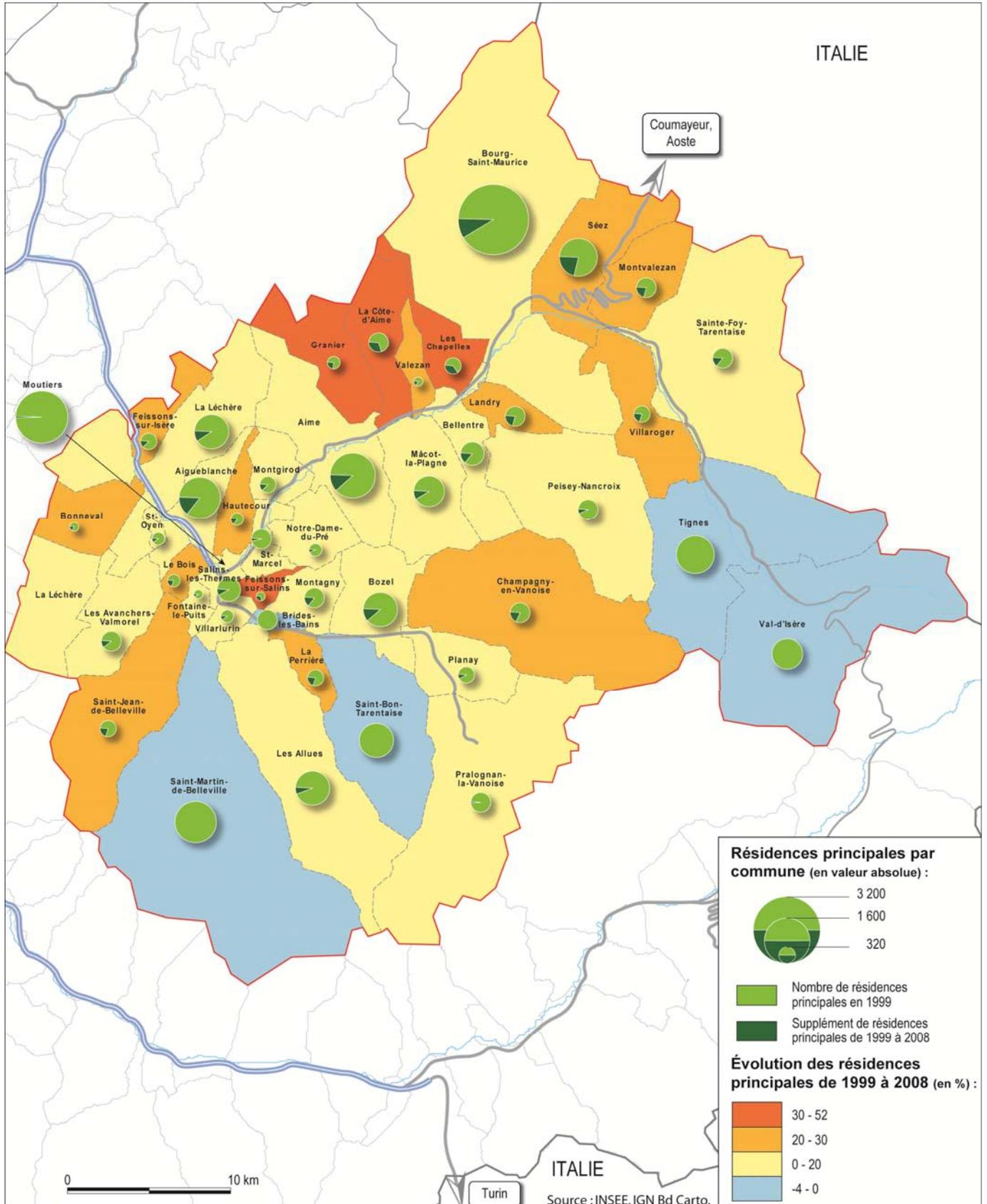
Les dynamiques de production de logements font apparaître clairement les sites « d'attractivité » du territoire :

- **Le pôle Bourg-Saint-Maurice/Séez** constitue un centre urbain attractif avec une croissance de 20% de logements sur les 10 dernières années.
- **Le pôle Moûtiers/Salins-les-Thermes** enregistre une évolution inverse : baisse démographique et croissance quasi nulle des logements en raison d'une faiblesse de la demande. Malgré ses atouts en tant que carrefour ferroviaire et pôle de services, Moûtiers souffre d'un manque d'attractivité, notamment du fait de son enclavement en fonds de vallée et de la présence de grandes infrastructures génératrices de nuisances qui dégradent le niveau de qualité de vie. Les villes ou bourgs bénéficiant d'une situation plus avantageuse et offrant une meilleure qualité de vie comme Aigueblanche, La Léchère, voire probablement Albertville située à proximité, bénéficient d'un report de population. Le marché immobilier de Moûtiers est distendu. Il se caractérise par une situation de vacance structurelle forte, une offre très peu qualitative, et fait face à des enjeux forts de renouvellement urbain.
- Une croissance bénéficiant aux communes rurales périphériques situées en adret :
 - Le nombre de résidences principales y a progressé de près de 20 % en 10 ans.
 - Les ménages migrent vers les communes rurales bénéficiant d'une situation privilégiée sur les versants ensoleillés et à proximité des pôles urbains (Granier, La Côte d'Aime, les Chapelles, Valezan notamment).
- Une croissance bénéficiant aux communes supports de stations :
 - Alors que les communes supports de grandes stations affichent une progression de logements inférieure à la moyenne territoriale (+9,3 % contre 12 % en Tarentaise), les autres communes supports de stations connaissent une croissance soutenue en logements avec une progression de 17,6 % en 10 ans. Cette croissance est portée par la production en résidences principales et secondaires (+17 % dans les deux cas). Au contraire, dans les communes supports de grandes stations, seules les résidences secondaires viennent alimenter le parc de logements.



Carte 28 : Evolution du logement entre 1999 et 2008

Source : INSEE



Carte 29 : Evolution des résidences principales entre 1999 et 2008

Source : INSEE

| | % Res. Princ. 2008 | % Res. Sec. |
|---------------------------------------|--------------------|-------------|
| Pôles de Rang 1 | 42 % | 55 % |
| <i>Moûtiers / Salins-les-Thermes</i> | 83 % | 6 % |
| <i>Bourg-St-Maurice/ Séez</i> | 33 % | 65 % |
| Pôles de Rang 2 | 54 % | 40 % |
| Communes supports de grandes stations | 11 % | 88 % |
| Autres communes supports de stations | 19 % | 79 % |
| Communes rurales | 55 % | 39 % |
| Tarentaise | 24 % | 74 % |
| Savoie | 57 % | 38 % |

Tableau 17 : Profil du parc de logement (répartition résidences principales et secondaires) selon l'armature territoriale

Source : INSEE RG 2008

| | Résidences principales | | Résidences secondaires, logements occasionnels | |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|------------------------------------------------|----------------|
| | 2008 | Evol 1999-2008 | 2008 | Evol 1999-2008 |
| Pôles de Rang 1 | 6 366 | 10 % | 8 390 | 22 % |
| <i>Moûtiers / Salins-les-Thermes</i> | 2 257 | 3 % | 170 | 2 % |
| <i>Bourg-St-Maurice/ Séez</i> | 4 110 | 14 % | 8 220 | 23 % |
| Pôles de Rang 2 | 3 650 | 16 % | 2 679 | 3 % |
| Communes supports de grandes stations | 5 478 | 1 % | 41 809 | 10 % |
| Autres communes supports de stations | 3 326 | 17 % | 13 558 | 17 % |
| Communes rurales | 3 882 | 20 % | 2 760 | 10 % |
| Tarentaise | 22 702 | 11 % | 69 195 | 13 % |
| Savoie | 177 109 | 14 % | 119 418 | 16 % |

Tableau 18 : Evolution 1999 – 2008 du nombre de résidences principales et secondaires selon l'armature territoriale

Source : INSEE RG 1999, 2008

4.2.3. LA STRUCTURATION DU PARC DE LOGEMENTS EN TARENDAISE

4.2.3.1. LA PRÉDOMINANCE DU LOGEMENT COLLECTIF

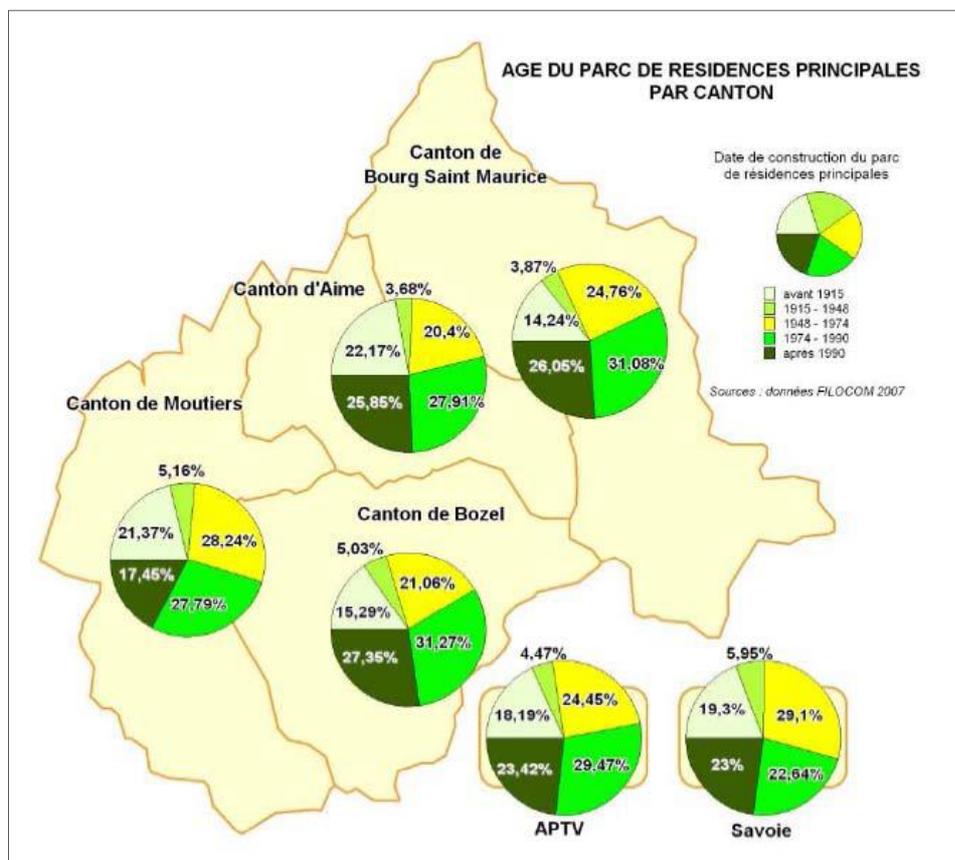
- Du fait du poids des logements touristiques, la dynamique de construction de logements concerne en majorité des **logements collectifs, soit 68.3 % du total des constructions**. Sur la période 1999-2008, 650 logements touristiques ont été construits en moyenne chaque année.
- La construction individuelle (résidences principales essentiellement) se stabilise autour de 300 logements par an. Elle se concentre globalement sur les communes résidentielles situées à proximité des pôles d'emploi. Les communes de Valezan, la Côte d'Aime, et Montgirod enregistrent les parts les plus importantes de logements en individuel (respectivement 60 %, 68 %, 72 % de l'ensemble des logements en résidences principales).⁴

⁴ Source : Etudes Géodes mars 2011, chiffres MEEDAT – FILOCOM d'après la DGI 2007

- Environ 12 % des logements sont des résidences avec services spécifiques (résidences de tourisme, résidences sociales, résidences pour personnes âgées...)⁵.

4.2.3.2. UN PARC DE LOGEMENTS RÉCENTS ET DE TAILLE RÉDUITE

- De manière générale, le parc de résidences principales est récent :
 - Les logements datant d'avant 1949 représentent 18.6 % du total, contre 22 % en Savoie.
 - Plus de la moitié du parc de résidences principales des cantons d'Aime, Bozel et Bourg-Saint-Maurice a été construit après 1974.
- La situation diffère à Mouëtiers qui présente un parc plus ancien avec 22.1 % de résidences datant d'avant 1949. Les communes de vallée et principalement les pôles d'emploi concentrent également des logements plus anciens. Celles-ci sont confrontées aux besoins de réhabilitation des centres anciens, d'amélioration du confort des logements et d'amélioration de l'efficacité énergétique. 62 % du parc de résidences secondaires de la Tarentaise (49 155 logements en 2007) a été mis en chantier après 1974, en lien avec l'essor de l'activité touristique hivernale. **Il s'agit donc d'un parc plus récent que sur l'ensemble de la Savoie.** Ces données ne doivent pas faire oublier les besoins de rénovation, voire de restructuration pour faire face à la demande actuelle : volonté de plus d'espace dans les logements, travaux d'isolation, etc.



Carte 30 : Age du parc de résidences principales par canton

Source : Etude Géodes, Mars 2011

⁵ Source : Porté à connaissance (services de l'Etat)

- On note une surreprésentation des logements de petite et moyenne taille (T1 au T3) concernant les résidences principales avec une moyenne de 45.5 % alors que la moyenne départementale est de 38.9 %. A Bourg-Saint-Maurice, plus de 50 % du parc de résidences principales est constitué de petits logements, tandis que dans certaines communes supports de stations, la proportion est supérieure à 60 %.
- La pénurie de grands logements (T3 et plus) pénalise les familles, les prix étant élevés tant en accession qu'en locatif.

4.2.3.3. UNE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- 59.3 % des ménages sont propriétaires, lorsque 34 % sont locataires et 8% sont logés à titre gratuit
- Le taux de propriétaires occupants est sensiblement équivalent à la moyenne départementale, avec toutefois une part plus faible dans les communes urbaines (Moûtiers : 32.2 %, Bourg-Saint-Maurice : 42.8 %) et certaines stations (Val d'Isère : 45.1 %).
- Logiquement, la part des propriétaires occupants est plus élevée dans les communes rurales, où le développement de l'habitat s'est largement appuyé sur l'habitat individuel.
- La part des logés gratuitement atteint 6.7 %, un chiffre bien supérieur à la moyenne du département (3.2 %), qui peut s'expliquer par les spécificités touristiques et par la difficulté pour certains ménages de se loger dans un territoire qui connaît une forte tension sur le marché du logement. Ce chiffre dépasse le taux de 10 % dans les communes supports de station.

4.2.3.4. UN MARCHÉ IMMOBILIER PARTICULIÈREMENT TENDU

- Un accès difficile à la propriété
 - La Tarentaise manque d'une offre en accession à la propriété accessible pour la population locale en recherche d'une résidence principale. Le problème d'accès à la propriété est lié à l'inflation des prix constatée sur de nombreux secteurs de la Tarentaise. A titre d'exemple, les prix du marché de la revente d'appartements anciens ont augmenté de 64 % entre 2003 et 2008 sur le secteur Moûtiers-Valmorel, 94% sur le secteur Trois Vallées – Pragnolan, 84% en Haute-Tarentaise⁶.
- La faiblesse du parc locatif
 - La Tarentaise souffre d'un **manque de logements à la location à des loyers abordables**. Cela s'explique principalement par la concurrence du marché touristique, plus rémunérateur pour les bailleurs.
 - On décompte 4 422 logements locatifs privés sur l'ensemble du territoire. La majorité de ces logements se concentre sur les **cantons de Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice** qui monopolisent à eux-seuls 70 % de l'offre totale⁷. Les saisonniers ne pouvant avoir accès aux prix pratiqués en station se rabattent pour beaucoup sur le secteur de Moûtiers qui affiche des prix moins élevés.
 - L'évolution du parc locatif privé depuis 1999 montre cependant une hausse significative (+31 %), supérieure à la moyenne départementale (+18 % en Savoie)⁸. Elle est majoritairement portée par les communes de vallée : Aime (+50 %), Aigueblanche (+50 %), Bourg-Saint-Maurice (+42 %). En revanche l'évolution à Moûtiers reste bien en-deçà avec un taux de 13 %, en lien avec la décroissance démographique.
- Une vacance globale limitée
 - Le niveau de vacance du parc de logements reste bien en-deçà de la moyenne départementale avec un taux moyen de 4 % en 2007, témoignant d'une rotation faible au sein du parc, notamment à Bourg-Saint-Maurice, Aime, Bozel. L'étude Géodes sur l'habitat fait état de 1 650 logements vacants en éliminant le parc vacant correspondant aux résidences secondaires.

⁶ Source : Etude Géodes, mars 2011 chiffres Notaires de France, Perval, janvier 2009

⁷ Source : Etude Géodes, mars 2011

⁸ Source : Etude Géodes, mars 2011 chiffres MEEDAT- FILOCOM d'après la DGI – 2007.

- Certaines communes dépassent les 7 % de vacance selon les derniers recensements INSEE disponibles. Il s'agit de :
 - petites communes rurales avec des logements très anciens nécessitant des travaux de rénovation et réhabilitation,
 - la ville de Moûtiers avec 11 % de vacance lors du recensement INSEE 2006, correspondant principalement aux logements anciens du centre-ville. A l'échelle du canton, 44 % des logements ont été construits avant 1915,
 - certaines communes (Aigueblanche, Aime) où les logements vacants semblent correspondre à des logements neufs en attente d'occupation.

| | 1999 | 2007 |
|-------------------------------|------|------|
| Canton d'Aime | 3.90 | 3.40 |
| Canton de Bourg-Saint-Maurice | 2.60 | 2.70 |
| Canton de Bozel | 6.40 | 4.60 |
| Canton de Moûtiers | 8.10 | 5.60 |
| Tarentaise | 5.20 | 4.00 |
| Savoie | 7.60 | 7.00 |

Tableau 19 : Taux de vacances en 1999 et 2007 par canton

Source : Diagnostic et enjeux d'habitat APTV, étude Géodes, Mars 2011

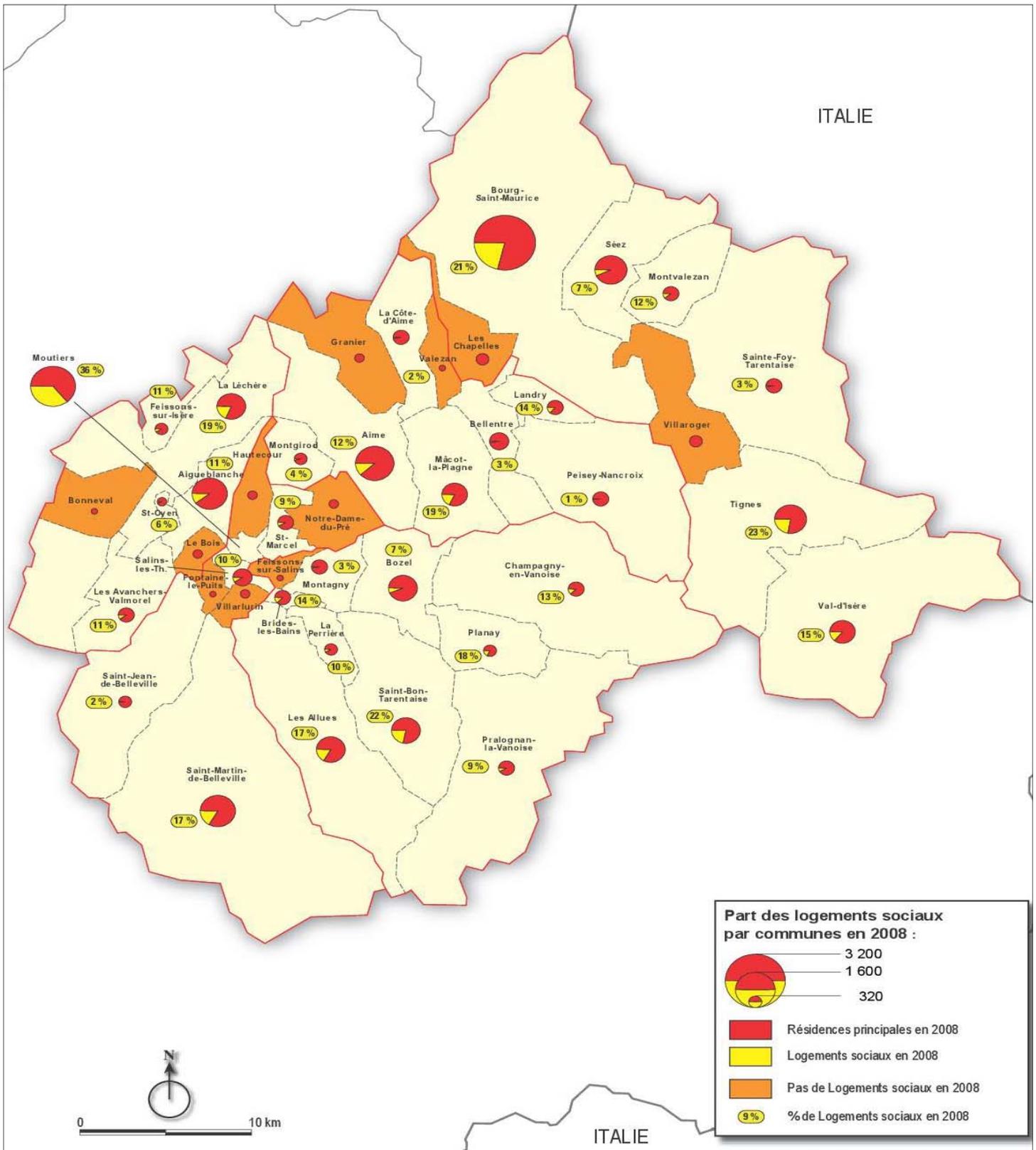
4.2.3.5. UN POTENTIEL MOBILISABLE RÉDUIT

- Le potentiel mobilisable pour une remise sur le marché locatif s'est considérablement réduit depuis l'achèvement des dernières OPAH :
 - OPAH des cantons d'Aime et Bourg-Saint-Maurice de 1999 à 2001,
 - OPAH des cantons de Bozel et Moûtiers, de 2000 à 2003,
 - Une OPAH à l'échelle de la Tarentaise est par ailleurs en cours (2010-2015).
- Une très large partie du parc vacant concerne désormais pour majorité des logements pour lesquels la remise sur le marché est plus difficile à envisager : travaux lourds financièrement, situation bloquée (indivision, succession, propriétaire en maison de retraite), logements à usage de location touristique, difficultés d'accessibilité.
- Selon les agents immobiliers, l'essentiel du parc vacant ancien pouvant être remis sur le marché concerne les communes de vallée, de manière très diffuse, et demeure également plus spécifiquement concentré dans les centres villes de Moûtiers et de Bourg-Saint Maurice (notamment la Grande Rue).

4.2.3.6. LE PARC LOCATIF AIDE : LE LOGEMENT SOCIAL (SOURCE : INSEE)

- Le parc locatif social est inégalement réparti sur le territoire.
 - Le parc locatif aidé (hors logements communaux) représente 3 403 logements occupés à titre de résidence principale, soit 15 % de l'ensemble des résidences principales, un niveau équivalent à la moyenne de la Savoie.
 - Le parc locatif social dans le parc privé ainsi que les logements conventionnés appartenant aux communes représentent a minima 300 logements à l'échelle du territoire de la Tarentaise.
 - Les logements sociaux sont répartis de manière hétérogène sur le territoire :

- un quart des communes concentrent 85 % du locatif social, alors qu'un quart n'en possède pas,
 - les deux pôles urbains et les communes supports de grandes stations regroupent la majorité des logements sociaux : respectivement 23 % et 19 % de logements sociaux sur l'ensemble des résidences principales,
 - au total, le parc locatif aidé est présent dans 32 communes sur 43.
- Une faible progression du parc
 - Des efforts ont été consentis depuis 1999 dans la construction de logements sociaux :
 - le parc a crû de 8 % en 10 ans,
 - les communes supports de stations effectuent la plus forte progression avec une croissance de 20 %.



Carte 31 : Répartition des logements sociaux en Tarentaise entre 1999 et 2008

Source : INSEE

- Une demande persistante et insatisfaite
 - La vacance quasi inexistante dans le parc public témoigne d'un marché tendu. La commune de Moûtiers constitue une exception à cet égard du fait d'une offre ne correspondant pas aux besoins : logements anciens nécessitant des rénovations énergétiques, manque d'attractivité de la ville. Le départ du 7° BCA va apporter une respiration à Bourg-Saint-Maurice avec plus de 200 logements remis sur le marché dont une part en logement social.
 - La demande locative sociale s'élève à 1 171 demandeurs en mars 2011 sur les bassins de la moyenne et haute Tarentaise. Depuis 2009, le niveau de la demande est quasi stable (1 124 demandeurs au 1^{er} janvier 2009).
 - Le délai d'attente se situe à 13.3 mois, un délai plus élevé que la moyenne départementale (11.9 mois).
 - Sur l'ensemble de la Tarentaise, les communes ou secteurs les plus sollicités concernent principalement :
 - les communes urbaines disposant d'équipements structurants et de services (commerces, écoles, équipements périscolaires, etc.),
 - les communes supports de stations où la demande est alimentée par les besoins induits par les emplois locaux mais surtout par le déficit, la cherté et l'inadaptation du parc locatif privé (peu de moyens et grands logements locatifs),
 - à l'échelle des cantons, le volume de demandes en attente est nettement plus élevé dans le canton de Bourg-Saint-Maurice qui concentre 429 demandeurs (35 % du total) pour 8 communes. Elle atteint un peu plus de 300 demandes dans le canton de Moûtiers, 230 dans le canton de Bozel et 150 dans le canton d'Aime (demandes hors doubles).

| | Nb log. Soc. 2008 | Evol. 2008/99 | % LS / Rés. Princ. |
|---------------------------------------|----------------------|---------------|-----------------------|
| Pôles de Rang 1 | 1 435 | 7 % | 23 % |
| <i>Moûtiers / Salins-les-Thermes</i> | 691 | 9 % | 31 % |
| <i>Bourg-St-Maurice/ Sééz</i> | 744 | 5 % | 18 % |
| Pôles de Rang 2 | 375 | -2 % | 10 % |
| Communes supports de grandes stations | 1 036 | 20 % | 19 % |
| Autres communes supports de stations | 274 | 3 % | 8 % |
| <i>Communes rurales</i> | 283 | -1 % | 7 % |
| <i>Tarentaise</i> | 3 403 | 8 % | 15 % |
| <i>Savoie</i> | 27 150 | 2 % | 15 % |

Tableau 20 : Evolution du parc de logements sociaux selon l'armature territoriale

Source : Diagnostic et enjeux d'habitat APTV, étude Géodes, Mars 2011

4.2.3.7. LE LOGEMENT DES ACTIFS SAISONNIERS

- L'activité touristique en saison hivernale nécessite une importante main d'œuvre saisonnière. Face à un recrutement local insuffisant, la Tarentaise voit ses besoins en saisonniers extérieurs considérablement augmenter (+20% de croissance de l'emploi saisonnier entre 1999 et 2008). Aujourd'hui, 67% des saisonniers viennent de l'extérieur de la Savoie sur un total de 35 780 contrats en 2010 dont 27 500 à la seule saison de l'hiver.
- Les difficultés de production de logements saisonniers s'expliquent par la cherté du foncier, le coût élevé de la construction en montagne, le faible taux d'occupation des logements à l'année, et la difficile mobilisation du parc privé.
- En 2009, on comptabilise 2 370 logements pour les actifs saisonniers, et 92 en projet. Selon l'étude menée en 2009 par Mission Développement Prospective, 1234 logements (soit 2372 lots) ont été réalisés entre 2000 et 2009 dans les stations. Les principaux projets concernent les communes de La Plagne (177 logements), Courchevel (150 logements), Tignes (125 logements) et Les Arcs (147 logements). Ils comprennent les foyers et résidences locatives publiques meublées, les opérations locatives privées conventionnées, et les opérations émanant d'employeurs. Les insuffisances de l'offre à destination des actifs saisonniers font apparaître des solutions diverses : hébergement en fonds de vallée, hébergement dans le parc touristique déqualifié...
- La Tarentaise est en avance en matière de logements pour les saisonniers, par rapport à d'autres territoires. Face au déficit criant de lits et suite au travail impulsé par les partenaires sociaux, des efforts significatifs ont été fournis en termes de production de logements ces 10 dernières années, et ont abouti à deux accords interprofessionnels :
 - **L'accord interprofessionnel de 2002** sur le logement des saisonniers, signé entre organisations patronales et syndicales savoyardes, qui a permis la création de 1800 logements dédiés (2800 lits) sur une durée de 10 ans, pour un investissement de 31 millions d'euros et la mobilisation du 1% logement.
 - **L'accord interprofessionnel signé en 2012**, qui porte quant à lui sur les derniers constats du vieillissement du parc immobilier des saisonniers et de la nécessaire amélioration de la qualité des logements saisonniers. Il vise à inciter les propriétaires à rénover leurs logements et les engage à les louer à des travailleurs saisonniers sur une durée de 9 ans à un niveau de loyer conventionné. Il sera dans un premier temps testé sur 5 stations savoyardes pilotes.
- Par ailleurs à l'heure actuelle, 80% des saisonniers sont hébergés par leur employeur, dans des logements que ce dernier possède ou loue sur une longue période ou trouvent à se loger dans des chambres. Ainsi, la plupart des saisonniers extérieurs sont hébergés en station, alors que les saisonniers tarins logent en fond de vallée.
- Le taux de vacance des logements est insignifiant dans les grandes stations alors que l'OPAC de Savoie peine à remplir ceux dédiés aux saisonniers en fond de vallée. C'est pour cette raison notamment que Moûtiers a estimé devoir geler ses projets de construction de nouveaux logements saisonniers sur le territoire de la commune.

Les difficultés à remplir les logements saisonniers en fond de vallée sont probablement liées à la faible diffusion de l'information sur l'existence de ces logements ainsi qu'au manque de transports entre le fond de vallée et les stations, et au manque d'animations de ces communes. Parmi ceux qui ne sont pas logés par l'employeur, 67% ont trouvé la recherche de logement difficile selon une enquête du CBE d'Albertville.
- Pourtant de nombreux moyens sont mis en œuvre pour informer les saisonniers des offres d'emploi et de logements existantes :
 - **Les Espaces Saisonniers.** Ils correspondent à des structures d'accueil et d'accompagnement des saisonniers dans leur recherche d'emploi et de logement. Considérés comme un premier espace de rencontre, on en dénombre 8 aujourd'hui en Tarentaise. Ils connaissent un fort afflux avec plus de 17 000 accueils physiques par an, et 4 200 sollicitations d'employeurs.
 - **Ou d'autres supports parmi** les guides des saisonniers, des sites Internet d'information, des ateliers, des forums d'information, des «petits déjeuners d'information», des campagnes de

promotion de dispositifs, des soirées d'accueil à destination des saisonniers, des « bus » des saisonniers...

Des moyens sont également mis en œuvre pour mieux les accueillir :

- **Le plan Saisonnalité de la région Rhône-Alpes.** Mis en place en 2006, il est actuellement en train d'être revisité et son remaniement est prévu pour 2013. Ce plan vise à améliorer les conditions de vie des saisonniers dans les domaines du logement, de la formation et des outils d'informations.
 - Concernant l'accueil d'urgences, des réponses à ces besoins d'hébergement sont disponibles pendant la saison d'hiver sur Moutiers (de mi-novembre à mi-février) ; Bourg Saint Maurice (15 novembre au 15 janvier) et Val d'Isère (1 place pour 3 nuits maximum). A l'année, le centre d'hébergement d'urgences se situe sur Albertville
 - Une association a tenté d'apporter une réponse en lançant une expérimentation à Albertville : elle loue des appartements qu'elle sous-loue aux saisonniers d'urgence. Si le système fonctionne, il pourrait être généralisé sur le long terme.
- A la difficulté de trouver un logement s'ajoute la différence importante de loyers que paient les saisonniers logés par l'employeur et les saisonniers devant se loger eux-mêmes. Alors qu'il est de 137€ en moyenne pour les premiers, il représente une moyenne de 523€ pour les autres et peut atteindre des montants disproportionnés de l'ordre de 600 à 700€ lorsque le salaire moyen mensuel d'un saisonnier est de 1722€.
 - Les aides au logement sont encore peu adaptées à la situation particulière des saisonniers et rendent les conditions d'une minorité d'entre eux difficiles. En effet le premier mois d'occupation n'est pas payé et l'une des conditions pour percevoir les aides est d'occuper un logement le mois entier. C'est ainsi que beaucoup de saisonniers ne perçoivent des aides que deux mois sur environ quatre mois d'occupation.
 - Une des difficultés à trouver un logement locatif sociale repose sur les conditions d'accès basées sur la demande de justificatifs à fournir comme le contrat d'embauche, la caution, etc.
 - Compte tenu de la crise et de la valorisation actuelle de l'expérience, le vieillissement des saisonniers est une réalité et soulève des questions en termes d'offres de logement. Alors que 47% des saisonniers jugent leur logement trop petit, la venue des saisonniers en quête de conditions plus propices à la vie familiale relève de chaque collectivité et des mesures que cette-dernière a prise aussi bien en termes de logements qu'au niveau des services (crèches, commerces etc.).
 - Les transports sont la deuxième difficulté rencontrée par les saisonniers après celle de la recherche de logement. D'autant que parmi les saisonniers non logés par l'employeur, beaucoup font le choix de s'éloigner des stations pour payer un loyer moins élevé. Or le dispositif des lignes régulières ou touristiques existant en Tarentaise ne permet pas de faciliter les trajets des saisonniers. L'offre globale en transport en commun de la Tarentaise est avant tout aménagée pour les touristes et est inadaptée au travail des saisonniers :
 - en raison de l'amplitude des horaires de travail
 - et en raison des coûts de déplacements élevés (bien que ponctuellement des réductions soient proposées aux travailleurs saisonniers)
 - L'offre de transports station-vallée peine encore à se développer. Souvent contraints de venir en voiture, les saisonniers ont une fois sur place des difficultés pour se garer en station malgré les places qui leur sont réservées. Face à cette situation, on constate que le covoiturage progresse significativement.
 - Les employeurs sont souvent trop petits pour pouvoir organiser des déplacements spécifiques pour leurs travailleurs saisonniers. Si la **question** des transports des saisonniers fait partie des réflexions des collectivités, les problèmes d'accessibilité ne sont pas encore un obstacle à la venue des saisonniers externes. Ainsi aucune mesure spécifique sur cette question n'a été proposée et mise en œuvre.

4.2.3.8. L'OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTÉS

- A l'échelle de la Tarentaise, le développement de logements adaptés autonomes ou semi-autonomes pour des ménages âgés dans les bourgs, à proximité des services et des commerces est prioritaire. L'OPAH de la Tarentaise lancée en 2010 a notamment pour objectif de favoriser l'accessibilité et l'adaptation des logements des ménages âgés et/ou handicapés. La Tarentaise compte 8 structures d'hébergement pour personnes âgées sur son territoire.
- Concernant l'accueil temporaire, les besoins d'hébergement d'urgence sont traités par le biais du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Albertville. Il existe en Tarentaise un unique foyer d'hébergement pour adultes handicapés à Moûtiers. Ce foyer disposant de 15 places pour un public avec un handicap intellectuel, est géré par les Papillons Blancs d'Albertville (57 places au foyer d'Albertville).

4.2.3.9. DES « MICRO-MARCHÉS » IMMOBILIERS

- Le marché montre une **forte hétérogénéité et segmentation** du fait de la topographie (vallée, montagne, adret, ubac), qui conditionne la proximité des réseaux et des pôles d'équipements et d'emplois (villes, stations). C'est pourquoi, il fonctionne davantage en termes de « micro-marchés » locaux qui ne recouvrent pas les limites administratives des communes ou des cantons.
- Le marché de l'immobilier en Tarentaise se caractérise globalement par **des prix élevés** aussi bien dans le neuf que dans l'ancien, du fait de la concurrence du marché nourri par l'activité touristique. Cela contribue à bloquer les parcours résidentiels des ménages, et à freiner l'accession à la propriété.

| | Prix / m ² | Variation des prix sur l'année 2008 |
|---------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Tignes | 4 900 € | +4.5 % |
| Val d'Isère | 9 110 € | +15.3 % |
| Val Thorens | 4 160€ | +5.4 % |
| Les Arcs 1800 | 4 450 € | +2.2 % |

Tableau 21 : Prix et évolution des prix immobiliers moyens sur l'année à Tignes, Val d'Isère, Val Thorens et Les Arcs 1800

Source : Assedic des Alpes

- La **rareté du foncier pèse également sur les prix de l'immobilier**. Cette situation de rareté entraîne un renchérissement des coûts de sortie, avec des difficultés pour équilibrer les opérations, notamment pour les logements aidés. Dès lors, il est nécessaire pour les communes de se doter de stratégies foncières pour mieux orienter la production et pérenniser les résidences principales.

| | Prix du foncier |
|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Communes chefs-lieux de canton | entre 100 € et 250 € m ² |
| Communes de vallée | entre 80 € et 150 €/m ² |
| Communes support de stations de sports d'hiver | entre 100 € et 250 €/m ² |
| Communes rurales peu peuplées | entre 20 € et 70 €/m ² |

Tableau 22 : Prix du foncier moyen disponible à la construction par typologie de commune

Source : Diagnostic et enjeux d'habitat APTV, étude Géodes, Mars 2011

N.B. : les niveaux de prix indiqués correspondent à des fourchettes moyennes et n'incluent pas les biens exceptionnels, qui peuvent atteindre des prix supérieurs, notamment sur les supports de stations.

4.2.4. ESTIMATION DES BESOINS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Un Plan Départemental de l'Habitat a été approuvé pour la période 2010-2016. Il fixe 6 orientations départementales :

- Assurer un développement résidentiel équilibré entre pôles et secteurs ruraux, et entre plaine et montagne. L'outil SCoT est identifié comme un des facteurs permettant d'atteindre cette orientation.
- Utiliser préférentiellement le tissu déjà urbanisé et les bâtiments existants,
- Répondre pour chaque secteur, à l'ensemble des besoins de parcours résidentiels,
- Adapter les logements aux problématiques de vieillissement,
- Mettre en place une politique foncière,
- Concilier habitat et développement durable.

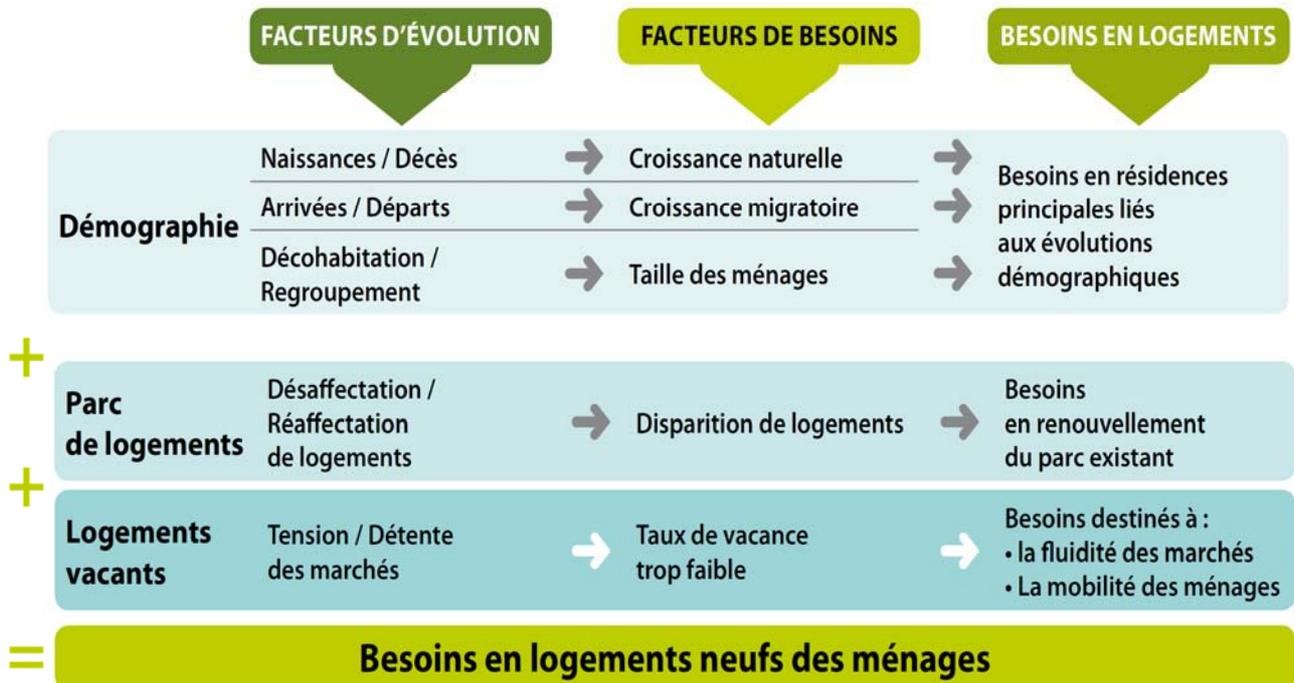
Le PDH ne fixe pas d'orientation spécifique pour le territoire de la Tarentaise. Le SCoT partage les orientations définies par le PDH de Savoie.

A l'exception de la communauté de communes de Cœur de Tarentaise qui est en cours d'élaboration de son PLH, l'ensemble des EPCI membres du SCoT ne sont pas à ce jour dotés d'un PLH.

- Besoins en termes de réhabilitation des logements
Ils concernent plus particulièrement les secteurs anciens des centres-villes de Moûtiers et de Bourg-Saint-Maurice, ainsi que quelques hameaux ruraux avec du bâti agricole ancien⁹ :
 - Village de Grand Cœur à Aigueblanche,
 - Hameau des Frasses à Salins-les-Thermes,
 - Hameaux de Vignotan et Villarnard à la Perrière,
 - Le Villard dans la commune du Planay,
 - Hameaux de la Saulce et de Fontaine à Brides-Les-Bains,
 - Village de Mâcot, Sangot et Prariond à Mâcot La Plagne,
 - Hameau de La Thuile à Sainte Foy Tarentaise.
- Besoins en termes de logements neufs
L'étude Géodes a distingué deux scénarios d'évolution démographique pour estimer les besoins de logements à horizon 2030. Le premier prévoit une croissance stable à **0,74 %/an** (61 100 habitants en 2030), le second un ralentissement marqué à 0,40 %/an (56 600 habitants en 2030). Dans les deux cas, le nombre de personnes par ménage est fixé à 2,03.
 - Selon le scénario « ambitieux », **385 logements par an** devront être produits d'ici 2030 pour répondre aux besoins du territoire. Les besoins liés aux évolutions démographiques constituent 49% de ces 385 logements, soit 188 logements. Par ailleurs, **le point mort**, défini par l'INSEE comme étant « le nombre de logements qu'il faudrait qu'un territoire construise chaque année pour simplement maintenir le volume de sa population, dans des conditions de logement estimées satisfaisantes », **est estimé à 197 logements par an nécessaire pour le maintien de la population existante**. Ce besoin de construire 197 logements par an est lié à la diminution de la taille des ménages, au renouvellement du parc cet à la fluidité du parc.
 - Selon le scénario minimaliste, 255 logements par an devront être mis sur le marché ; dans ce cas, le point mort est évalué à 187 logements par an.

⁹ Source : Diagnostic OPAH + Dispositif opérationnel de l'OPAH - novembre 2008 - Géodes

Méthodologie : les facteurs de besoins en logements



1 Analyse des facteurs de besoins en logements sur les périodes 1990-1997 et 1999-2007

S1: « croissance 1999-2007 atténuée »

2 Un cadre à l'évaluation des besoins :
2 scénarios à échéance 2030

Choix des hypothèses

S2: « ralentissement marqué »
(scénario omphale Insee)

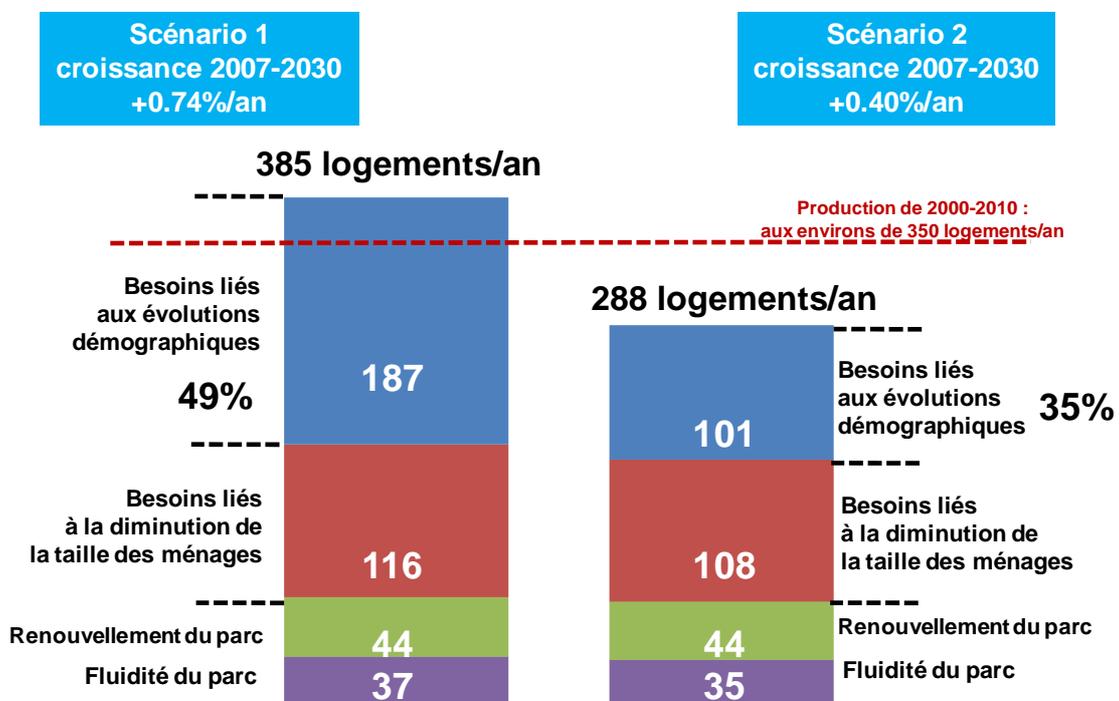
3 Evaluation des besoins globaux en logements

Les besoins en logements de la Tarentaise sont la somme des besoins analysés à l'échelle de 5 sous-territoires : *MIHT, CC Cœur de Tarentaise + Saint Martin de Belleville, CC Canton Aime, CC Vallées d'Aigueblanche, Canton de Bozel*

Evaluation des besoins à échéance 2030 Choix des hypothèses (première évaluation)

| | TARENTOISE | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------|
| | SCENARIO S1 | SCENARIO S2 |
| | Croissance atténuée 2007-2030 | Ralentissement marqué (Omphale Insee) 2007-2030 |
| <i>Nota : les hypothèses ci-contre sont la résultante des hypothèses choisies dans les cinq territoires d'étude</i> | | |
| Rythmes d'évolution démographique | 0,76%/an | 0,37%/an |
| NOMBRE DE PERSONNES/MENAGE EN 2030 | 2,03 | 2,03 |
| Hypothèse de taux de fluidité souhaitable en 2015 | 4% | 4% |
| Taux de désaffectation et hypothèse de taux de renouvellement du parc de logements sur la période 2007-2030 | 0,10%/an | 0,10%/an |

Même à population stable d'ici 2030, IL FAUDRA PRODUIRE 98 LOGEMENTS/AN pour répondre aux besoins liés à la diminution de la taille des ménages (de 2.23 en 2007 à 2.03 en 2030)



Graphique 24 : Croissance prévisionnelle du nombre de logements par an et origines de cette croissance selon deux scénarios

Source : Diagnostic et enjeux d'habitat APTV, étude Géodes, Mars 2011

| | TARENTEISE | | CANTONS | | | | |
|------------------------|--------------------|--------------------|---------|------|-----------------|-------|-----------------------------------|
| | % de la production | % de la production | COVA | MIHT | Canton de Bozel | CC VA | CCCT + Saint-Martin-de-Belleville |
| Individuel pur | 20 % | 240 | 31 % | 9 % | 25 % | 33 % | 19 % |
| Individuel groupé | 5 % | 61 | 3 % | 1 % | 12 % | 2 % | 9 % |
| Collectif | 62 % | 744 | 62 % | 66 % | 62 % | 42 % | 68 % |
| Logements en résidence | 12% | 149 | 4 % | 24 % | 1 % | 23 % | 4 % |

Tableau 23 : Construction de logements 2005 - 2010 par type d'habitat

Source : Diagnostic et enjeux d'habitat APTV, étude Géodes, Mars 2011

4.2.5. SYNTHÈSE LOGEMENT

| Aujourd'hui | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une production significative de logements sur le pôle de Bourg-Saint-Maurice/Séiez, sur les communes rurales (hameaux, villages et bourgs) en situation d'adret et sur les communes supports de stations • Une installation des habitants vers les communes de fond de vallée et adrets à proximité des équipements et services | <ul style="list-style-type: none"> • Un marché globalement très tendu • Une offre locative insuffisamment adaptée, notamment pour les ménages familiaux : surreprésentation des petits logements, prix élevés • Des conditions d'accès au marché de l'accession en résidences principales de plus en plus contraintes • Un marché immobilier en résidence principale fortement concurrencé par le marché du logement touristique • Un contexte foncier très contraint : rareté, cherté, topographie, risques • Une offre hétérogène en termes de coût et de qualité sur le logement des saisonniers face à une demande qui évolue (logements familiaux...). |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des prix liée à la crise économique de 2008 • Dynamique résidentielle de certains territoires, notamment les communes rurales sur les résidences principales et les résidences secondaires, les communes supports de stations intermédiaires et Bourg-Saint-Maurice. | <ul style="list-style-type: none"> • Contagion de l'inflation immobilière dans toute la Tarentaise (depuis 2000, départ des ménages accédant des secteurs les plus chers aux communes périphériques) propageant ainsi la hausse des prix • Segmentation fonctionnelle et sociale du territoire • Vieillesse de la population |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien de l'attractivité des territoires afin de faire face aux enjeux démographiques : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les communes urbaines, veiller à rester attractives en termes d'accueil résidentiel : articuler et organiser l'offre de logements en fonction des emplois, équipements, services, et transports - Pour les communes touristiques, gérer l'accueil des actifs saisonniers • Répondre aux besoins spécifiques des populations : <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les besoins de la population locale vieillissante - Offrir des logements adaptés aux besoins de tous types de ménage en diversifiant l'offre - Faire face aux besoins d'amélioration des logements les plus vétustes, notamment d'amélioration énergétique et de restructuration (bâtiments énergivores, renouvellement du tissu urbain) - Améliorer l'organisation et l'information autour du logement des saisonniers • Afin de faire face à ces deux enjeux majeurs, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des stratégies foncières publiques, permettant de mieux orienter et maîtriser la production de logements • Développer une approche globale dans l'offre de logement aux saisonniers au-delà de la production. | |

4.3. Le développement économique

4.3.1. UN TERRITOIRE POURVOYEUR D'EMPLOIS EN SAVOIE

4.3.1.1. UN PÔLE D'EMPLOIS MAJEUR

- Le territoire de Tarentaise présente une forte densité d'emplois avec 33 611 emplois en 2008, soit 21 % des emplois de Savoie alors que la population représente 13 % de l'ensemble de la population savoyarde.
- Le territoire offre ainsi plus d'emplois qu'il n'accueille d'actifs : la Tarentaise offre 120 emplois pour 100 actifs en moyenne (Indice de Concentration d'Emplois, cf. tableau ci-dessous). L'emploi sur le territoire reste majoritairement occupé par des actifs locaux (79 %). Ainsi 95 % des actifs de Tarentaise travaillent sur le territoire, moins de 1 400 personnes sortent chaque jour du territoire pour travailler.

| | Indice de concentration d'emplois 2007 |
|-------------------|----------------------------------------|
| COVA | 102 % |
| MIHT | 124 % |
| SIVOM de Bozel | 147 % |
| CCVA | 85 % |
| CCCT | 142 % |
| Tarentaise | 120 % |

Tableau 24 : Indice de concentration d'emplois par EPCI en 2007

D'après l'étude foncier économique – Décembre 2011. Source : INSEE 2007

4.3.1.2. UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI DANS UN CONTEXTE RÉGIONAL MOINS DYNAMIQUE

- Alors que le nombre d'emplois baisse légèrement à l'échelle de la région (-1 064 emplois entre 1999 et 2008), la Tarentaise affiche **une progression de +11 % des emplois (+3 356 emplois)**.
- La MIHT est le lieu d'une dynamique économique forte : il concentre une large part des emplois du territoire (34 % en 2008) et affiche la plus forte progression avec une augmentation de 1 620 emplois, soit une croissance de 16 % entre 1999 et 2008. Cette évolution est stimulée par le dynamisme du pôle Bourg-Saint-Maurice/Séiez (+27 %).
- Les deux communautés de communes des Versants d'Aime et des vallées d'Aigueblanche connaissent par ailleurs une croissance particulièrement élevée, respectivement 12 % et 11 %.

| | 2008 | Répartition | Variation |
|----------------|---------|-------------|-----------|
| COVA | 4 771 | 14% | 12% |
| MIHT | 11 584 | 34% | 16% |
| SIVOM de Bozel | 7 548 | 22% | 6% |
| CCVA | 2 773 | 8% | 11% |
| CCCT | 6 935 | 21% | 7% |
| Tarentaise | 33 611 | 100% | 11% |
| Savoie | 157 156 | | -1% |

Tableau 25 : Répartition des emplois par EPCI et évolution

Source : INSEE, RG 2008

- Les emplois salariés ont augmenté de 17 %**, (une progression équivalente à la Savoie) à un rythme annuel de +1.6 %.
- La progression d'emplois est portée plus particulièrement par l'hôtellerie-restauration (+2.8%/an), les services non marchands (santé, éducation, action sociale, administration, +2.7%/an) et la construction.

- L'économie présentielle, notamment liée à l'économie touristique (commerce, services marchands et non marchands, hôtellerie restauration, construction et une part des transports), se renforce en Tarentaise : elle représente 75 % de l'emploi salarié privé en 2009. Son poids s'élevait à 71 % dix ans plus tôt.

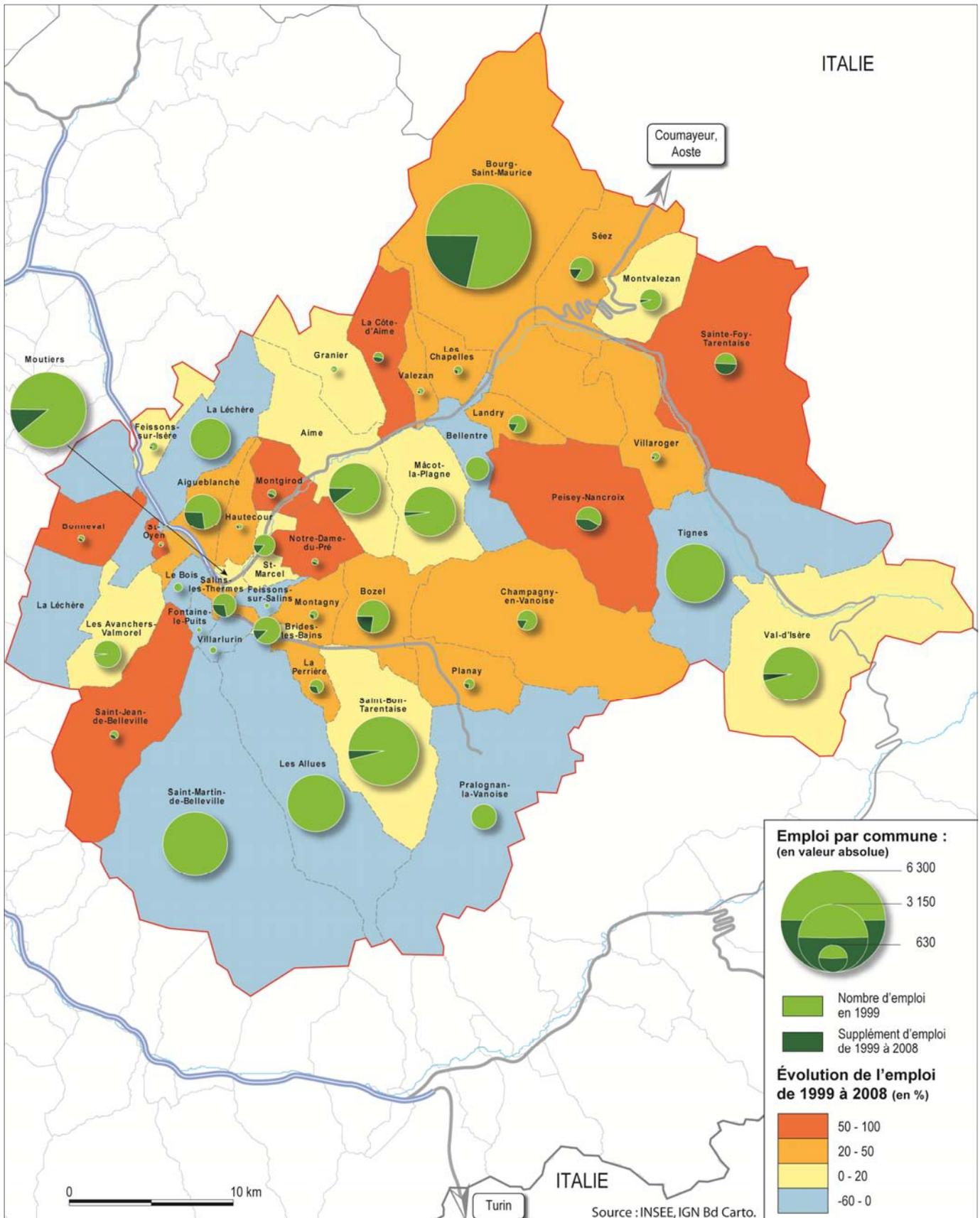
4.3.1.3. UNE CONCENTRATION D'EMPLOIS DANS LES COMMUNES SUPPORTS DE STATIONS

- Les communes supports de grandes stations concentrent une large part des emplois du territoire (40 %) avec une forte représentativité dans l'activité d'hôtellerie-restauration. Le dynamisme de ces communes tend cependant à s'atténuer : la variation d'emplois sur la dernière décennie reste modérée (+2 %). Certaines communes telles que Tignes (-5 %) ou les Allues (-2 %) perdent des emplois. A noter le dynamisme des autres communes supports de station où le nombre d'emplois a augmenté de 13 % en 10 ans.

| | Emplois 2008 | Répartition | Variation 1999-2008 |
|---------------------------------------|--------------|-------------|---------------------|
| Pôle de Rang 1 | 10 593 | 32 % | 22 % |
| <i>Moûtiers / Salins-les-Thermes</i> | 3 901 | 12 % | 15 % |
| <i>Bourg-St-Maurice/ Sééz</i> | 6 692 | 20 % | 27 % |
| Pôle de Rang 2 | 3 474 | 10 % | 22 % |
| Communes supports de grandes stations | 13 400 | 40 % | 2 % |
| Autres communes supports de stations | 3 882 | 12 % | 13 % |
| Communes rurales | 2 262 | 7 % | 11 % |
| Tarentaise | 33 611 | 100 % | 11 % |
| Savoie | 157 156 | | -1 % |

Tableau 26 : Répartition des emplois en 2008 et évolution

Source : INSEE, RG 2008

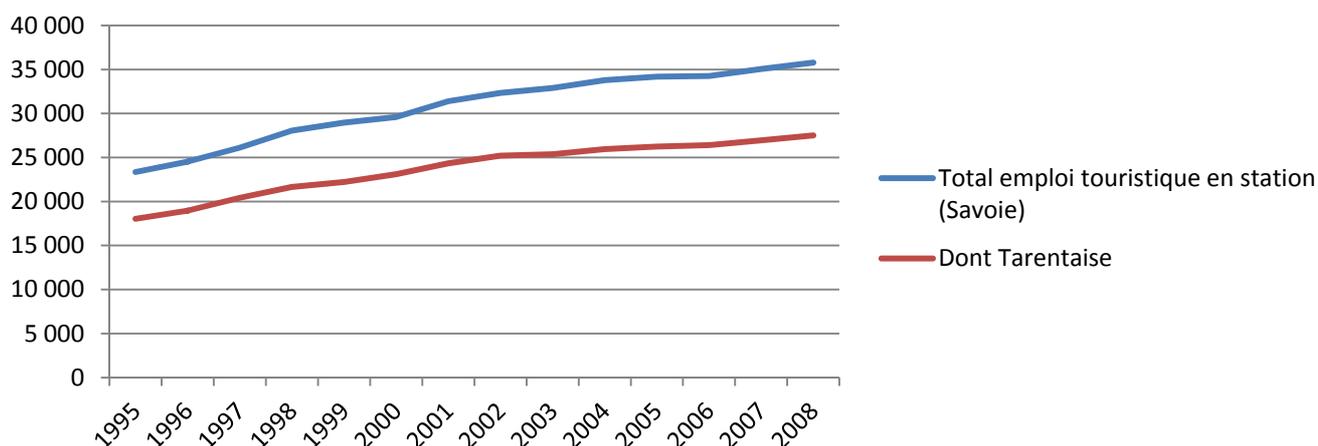


Carte 32 : Evolution de l'emploi entre 1999 et 2008

Source : INSEE, RG 2008

4.3.1.4. UNE ÉCONOMIE DÉPENDANTE DE L'EMPLOI SAISONNIER

- La Tarentaise est marquée par la forte saisonnalité de l'emploi. Dans les activités touristiques, le volume d'emploi est multiplié par 3 de décembre à mars (par 5 dans la restauration) et augmente de 30 % en juillet et août en comparaison des saisons automnales et printanières¹⁰. Le territoire présente une surreprésentation des contrats saisonniers : leur nombre est 4 fois plus élevé que la moyenne régionale. Selon l'étude menée par Mission Développement Prospective, en 2009, le nombre de contrats saisonniers signés en Tarentaise était en 2008 de 27 516 (sur un total de 35 000 contrats saisonniers environ à l'échelle de la Savoie), avec une croissance de 20% entre 1999 et 2008 (contre 11% pour l'emploi « permanent » sur la même période).



Graphique 25 : Evolution de l'emploi touristique en stations en Savoie et en Tarentaise entre 1995 et 2008

Source : Etude MDP, 2009, *Le logement des saisonniers dans les stations de sports d'hiver en Savoie*

- Les emplois saisonniers concernent
 - les services avec un volume d'emplois qui double (+14 400 emplois en début de saison d'hiver 2006),
 - le commerce avec un volume d'emploi multiplié par 1.5 (+2 600 emplois en début de saison hivernale, dont 96 % dans le commerce de détail)¹¹,
 - l'industrie agro-alimentaire (boulangerie, pâtisserie, fabrication industrielle de pain).
- Le recours massif aux saisonniers pourrait représenter une fragilité pour le modèle économique de la Tarentaise, si le marché de l'emploi devait se tendre dans un contexte macroéconomique plus favorable qu'aujourd'hui.
- Par ailleurs, l'emploi saisonnier est encore marqué par des salaires globalement faibles. L'enquête réalisée en 2010 par l'Observatoire national de la Saisonnalité menée par le CBE d'Albertville fait ainsi l'état d'un salaire brut moyen de 1722€ pour une moyenne de 41 heures travaillées par semaine.

¹⁰ Source : INSEE – Portrait de Tarentaise, Janvier 2006

¹¹ Source : Etude Assedic des Alpes, la saisonnalité en Tarentaise

| | Hiver 2006 / 2007 | | Déc. 2007 |
|---------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| | 4 ^e + 1 ^{er} trim. | 2 ^e + 3 ^e trim. | Niveau d'emploi |
| Hôtels et restaurants | +10 459 | - 10 651 | 13 305 |
| Autres transports terrestres | +3 357 | - 3 297 | 4 910 |
| Autres services opérationnels* | +1 438 | -1 446 | 1 317 |
| Activités récréat. Cult. et sportives | +659 | - 689 | 1 111 |
| Activités immobilière | +308 | - 215 | 1 421 |
| Services auxiliaires des transports | +190 | - 233 | 768 |
| Action sociale | +189 | - 171 | 1 232 |
| Location sans opérateur | +216 | - 201 | 331 |
| Activités associatives | +179 | - 233 | 413 |
| Santé | +102 | - 83 | 410 |
| Activités audiovisuelles | +25 | - 23 | 69 |
| Total activités saisonnières | +17 122 | -17 242 | 25 287 |

* 9 emplois saisonniers sur 10 dans les activités de nettoyage

Tableau 27 : Principales activités saisonnières liées au tourisme hivernal

Source : Etude Assedic Alpes, la saisonnalité en Tarentaise

4.3.2. UN PROFIL ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE DU FAIT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN TARENDAISE

La suite de l'analyse repose sur les données Unistat qui recensent les emplois salariés privés en 2009 et permet de mettre en évidence des tendances territoriales par type d'activité.

La lecture proposée ici permet une analyse plus fine que l'analyse classique des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. A partir des emplois salariés privés, une répartition est opérée en distinguant :

- l'économie **résidentielle** qui regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détails, administrations ...,
- l'économie **productive**, qui regroupe les activités industrielles et agricoles,
- l'économie de la **connaissance**, qui regroupe les activités relatives à l'éducation, la recherche et au conseil,
- la **logistique**, qui comprend les entreprises de transports et de commerces de gros,
- le **tourisme et loisirs**, qui comprend les activités hôtelières et récréatives,
- les **emplois transversaux**, qui regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, les activités immobilières, la construction et les services opérationnels divers.

4.3.2.1. UNE ÉCONOMIE TIRÉE PAR L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

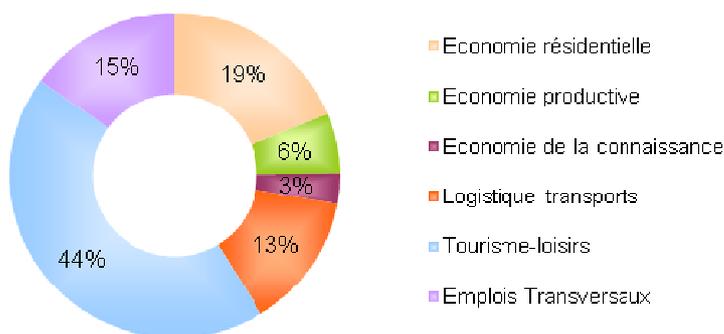
- La Tarentaise présente un profil économique spécifique avec, très logiquement, une surreprésentation de l'**activité touristique**. Celle-ci concentre 44 % des emplois salariés privés (13 508 emplois). L'hôtellerie-restauration compte à elle-seule 12 483 emplois, soit plus de 40 % de la totalité de l'emploi du territoire.
- L'**économie résidentielle** compte par ailleurs 5 833 emplois salariés et représente ainsi 19 % des emplois. Ceux-ci concernent principalement les services. Il s'agit pour 77 % d'activités commerciales, 6 % d'actions sociales d'hébergement, 4 % d'activités liées à la santé et 13 % d'autres activités de services.
- La **logistique-transport** occupe par ailleurs une place importante dans l'économie tarentaise avec 13 % des emplois salariés privés (4 146 emplois).

- **L'économie productive** ne représente que 6 % des emplois salariés privés avec un effectif de **1 830 emplois**. Le territoire compte quelques grosses entreprises industrielles, spécialisées notamment dans la métallurgie : MSSA, Graphtech, Carbone Savoie, Ferropem.

| | En % d'emplois | En nb d'emplois |
|-----------------------------|----------------|-----------------|
| Economie résidentielle | 19 % | 5 833 |
| Economie productive | 6 % | 1 830 |
| Economie de la connaissance | 3 % | 948 |
| Logistique transports | 13 % | 4 146 |
| Tourisme-loisirs | 44 % | 13 508 |
| Emplois transversaux | 15 % | 4 672 |
| Total | 100 % | 30 937 |

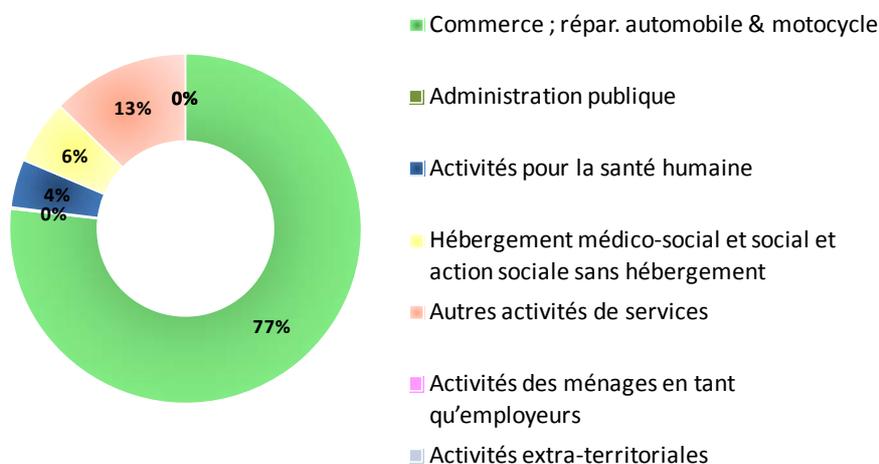
Tableau 28 : Répartition des emplois salariés privés par type d'activité en 2009 sur l'ensemble du territoire

Source : Assedic – Unistatis chiffres définitifs 2009/Algoé



Graphique 26 : Répartition des emplois par type d'activité en 2009

Source : Assedic – Unistatis chiffres définitifs 2009/Algoé



Graphique 27 : Economie résidentielle en 2009

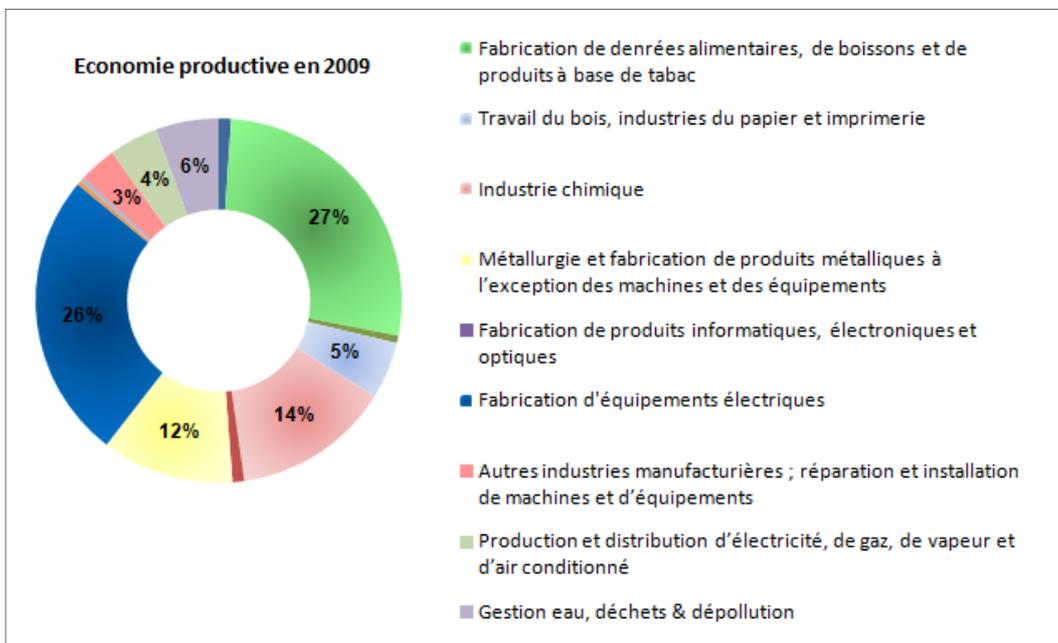
Source : Assedic – Unistatis chiffres définitifs 2009/Algoé

4.3.2.2. UN SECTEUR INDUSTRIEL MARQUÉ PAR UNE BAISSÉ PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ

- L'industrie est un secteur d'activité historique de la Tarentaise qui a vu se développer dans les fonds de vallée une activité métallurgique fondée sur l'exploitation du potentiel hydroélectrique dès la fin du XIX^{ème} siècle. L'exploitation d'une matière première abondante, les minerais et l'eau, ont permis le développement d'entreprises industrielles appartenant pour la plupart à des groupes comptant parmi les leaders mondiaux dans leur domaine d'activité.
- L'industrie est particulièrement représentée sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche :
 - **Le site industriel de La Léchère** compte 3 établissements pour un total de plus de 800 emplois¹² :
 - Carbone Savoie et Graphtech : usinage de graphite pour applications industrielles spéciales
 - Château Feuillet (FerroAtlantica), spécialisé dans le ferroalliage.
 - **Le site industriel de Pomblière Saint Marcel** compte un établissement pour 370 emplois¹² :
 - MSSA Métaux Spéciaux : leader mondial de la fabrication de sodium, métal, etc.

Ces importants donneurs d'ordres alimentent par ailleurs un tissu important de sous-traitants.

- Sur les 10 dernières années, l'industrie a cependant perdu 0.5 % de ses emplois chaque année (-0.9 %/an en Savoie de 1999 à 2009). L'activité métallurgique représente aujourd'hui 12 % de l'économie productive (emplois salariés privés).
- **L'industrie agro-alimentaire** se situe au second rang en termes d'emplois avec 27 % de l'ensemble des emplois de l'économie productive en 2009. Les domaines suivants de l'agro-alimentaire sont représentés :
 - production de fromage dominée par le Beaufort,
 - filière viande autour des abattoirs de Bourg-Saint-Maurice,
 - fabrication de charcuterie et salaison développée par des entreprises comme Maison de Savoie, et Prévot SAS à Aime, Salaisons Guy Gros au Villard du Planay.



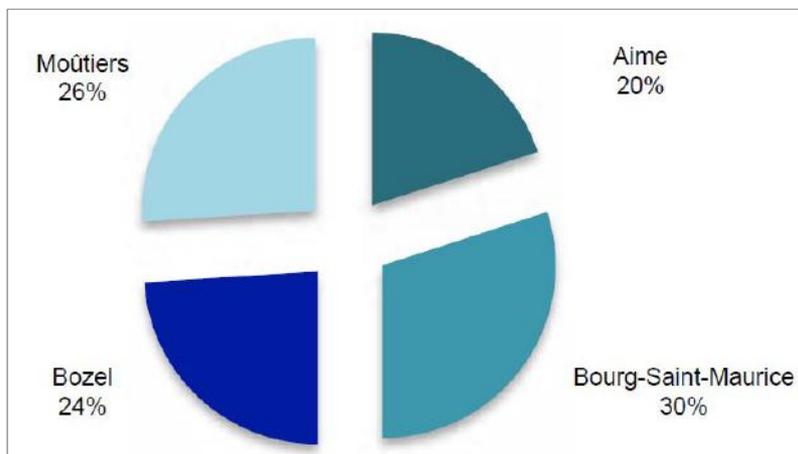
Graphique 28 : Emplois dans l'économie productive

Source : Assedic – Unistatis chiffres définitifs 2009/Algoé

¹² Source : projet de territoire – Tarentaise : dynamique d'un pays

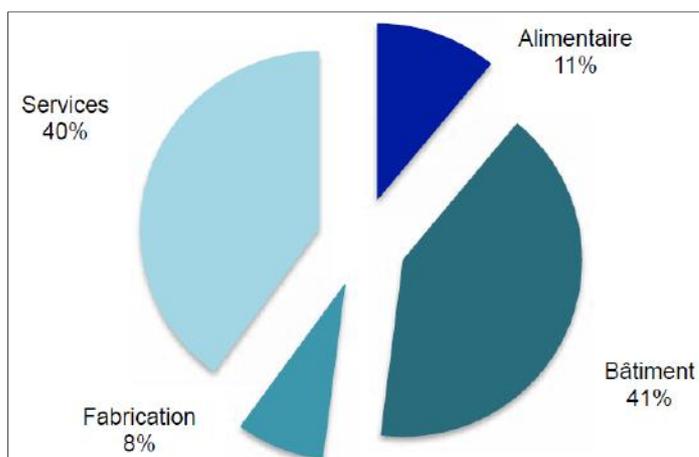
4.3.2.3. UNE ACTIVITÉ ARTISANALE DYNAMIQUE

- La Tarentaise se caractérise par la **plus forte densité artisanale** de la Région Rhône-Alpes : avec 44 entreprises pour 1000 habitants, soit 2 381 établissements, quand la Région compte 17 établissements pour 1 000 habitants, et le département 23¹³.
- La répartition géographique des entreprises artisanales est équilibrée sur le territoire, tandis que la répartition sectorielle montre une **forte représentation des services**, situation liée au profil touristique de la Tarentaise. Le bâtiment représente par ailleurs une part croissante de l'ensemble des activités artisanales : 41 % en 2011.



Graphique 29 : Répartition géographique de l'emploi artisanal en Tarentaise

Source : CMA Savoie



Graphique 30 : Répartition sectorielle de l'emploi artisanal en Tarentaise

Source : CMA Savoie

4.3.3. UN FONCIER DÉDIÉ À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESTREINT ET CONTRAINT

4.3.3.1. UNE OFFRE FONCIÈRE LIMITÉE

- Selon l'étude menée par l'APTIV en 2011/2012 le foncier économique existant et occupé (en Zone d'Activité Economique) se chiffre à **108.5 ha**. En 2012 seulement **0.27 ha** sont disponibles en ZAE. Le potentiel mobilisable est par ailleurs très restreint : que ce soit par optimisation des ZAE existantes, ou par création de

¹³ Source : CMA-Savoie, Foncier et immobilier artisanal de la Tarentaise

nouveaux projets à vocation économique, le potentiel est estimé à 35 ha sur l'ensemble des communes de l'APTV.

- La consommation de terrain entre 2006 et 2010 a atteint 8.5 ha (source PAC). La SHON créée s'élève à 75 436 m² entre 2006 et 2010. Il s'agit de la période où la construction a été la plus importante depuis 1991 avec une augmentation de 56 % par rapport à 2001-2005.
- La Tarentaise est confrontée à des disponibilités foncières limitées du fait de la topographie ou de la protection d'espaces à haute valeur écologique, paysagère et récréative. L'offre foncière du territoire, sur le périmètre du SCoT, pourrait par ailleurs être confrontée à la concurrence d'autres territoires proches, qui prévoit la création de projets de 78 ha de zones d'activités industrielles et artisanales à horizon 2020¹⁴.

| | SHON en m ² | % SHON totale |
|------------------------|------------------------|---------------|
| Bureaux | 11 776 | 15.6 % |
| Commerce | 34 611 | 45.9 % |
| Artisanat et industrie | 20 474 | 27.1 % |
| Entrepôts | 8 575 | 11.4 % |
| Total | 75 436 | 100.0 % |

Tableau 29 : Répartition de la SHON à destination économique créée entre 2006 et 2010

Source : D'après le Porter à connaissance de l'Etat, chiffres SITADEL

4.3.3.2. UNE DEMANDE SIGNIFICATIVE EN FONCIER ÉCONOMIQUE

- L'enquête menée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat montre pourtant une demande forte du côté des entreprises artisanales du territoire. 28 % des entreprises affirment avoir des besoins en termes de foncier. Ceux-ci sont principalement liés à la croissance d'activité et au développement des entreprises concernées. D'autres moteurs de motivation apparaissent importants comme l'accessibilité, ou le positionnement commercial.
- Selon l'étude foncière économique menée (APTV en 2011/2012) le volume de foncier souhaité est important, notamment du côté des entreprises du bâtiment qui représente 61 % de la demande. La demande immédiate s'élève ainsi à 5 ha (2.5 ha de terrains, et 2.4 ha de locaux).
- La demande cible plus particulièrement les cantons de Bourg-Saint-Maurice et Moûtiers (cf. carte ci-contre) qui concentrent plus des deux tiers des besoins en foncier et immobilier.
- Bourg-Saint-Maurice est plus concerné par la demande de terrains (39 % de la surface demandée par les artisans), Moûtiers est confronté à une demande de locaux prépondérante (40 % des besoins).

¹⁴ S COT Arlysère

4.3.4. SYNTHÈSE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| Aujourd'hui | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un pôle d'emplois dynamique • Une industrie locale solide malgré la baisse des effectifs • Une forte spécificité économique avec la plus forte densité artisanale de la Région Rhône-Alpes. • Une forte attractivité vis-à-vis des actifs de l'extérieur | <ul style="list-style-type: none"> • Une activité industrielle en perte de dynamisme • Un potentiel foncier limité • Un niveau de qualification globalement faible lié aux activités relatives au tourisme (hôtellerie-restauration) |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • La prospérité de l'activité touristique, et le développement impulsé pour des secteurs connexes : activités de service, construction, artisanat | <ul style="list-style-type: none"> • La forte dépendance de l'économie au tourisme et un spectre de métiers qui se réduit • Conflits d'usage sur le foncier en vallée : activités économiques, agriculture, tourisme, logements, infrastructures, commerce • Une déprise industrielle |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Artisanat : <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux besoins des artisans afin de conforter cette activité sur le territoire tarin - répondre à une qualité architecturale et paysagère des zones artisanales en favorisant la densification • Industrie : veiller à maintenir les gros pôles industriels du territoire en garantissant des conditions d'accueil favorables et compétitives • Foncier : <ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'offre d'accueil pour répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises - Organiser le foncier économique pour limiter les effets de concurrence entre territoires - Prendre en compte une gestion raisonnée de l'espace avec la prise en compte de l'environnement et des ressources et de la concurrence avec les autres usages | |

4.4. L'agriculture

4.4.1. UNE ACTIVITÉ AGRICOLE EN MUTATION

4.4.1.1. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'AGRO-PASTORALISME ET LA PRÉGNANCE DES SURFACES EN HERBE

Les espaces agricoles stricto sensu représentent 4.6 % du territoire de la Tarentaise (contre plus de 92 % d'espaces naturels et un peu moins de 1,5% d'espaces urbanisés). L'ensemble des alpages s'étend sur 56 000 ha. Ainsi, si les espaces agricoles ne sont pas négligeables du point de vue des paysages et de l'utilisation des sols, ce sont les espaces boisés et autres espaces de montagne (dont les espaces agricole) qui marquent fortement la Tarentaise.

| Type d'espace | Surface en ha | Détail des espaces | Surface en ha | en % |
|-------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Espaces urbains | 3 399 | Tissus urbain | 2 174 | 1.2 |
| | | Zones industrielles ou commerciales ou infrastructures de communication | 315 | 0.2 |
| | | Extraction de matériaux | 62 | 0.03 |
| | | Espaces sportifs et de loisirs | 848 | 0.5 |
| Espaces agricoles | 8 238 | Espaces agricoles | 8 238 | 4.6 |
| Espaces naturels | 165 664 | Espaces boisés | 43 166 | 24,3 |
| | | Autres espaces naturels | 122 152 | 68,9 |
| | | Surfaces en eau | 346 | 0,2 |
| Total Tarentaise | | | 177 301 | 100.0 |

Tableau 30 : Répartition des surfaces par types d'espaces (urbains, agricoles, naturels) en Tarentaise

Sources : Corine Land Cover 2006 – DDT/ Observatoire des territoires de la Savoie / Actualisation 2011

4.4.1.2. CARACTÉRISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES : DIMINUTION EN NOMBRE, AGRANDISSEMENT DES STRUCTURES

L'agriculture de la Tarentaise est portée à l'heure actuelle par 339 exploitations agricoles, réparties entre 39% d'exploitations professionnelle en bovins, 19% d'exploitation non professionnelles en bovins, et 11% en ovins-caprins professionnelle, et 28% en ovins-caprins non professionnelles.

En 10 ans (2001-2011), le nombre des exploitations agricoles a diminué de 36 %, soit 10 % de plus que la moyenne nationale.

En 30 ans (1979-2011), près de 80 % des exploitations agricoles en Tarentaise ont disparu, en particulier, les exploitations de petite taille, reconnues pour leur rôle important dans l'entretien de l'espace et du paysage.

La taille et la surface des exploitations ont considérablement augmenté. La surface agricole utilisée moyenne par exploitation en Tarentaise est de 77 ha en 2010 (contre 42 ha en Savoie), ce qui s'explique par la nature de l'activité agricole, quasi exclusivement tournée vers l'élevage, « exigeant » en termes d'espaces.

| | 1988 | 2000 | 2010 |
|------------------------------------------------------|-------|------|------|
| Nombre d'exploitations | 1 036 | 529 | 330 |
| Surface Agricole Utilisée moyenne (ha) ¹⁵ | 21 | 50 | 77 |

Tableau 31 : Nombre et taille moyenne des exploitations en Tarentaise

Sources : AGRESTE Savoie – Données agricoles – RGA 1988, 2000 et 2010

¹⁵ Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur le territoire quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de ce territoire.

4.4.1.3. DES DISPARITÉS TERRITORIALES

Malgré une forte baisse du nombre d'exploitations due principalement aux départs en retraite et aux regroupements sous forme sociétaire, la superficie agricole utilisée n'a globalement pas diminué. Cependant, ce constat cache de grandes disparités sur le territoire. Les surfaces agricoles de la vallée, et notamment des fonds de vallée, sont menacées par d'autres usages.

La répartition du nombre d'exploitations par canton suit globalement la superficie de ces cantons. Bourg-Saint-Maurice possède le plus grand nombre d'exploitations professionnelles (65), suivi d'Aime (45), de Moûtiers (44), et de Bozel (21).

C'est dans le territoire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) que l'on trouve le plus faible nombre d'exploitations non professionnelles (20 %), et elles auront bientôt disparu. En effet, les bâtiments de ces petites exploitations sont majoritairement situés en zone urbanisée. Leur maintien en est compromis. Pour Bourg-Saint-Maurice, elles représentent 30 % des EA, pour le canton de Moûtiers 33 %, et de Bozel 39 %.

Le canton de Moûtiers enregistre la plus forte baisse du nombre d'exploitations agricoles sur les 10 dernières années (-31 %), celles des cantons de Bozel et d'Aime sont respectivement de -21 % et -17 %. Sur 10 ans, le nombre d'exploitations agricoles a peu changé sur le canton de Bourg-Saint-Maurice. Dans les 5 dernières années, l'essentiel des installations se sont effectuées sur les cantons de la MIHT et de la COVA. Cependant, c'est aussi le canton de la MIHT où la problématique du vieillissement des chefs d'exploitation et donc de la transmission de celles-ci est la plus importante à court terme, sachant que le problème sur les cantons de Moûtiers et d'Aime est similaire, mais décalé de quelques années.

4.4.1.4. UN REGROUPEMENT DE LA PROFESSION SOUS FORME SOCIÉTAIRE (GAEC)

Concernant les exploitations professionnelles, les installations se font de plus en plus en association (GAEC, SARL, EARL...). Entre 2006 et 2011, au total, 77% des 26 installations aidées se sont faites sous formes sociétaires contre 50% entre 1990 et 2006. En lait, c'est seulement 1 installation sur 20 qui s'est faite en individuel. Pour les 6 autres installations (5 en caprins/ovins, 1 sur une autre production), une seule s'est faite de manière sociétaire. La part d'exploitations professionnelles en GAEC ou société est passée de 28% en 2005 à 36% en 2011.

Les chiffres montrent que les installations en production laitière nécessitent souvent d'intégrer des structures existantes. Les raisons sont : l'importance des capitaux à mobiliser, la disponibilité de foncier et les aspects sociaux. La contrainte de la traite, quand la tâche est partagée, permet une vie sociale et familiale plus acceptable.

■ installations en individuel ■ installations en GAEC ou société

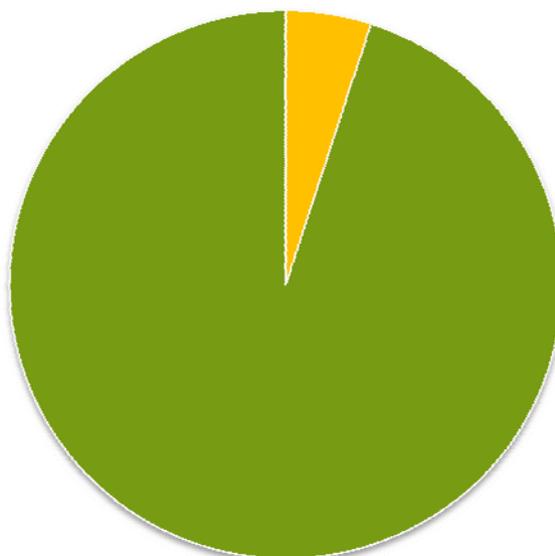


Figure 10 : Statuts des installations entre 2006 et 2011, toutes productions confondues

4.4.1.5. UN VIEILLISSEMENT GLOBAL DES CHEFS DES EXPLOITATIONS

Le vieillissement des chefs d'exploitation dans la vallée, plus spécifiquement en Haute Tarentaise, hypothèque l'avenir de l'outil économique. Ces exploitations ne seront bien souvent pas transmises. En plus de cela, la difficulté accrue à trouver des terrains mécanisables dé motive les vocations à l'installation. Or, le maintien à minima des volumes transformés est une condition sine qua non du niveau de rémunération.

Les risques sont importants car les exploitations étant de plus grande taille (plus grand volume de lait produit), leur difficulté éventuelle à trouver des repreneurs ne garantit pas le niveau de rémunération du lait pour l'avenir.

Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs n'est pas suffisant pour combler l'érosion constatée actuellement.

La vallée comporte 176 exploitations dont 36 % en GAEC. En comptant 2,5 associés par GAEC, le nombre de chefs d'exploitations est d'environ 270. La durée de carrière étant au maximum de 40 ans (voire moins si l'on prend en compte les cessations anticipées pour diverses raisons), pour pouvoir pérenniser cette population agricole il faut avoir renouvelé l'ensemble de ces 270 chefs d'exploitation en un peu moins de 40 ans. Cela nécessite un renouvellement d'environ 8 chefs par an, soit 3%/an.

Sur les 5 dernières années, le rythme d'installation est plutôt de l'ordre de 5,2 installations par an, soit un renouvellement de 1,8%/an. Dans les 30 prochaines années, cela représenterait l'installation de 170 exploitants et donc le maintien de 100 exploitations dans la vallée (avec les mêmes proportions d'installations en GAEC). Garder le même rythme d'installation sur le territoire serait synonyme d'une diminution de près de la moitié (44%) du nombre d'exploitations d'ici 2040, avec ce que cela implique en termes de déséquilibres de production et d'impacts économiques pour les coopératives, et pour le territoire.

4.4.1.6. DES AGRICULTEURS PLURIACTIFS À 42 %, MAIS UNE PLURIACTIVITÉ EN BAISSÉ

La pluriactivité des agriculteurs est importante sur le territoire, elle assure des revenus fixes pour l'exploitation et une main d'œuvre régulière pour, notamment, le secteur du tourisme. Ainsi, environ 42 % des agriculteurs de Tarentaise sont pluriactifs contre 35 % au niveau de la Savoie (données RGA 2000). Ces chiffres sont néanmoins en régression, puisque l'augmentation de la taille des exploitations entraîne de plus en plus l'impossibilité d'exercer une double activité.

4.4.2. UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE ET LA TRANSFORMATION LAITIÈRE

4.4.2.1. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LE PASTORALISME

L'été, l'alimentation est assurée par les alpages. La Tarentaise tient une place de premier plan dans le domaine pastoral savoyard. On recense en Tarentaise 242 unités pastorales qui représentent 40% de l'ensemble savoyard. Celles-ci sont définies comme des portions de territoire de plus de 10 ha d'un seul tenant. La surface moyenne des unités pastorales de Tarentaise est de 230 ha, soit bien plus que la moyenne savoyarde qui s'élève à 140 ha. L'ensemble des alpages tarins s'étend sur 54 000 ha, ce qui représente le tiers des surfaces d'alpage du département. Ainsi, les 2/3 de la ressource fourragère de Tarentaise sont consommés l'été.

4.4.2.2. UNE ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION LAITIÈRE, DE QUALITÉ, QUI SE RENFORCE ET SE CONCENTRE

On observe une part croissante des vaches laitières par rapport au nombre total de bovins : 58 % de vaches laitières en 2011 contre 52 % en 2000.

En 20 ans (1988 – 2005), le litrage par exploitation a quasi quintuplé, passant de 20 000 à 90 000 litres.

Le territoire est entièrement classé en AOP¹⁶ Beaufort dont l'objectif à terme est que 66 % du cheptel soit en race tarine (pour 62 % de race tarine aujourd'hui contre 38 % de race abondance) et le maintien d'une autonomie fourragère.

Les produits du territoire sont d'une qualité reconnue : le Beaufort représente 50 % de la production totale. Viennent ensuite la Tomme de Savoie IGP¹⁷ et la Tomme fermière ainsi que des fabrications fermières de fromages de chèvres et brebis de grande qualité.

En complément de leurs activités, certains agriculteurs développent la vente directe de viande.

4.4.2.3. UNE SPÉCIALISATION AUTOUR DE L'ÉLEVAGE BOVIN ET DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Le cheptel bovin a considérablement augmenté (+ 70 % en 10 ans) et occupe des superficies plus importantes qu'il y a 25 ans (Cf. tableau ci-dessous). Inversement les superficies agricoles occupées par des ovins et caprins sont moins importantes qu'il y a 25 ans, ce qui traduit un mouvement de concentration et de spécialisation agricole en Tarentaise autour de l'élevage bovin. Cette activité se structure également autour de la présence de 2 abattoirs et ateliers de découpe à Bourg-Saint-Maurice et Beaufort.

| | Exploitations | | | Superficies | | |
|--------------|---------------|------|------|-------------|--------|--------|
| | 1988 | 2000 | 2010 | 1988 | 2000 | 2010 |
| Total bovins | 642 | 315 | 191 | 10 544 | 11 887 | 12 550 |

¹⁶ AOP = Appellation d'Origine Protégée. Désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

¹⁷ IGP = Indication Géographique Protégée. Désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.

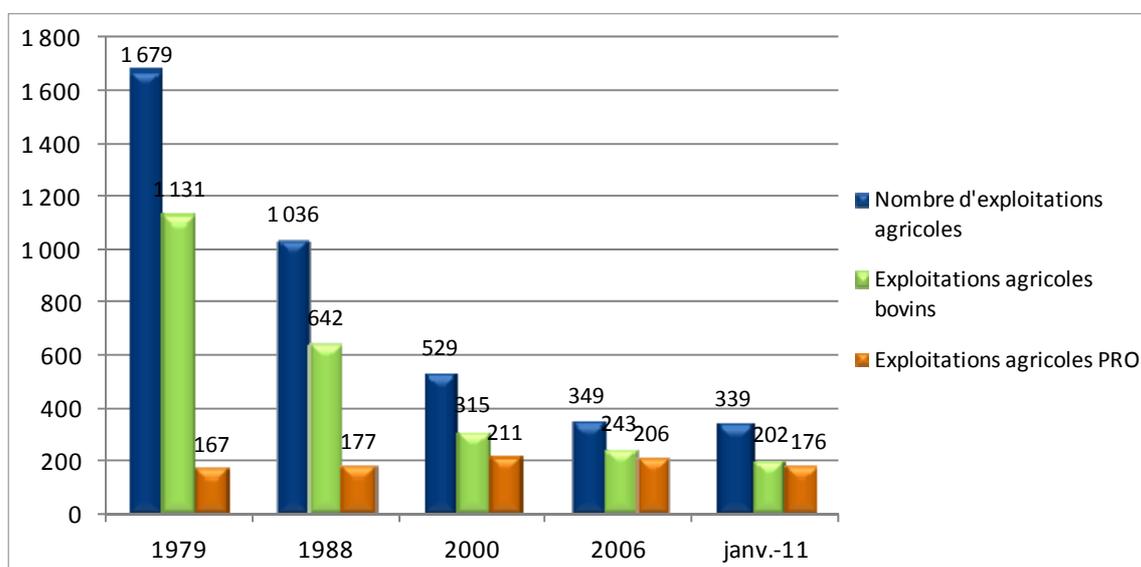
| | | | | | | |
|---------------|-----|-----|----|--------|-------|-------|
| Total caprins | 194 | 89 | 72 | 2 873 | 2 268 | 2 484 |
| Total ovins | 304 | 129 | 89 | 13 720 | 9 998 | 7 472 |
| Total équidés | 83 | 80 | 46 | 173 | 308 | 381 |

Tableau 32 : Les cheptels en Tarentaise

Sources : Données agricoles – RGA 1988, 2000 et 2010

Les exploitations agricoles professionnelles sont touchées par cette évolution dans une moindre mesure cependant. Leur part a considérablement augmenté suite à la diminution des petites exploitations : 50 % d'exploitations professionnelles en 2011 contre 40 % en 2000 et 10 % en 1979.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du nombre total d'exploitation agricoles (en bleu), du nombre d'exploitations bovines (en vert) et d'exploitations professionnelles (en rouge) :



Graphique 31 : Evolution du nombre total d'exploitations agricoles, bovines et professionnelles entre 1979 et 2011 en Tarentaise

Source : Agricultures et territoires, 2012

4.4.3. UNE COMMERCIALISATION À MODERNISER

Les outils disponibles de commercialisation sont essentiellement collectifs. Il existe trois coopératives laitières ainsi que de nombreux groupements locaux. Les coopératives et ventes directes représentent environ 30% des ventes.

Les coopératives laitières en gestion directe consacrent la plus-value économique à leurs sociétaires et font des efforts commerciaux et des investissements pour l'avenir. Elles développent de nouveaux magasins en vente directe, que ce soit en Tarentaise ou en dehors de la vallée, et s'occupent de la modernisation et de l'agrandissement des magasins existants. Elles envisagent la prise en compte du lactosérum avec un projet de valorisation en ricotta, en intégrant les dimensions énergie et rejets.

Néanmoins, la nécessité de conforter les circuits courts de commercialisation apparaît, dans l'objectif de réduire la dépendance aux grossistes.

4.4.4. DES INQUIÉTUDES SUR LE FONCIER ET LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

On constate une vive concurrence avec l'urbanisation, sur les terrains en fond de vallée où se trouvent les terres les plus productives. Ainsi, le foncier disponible devient de plus en plus rare et donc de plus en plus cher, ce qui constitue une réelle interrogation pour l'avenir des exploitations agricoles et leur marge de développement.

Par conséquent, on observe un morcellement parcellaire ainsi que des problèmes de desserte. La majorité des exploitants ne sont pas propriétaires de leurs terrains : 80 % du foncier est en fermage.

Le cahier des charges de l'AOP Beaufort incite à un modèle agricole relativement extensif : la production, la transformation et l'élaboration du produit doivent avoir lieu dans la même zone géographique. Parallèlement, l'AOC Beaufort implique le maintien d'une autonomie fourragère et d'un épandage des lisiers localement. Les besoins en surface d'épandage de la matière organique produite sont au minimum de 3 600 ha (à raison de 30 m³/ha/an), mais dans la pratique elles sont supérieures puisque certaines surfaces nécessitent des épandages à moindre dose.

Le foncier étant très limité, il existe une difficulté croissante à respecter ces exigences européennes.

4.4.5. SYNTHÈSE AGRICULTURE

| Aujourd'hui | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> Le maintien d'une activité agricole sur tout le territoire Des produits de qualité reconnue (Beaufort, fromages fermiers), un peu moins sensible à la volatilité des marchés Une agriculture structurée autour des coopératives Des circuits courts déjà organisés Des coopératives laitières en gestion directe qui consacrent la plus-value économique à leurs sociétaires | <ul style="list-style-type: none"> Une forte pression foncière notamment pour des terrains mécanisables Une faible maîtrise du foncier Un morcellement parcellaire et des problèmes de desserte Un vieillissement des chefs d'exploitation, plus spécifiquement sur la Haute-Tarentaise Des successions agricoles difficiles Une forte dépendance à la production de Beaufort et à la filière laitière |

| Demain | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> Une volonté publique de maintenir et diversifier l'activité agricole Une reconnaissance du rôle paysager de l'agriculture Une volonté d'aller vers des pratiques tournées vers la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Une poursuite de la décroissance du nombre d'exploitations Une banalisation des paysages suite à la disparition des petites exploitations Des incertitudes sur le devenir des quotas laitiers et de la PAC¹⁸ La baisse importante du nombre d'exploitations risque de rendre difficile et plus coûteux le maintien des services à l'élevage sur le territoire (vétérinaires, etc.) Le non respect du cahier des charges de l'AOP Beaufort par rapport à l'autonomie fourragère Des déficits pluviométriques de plus en plus importants depuis 10 ans Une forte spécialisation qui fragilise l'ensemble de la profession et de l'économie agricole en cas de crise sanitaire. |

Enjeux

- Préservation du foncier agricole, notamment en **fond de vallée**
- Transmission des exploitations
- Diversification de l'activité : émergence du marché local « viande tarine », développement de l'agritourisme
- Amélioration de la commercialisation : réduction de la dépendance des grossistes et consolidation des circuits courts
- L'organisation collective du foncier et sa représentativité en Tarentaise-Vanoise, avec :
 - Les Associations Syndicales de Propriétaires Autorisées par arrêtés préfectoraux : Associations foncières de remembrement, Associations syndicales autorisées d'irrigation, Associations foncières Pastorales...
 - Les perspectives d'avenir de ces outils et les surface afférentes au regard des enjeux thématiques irrigation, pastoralisme, enrichissement des paysages, gestion forestière, médiation entre acteurs...
 - La nécessité de veiller à la compatibilité entre les aménagements (urbanisation, pistes, retenues collinaires...) et l'agriculture dans un souci de :
 - coordonner tout aménagement dès l'amont avec l'exploitation agricole ou pastorale potentielle ou existante ;
 - rétablir un potentiel productif agricole équivalent à celui impacté, au-delà des mesures compensatoires individuelles le cas échéant.

¹⁸ PAC = Politique Agricole Commune

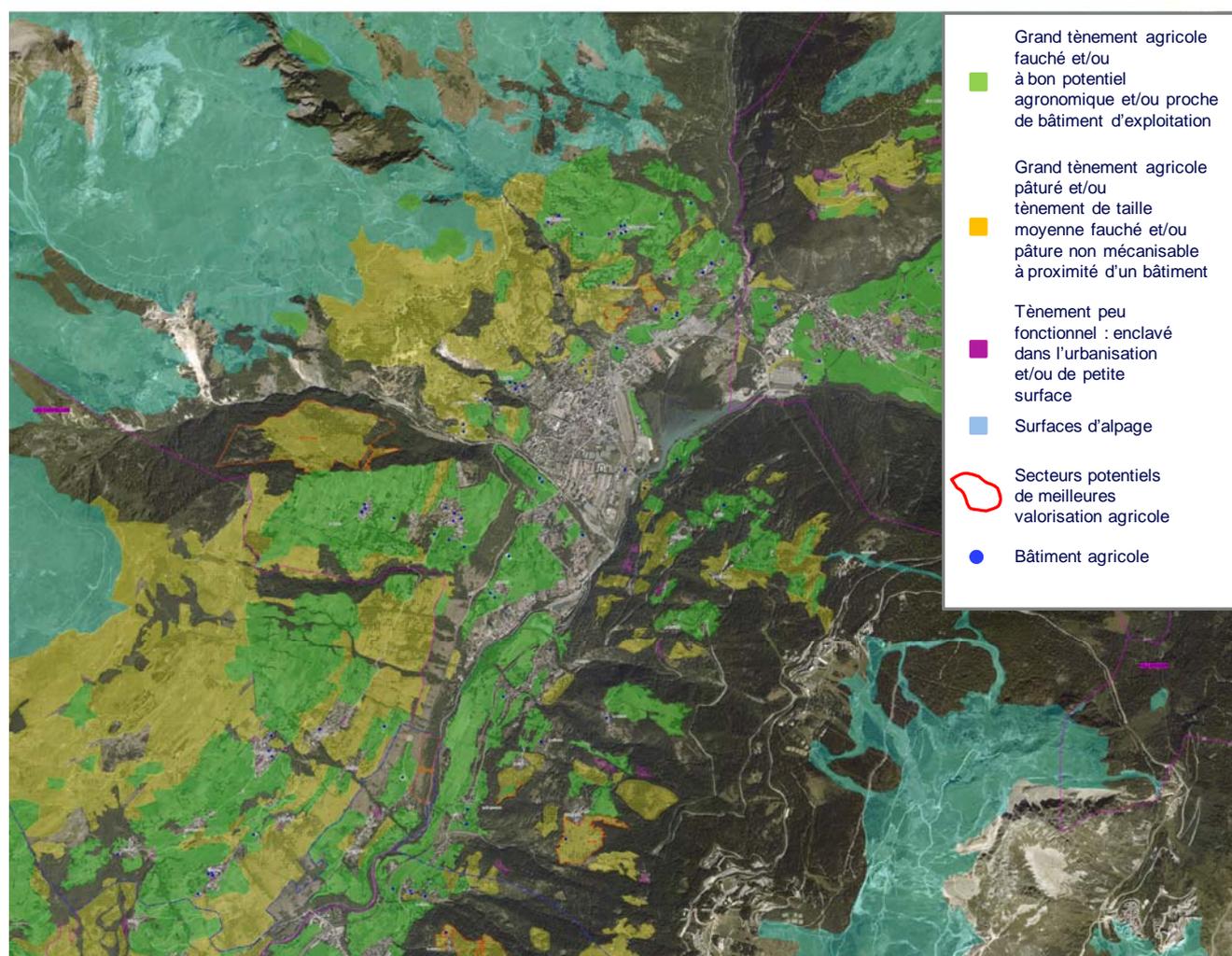
4.4.6. LA SPATIALISATION DES ENJEUX AGRICOLES

Une étude dont la Chambre d'Agriculture est prestataire spatiale les enjeux agricoles en distinguant 3 niveaux d'enjeu (très fort / fort / faible).

Les surfaces d'alpage sont traitées de façon indépendante des surfaces de fauche et pâture de fond de vallée et zones intermédiaires.

Les critères retenus pour définir l'importance des surfaces hors alpage sont :

- **l'usage des surfaces** (des surfaces de fauche indispensables au fonctionnement des exploitations et au respect du cahier des charges de l'AOP Beaufort, et des pâtures faisant partie intégrante du système tarin) ;
- **le potentiel agronomique** (des surfaces irriguées ou irrigables permettant d'augmenter le rendement et de sécuriser les récoltes) ;
- **les pâturages à proximité des bâtiments** d'exploitation (des espaces indispensables à la fonctionnalité des exploitations) ;
- **la taille des tènements agricoles** (des espaces plus ou moins fonctionnels) ;
- **l'enclavement dans l'urbanisation existante.**



Carte 33 : Spatialisation des enjeux agricoles (extrait)

Source : Chambre d'Agriculture

4.5. L'offre commerciale

4.5.1. UN TISSU COMMERCIAL TRÈS DENSE ET FORTEMENT STIMULÉ PAR LE TOURISME

La Tarentaise est le second territoire commercial de la Savoie avec près de 1 400 commerces et services connexes. Cette densité commerciale, plus de deux fois supérieure à l'ensemble de la Savoie¹⁹ est très élevée considérant la population résidente mais proportionnée à la présence sur le territoire de la clientèle touristique.

Le tourisme contribue pour 72% au chiffre d'affaires du commerce du territoire. Ce fonctionnement commercial adossé au tourisme se caractérise par la dominance de deux activités principalement :

- le sport (25 % des établissements),
- l'alimentaire (23 %).

Ce fonctionnement particulier renvoie également à une clientèle composite aux attentes et comportements différents :

- **Les résidents permanents**, clientèle relativement stable avec des niveaux de ressources comparables à ceux observés au niveau départemental. Elle se caractérise par une population plus jeune que la moyenne départementale mais enregistre tout comme le département un vieillissement de la population. Elle manifeste un intérêt pour le développement des centralités urbaines en compléments des grandes surfaces amplement fréquentées. Elles recherchent une offre commerciale diversifiée dans des gammes moyennes,
- **Les actifs non résidents**, en raison de la forte concentration d'emploi du territoire, plus de 2 000 actifs extérieurs viennent travailler en Tarentaise, contribuant à une présence quotidienne forte,
- **Les résidents secondaires**, avec des attentes proches de celles des habitants mais pour des gammes de produits plus élevées,
- **Les touristes de passage**, avec une clientèle très importante sur la saison d'hiver mais qui fréquentent plus facilement les commerces de station et une clientèle estivale moins nombreuse et plus volatile. Cette dernière pourrait être davantage attirée par une amélioration de l'attractivité urbaine et de la diversité commerciale des bourgs.

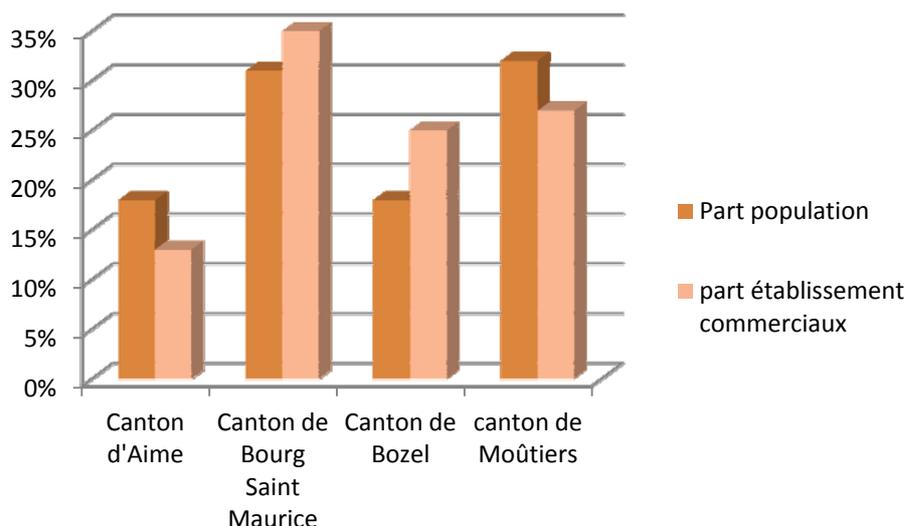
Le territoire se structure autour de deux dynamiques commerciales bien distinctes répondant à ces clientèles variées :

- **Une offre concentrée en station**, avec 72 % des établissements et **un fonctionnement très autonome**. Quelques stations principales se distinguent par l'importance en volume de leur offre : Tignes, Val d'Isère, Saint-Martin-de-Belleville, les Allues, Saint-Bon Courchevel...
- **Un maillage de fond de vallée** organisé autour de zones commerciales et de centres-bourgs, **qui profitent largement de la fréquentation touristique** pour proposer une offre qui reste importante en volume.

Le nombre d'établissement commerciaux n'est donc pas corrélé au poids démographique des populations résidentes. En témoigne la répartition des commerces et des populations résidentes par canton :

- Avec 35 % de l'offre du territoire, le canton de Bourg-Saint-Maurice est le principal porteur de l'offre commerciale ; elle est concentrée sur 3 communes : Bourg-Saint-Maurice (46 %), Tignes (19 %) et Val d'Isère (22 %).

¹⁹ 26.3 établissements pour 1 000 habitants contre 12 pour 1 000 en Savoie



Graphique 32 : Comparaison entre part de la population résidente et part des établissements commerciaux par canton, CCI de la Savoie à partir des données INSEE 2008

- Le canton de Moûtiers concentre 26% de l'offre du territoire avec une offre concentrée sur Saint-Martin-de-Belleville (42 %) et Moûtiers (36 %).
- Le tissu commercial du canton de Bozel est structuré par le tourisme avec 25 % de l'offre du territoire dont 74 % concentrée sur Les Allues et Saint-Bon-Courchevel. L'offre du chef-lieu ne représente que 8 % des établissements.
- Le canton d'Aime présente l'offre la plus faible du territoire avec 13 % des établissements. Aime et Mâcot-la-Plagne sont les deux pôles principaux avec 70 % de l'offre du canton.

4.5.2. TOURISME ET GÉOGRAPHIE CRÉENT UN BASSIN COMMERCIAL RELATIVEMENT AUTONOME AVEC QUELQUES DÉSÉQUILIBRES

Le taux d'emprise de la Tarentaise s'élève à 70.5 %.

Le volume d'évasion du territoire de la Tarentaise est relativement stable depuis une quinzaine d'années. On constate même une amélioration depuis 2003. Sa composition évolue néanmoins, vers un renforcement de l'attractivité du pôle d'Albertville au détriment de celui de Chambéry. Ce mouvement s'explique par le très fort développement de l'offre albertvilloise ces dernières années. L'emprise de la Tarentaise dépend ainsi fortement des projets à venir sur le territoire d'Arlysère et du positionnement politique de cette collectivité sur son développement commercial.

Cette donnée économique est importante d'un point de vue urbain car il s'agit de la **capacité d'un territoire à développer les proximités** avec des exigences multiples et qui s'imposent de façon accrue : lutte contre l'étalement urbain, création ou renforcement des centralités urbaines, limitation des déplacements motorisés, prise en compte du phénomène de vieillissement de la population.

Chaque canton bénéficie d'une offre commerciale étoffée leur permettant une vie locale développée avec toutefois des disparités marquées, les taux d'emprise variant du simple au double :

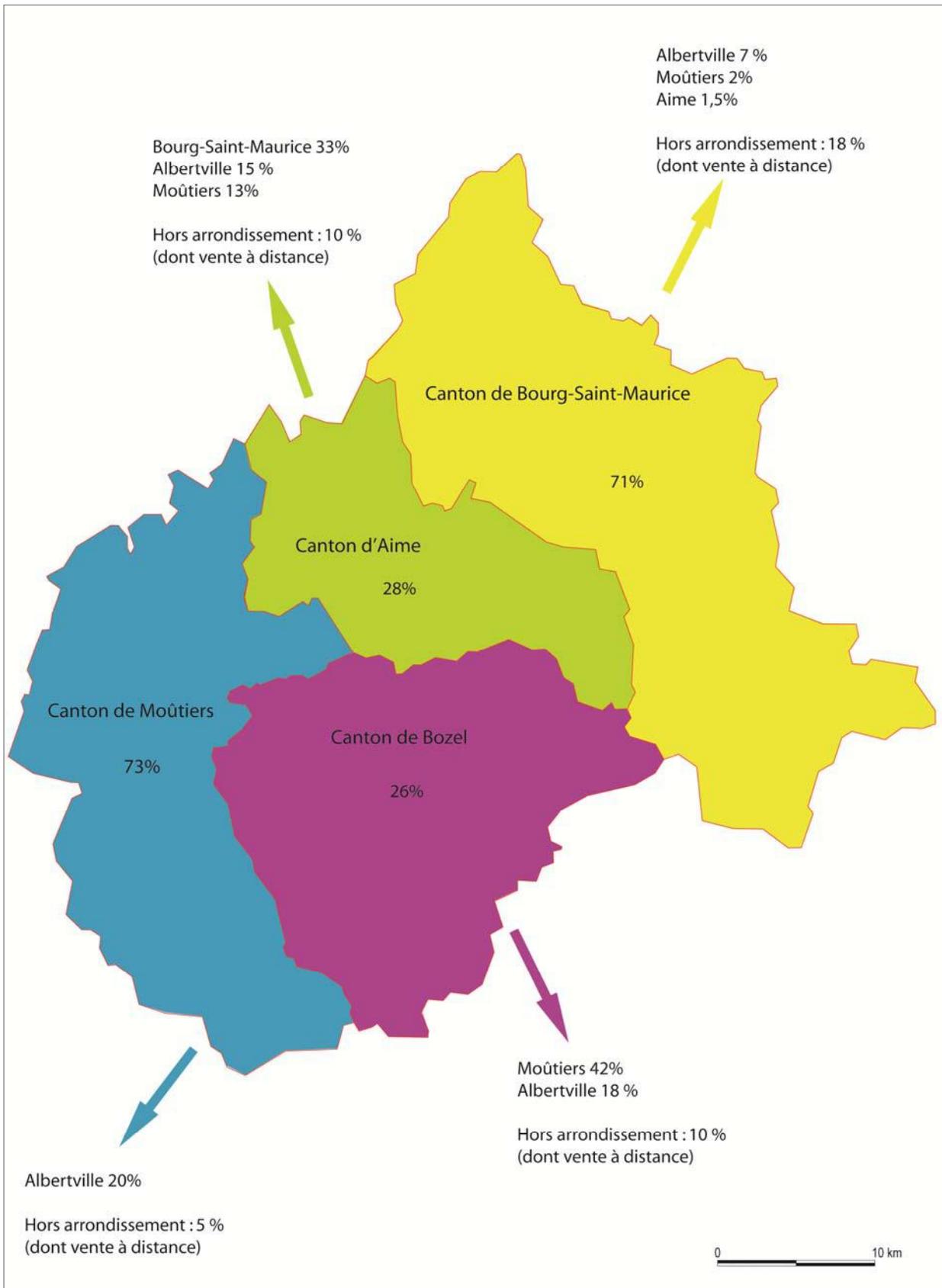


Tableau 33 : Taux d'emprise par canton et destinations principales des évasions

Source : CCI – décembre 2010

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie identifie les produits et services « critiques » à très forte éviation (>60 %) et les produits sensibles (>50 %) dont le rééquilibrage de l'offre permettrait le renforcement de la consommation locale.

| LES PRODUITS ET SERVICES A TRES FORTE EVASION (>60%) |
|------------------------------------------------------|
| * dont majoritairement sur Albertville |
| Jeux, jouets* |
| Articles de puéricultures* |
| Linge de maison, tissu d'ameublement |
| Prêt à porter féminin* |
| Vêtements 5 à 12 ans* |
| Gros mobilier* |
| Prêt à porter masculin* |
| Vêtements enfants 12 à 18 ans avec ss vêtements* |
| Vêtements et chaussures de sport* |
| Articles de sport (hors vêtement)* |
| Lingerie féminine, sous vêtements homme |
| AUTRES PRODUITS SENSIBLES (>50%) |
| Petit mobilier |
| Chaussures de ville* |
| Appareils radio, TV, hifi* |
| Appareils photo vidéo numérique* |
| Décoration intérieure |
| Disques et divers consommables culture |
| Accessoires d'habillement, bijoux fantaisies* |
| Maroquinerie, accessoires de bagages |
| Livres |
| Graines, plantes, fleurs |

Tableau 34 : Tableau des produits et services à forte éviation et dont le taux d'éviation est sensible en Tarentaise

Source : CCI – décembre 2010

Le secteur de l'alimentaire est correctement représenté avec deux petits hypermarchés (Moûtiers et Bourg Saint Maurice), une douzaine de supermarchés & hard discount et près de quarante supérettes, presque toutes en stations.

Cependant, par rapport à l'évolution française, on constate des carences en matière de produits bio, de « freeze centers » et de magasins « produits frais ».

L'alimentaire est un secteur où l'offre est diversifiée, sans situation de monopole.

Plusieurs approches ont montré les manques²⁰ en matière de bricolage avec une seule enseigne représentée et des magasins plutôt petits. Plusieurs projets d'agrandissement sont en cours pour combler ce manque.

Les établissements d'articles de sports sont sur-représentés en stations avec des magasins extrêmement spécialisés et de petites tailles mais avec un déficit en magasins offrant une large gamme.

Pour l'équipement de la maison, quelques unités en électrodomestique se sont développées mais les grandes enseignes leaders ne sont pas représentées avec par ailleurs peu d'implantations en décoration ou en meubles.

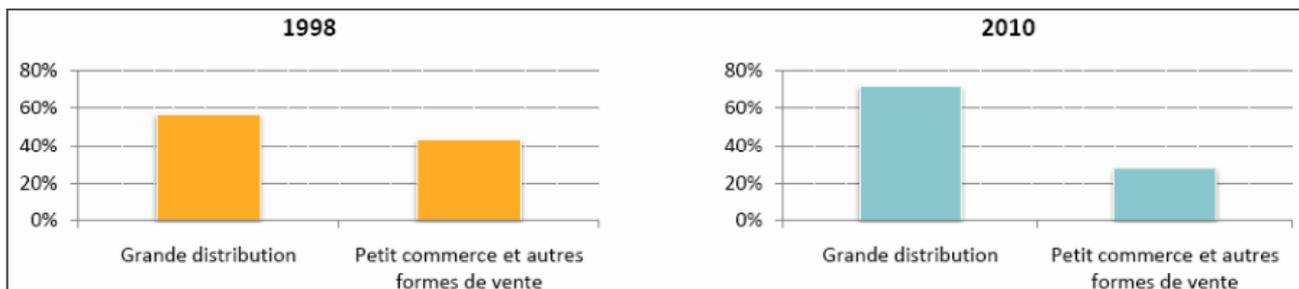
²⁰ Manques analysés par JC Martin, ancien Directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

En culture loisirs, les centres villes accueillent quelques unités et Bourg-Saint-Maurice propose un magasin de plus grande taille.

Les manques sont importants en équipement de la personne, puériculture, jouets et bazars où l'on ne compte que peu d'implantations.

L'étude de la CCI et plusieurs études cantonales²¹ insistent sur le caractère limité de ces manques avec peu d'évolution envisagée sur les zones de chalandise. Un positionnement sur certains produits sur lesquels des marges de manœuvre en termes de développement semblent exister et que la taille critique des centralités permet de développer contribuerait à un recentrage de la consommation locale. Il est estimé par la CCI à **5 points de taux d'emprise à moyen terme, soit 13 millions d'euros**. Les projets en cours (voir ci-après), se basant sur les études de marché citées précédemment, s'attachent à combler rapidement ces manques par des formats de grande distribution, confortant la tendance à l'œuvre depuis quelques années.

L'analyse de l'évolution des parts de marché met en effet en évidence le retrait continu des activités de proximité et le mouvement de mutation des formes de vente vers des formats de grande distribution qui représente aujourd'hui 70 % des parts de marché comme le montre le graphique ci-dessous :



Graphique 33 : Evolution des parts de marchés en Tarentaise

Source : CCI – décembre 2010

Ces mutations ont un impact évident sur le fonctionnement urbain du territoire : mobilité, consommation d'espace, etc.

4.5.3. DYNAMIQUES URBAINES ET COMMERCIALES PAR PÔLE

Les formats de grande distribution se sont le plus souvent développés par mutation des zones d'activités économiques à vocation industrielle et artisanale vers des vocations presque exclusivement commerciales aujourd'hui (ZA du Mollard à Bourg-Saint-Maurice, ZA des Salines à Moûtiers). Certaines de ces zones sont progressivement rattrapées par l'urbanisation engendrant des dynamiques urbaines et interactions commerciales intéressantes ou du moins potentielles à valoriser. D'autres entités, implantées de façon totalement isolée, engendrent des fonctionnements beaucoup plus autonomes et moins vertueux par rapport à l'usage de la ville. Mais la problématique est complexe : le commerce périphérique permet à la fois au commerce du bourg de se maintenir en limitant l'évasion au-delà du canton en même temps qu'il le concurrence si sa localisation n'est pas soigneusement étudiée dans cette perspective d'interaction.

Ces grandes tendances se distinguent et se caractérisent par pôle.

Chaque station propose une offre commerciale, le volume de l'offre variant avec l'importance de la station qu'elle dessert. L'offre se caractérise par des formats de proximité et une configuration urbaine plutôt intégrée avec par endroit des galeries commerciales vieillissantes. Sur certains secteurs, le principal enjeu réside dans la mise en place de stratégies de requalification parfois difficiles à mener quand elles dépendent de copropriétés complexes. Une autre

²¹ Etudes AID Observatoire sur Moûtiers (2006) et Bourg-Saint-Maurice (2012) et étude PIVADIS sur le Canton d'Aime (2010)

problématique est la difficulté de maintenir l'ouverture annuelle des commerces et donc d'assurer un service pérenne à la population résidente.

Sur le fond de vallée, l'offre se répartit entre commerce de proximité et grande distribution dont le volume et l'organisation sur le territoire contribuent à la hiérarchie commerciale suivante :

- deux pôles principaux de commerces de ville, Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice
- plusieurs pôles secondaires de commerces de bourg,
- des zones commerciales isolées.

Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice sont les deux pôles commerciaux principaux de la vallée. Relativement dynamiques, ils profitent de la fréquentation touristique pour proposer des linéaires commerciaux denses et continus dans un cadre urbain plutôt agréable.

Moûtiers s'organise autour de la ville centre et de plusieurs zones commerciales, avec une continuité presque effective pour les deux principales d'entre elles, la Chaudanne et les Salines, distantes d'à peine 5 à 600 mètres du centre ville. Cette configuration, assez rare pour être soulignée, mérite d'être révélée davantage. **Un travail fin sur les continuités urbaines** (par l'espace public mais aussi par des opérations plus lourdes de renouvellement et densification urbaines) **et sur la qualité des espaces publics permettrait à ces deux offres de renforcer leurs synergies** et de travailler à **l'amélioration de l'attractivité urbaine de Moûtiers** qui est un enjeu fort pour cette ville centre.

Le commerce moutiérais est assez dynamique et se maintient avec un certain renouvellement de l'offre. La mise en place d'une Opération urbaine collective (OUC) a permis la définition d'un certain nombre d'actions parmi lesquelles des interventions sur l'espace urbain, création de places de stationnement, amélioration du parcours depuis la gare.

L'emplacement stratégique de la commune en entrée de vallée suscite un grand nombre de demandes de la part d'investisseurs, notamment pour des grandes surfaces. Faute de foncier disponible, des opérations de renouvellement urbain se mettent en place contribuant à la requalification urbaine de certains secteurs et notamment de la zone des Salines sur laquelle un groupement de commerçants a progressivement acquis des bâtiments d'activités pour développer un projet **de 4 400 m² de commerces en équipements de la personne et de la maison**²². Ce projet est avancé du point de vue de la conception, mais n'a pour autant pas encore fait l'objet d'une demande d'autorisation en CDAC ; il s'accompagne d'un réaménagement de l'espace public. Il prévoit également l'amélioration des liens avec le centre ville, davantage basée sur la signalétique que sur des aménagements urbains concrets. Ces développements restent donc cantonnés au format grande distribution faute d'espaces suffisants dans le centre ville. Deux commerces de 400 et 300 m² s'y sont toutefois récemment implantés.

La zone de la Saulcette plus éloignée fonctionne de façon beaucoup plus autonome.

A Bourg-Saint-Maurice, l'offre est plus distendue et répartie sur cinq pôles, ce qui fragilise l'offre globale de la commune : centre ville, zone du Mollard, avenue du Stade, avenue de Tarentaise, route de Montrigon. La principale zone commerciale, le Mollard, tangente le centre ville avec des continuités urbaines très hasardeuses.

Une OUC a permis la mise en place de plusieurs interventions parmi lesquelles des actions d'animation, l'aménagement d'espaces publics, la création de places de stationnement et une offre alimentaire généraliste dans le centre ville. Plusieurs de ces actions ont été effectivement réalisées. Malgré tout, le commerce borain connaît des difficultés importantes²³ avec plusieurs cellules vides dont le nombre a augmenté sur la période la plus récente alors même que les principales menaces pesant sur le commerce borain – le départ du 7^{ème} BCA et le projet de développement d'une offre commerciale sur Aime – n'étaient pas encore effectives.

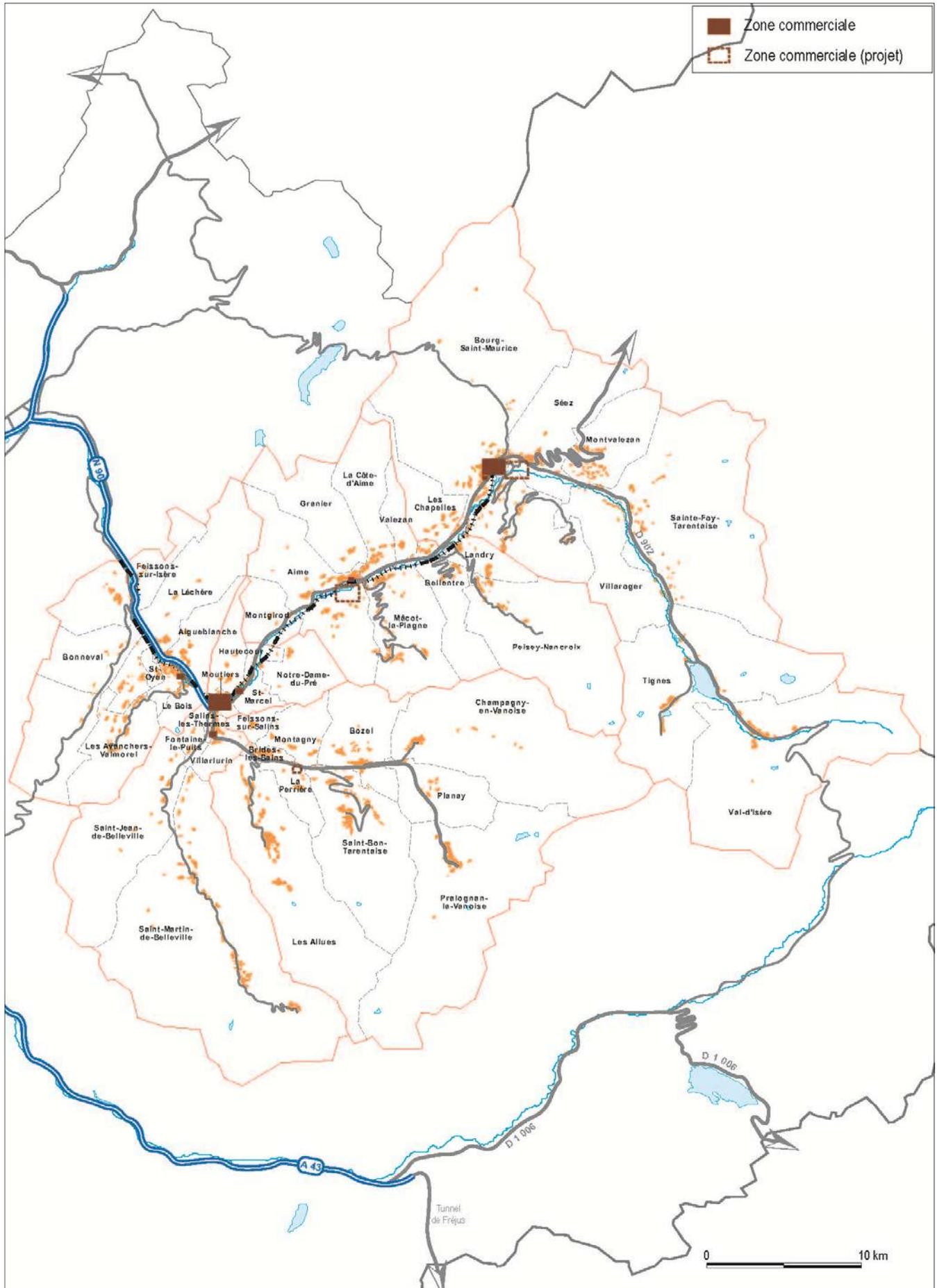
En réaction à ces « freins » et « menaces », un projet de développement est envisagé par l'actuel gérant de l'hypermarché : **passage de 2 700 à 4 500 m² de surface de vente et création d'une galerie commerciale de 10 à 15 boutiques**²⁴. Ce projet, à l'étude pour le moment, est difficilement réalisable en extension sur la zone du Mollard où la constructibilité est gelée à court terme pour des questions de risques.

Les territoires posent également un maillage de polarités secondaires plus ou moins importantes.

²² Entretien avec le gérant du Carrefour Market

²³ Entretien avec le président de l'association de commerçants

²⁴ Entretien avec le gérant du Super U de Bourg-Saint-Maurice



Carte 35 : Zones commerciales existantes et en projet

Le commerce du centre d'Aime est plus modeste en volume et souffre d'un manque de visibilité mais présente une offre en commerces de bouche de qualité. Il n'existe pas de vacance aujourd'hui dans le bourg et certains porteurs de projet, commerçants, ne trouvent plus de locaux disponibles. Des opérations de renouvellement urbain sont en cours et permettront de poursuivre le travail d'ouverture de la rue commerçante historique sur la place du marché ainsi que sur l'avenue de la Tarentaise et de développer des rez-de-chaussée commerciaux supplémentaires. Une OUC a permis la mise en place d'actions d'animation et d'aménagement de l'espace public mais l'activité reste globalement faible²⁵.

L'offre du bourg s'accompagne de deux petites surfaces alimentaires proches du centre. **Un centre commercial de 6 000 m² est en projet sur la ZA des Iles** (CDAC obtenue), le long du contournement d'Aime, comprenant un supermarché et une offre en équipement de la personne. Le principal argument pour son implantation est de permettre le maintien des consommateurs locaux sur le canton bien que son implantation à distance du centre et de façon isolée en bordure d'un axe routier ne permettra sans doute que peu d'interactions avec les commerces du bourg.

La commune d'Aigueblanche dispose d'une petite zone commerciale comprenant un supermarché qui a progressivement été rattrapé par l'urbanisation et se trouve à présent entourée de maisons à une distance assez proche du cœur historique aujourd'hui dépourvu de commerce. Une amélioration urbaine de cette offre commerciale permettrait une intégration plus qualitative dans l'espace urbain et l'amélioration de sa fréquentation piétonne.

L'offre de la commune de Bozel est plus limitée mais présente un linéaire dense et continu avec plusieurs commerces de proximité et la présence de deux supérettes alimentaires dans le centre. Ces commerces s'organisent autour d'un espace public soigné mais une réorganisation du stationnement permettrait sans doute de libérer un peu d'espace notamment pour améliorer les circulations piétonnes parfois interrompues.

La commune de Séez dispose d'une petite offre commerciale de proximité dans le bourg. Elle envisageait l'aménagement d'une zone commerciale qui pourrait accueillir une offre commerciale sur tout ou partie de sa surface, pour environ 1,8 ha de terrain. Ce projet est envisagé à distance du bourg, proche de l'un des parcours envisagé pour le contournement de Bourg-Saint-Maurice, démontrant une fois de plus que les projets d'infrastructures routières peuvent avoir des effets directs sur l'organisation urbaine des villes et en particulier l'organisation de l'offre commerciale. De toutes les fonctions urbaines, c'est bien le commerce qui témoigne de la plus rapide réactivité face à ces transformations urbaines.

La commune de Brides les Bains dispose d'une offre de proximité intéressante dans le bourg sur un linéaire dense et continu profitant de la fréquentation touristique hivernale et estivale (curiste) pour proposer une offre bien supérieure aux besoins de la population résidente.

La commune de Salins-les-Thermes enfin propose une offre commerciale éparse le long de la RD915. Un supermarché est également implanté et vient de s'agrandir de 800 m² pour passer à 2 000 m². Il présente une configuration plutôt isolée, en limite de la commune de Villarlurin.

Enfin, un projet d'implantation d'un supermarché de 1 000 m² (dans une première phase, puis portée à 2 000 m² dans une seconde phase) est à l'étude dans le cadre du **projet de zone artisanale sur la commune de la Perrière**, le long de RD915, en dehors de toute centralité urbaine.

²⁵ Entretien avec le président de l'association de commerçants du canton d'Aime

En synthèse, les projets commerciaux sont les suivants :

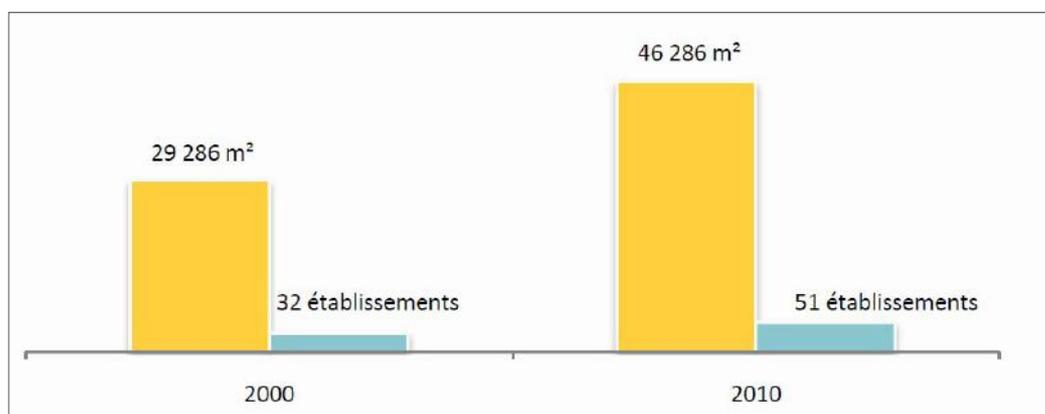
| | Offre existante alimentaire | Projets alimentaire | Projets non alimentaire | Etat d'avancement |
|-------------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|
| Canton d'Aime | 2 131 | 2 450 | 3 150 | CDAC obtenu |
| Canton de Bourg Saint Maurice | 8 048 | 2 000 | 1 000 | en cours de réflexion |
| Canton de Bozel | | 2 000 | | en cours de réflexion |
| Canton de Moûtiers | 10 931 | | 4 400 | en cours de réflexion |
| TOTAL | 21 110 | 6 450 | 8 550 | |

Tableau 35 : Tableau de l'offre commerciale existante et en projet par canton

Ces projets illustrent la « **course au mètre carré** » que mènent les distributeurs, l'annonce de l'extension ou du développement de l'un entraînant assez systématiquement l'extension de l'autre visant à maintenir des parts de marché. Dans cette course, les collectivités ne disposent pas encore de la stratégie qui permettrait de s'inscrire dans un projet de territoire. **Cette motivation essentiellement économique ne trouve pas de fondement dans des développements démographiques liés à des grands projets de développement de l'habitat.**

La somme de ces projets s'ajoute à l'accélération des projets commerciaux ces dernières années, en témoigne le graphique ci-contre montrant une augmentation de 60 % des surfaces de grande distribution en 10 ans²⁶ :

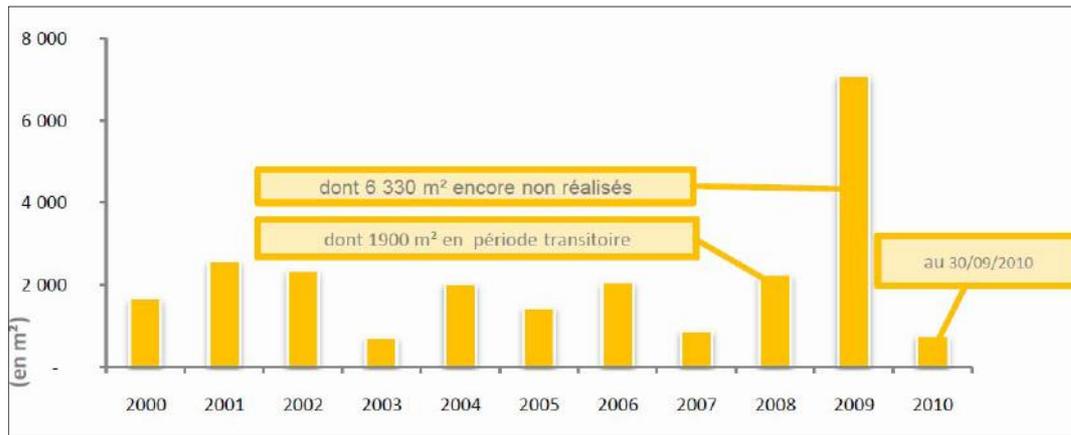
La réalisation effective des projets énoncés porterait l'offre de grande distribution à 55 700 m² à horizon 2017. Excepté sur la zone des Salines, il s'agit de création de zone commerciale isolée, déconnectée des bourgs et ne favorisant pas le renforcement des centralités urbaines.



Graphique 34 : Evolution de la grande distribution en Tarentaise (I.C. projets non réalisés)

Source : CCI de la Savoie, 2010

²⁶ Ces chiffres comprennent les 6 000 m² du projet Leclerc à Aime et l'extension du Super U de Salins-les-Thermes. Il n'y a pas eu de nouvelles surfaces de vente accordées en CDAC depuis 2010 au 01/09/2012.



Graphique 35 : Surface de vente accordées en Tarentaise CDEC/CNEC/et CDAC

Source : CCI – décembre 2010

4.5.4. ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES ET RENFORCEMENT DES POLARITÉS URBAINES

Jusqu'à quel point l'ensemble des projets peuvent coexister sur un même territoire sans fragiliser l'offre et la vitalité des centres-bourgs ?

L'étude de la CCI identifie les manques et les déséquilibres en particulier sur les cantons d'Aime et de Bozel. Si le rééquilibrage est souhaitable en termes de limitation des déplacements et de développement de la proximité, les équilibres sont fragiles, le développement de nouvelles surfaces à Aime ou Bozel pouvant déstabiliser le commerce de Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice.

Les études cantonales démontrent en effet des zones de chalandise qui se superposent engendrant une concurrence entre sous-territoires :

- Moûtiers, 20 à 25 000 habitants²⁷,
- Bourg-Saint-Maurice, 16 000 habitants²⁸,
- Aime, 25 000 habitants²⁹.

Or la population totale de la Tarentaise en 2008 est d'environ 52 000 habitants ... et les projections démographiques soulignent le caractère limité des développements avec peu d'évolutions envisagées sur les zones de chalandise.

L'étude de la CCI estime le potentiel d'augmentation du marché théorique sur la base des projections OMPHALE de l'ordre de +12 millions d'euros à l'horizon 2021, + 30.3 millions sur la base des projections démographiques 1999/2006. Si l'on additionne le potentiel de recentrage de la consommation locale estimé à 13 millions d'euros, on obtient entre 25 et 43.3 millions d'euros d'augmentation du marché théorique à horizon 2021. Rapporté au chiffre d'affaire annuel moyen par m² des différents formats de vente, force est de constater que **la somme des projets est supérieure aux besoins et qu'ils ne laissent à fortiori plus de potentiel de développement pour le commerce de proximité plus favorable à la structuration des centralités.** De tels projets sont plus difficiles à monter car ils doivent s'intégrer dans des tissus denses et constitués nécessitant la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain avec des équilibres financiers délicats et l'intervention presque incontournable de la puissance publique.

²⁷ AID Observatoire, Étude des potentialités de développement commercial de Moûtiers, 2006 : « la zone de chalandise est donc contrainte géographiquement et peu évolutive, ne remontant que peu sur Aime et Bourg-Saint-Maurice. Elle est estimée tout de même entre 20 000 et 25 000 habitants mais avec des emprises variables selon les sous zones. »

²⁸ AID Observatoire, Assistance pour la diversification et la densification de l'offre commerciale Bourg-Saint-Maurice, 2012 : la zone de chalandise comprend près de 15 700 habitants.

²⁹ Dossier de CDAC pour le développement de 6 000 m² de commerces sur la ZA des Iles à Aime : zone de chalandise primaire estimée à 6 000 habitants, secondaire à 10 000 habitants et tertiaire à 10 000 habitants, soit 25 000 habitants

Ces développements commerciaux se font par ailleurs au détriment du foncier à vocation artisanale alors que l'étude sur le foncier économique menée à l'échelle de la Tarentaise a démontré que la somme des sites potentiels correspond bien aux besoins des artisans à 15 ans. Parmi les projets commerciaux identifiés, au moins 3 ha sont concernés par cette double vocation. Or le foncier à vocation artisanale est rare et constitue un enjeu majeur pour le maintien de l'activité économique du territoire. Et il s'agit d'activités qui ont besoin de ces localisations périphériques contrairement au commerce qui peut s'implanter en milieu plus urbain.

Il ressort de ce diagnostic que si le territoire est bien doté en matière de commerces, c'est dans la recomposition de l'offre et notamment celle de proximité que doit se construire le projet de territoire, dans une démarche de valorisation urbaine et de dynamique locale. Ceci implique :

- La recherche d'un équilibre entre les différents cantons sans affaiblir les polarités urbaines majeures de la Tarentaise,
- Une amélioration de l'attractivité urbaine des centralités et parfois des démarches foncières pour dégager des tènements conséquents et permettre le renforcement et le développement de l'offre des bourgs,
- Une stratégie à définir sur la taille et l'emplacement des zones commerciales qui, isolées ou trop éloignées des centres, ne favorisent pas la dynamique urbaine des bourgs même si elles contribuent à limiter les déplacements,
- Une captation plus forte des flux touristiques,
- Un positionnement sur certains produits sur lesquels des marges de manœuvre en termes de développement semblent exister et que la taille critique des centralités permet de développer.

4.5.5. SYNTHÈSE OFFRE COMMERCIALE

| Aujourd'hui | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • La géographie de vallées et stations est une situation contrainte mais qui génère de l'autonomie • L'activité touristique stimule l'offre • En résulte une offre dense et de proximité avec une répartition relativement équilibrée sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> • De faibles marges de progression (estimation CCI) • Un développement de la grande distribution dans des zones commerciales au détriment des formats de proximité intégrés au tissu urbain |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique qui permettrait de renforcer les proximités et limiter les déplacements | <ul style="list-style-type: none"> • Une « course aux mètres carrés » qui peut fragiliser l'offre du territoire questionnant la vitalité des centres bourgs. |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Confortement des équilibres actuels pour un commerce urbain durable • Intégration des projets de développement commerciaux dans une démarche de valorisation urbaine et de dynamique locale • Optimisation de la localisation des projets dans un contexte de rareté du foncier (concurrence avec l'artisanat, synergie avec les bourgs) • Identification des localisations les plus pertinentes dans une démarche d'équilibre des territoires et d'attractivité des polarités urbaines principales | |

4.6. Services et équipements

4.6.1. DES ÉQUIPEMENTS REGROUPÉS AUTOUR DE 3 PÔLES

Les tableaux ci-après s'appuient sur une typologie des pôles de service réalisée par l'INSEE. Elle permet de différencier les pôles de service supérieur, les pôles de service intermédiaire, et les pôles de proximité. Sont également précisés les équipements dont dispose chaque EPCI, en distinguant leur niveau de service. **La gamme de proximité** comprend des équipements basiques tels que poste, banque, commerces alimentaires de proximité, école maternelle, médecin, pharmacie ; **la gamme intermédiaire** comprend des commerces de biens secondaires, certains services à la personne et des collèges ; **la gamme supérieure** comprend des services plus spécialisés notamment dans la santé, l'enseignement (lycée d'enseignement général ou professionnel) ou l'hébergement de publics spécifiques.

| | Nombre de pôles par typologie | | |
|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------|
| | Pôle supérieur | Pôle intermédiaire | Pôle de proximité |
| COVA | 0 | 1 | 3 |
| MIHT | 0 | 1 | 5 |
| SIVOM de Bozel | 0 | 0 | 4 |
| CCVA | 0 | 0 | 3 |
| CCCT | 0 | 1 | 1 |
| Tarentaise | 0 | 3 | 16 |

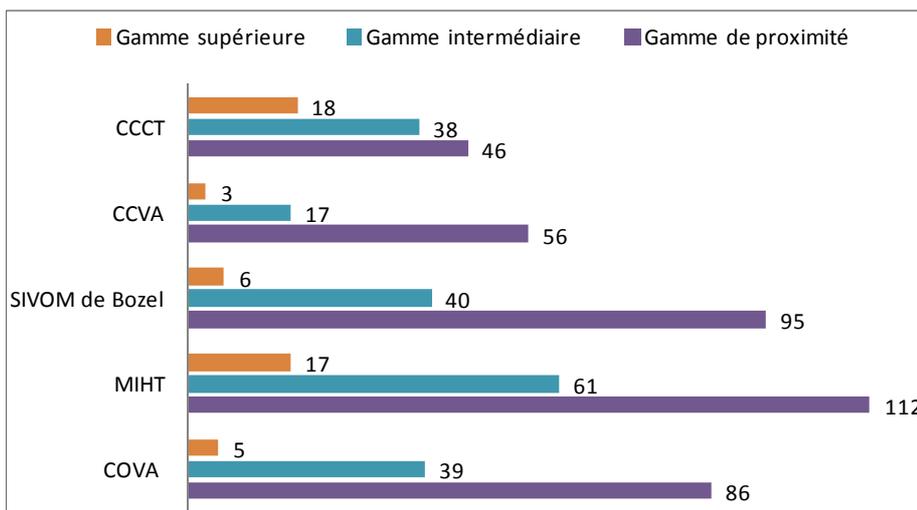
Tableau 36 : Répartition des pôles de service par EPCI

Source : INSEE

| | Niveau d'équipement | | | Total | Part sur l'ensemble du territoire |
|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-------|-----------------------------------|
| | Gamme supérieure | Gamme de proximité | Gamme intermédiaire | | |
| COVA | 5 | 86 | 39 | 130 | 20 % |
| MIHT | 17 | 112 | 61 | 190 | 30 % |
| SIVOM de Bozel | 6 | 95 | 40 | 141 | 22 % |
| CCVA | 3 | 56 | 17 | 76 | 12 % |
| CCCT | 18 | 46 | 38 | 102 | 16 % |
| Tarentaise | 49 | 395 | 195 | 639 | 100 % |

Tableau 37 : Répartition des équipements par EPCI

Source : INSEE

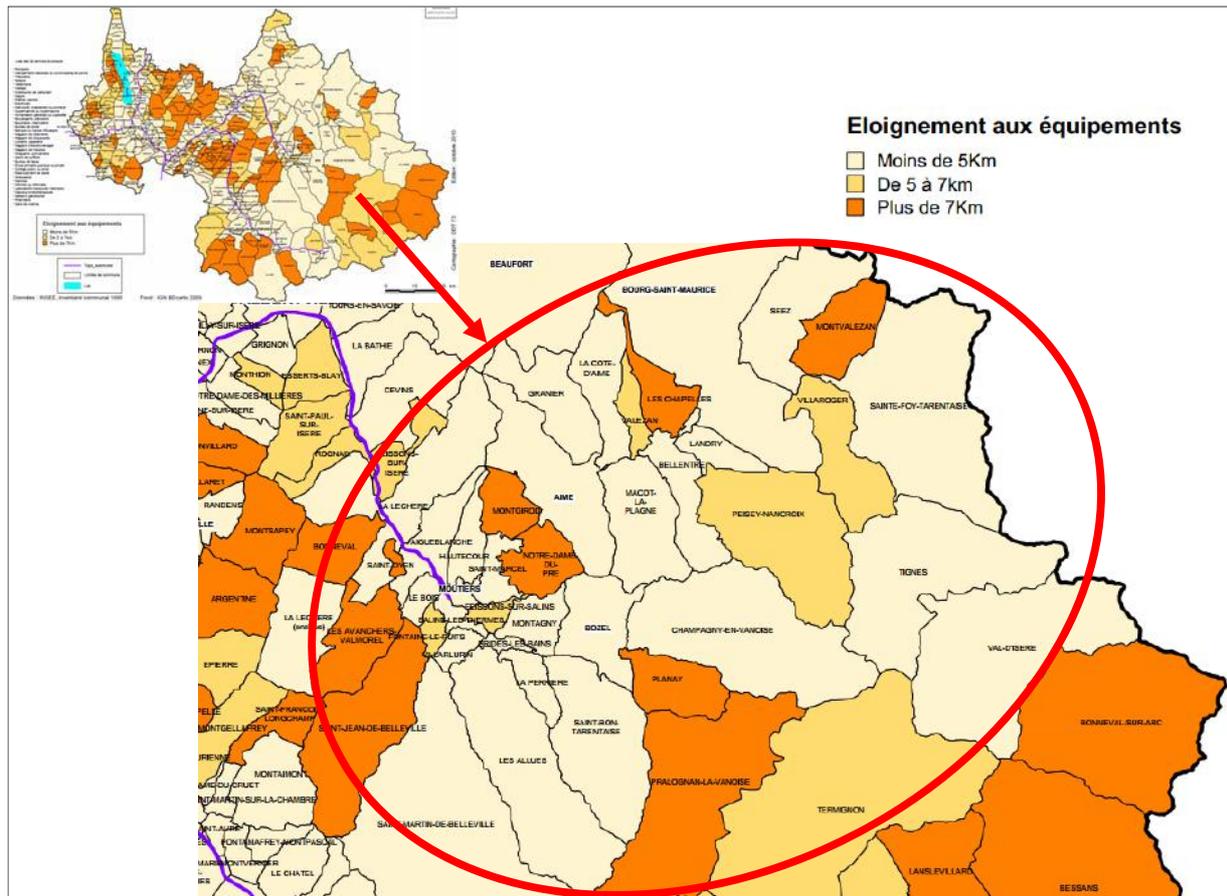


Graphique 36 : Répartition des équipements par EPCI

Source : INSEE - Algoé

La Tarentaise compte 3 pôles de services intermédiaires et 16 pôles de proximité. Il offre sur son territoire 49 services de gamme supérieure qui sont localisés sur les 3 pôles principaux :

- De manière logique, Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice concentrent les équipements et services du territoire de la Tarentaise :
 - **Moûtiers** : 66 équipements, dont 17 de gamme supérieure, 26 de gamme intermédiaire et 23 de gamme de proximité. La ville accueille notamment un lycée et un collège délivrant des brevets d'Etat en lien avec l'activité locale (ski, hôtellerie), un important centre d'impôt chargé du traitement de la TVA au niveau national, un hôpital, et un établissement CAF/CNAM.
 - **Bourg-Saint-Maurice** : 63 équipements, dont 13 de gamme supérieure, 27 de gamme intermédiaire, 23 de gamme de proximité. La ville accueille notamment : 1 lycée et 1 collège, 1 hôpital, 1 médiathèque / ludothèque... Au niveau sportif, la commune dispose d'1 stade d'eaux vives de l'Isère où est régulièrement organisé des compétitions internationales de canoë kayak, 2 gymnases, 1 parc de loisirs, 3 stades de foot, 1 centre nautique... Elle est par ailleurs directement reliée à la station Les Arcs et ses équipements dédiés (piste de vitesse du kilomètre lancé...). Il manque cependant sur le secteur de Bourg-Saint-Maurice et Sées une salle de spectacle de bonne qualité et adaptée aux arts vivants.
- **Bozel** constitue le 3^{ème} pôle intermédiaire du territoire avec 38 équipements, 16 de gamme intermédiaire et 22 de gamme de proximité. Il comprend notamment un collège, une gendarmerie, un centre de secours, un centre de loisirs avec plan d'eau, une salle polyvalente, etc.
- La population locale fonctionne par ailleurs avec le pôle urbain d'Albertville notamment pour l'achat de certains produits (voir chapitre activité commerciale), ou pour l'obtention de services de santé.
- La carte ci-dessous montre l'éloignement de certains territoires de communes aux divers équipements, en particulier quelques communes supports de station ou des communes rurales telles que : les Avanchers, Valmorel, Saint-Jean-de-Belleville, Pralognan-la-Vanoise, etc.



Carte 36 : Eloignement des territoires communaux aux équipements

Source : Observatoire Savoie (<http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr>)

4.6.2. UNE OFFRE DE SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX PRÉSENTE MAIS SUR CERTAINS POINTS INSUFFISANTE

Avec une population (permanente et saisonnière) et des besoins en santé en constante augmentation, la Tarentaise souhaite maintenir et développer une offre locale de santé adaptée à cette tendance. L'offre de soin en Rhône-Alpes est conséquente en comparaison à d'autres régions, néanmoins en analysant plus finement les différents territoires rhônalpins, le constat est plus nuancé.

4.6.2.1. UNE OFFRE DE SOINS LIBÉRALE PARTICULIÈREMENT À RISQUE POUR LA MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

L'analyse locale de la situation sanitaire laisse apparaître un certain nombre de facteurs influençant à la fois l'offre mais également la demande de santé :

- La saisonnalité touristique induit de fortes variations de la demande et de l'offre de soins. Hors saison, la vallée compte un faible nombre de médecins généralistes qui s'élève fortement en hiver.
- L'activité touristique, l'accidentologie des pratiques, l'isolement par rapport à l'hôpital, l'affluence de population impliquent des spécialisations et des polyvalences pour l'activité des praticiens.
- Le relief montagneux conjugué à l'éloignement des centres urbains peut rendre les déplacements difficiles vers les praticiens de santé notamment les médecins spécialistes.
- Des besoins en santé sont en constante augmentation, en raison notamment du vieillissement de la population avec l'augmentation du nombre de pathologies chroniques et de polyopathologies.

- La situation géographique de la Tarentaise et son éloignement des grands centres urbains sélectionne les profils de candidats intéressés à l'installation : accès aux services (culturels, scolaires...), aux plateaux techniques hospitaliers, offre d'emploi pour des conjoints aux CSP proches...
- communes supports de stations voient ainsi s'installer des cabinets étrangers qui n'ouvrent que pendant la saison hivernale et dont le nombre varie significativement selon les années. Ceux-ci sont liés par contrats à des opérateurs touristiques étrangers et n'assurent par conséquent aucun « service public ».
- Une profession médicale qui se féminise, souhaite davantage concilier vie professionnelle et privée (baisse du temps de travail souhaité) et un exercice collégial et pluriprofessionnel. Les jeunes médecins tardent davantage à s'installer, exerçant pour une part significative d'entre eux en tant que remplaçants.
- La France pourrait connaître d'ici à 2020 une baisse de 10% du nombre de médecins ainsi qu'une baisse de 16% de sa densité médicale, du fait de l'augmentation de la population. Aujourd'hui, 40% des médecins ont plus de 55 ans. En Tarentaise, 68% des médecins en activité ont plus de 50 ans et 38% ont plus de 55 ans et seront à la retraite dans 10 ans.

Un déficit de praticiens libéraux est constaté à l'échelle de la Tarentaise, qu'il s'agisse des médecins généralistes ou encore davantage des spécialistes (la population devant se rendre à Albertville voire même Chambéry, Annecy ou Grenoble pour obtenir des soins spécifiques). L'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, dans son nouveau Schéma Régional d'Organisation des Soins, a défini 3 zones fragiles (risque important de « désertification médicale ») en Tarentaise : il s'agit d'Aime, Bozel et Champagny en Vanoise. Des zones dites de « vigilance » (risque avéré mais moins immédiat que pour les zones fragiles), non opposables, ont également été identifiées. Ces zonages permettent d'éclairer les décideurs sur les zones d'intervention prioritaires.

L'analyse des effectifs de professionnels de santé doit prendre en compte le phénomène de la saisonnalité, et ainsi distinguer les médecins présents à l'année ou uniquement lors de la saison touristique. L'accès aux soins effectif des populations permanentes, touristiques et saisonnières peut ainsi être appréhendé justement.

Zone fragile ARS
Zone de vigilance
ARS

| CANTON | BASSIN GEOSANTE | COMMUNES/STATIONS | POP 2009 INSEE | Nbre MG 2012 | Densité médicale | MG Age moyen | Niv risque Géosanté | Nbre MG saisonniers réguliers | Observations |
|----------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------|--------------|------------------|--------------|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|
| MOUTIERS | AIGUEBLANCHE | Aigueblanche | 3220 | 2 | 44 | 52 | 3 | 2 | |
| | | Le Bois | 356 | | | | | | |
| | LA LECHERE | LesAvanchers/Valmorel | 773 | 2 | 96 | 54 | 3 | 2 thermalistes exclusifs + 1 saisonnier | |
| | | Saint Oyen | 211 | | | | | | |
| MOUTIERS | MOUTIERS | Bonneval | 110 | 4 | 52 | 54 | 0 | 0 | Dont 1 MG de 64 ans |
| | | La Léchère | 1978 | | | | | | |
| SAINT MARTIN DE BELLEVILLE | SAINT MARTIN DE BELLEVILLE | Fontaine le Puits | 143 | 2 | 79 | 59 | 2 | 2 | Dont 1 MG de 62 ans |
| | | Hautecour | 314 | | | | | | |
| BOZEL | LES ALLUES | Moutiers | 4318 | 1 | 52 | 56 | 1 | 3 | |
| | | Notre Dame du Pré | 279 | | | | | | |
| | | St Jean de Belleville | 553 | | | | | | |
| | | St Marcel | 696 | | | | | | |
| | | Salins les Thermes | 1007 | | | | | | |
| BOZEL | BOZEL | Villarlurin | 319 | 2 | 49 | 62 | 2 | 0 | Dont 1 MG de 66 ans |
| | | Bozel | 2088 | | | | | | |
| | | Champagny en Vanoise | 705 | | | | | | |
| | | Feissons sur Salins | 200 | | | | | | |
| | | Montagny Planay | 429 | | | | | | |
| BRIDES LES BAINS | BRIDES LES BAINS | Les Allues/Station | 1932 | 4 | 390 | 53 | 3 | 5 | |
| | | La Perrière | 447 | | | | | | |
| PRALOGNAN LA VANOISE | PRALOGNAN LA VANOISE | Pralognan la Vanoise | 774 | 2 | 258 | 58 | 3 | | Dont 1 MG de 63 ans |
| | | Saint Bon Tarentaise/ Courchevel | 1989 | | | | | | |
| AIME | AIME | Saint Bon Tarentaise/ Courchevel | 1989 | 1 | 50 | 62 | 1 | 5 | |
| | | Aime | 3565 | | | | | | |
| | | La Côte d'Aime | 891 | | | | | | |
| | | Granier | 379 | | | | | | |
| | | Mongirod | 436 | | | | | | |
| BELLENTRE | BELLENTRE | Valezan | 195 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | à rapprocher de Aime et Macôt |
| | | Bellentre/Station | 984 | | | | | | |
| | | Montchavin les Coches | 748 | | | | | | |
| MACOT LA PLAGNE | MACOT LA PLAGNE | Les Chapelles | 514 | 1 | 55 | 58 | 1 | 3 | |
| | | Macôt la Plagne | 1822 | | | | | | |
| BOURG SAINT MAURICE | BOURG SAINT MAURICE | Peisey-Nancroix | 667 | 9 | 97 | 56 | 0 | 4 | Dont 2 MG de plus de 65 ans |
| | | Bourg Saint Maurice/Station Les Arcs | 8031 | | | | | | |
| | | Monvalezan/Station La Rosière | 692 | | | | | | |
| | | Ste Foy Tarentaise | 802 | | | | | | |
| | | Villaroger | 410 | | | | | | |
| SEEZ | SEEZ | SEEZ | 2397 | 1 | 42 | 63 | 1 | | |
| | | Tignes | 2188 | | | | | | |
| | | Tignes | 2188 | | | | | | |
| VAL D'ISERE | VAL D'ISERE | Val d'Isère | 1643 | 3 | 183 | 60 | 2 | 1 | |
| | | Val d'Isère | 1643 | | | | | | |
| Total | | | 52949 | 42 | 79 | 57 | | 32 | |

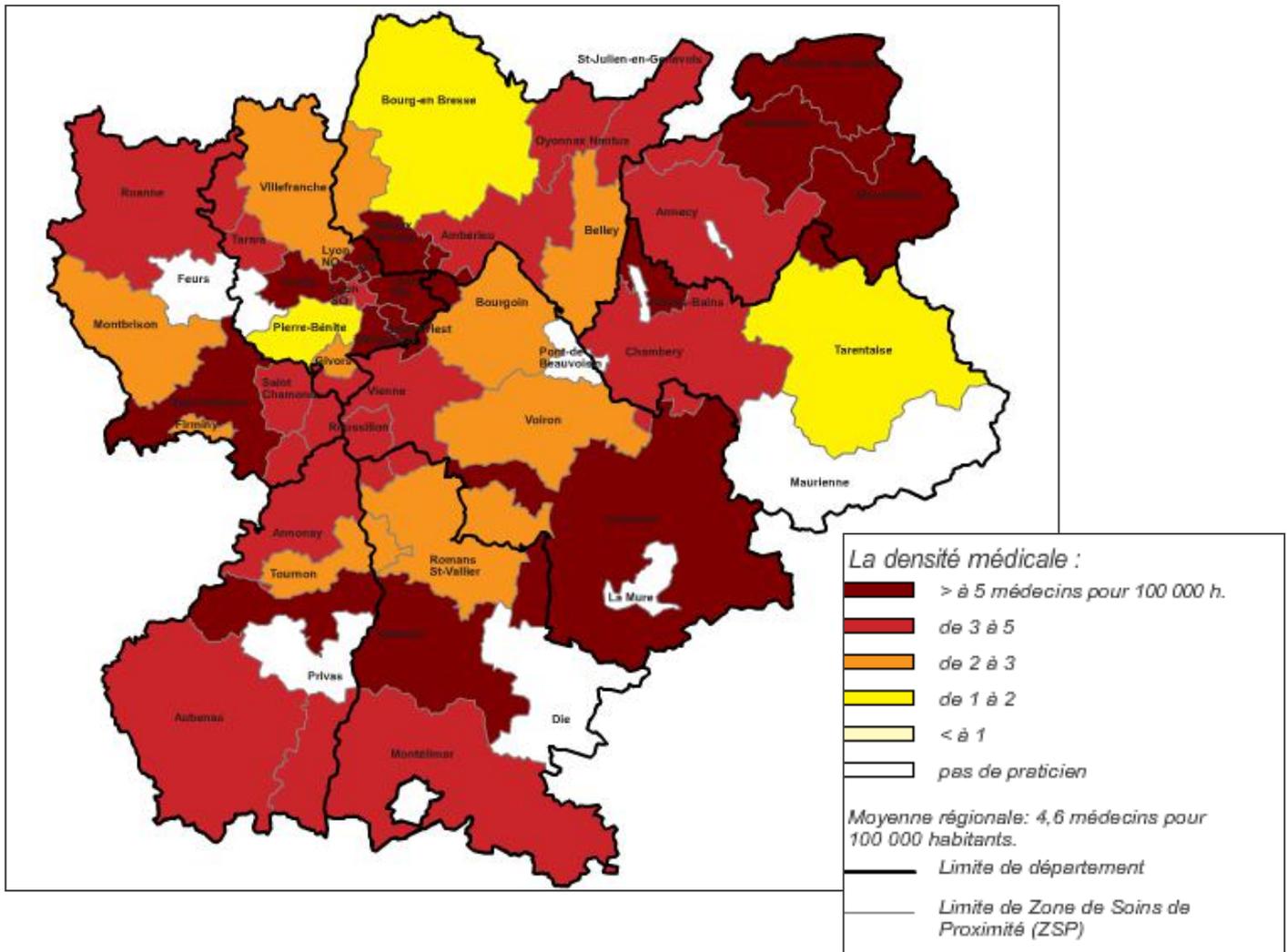
Niveau risque Géosanté

- 1 : 1 seul MG de 55 ans et plus
- 2 : tous les MG âgés de 55 ans et plus
- 3: 50% des MG âgés de 55 ans et plus

Tableau 38 : Effectifs de médecins généralistes libéraux en Tarentaise en 2012

Source : Source URPS Rhône-Alpes, Géosanté, mis à jour 09/2012

Les cartes de l'URPS Rhône-Alpes illustrent ci-dessous deux exemples de la faible densité de spécialistes installés en Tarentaise (zone de soins de proximité) par rapport à d'autres territoires rhônalpins.



Carte 37 : Répartition des soins en cardiologies et maladies vasculaires en Rhône-Alpes

Source : Source URPS Rhône-Alpes, Géosanté, mis à jour 09/2012

Le CHAM est réparti sur les 2 sites d'Albertville et Moûtiers depuis 2004. Le Centre Hospitalier de Moûtiers comprend des urgences et SMUR, services de chirurgie en traumatologie (saisonnier), des services d'hospitalisation et Unités de Soins de Longue Durée. Le court séjour représente : 28 lits à Moûtiers (92 en hiver). Le moyen et long séjour représentent : 150 lits à Moûtiers. Des consultations externes se développent notamment les consultations mémoire, ORL, pneumologie, radiologie...Des consultations spécialisées, réservées aux patients hospitalisés, sont proposées : équipe de liaison de soins en addictologie (ELSA) ; équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) ; unité mobile de gériatrie (UMG) ; dermatologie ; explorations fonctionnelles vasculaires.

Le Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice comprend 152 lits répartis de la façon suivante : service de médecine (24 lits) ; service de chirurgie (40 lits) avec 2 spécialités de chirurgie viscérale et de chirurgie orthopédique et traumatologique; service de maternité (12 lits), unité d'Hébergement de Courte Durée (6 lits).

Des consultations externes et/ou avancées sont organisées, dont la cardiologie (avec épreuves d'effort), la dermatologie, l'ophtalmologie, la chirurgie viscérale, la chirurgie orthopédique, la chirurgie réparatrice (depuis mai 2011), l'anesthésie, l'addictologie et des consultations mémoires labellisées.

La filière gérontologique de Tarentaise, basée sur la trajectoire de vie de la personne âgée, est en cours de structuration. Elle s'inscrit dans la continuité du réseau gériatrique existant. Cette filière est co-pilotée par les établissements hospitaliers de proximité et le Conseil général, avec une concertation hebdomadaire. Les objectifs de cette organisation consistent notamment à :

- Améliorer la qualité de l'accueil des personnes âgées aux urgences,
- Mieux gérer les hospitalisations des personnes âgées avec les courts séjours gériatriques,
- Développer la collaboration entre les acteurs hospitaliers et les acteurs du domicile.

L'offre hospitalière en Tarentaise est en cours de réorganisation, depuis la décision de l'Agence Régionale de Santé de ne pas poursuivre le projet d'hôpital unique à la Bâthie. Un projet de réorganisation de l'offre médico-sociale est à l'œuvre et redéfinira les contours de l'offre de soins de proximité sur le territoire.

- Pour compléter l'offre en place, des projets sont en cours : la Communauté de Communes des Versants d'Aime met, par exemple, actuellement en place une Maison de Santé qui permettra de regrouper les professionnels de la santé et de proposer un ensemble de soins. Moûtiers mène par ailleurs une réflexion sur un projet de maison médicale. Un projet de maison de santé a été lancé à Bourg-Saint-Maurice et un projet de maison et pôle de santé à Bozel.
- Le territoire est confronté à la saisonnalité et aux difficultés de l'afflux touristique qui atteignent le fonctionnement de l'ensemble des services médicaux.
 - Engorgement des services d'urgence, ou des services de médecine liés aux traumatologies des sports d'hiver,
 - Difficultés de recrutement à la fois pour embaucher du personnel saisonnier, et pour fidéliser et maintenir les compétences. Dans certains services sociaux, les salariés préfèrent se diriger vers des emplois saisonniers plus rémunérateurs.
 - L'avenir de l'offre de soins en station pose par ailleurs question au regard de l'augmentation des coûts d'installation des professionnels de santé. Les communes supports de stations voient ainsi s'installer des cabinets étrangers qui n'ouvrent que pendant la période hivernale et dont le nombre varie significativement selon les années. Ceux-ci sont liés par contrat à des opérateurs touristiques étrangers, et n'assurent par conséquent aucun service « public ».

- La Tarentaise est en effet un territoire en perpétuelle mouvance notamment en matière de présence de médecins sur le territoire. Ce-dernier est en effet partagé entre ceux présents à la saison et les permanents, or le nombre de médecins installés à l'année dans la région est en diminution constante. Le développement d'une offre de soins libérale de proximité est donc un enjeu essentiel.

4.6.2.3. UNE OFFRE DE SERVICES POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À RENFORCER

La configuration géographique et économique de la Tarentaise influe sur les besoins et l'organisation des modes de garde, en tant que service de proximité. Trois populations (résidents, saisonniers et touristes) se combinent avec des besoins différents. De multiples autres facteurs, générant une réelle complexité sur le mode de garde adapté, doivent être pris en compte : organisation des transports, compatibilité avec le travail...

- Le territoire compte un fort taux de personnes très dépendantes qui restent à domicile, et s'appuient notamment sur une solidarité familiale. Plusieurs constats sont posés autour d'un manque de personnels formés, de soins infirmiers ainsi que médicaux pour couvrir l'ensemble des besoins de ces publics dépendants à domicile.
- La Tarentaise est couverte par des associations d'aide à domicile en milieu rural, réparties sur les 4 cantons, et localisées à Aigueblanche, Aime, Bozel et Moûtiers. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du canton de Moûtiers (ou SIERSS) gère plusieurs services dédiés aux personnes âgées (soins infirmiers à domicile, aide directe à la personne, restauration à domicile, téléalarme, service de transport accompagné sur la base du bénévolat...). Le Service Etoile basé à Bourg Saint Maurice et géré par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, est un service de coordination de proximité pour les personnes âgées de plus de 60 ans autonomes et les adultes handicapés.
- Les services d'aide à domicile sont accompagnés de soins infirmiers et de restauration à domicile, permettant d'assurer ainsi le maintien à domicile des personnes âgées.
- Le recrutement de personnel demeure cependant problématique, dans une situation où le personnel présent se dirige facilement vers des activités touristiques lors du démarrage de la saison hivernale. Les entreprises de services souffrent donc indirectement de la saisonnalité. Pour lutter contre ce problème, un travail important a été fourni sur l'image de ces métiers. Depuis 2005, un plan d'action visant à accompagner le développement des services à la personne a été lancé en Savoie. Des formations courtes et en alternance sont proposées comme la formation GEIQ qui a été initiée en 2010. Le GEIQ ADI propose à titre d'exemple un parcours de formation d'une durée d'un an visant la délivrance du titre d'assistante de vie aux familles. Le taux de sortie de cette formation individualisée vers l'emploi est très positif.

4.6.2.4. UN MANQUE D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES

- Parmi les services aux personnes âgées, on comptabilise 7 structures d'hébergement pour 458 places.
- La Tarentaise est donc sous-équipée au regard de la population en place. On comptabilise 719 lits pour 100 000 habitants alors que la moyenne française est de 990 lits, 1 014 en Savoie et 1 168 dans le territoire d'Albertville-Ugine. En prévision du vieillissement de la population, **le développement de l'accueil des personnes âgées constitue un véritable enjeu.**
- L'EPHAD d'Aigueblanche a ouvert ses portes en juillet 2013 et propose 80 lits (avec 12 places d'accueil pour personnes atteintes d'Alzheimer et 12 places pour personnes handicapées vieillissantes des Papillons Blancs) et 6 accueils de jour, dans une résidence médicalisée de 5 000 m². La Tarentaise restera néanmoins encore sous-équipée en matière d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
- La COVA a par ailleurs lancé une démarche « prospective » sur la question du vieillissement sur son territoire.

4.6.2.5. UNE OFFRE RÉDUITE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Une seule structure d'accueil pour personnes handicapées est en fonctionnement en Tarentaise (un foyer de vie de 12 personnes). Par ailleurs, à Aigueblanche, un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) est en service.
- Il faut se rendre dans le territoire d'Albertville Ugine pour trouver 4 structures d'hébergement qui réunissent 59 places. Rapportée au nombre d'habitants l'offre du territoire d'Albertville Ugine est inférieure à la moyenne nationale (101 lits pour 100 000 habitants contre 172 en France).

4.6.2.6. DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE EN DÉVELOPPEMENT

- 17 structures de garde d'enfants en fonctionnement permanent, dont 10 en multi-accueil (crèche et halte garderie) sont en service en Tarentaise elles proposent 313 places tout au long de l'année et jusqu'à 355 places en hiver. La possibilité de création de micro-crèches, à partir de 2007, a permis d'apporter une réponse de proximité pour l'accueil de la petite enfance, parfaitement bien adaptée à un territoire aussi contraint que la Tarentaise. 4 micros-crèches sont en service dans le territoire et trois sont en projet.
- 450 assistantes maternelles et familiales agréées sur les quatre cantons, 259 en activité et 775 enfants gardés

4.6.3. L'OFFRE DE FORMATION

4.6.3.1. UN NIVEAU DE FORMATION MOINS ÉLEVÉ QU'AU NIVEAU RÉGIONAL

- Le niveau de qualification moyen de la population est moins élevé que la moyenne régionale : 10 % de la population active est sans diplôme en Tarentaise, quand seulement 11 % est diplômé de l'enseignement supérieur, contre 17 % en Région Rhône-Alpes.

| Diplômes | Population active | % |
|-----------------------------|-------------------|------|
| Aucun diplôme | 2 735 | 10 % |
| BAC | 6 450 | 23 % |
| BAC+2 | 4 081 | 14 % |
| CAP-BEP | 9 299 | 33 % |
| CEP-BEPC | 2 686 | 9 % |
| Diplôme de niveau supérieur | 3 082 | 11 % |

Tableau 39 : Répartition de la population active par niveau de diplôme en 2008

Source : INSEE RG 2008

4.6.3.2. UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION LIMITÉE

- Le Territoire compte 14 écoles maternelles, et 62 écoles élémentaires. Le maintien des écoles dans les villages est de première importance dans un contexte topographique difficile : éloignement des villages, enneigement, saisonnalité.
- 5 collèges sont localisés à Aime, Bourg-Saint-Maurice, Bozel, et à Moûtiers (2 collèges).
- Le territoire dispose de 2 lycées d'enseignement général, et un lycée professionnel. Celui-ci propose des formations initiales (lycée de Moûtiers) orientées sur la mécanique, la restauration, les services hôteliers, la comptabilité et le secrétariat.
- Quelques formations professionnelles sont proposées, notamment en lien avec la construction, la santé, les métiers saisonniers en lien avec la montagne.

| Etablissements d'enseignement | |
|--------------------------------------------------|----|
| Ecole maternelle | 14 |
| Ecole élémentaire | 62 |
| Collège | 5 |
| Lycée d'enseignement général et/ou technologique | 2 |
| Lycée d'enseignement professionnel | 1 |

Tableau 38 : Nombre d'établissement d'enseignement en 2010

Source : INSEE, Base permanente des équipements

4.6.4. L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

4.6.4.1. UNE OFFRE CULTURELLE CONCENTRÉE EN STATIONS ET PRINCIPALEMENT DESTINÉE AUX TOURISTES

Les manifestations culturelles sont principalement orientées vers un public touristique, avec un agenda souvent calé sur les périodes hivernales et estivales : « Académie Festival des Arcs » aux Arcs, « Festival Les Musicimes » à Courchevel, « Musica Val » à Val-d'Isère, etc.

Il en résulte :

- Un « déséquilibre » analogique entre l'offre culturelle en vallée et en stations au profit de ces dernières. La localisation de 22 cinémas en est un exemple : 3 localisés en vallée (Moûtiers, Brides-les-Bains, Bourg-Saint-Maurice) et une douzaine en stations ouverts uniquement en saisons touristiques. La Tarentaise dispose de 8 salles spécialisées dont 3 en fond de vallée. Globalement, le nombre de cinémas en Tarentaise a fortement baissé ces dernières années.
- Une faiblesse de l'offre culturelle pendant l'intersaison ; La population bénéficie de la proximité du Dôme-Théâtre à Albertville qui propose une programmation culturelle pluridisciplinaire de qualité et qui a récemment mis en place une offre de spectacles décentralisés sur le territoire de la Tarentaise.
- La Communauté des Versants d'Aime affirme un positionnement fort sur la culture et les arts : mise en œuvre d'un Festival de Théâtre depuis 2004, ouverture récente de la Maison des Arts autour des artisans et artistes, projet d'école de musique couplée à un centre de loisir (livraison prévue pour 2014)
- Le territoire bénéficie d'un certain dynamisme associatif avec 67 associations recensées en 2005. Malgré cela, on note un certain manque de professionnalisation lié à la saisonnalité, au manque d'infrastructures, au manque de moyens financiers, matériels, et humains. La mise en réseau des acteurs gagnerait à professionnaliser l'activité culturelle.

- Les évènements culturels à destination des habitants sont cependant en constante progression grâce notamment aux acteurs locaux, à la décentralisation de l'offre du Dôme Théâtre d'Albertville mais également aux contrats de développement. Depuis 5-6 ans, le nombre de rendez-vous destinés à la population locale en intersaison et en fond de vallée. On dénombre ainsi aujourd'hui quelques évènements réguliers comme :
 - Le festival de théâtre d'Aime « un automne sur les planches » ;
 - Le festival « de la danse en Tarentaise » ;
 - 3 festivals de musiques actuelles (Hautecouleurs, Primavera à Bozel, Les Illettes à Bourg Saint Maurice) ;
 - Festival Jazz en Tarentaise.

Plus récemment ont été créés :

- « Livre en fête » à Aime ;
- Le Salon du livre et de l'image à Salins-les-Thermes ;
- Le festival de théâtre amateur « Actes Sééz ».

4.6.4.3. UN TERRITOIRE PARTICULIÈREMENT BIEN POURVU EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le territoire est empreint d'une tradition sportive forte qui a façonné son identité :

- Grands évènements, grands sportifs, grands équipements,
- La Tarentaise est l'un des territoires de Rhône-Alpes qui accueille le plus de manifestations sportives de niveau international : ski et snowboard, bobsleigh, canoë et kayak, cyclisme, patinage, parapente. Récemment Val d'Isère a accueilli les Championnats du Monde de ski en 2009.
- L'accueil des Jeux Olympique a enrichi les équipements sportifs de la vallée : piste de bobsleigh de La Plagne, grand tremplin de Courchevel notamment.

| | Equipements sportifs | % équipement Tarentaise | Nb équipements / population |
|------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Aime | 32 | 7,5 | 0,38 |
| Bourg-St-Maurice | 143 | 33,3 | 0,98 |
| Bozel | 124 | 28,9 | 1,38 |
| Moûtiers | 130 | 30,3 | 0,82 |
| Tarentaise | 429 | 100 | 0,89 |
| Savoie | 1 910 | | 0,50 |

Tableau 39 : Equipements sportifs en Tarentaise

Source : Recensement DDJS, Diagnostic Projet de Territoire Tarentaise – 2006

- Par ailleurs, en adéquation avec la fréquentation touristique, le territoire offre une large gamme d'équipements sportifs destinés à cette clientèle touristique : golf (6), tennis (95), piscines ou centres nautiques (13), patinoires (8), murs d'escalade, etc. Au total, le territoire **propose plus de 400 équipements sportifs**.
- Pourtant ces équipements « touristiques » ne sont pas nécessairement utilisés par la population locale du fait de leur éloignement et de leur période d'ouverture en saison. Celle-ci se dirige vers les équipements sportifs de fonds de vallée qui restent insuffisants. Certains manques apparaissent tels que : un boulo-drome couvert, un stade synthétique, des tennis couverts de fonds de vallée, des pistes cyclables de fonds de vallées, etc.

4.6.5. LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

4.6.5.1. UNE BONNE COUVERTURE DU TERRITOIRE EN ADSL, AVEC NÉANMOINS DE GRANDES DISPARITÉS TERRITORIALES EN TERMES DE DÉBITS ET D'USAGES POUR LES UTILISATEURS FINAUX

La Tarentaise est un territoire de montagne, a priori peu favorable au marché des communications électroniques, bénéficiant toutefois globalement d'une « bonne » couverture en termes d'infrastructures, notamment grâce aux déploiements d'un réseau de collecte en fibre optique réalisés pour les JO d'Albertville en 1992.

Au-delà de cette « bonne couverture » du territoire, il existe de grandes disparités territoriales en Tarentaise concernant les débits disponibles pour les utilisateurs finaux, particuliers ou entreprises, ainsi que des besoins différents d'une commune à une autre.

En effet, l'accès à Internet haut débit jusqu'à l'abonné est actuellement très majoritairement obtenu sur la boucle locale « cuivre » de France Télécom et par les technologies DSL avec pour points de raccordement des usagers le central téléphonique (NRA). Dès lors, l'on constate un affaiblissement des débits disponibles en fonction de l'éloignement de l'abonné du NRA. En effet, au-delà de 5 à 6 km du NRA, les débits disponibles deviennent très limités. Ainsi, en Tarentaise, seuls les principaux centre-bourgs de Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice, Aime et Saint-Bon-en-Tarentaise bénéficient aujourd'hui de NRA dégroupés et donc d'une offre « Triple Play » permettant à différents opérateurs de proposer une offre commerciale intégrant trois services (téléphonie fixe + accès Internet + télévision via une « box ») dans le cadre d'un contrat unique. De plus, si une certaine concurrence existe sur ces territoires en matière d'offre disponible, elle l'est à partir d'une offre techniquement produite par France Télécom (réseau cuivre final de l'opérateur historique), avec pour conséquence une dégradation des services due à l'espace économique contraint par cette revente. De même, il existe en Tarentaise encore quelques zones d'ombre (zones inéligibles à l'ADSL), ainsi que de nombreuses zones grises (débits inférieurs à 2 Mb/s).

4.6.5.2. DU HAUT DÉBIT AU TRÈS HAUT DÉBIT : LE PROJET DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Pour éviter une "seconde fracture numérique" et renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Savoie pour les entreprises, les particuliers et les touristes, le Département a pris en 2012 l'initiative d'approuver un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Ce document articule les intentions des opérateurs privés et les interventions des collectivités locales, en vue de la desserte Très haut débit du territoire départemental. Ce schéma, à caractère indicatif, est basé sur un scénario de déploiement de la fibre optique "jusqu'à l'abonné", technologie considérée comme apte à constituer une infrastructure pérenne, adaptée aux nécessités de neutralité et de concurrence entre opérateurs, et évolutive face aux besoins futurs de la société numérique. L'objectif du SDTAN est de couvrir 90% du territoire de la Savoie en une décennie.

Dans le respect de ce scénario, le Département souhaite mettre en œuvre une délégation de service public pour la construction, la gestion, et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit à l'échelle du département (hors les 43 communes couvertes par les opérateurs privés dans les agglomération de plaine). Sous réserve d'un environnement réglementaire et financier favorable à son enclenchement opérationnel, ce projet majeur permettrait de voir la situation de la Tarentaise améliorée à l'horizon 2025 avec une couverture avant 2020 de la moitié de la zone à traiter

4.6.5.3. LA SPÉCIFICITÉ DES STATIONS TOURISTIQUES

Développée depuis le début des années 2000, la technologie Wifi, puis WifiMax, a rendu des services appréciables aux secteurs non couverts par l'ADSL. Une majorité des stations ou des établissements hôteliers et touristiques sont ainsi couverts par des boucles Wifi développées par des opérateurs régionaux.

L'autre solution majeure pour les touristes et les résidents reste l'Internet mobile (clés 3G, smartphones, tablettes...).

Ces technologies sont néanmoins tributaires des débits disponibles sur les réseaux de collecte jusqu'aux points hauts (pylônes) le plus souvent raccordés au réseau principal par voie hertzienne, souvent encore insuffisants, compte tenu des forts effets de pointe (usages accentués en début de journée et au retour de la journée de ski).

Ainsi, afin d'améliorer l'offre envers les usagers finaux, il s'agirait là encore essentiellement de renforcer par fibre optique la collecte de ces points.

4.6.6. SYNTHÈSE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

| Aujourd'hui | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des pôles d'équipements structurants sur le territoire • Une offre de services plus ou moins complète et intégrée pour le maintien à domicile quelque peu nuancée par un manque d'effectifs • Des formations proposées dans le domaine des activités liées à la montagne • De nombreux équipements sportifs disponibles, malgré un déséquilibre entre les fonds de vallée et les stations touristiques • Une bonne couverture ADSL malgré les disparités territoriales | <ul style="list-style-type: none"> • Un déséquilibre de la demande en saison touristique et hors touristiques aboutissant à une gestion difficile en termes d'offre (équipements de santé insuffisants en période touristique, engorgement des services d'urgence...) • Un manque général de médecins généralistes/ spécialistes/ dentistes • Des équipements d'accueil pour les personnes âgées et populations spécifiques insuffisants • Déficience d'une offre de formation d'enseignement supérieur • Desserte numérique inégale sur le territoire |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le succès touristique et la croissance démographique (rentabilité des équipements) | <ul style="list-style-type: none"> • Des territoires isolés sous-équipés du fait de l'éloignement des pôles d'équipements et de service • Une perte d'attractivité auprès des permanents |
| Enjeux | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir dans le cadre du SCOT à la création ou à la modernisation d'équipements communs que ce soit dans la santé (hôpital), les loisirs (salle de spectacle, salles de sport) • Encourager la pratique culturelle à l'intérieur du territoire tout en continuant à accueillir l'offre extérieure • Veiller à rééquilibrer et adapter l'offre d'équipements et de service en fonction des activités saisonnières | |

4.7. Mobilité et déplacements

4.7.1. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

La compréhension de la mobilité locale sur le territoire passe par une analyse des comportements des personnes avec le territoire au travers de deux indicateurs : les mouvements pendulaires existants (trajets domicile-travail) et le taux de motorisation des ménages.

4.7.1.1. DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL INTERNES MAJORITAIRES

Les mouvements pendulaires existants sur un territoire peuvent être évalués grâce à un recensement spécifique mené par l'INSEE. En 2008, près de 35 000 personnes résident et/ou travaillent en Tarentaise. Sont comptabilisées :

- les personnes résidant et travaillant en Tarentaise ;
- les personnes résidant en Tarentaise et travaillant à l'extérieur du territoire ;
- les personnes travaillant en Tarentaise mais résidant hors du territoire.

Les déplacements domicile-travail se font très majoritairement en interne au territoire de la Tarentaise : 75 % des déplacements sont réalisés par des personnes qui résident et travaillent au sein même du territoire.

Parmi ces déplacements internes, deux types de trajets se distinguent :

- les déplacements internes aux communes, qui sont majoritaires : 47 % de la totalité des déplacements domicile-travail. Ce sont 16 500 personnes travaillant dans leur commune de résidence ou dans la station associée. Les trois bassins de fond de vallée Moûtiers, Aime et Bourg-Saint-Maurice sont les plus autonomes en termes d'emplois et possèdent un nombre de déplacements domicile-travail internes élevé. Ces déplacements quotidiens de proximité sont les plus à même d'être reportés sur des lignes de transport en commun dans la mesure où un service efficace est mis en œuvre ;
- les déplacements intercommunaux, qui sont également importants avec 27 % de la totalité des déplacements domicile-travail, concernent 9 500 personnes. Les principaux flux se font en fond de vallée et convergent vers les deux principaux bassins d'emplois que constituent Bourg-Saint-Maurice et Moûtiers. Il existe peu d'interaction entre ces deux centralités : Bourg-Saint-Maurice constitue le bassin d'emploi principal de la Haute Tarentaise, tandis que Moûtiers attire principalement des personnes habitant à l'aval du tunnel du Siaix.

Les 25 % des déplacements domicile-travail restants se font avec l'extérieur du territoire.

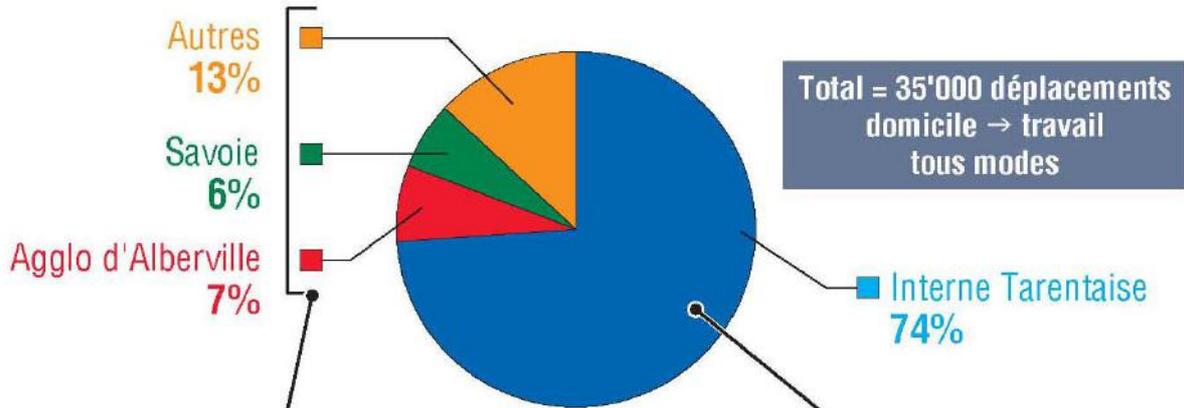
La Tarentaise, et en particulier les stations, attirent près de 7 700 personnes qui résident hors du territoire. Il s'agit :

- pour 4 400 d'entre elles, de personnes habitant dans des communes hors Savoie, parfois très éloignées du territoire, voire situées à l'étranger. Ce sont pour la grande majorité des saisonniers qui, durant leur période de travail, résident en Tarentaise. Elles ne doivent donc pas être associées à des déplacements pendulaires quotidiens de longue distance³⁰ ;
- de personnes résidant en Savoie (1 600 personnes) qui travaillent pour la plupart sur Moûtiers, et dans une moindre mesure sur Bourg-Saint-Maurice ;
- de 1 700 personnes habitant sur l'agglomération d'Albertville et travaillant sur le bassin d'emploi de Moûtiers.

Globalement, le territoire de Tarentaise est très autonome en termes d'emplois : peu de déplacements domicile-travail, 1 400 au total (moins de 1 % du total des déplacements recensés) se font depuis la Tarentaise vers l'extérieur du territoire. Les principaux flux sortants sont issus de communes situées en entrée de territoire, dans l'aire de rayonnement du bassin d'emploi d'Albertville.

³⁰ Il s'agit des saisonniers présents au moment de l'enquête du RG INSEE, en nombre inférieur au total des saisonniers identifiés au chapitre 4.3.1.3

Répartition des déplacements tous modes ayant pour origine et/ou destination une commune de Tarentaise



| DEPUIS LA TARENTEISE | | |
|----------------------------------|--------------|----|
| Vers Albertville (agglo) | 600 | 2% |
| Vers Savoie | 300 | 1% |
| Vers autres (France + Etrangers) | 500 | 1% |
| TOTAL | 1'400 | |

| VERS LA TARENTEISE | | |
|------------------------------------|--------------|-----|
| Depuis Albertville (agglo) | 1'700 | 5% |
| Depuis Savoie | 1'600 | 5% |
| Depuis autres (France + Etrangers) | 4'400 | 13% |
| TOTAL | 7'700 | |

| DEPLACEMENTS EN TARENTEISE | | |
|---------------------------------|--------|-----|
| Internes aux communes | 16'500 | 47% |
| Entre communes de la Tarentaise | 9'400 | 27% |

- La majorité des déplacements domicile-travail se fait en interne.
- Des stations qui emploient de nombreux saisonniers, ce qui explique le nombre important de déplacements domicile-travail depuis la Savoie, le reste de la France et l'étranger.
- Des flux pendulaires importants entre Albertville et le bassin de Moutiers.

Source: fichier INSEE - MOBPRO2008 - Recensement de la population 2008

Figure 11 : Déplacements domicile-travail

4.7.1.2. UN ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES EN FORTE CROISSANCE

En 2009, le nombre moyen de ménages possédant au moins 2 véhicules en Tarentaise est de 39.7 %, soit quasi équivalent à la moyenne départementale de 39.2 %. Cependant, ce taux est en forte augmentation sur le territoire, avec une évolution de 27 % entre 1999 et 2009, pour une progression de 16 % sur l'ensemble du département.

Les communes pour lesquelles les ménages sont les plus équipés en automobiles sont celles situées sur les coteaux, en marge des accès aux stations : Feissons-sur-Salins (55 %), Saint-Oyen (57 %), Le Bois (58.9 %), Fontaine-le-Puits (74.1 %).

Inversement, ce taux de ménages possédant au moins 2 véhicules est plus faible sur les communes plus autonomes. La commune de Moûtiers présente un taux particulièrement faible, de 19.6 %. C'est la seule commune pour laquelle le nombre de personnes possédant au moins 2 voitures a légèrement baissé depuis 1999 (19.9 %).

Synthèse :

Le territoire de la Tarentaise est très autonome en termes d'emploi. Les déplacements pendulaires se font de fait majoritairement en interne, au sein même des communes et des stations, ainsi qu'en convergence vers les deux bassins d'emploi que sont Bourg-Saint-Maurice et Moûtiers.

Ces déplacements pendulaires de proximité sont les plus susceptibles d'être réalisés par des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Cependant, malgré cette proximité de l'emploi, le nombre de voitures par ménage tend à augmenter fortement sur la globalité du territoire, et ce principalement dans les communes en marge des voies d'accès principales.

4.7.2. LA RN90 : ÉPINE DORSALE DU RÉSEAU ROUTIER

Le territoire du SCoT dispose d'une entrée routière majeure directement connectée au réseau autoroutier en aval de l'agglomération Albertvilloise. L'axe RN90 assure ainsi une liaison routière efficace sous forme de route pour automobiles à 2x2 voies entre le réseau autoroutier national et la Tarentaise, garantissant une bonne accessibilité routière au territoire.

Celui-ci dispose par ailleurs de quatre autres connexions avec l'extérieur, toutes assurées par des routes départementales présentant des caractéristiques montagnaises marquées et fermées en hiver :

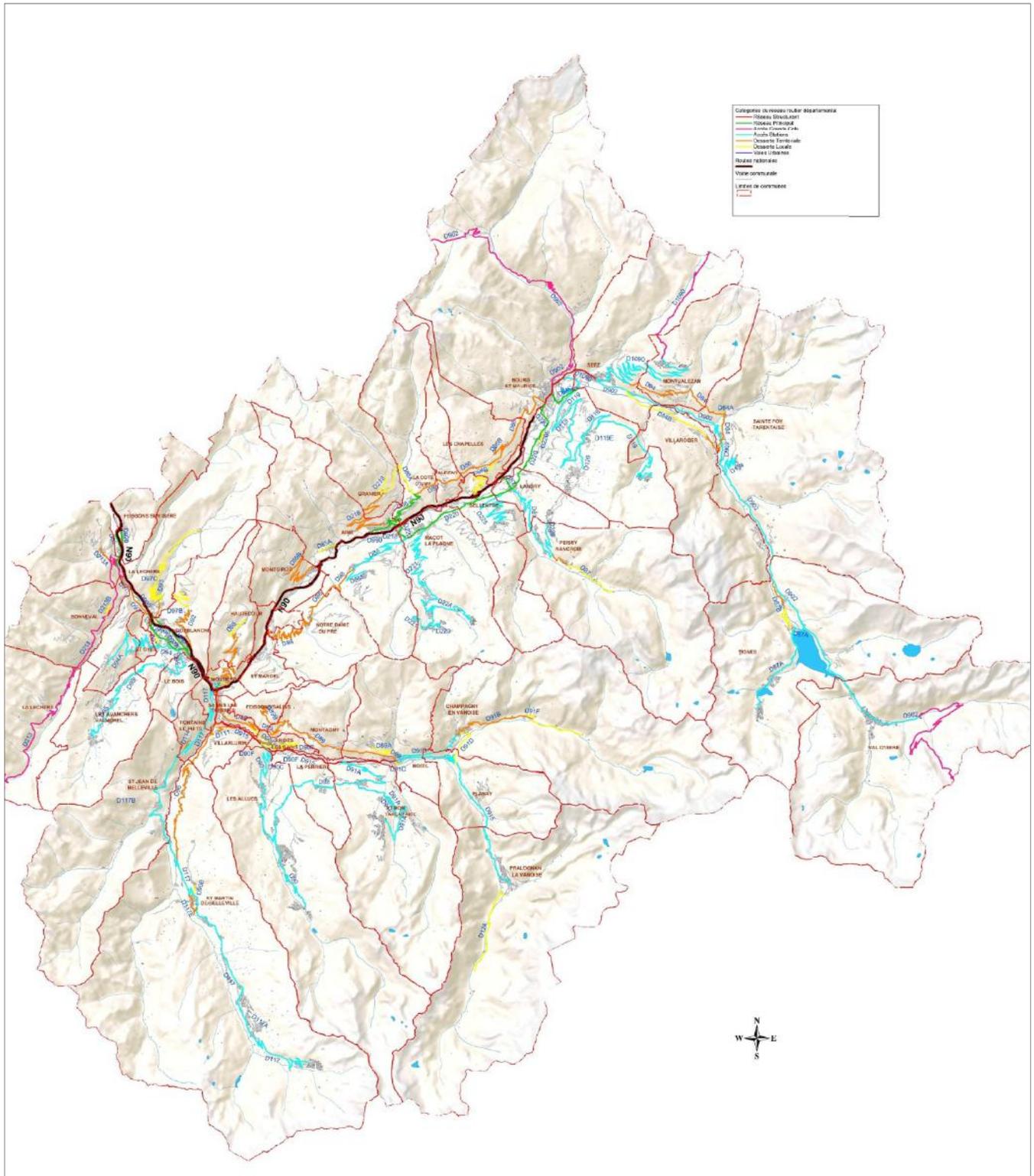
- le cornet de Roselend qui assure une connexion entre Bourg-Saint-Maurice et le massif du Beaufortain ;
- le col du petit Saint Bernard permettant l'accès direct à l'Italie depuis Bourg-Saint-Maurice ;
- deux cols reliant la Tarentaise et la Maurienne : le col de la Madeleine via la RD213 depuis Feissons-sur-Isère en entrée de territoire, et le col de l'Iseran, après Val d'Isère (plus haut col des Alpes).

La situation enclavée et frontalière de la Tarentaise se retrouve dans l'organisation de son réseau routier interne.

Celui-ci se structure en couloir autour de la RN90 qui se poursuit après Moûtiers jusqu'à Bourg-Saint-Maurice selon un profil très routier. Cet axe constitue l'épine dorsale de la Haute Tarentaise vers laquelle converge l'ensemble du réseau départemental qui dessert notamment les stations.

Cette double fonctionnalité de la RN90, comme axe d'entrée et collecteur de toutes les voiries du territoire, a pour conséquence majeure la création de deux nœuds routiers conséquents :

- Moûtiers, qui constitue le point d'accès à tout le territoire et à partir duquel le réseau se scinde en trois pour la desserte de la Vallée des Belleville, la Vallée de Bozel et la Haute Tarentaise ;
- Bourg-Saint-Maurice, où convergent les voies de desserte des principales stations de la Haute Tarentaise : la Rosière, Tignes, Val d'Isère et Les Arcs.



Carte 39 : La hiérarchie du réseau routier

Source : Conseil Général de Savoie

4.7.3. L'USAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

4.7.3.1. UNE ÉVOLUTION ANNUELLE DES TRAFICS PEU MARQUÉE

Les trafics existants sur le territoire peuvent être découpés en quatre bassins versants déterminés selon les voies d'accès principales d'après la figure 7:

- la Haute Tarentaise desservie par la RN90 au-delà de Moûtiers ;
- la vallée de Bozel irriguée par la RD915 ;
- la vallée des Belleville via la RD117 depuis Moûtiers jusqu'à Val Thorens ;
- le bassin de Valmorel via la RD95.

Les poids de ces bassins dans le volume global des trafics sont très différents : la Haute Tarentaise et la vallée de Bozel regroupent respectivement autour de 13 500 et 11 500 véhicules par jour, soit quatre à cinq fois plus que les volumes drainés sur la Vallée des Belleville (3 000 véhicules par jour) et sept fois plus qu'en accès à Valmorel (2 000 véhicules par jour).

Sur les dix dernières années, les trafics sont globalement stables sur l'ensemble des bassins avec une hausse annuelle maximale sur la vallée de Bozel qui connaît une croissance moyenne des trafics d'un peu plus de 0.5 % par an.

4.7.3.2. UN TRAFIC JOURNALIER MOYEN ACCEPTABLE

En entrée de territoire sur la RN90, le trafic moyen journalier s'élève à plus de 20 000 véhicules par jour.

La répartition de ces charges au niveau de Moûtiers correspond à l'armature du réseau :

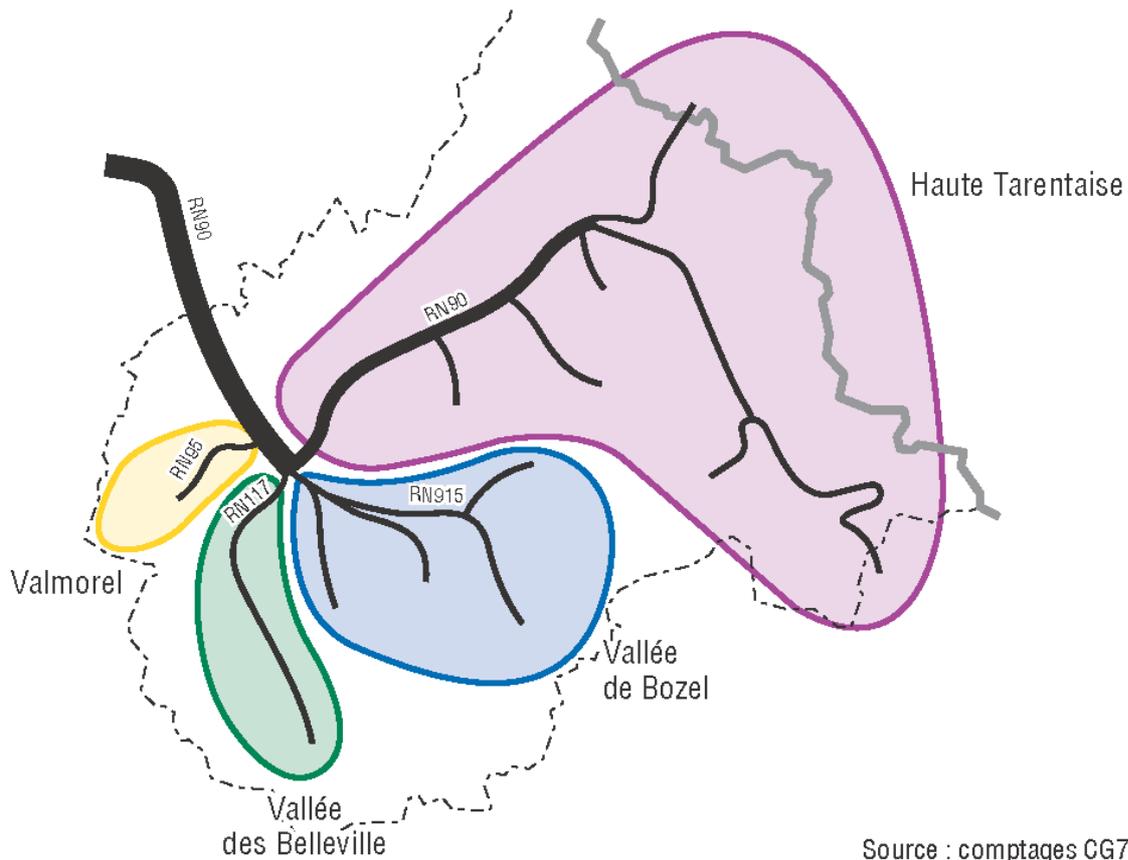
- des volumes importants sur les voiries de collecte des deux bassins principaux, la répartition se faisant à parts quasi égales entre la Haute Tarentaise (près de 13 500 véhicules par jour) et la vallée de Bozel (plus de 11 500 véhicules par jour) ;
- des volumes de trafic moins importants en accès à la vallée des Belleville : un peu plus de 3 000 véhicules par jour, en lien avec une reprise des charges en accès à Val Thorens par le téléphérique "3 Vallées Express" qui assure un accès direct depuis le réseau autoroutier (A43) au niveau d'Orelle en Maurienne ;
- des volumes faibles sur les routes départementales en accès aux stations, en adéquation avec la structure du réseau secondaire : de 2 000 véhicules par jour pour l'accès à Valmorel à 5 000 véhicules par jour pour accéder à Pralognan-la-Vanoise.

4.7.3.3. DES VOLUMES DE TRAFICS TRÈS IMPORTANTS EN POINTE

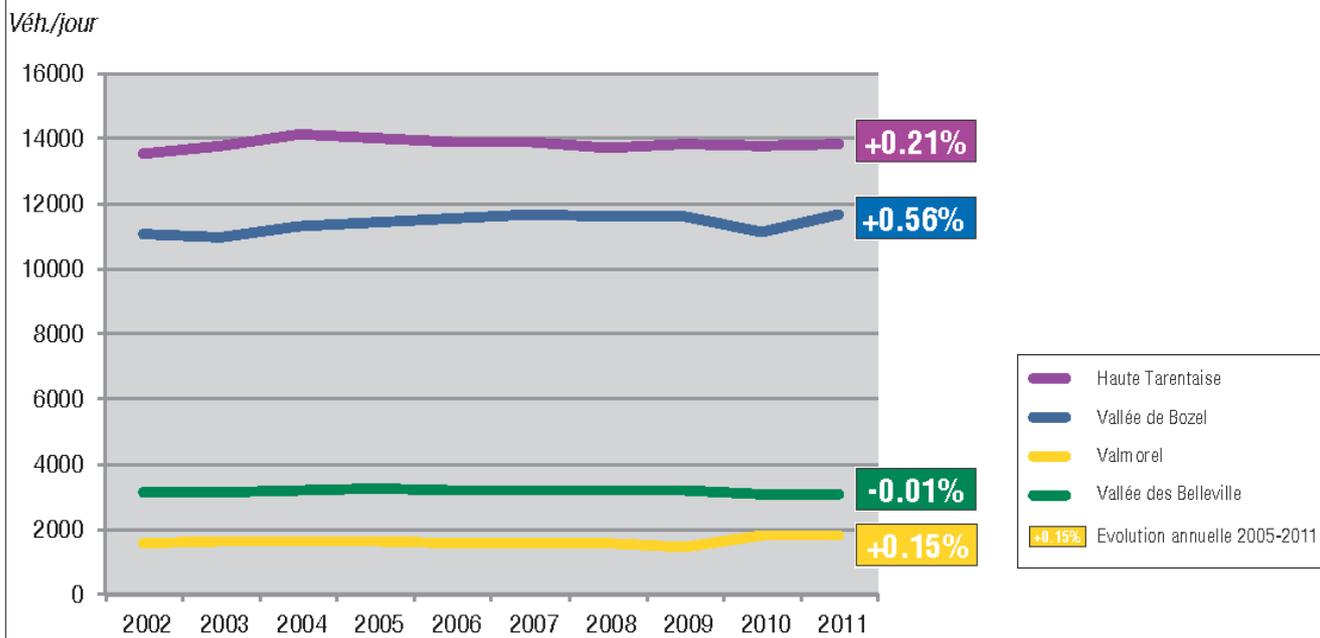
Le détail des comptages sur la période de pointe 2011, du 14 février au 15 mars : a permis de mettre en évidence les charges de trafic au jour de pointe, soit le samedi 26 février 2011.

En entrée de territoire, la RN90 accueille alors plus de 63 350 véhicules par jour, soit plus de trois fois la charge annuelle moyenne. Entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice, les charges diminuent progressivement jusqu'à 17 000 véhicules par jour environ en traversée de Bourg-Saint-Maurice. Globalement, le long de la RN90, les volumes de trafics sont doublés voire triplés selon les tronçons.

En montée en station, les augmentations de trafic sont du même ordre de grandeur, voire supérieures : les volumes sont multipliés par 4.5 entre Aime et Macôt-la-Plagne. Les charges dépassent les 10 000 véhicules par jour (accès à Courchevel et Macôt-la-Plagne) sur des routes départementales aux profils montagneux, sinueux et soumis aux aléas climatiques en hiver et aux risques naturels.

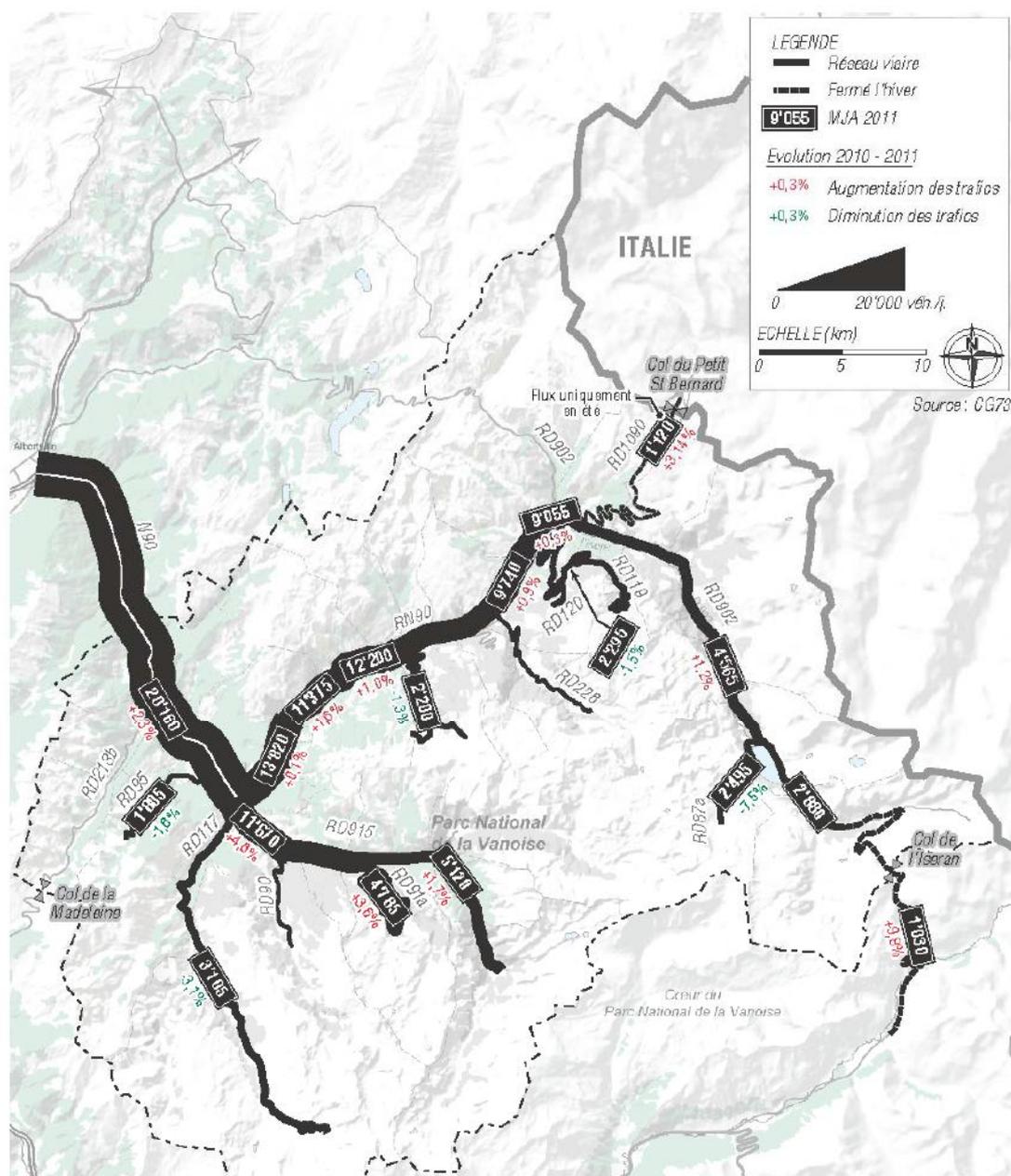


Source : comptages CG73



• **Stabilité globale des trafics sur les 10 dernières années**

Figure 12 : Evolution des trafics par bassins versants



- Des charges de trafics importantes en entrée du territoire sur la RN90 (>20'000 véh./j en moyenne).
- En sortie de Moûtiers, une répartition quasi équivalente entre la Haute Tarentaise et la vallée de Bozel.
- Les volumes de trafics diminuent progressivement le long de la RN90 et passent de 14'000 véh./jour en sortie de Moûtier à 9'000 véh./jour en entrée de Bourg-Saint-Maurice.
- Entre 2'000 véh./jour et 5'000 véh./jour sur les accès en station.

Figure 13 : Trafic Moyen Journalier Annuel 2011 et évolution 2010-2011

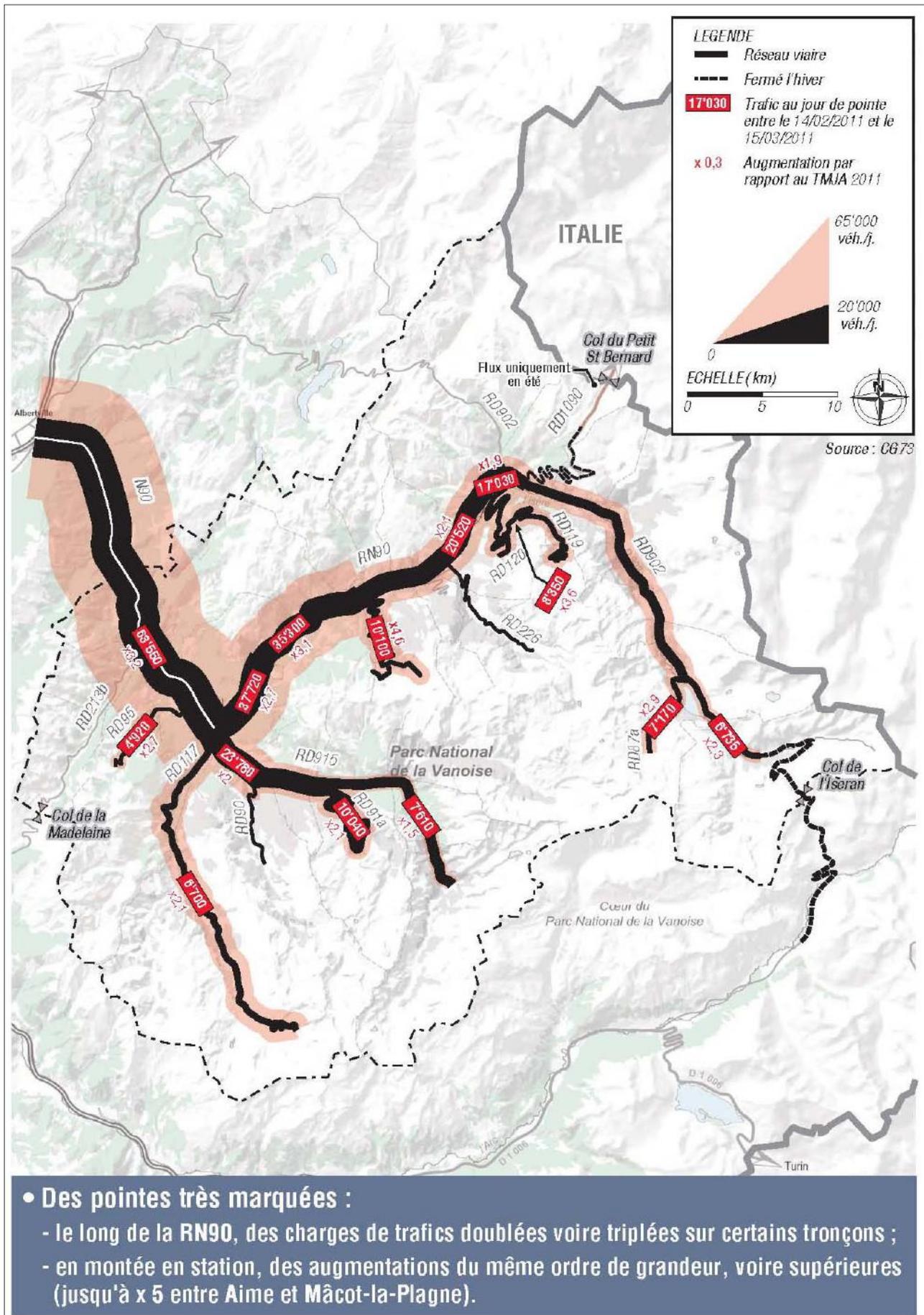


Figure 14 : Trafic au jour de pointe 2011 - le samedi 26 février

4.7.3.4. DES VOLUMES DE TRAFIC HÉTÉROGÈNES SUR L'ANNÉE

Le caractère touristique hivernal de la région se retrouve donc dans les volumes de trafic marqués par une forte saisonnalité.

Sur l'ensemble du réseau, les charges présentent de fortes variations, selon trois grandes périodes :

- une pointe hivernale liée à la très forte attractivité touristique des stations de ski ;
- une pointe estivale générée par le tourisme d'été ;
- un trafic d'inter-saison, représentatif des déplacements des résidents permanents.

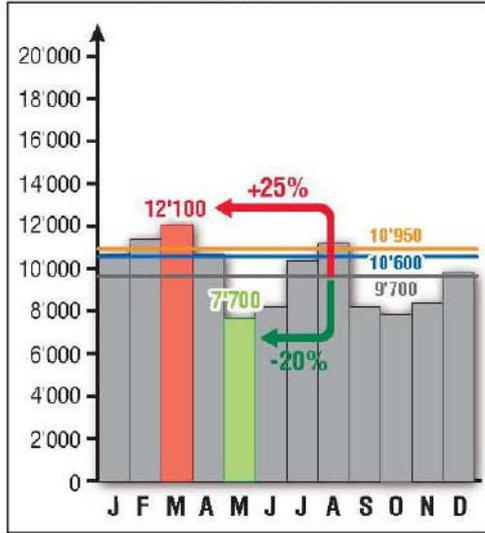
Le poids de ces variations varie selon le type de voirie considéré :

- en fond de vallée, sur la RN90 au niveau de Bonconseil et sur la RD915 au niveau de Brides-les-Bains, le trafic hivernal connaît une hausse de 25 % par rapport au trafic annuel. A l'intersaison, la baisse de trafic est également importante : -20 % par rapport au trafic moyen annuel ;
- en montée en station, la pointe hivernale est plus marquée qu'en fond de vallée, avec des hausses de 45 % à 80 % par rapport à la moyenne annuelle selon les montées en station considérées. Les volumes de trafics sont multipliés par trois voire par quatre par rapport à l'intersaison.

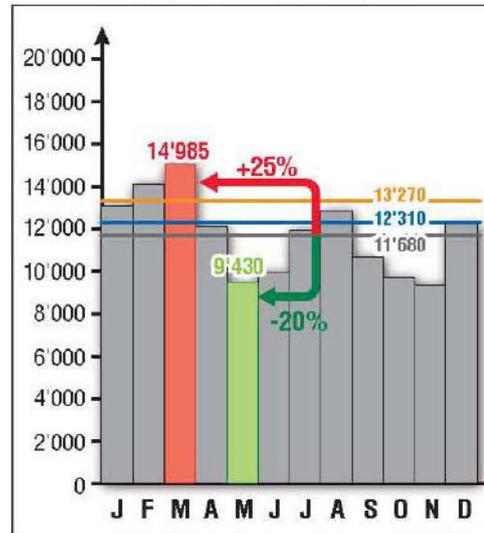
L'analyse des trafics à l'année permet également de mettre en évidence l'importance de la pointe estivale, assez marquée, qui représente en moyenne près de 85 % de la pointe hivernale, certes plus étalée dans le temps et dans l'espace.

Fond de Vallée

RN90 / Bonconseil

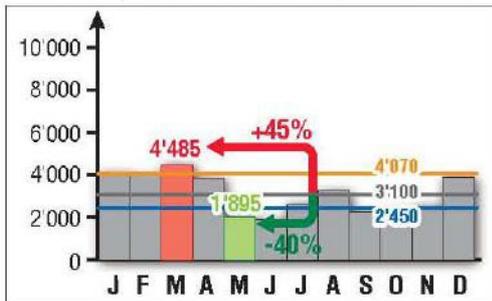


RN915 / Brides les Bains

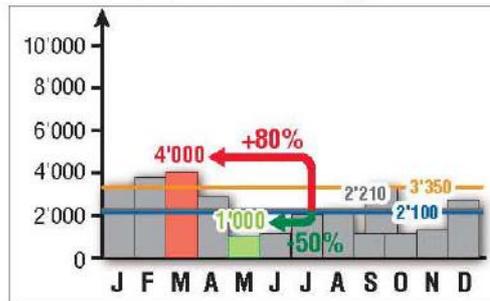


Montées en station

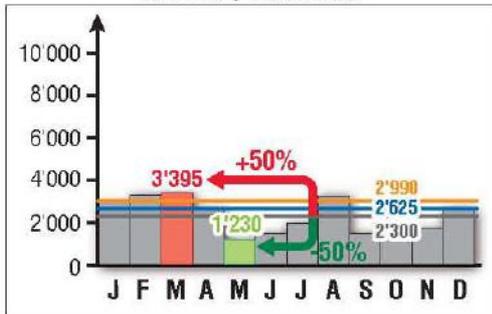
RD117 / Saint-Martin de Belleville



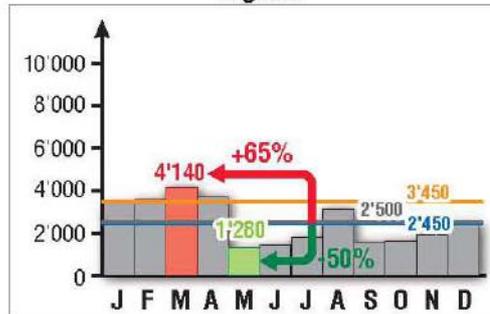
RD / Mâcot la Plagne



RD119 / Les Arcs



Tignes



Source : CG 73

LEGENDE

— Réseau viable
- - - - - Fermé l'hiver
9'055 MJA 2011



17'300 Valeur maximum
11'100 Valeur minimum



+30% Augmentation moyenne des trafics hivernaux par rapport à la moyenne annuelle
-30% Diminution moyenne des trafics d'intersaison par rapport à la moyenne annuelle

— Moyenne hiver
— Moyenne été
— Moyenne annuelle

- Des charges de trafics très importantes en saison hivernale.
- Une pointe également marquée sur les mois d'été, mais plus étalée dans le temps (sur les différents jours de la semaine) et dans l'espace (notamment au niveau des cols) : ~85% de la pointe hivernale en moyenne.
- En montée en station : des charges diminuées par 3-4 entre la saison hivernale et l'intersaison.

Figure 15 : Evolutions des trafics moyens journaliers annuels

4.7.3.5. DES MONTÉES EN STATIONS EN SEMAINE L'HIVER MARQUÉES PAR LE POIDS DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Une étude commandée par l'APTV a été réalisée entre le 23 février et le 9 mars 2009 sous forme de 9 enquêtes cordons sur les principales montées en station : Tignes/Val d'Isère, La Rosière, Les Arcs, Peisey-Vallandry, La Plagne, Valmorel, Les Ménuires/Val-Thorens, Méribel et Courchevel. Ces enquêtes, complétées par des comptages routiers, permettent d'analyser les flux en semaine (les mardis et jeudis) entre fond de vallée et stations.

Le trafic exogène en montée aux stations s'élève à 3 500 véhicules par jour en semaine, dont 50 % originaires de Savoie. La répartition des trafics est quasi équivalente entre Haute Tarentaise et Vallée de Bozel. Les charges les plus fortes sont comptabilisées sur les accès à Courchevel et Les Ménuires/Val-Thorens.

Le trafic interne représente quant à lui près de 8 700 véhicules/jour, soit 3,5 fois plus que le trafic exogène à l'APTV.

Le tableau suivant met en évidence le poids des déplacements domicile-travail dans les montées en station en semaine et le met en lien avec l'occurrence de ces déplacements (quotidiens ou non) :

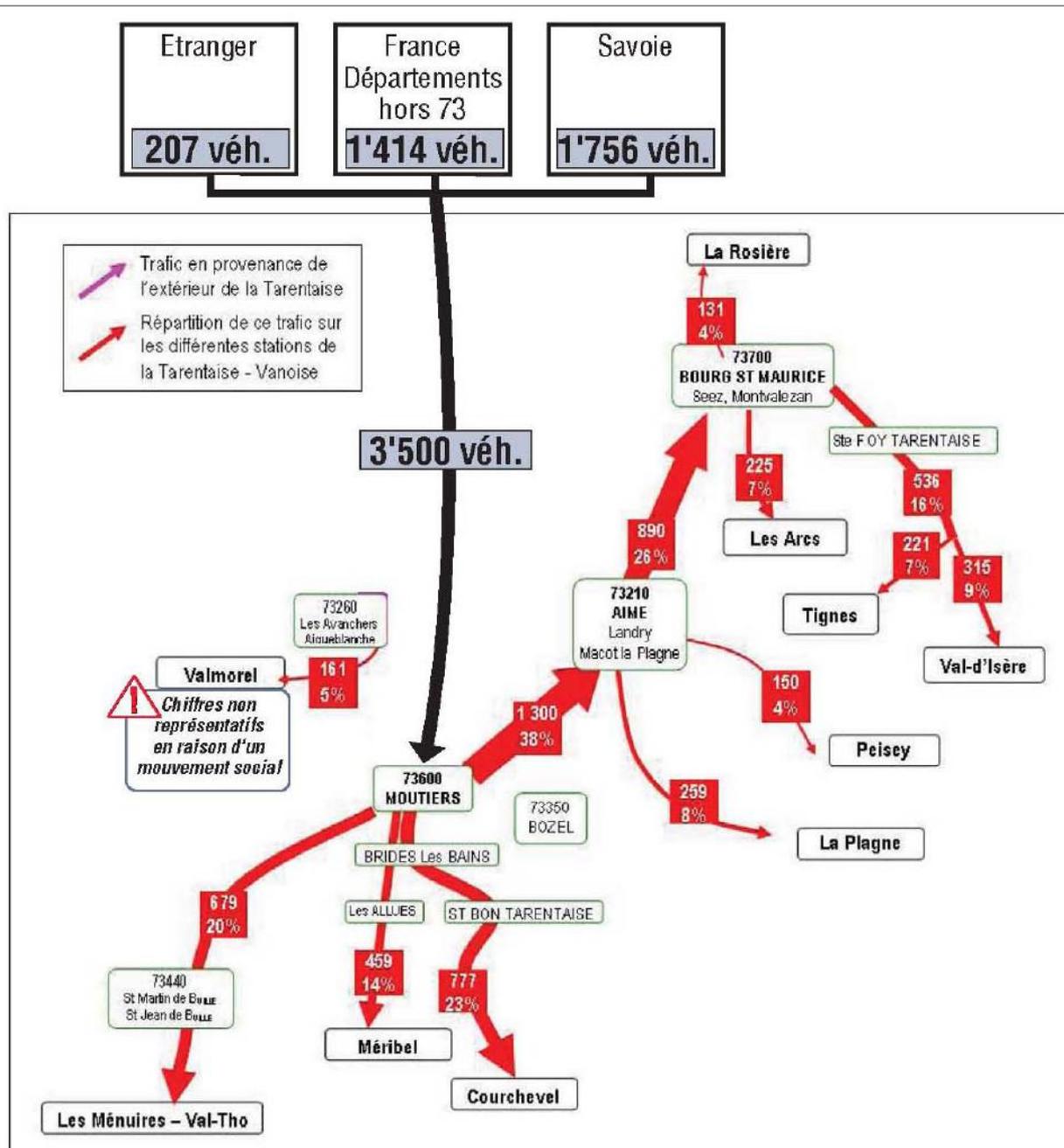
| Station | Nombre de véhicules enquêtés | Déplacements domicile-travail | |
|------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| | | Part des déplacements domicile-travail | Part de dép. quotidien sur la totalité des dép. domicile travail |
| Valmorel | 465 | 42 % | 73 % |
| St-Martin-de-Belleville / Les Ménuires / Val-Thorens | 680 | 42 % | 45 % |
| Méribel | 715 | 57 % | 58 % |
| Courchevel | 1 210 | 54 % | 68 % |
| La Plagne | 645 | 53 % | 42 % |
| Peisey-Vallandry | 420 | 48 % | 63 % |
| Les Arcs | 525 | 60 % | 53 % |
| La Rosière | 370 | 51 % | 69 % |
| Tignes | 530 | 57 % | 38 % |
| Val-d'Isère | 625 | 56 % | 43 % |
| MOYENNE | | 52 % | 56 % |

Tableau 40 : Part des déplacements domicile – travail et déplacements quotidiens dans les montées en station en semaine par station

Source : Etude des flux routiers fond de vallée-station / hiver 2009 / APTV

En semaine, ce sont donc plus de 50 % des montées en station qui concernent des déplacements domicile-travail sur l'ensemble des accès du cordon, soit environ 3 250 véhicules. 56 % des personnes enquêtées réalisent ces trajets quotidiennement. Entre Bourg-Saint-Maurice et Les Arcs, ces flux domicile-travail sont particulièrement importants et représentent 60 % du total des véhicules enquêtés.

Par ailleurs, le taux de remplissage global des véhicules en montée en station est relativement bas, de l'ordre de 1,85 personne par véhicules. En particulier, les véhicules effectuant un déplacement domicile-travail ont un taux de remplissage relativement bas, de l'ordre de 1.35 personne par véhicule.



| | | |
|-----------------------|------------------------|------------|
| Haute Tarentaise | 1'300 véhicules | 38% |
| Vallée de Bozel | 1'240 véhicules | 37% |
| Vallée des Belleville | 680 véhicules | 20% |
| Valmorel | 160 véhicules | 5% |

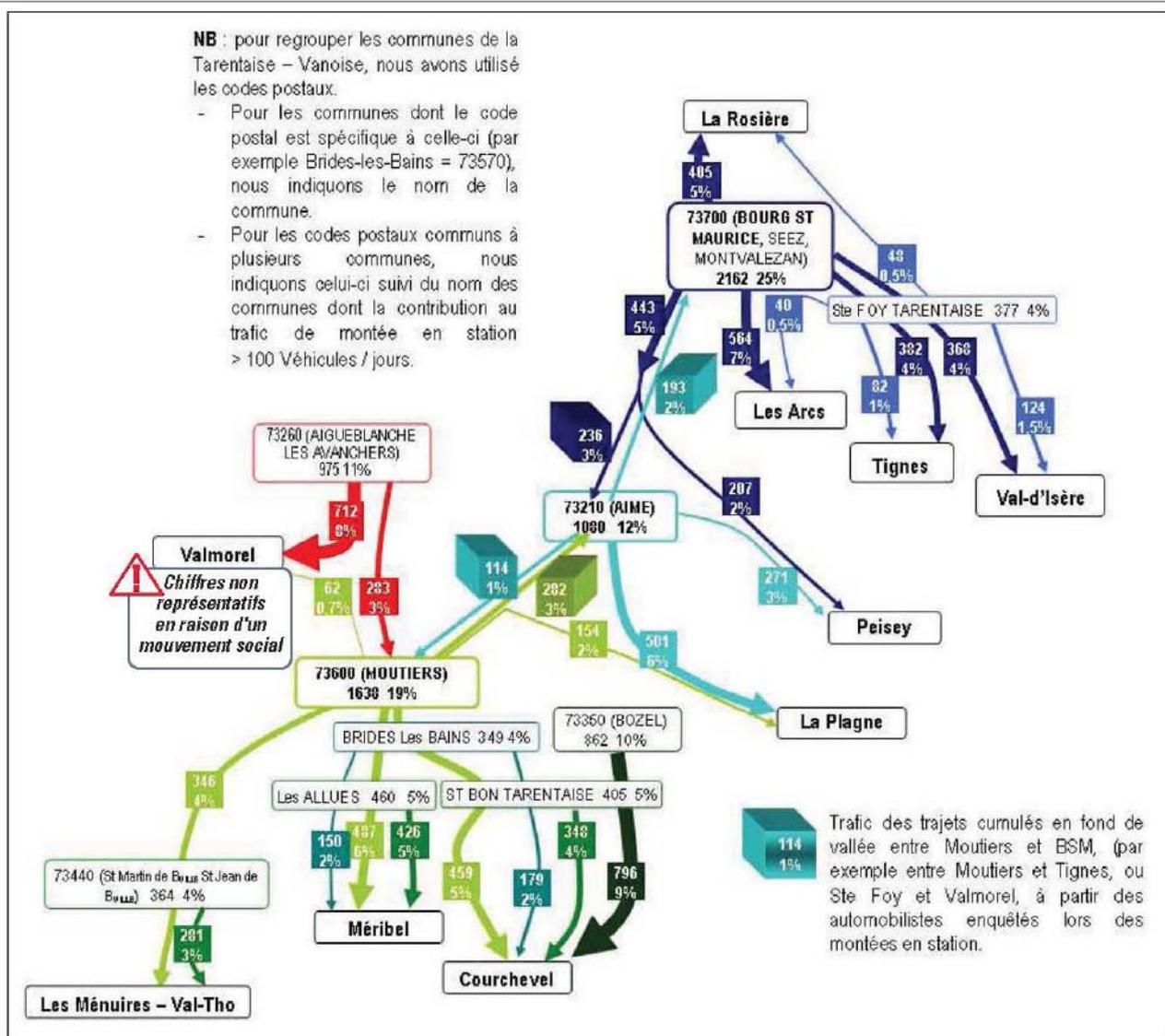
- Une activité touristique qui génère en semaine un trafic de près de 3'400 véhicules légers par jour en provenance de l'extérieur du territoire.
- Une répartition des trafic quasi-équivalente entre la Haute Tarentaise et la Vallée de Bozel.

Source : enquête Cordon 2009 "Etude des flux routiers Fonds de Vallée-Stations, hiver 2009"

Figure 16 : Montées en stations : trafic en liaison en provenance de l'extérieur - jour de semaine, hiver 2009

NB : pour regrouper les communes de la Tarentaise – Vanoise, nous avons utilisé les codes postaux.

- Pour les communes dont le code postal est spécifique à celle-ci (par exemple Brides-les-Bains = 73570), nous indiquons le nom de la commune.
- Pour les codes postaux communs à plusieurs communes, nous indiquons celui-ci suivi du nom des communes dont la contribution au trafic de montée en station > 100 Véhicules / jours.



Trafic des trajets cumulés en fond de vallée entre Moutiers et Tignes, par exemple entre Moutiers et Tignes, ou Ste Foy et Valmorel, à partir des automobilistes enquêtés lors des montées en station.

Répartition (inclus flux <100 véh./jour)

| | | |
|--------------------------|------------------------|-----|
| Valmorel | 840 véh. | 10% |
| Les Menuires-Val Thorens | 840 véh. | 10% |
| Meribel | 1'240 véh. | 14% |
| Courchevel | 2'020 véh. | 23% |
| La Plagne | 810 véh. | 9% |
| Peisey | 530 véh. | 6% |
| Les Arcs | 775 véh. | 9% |
| La Rosière | 500 véh. | 6% |
| Tignes - Val d'Isère | 1'115 véh. | 13% |
| TOTAL | 8'700 véhicules | |

• En hiver, un jour de semaine, le trafic Fond de Vallée-Station représente 8'700 véhicules, soit 2,5 fois plus que le trafic exogène à l'APT.

Source : enquête Cordon 2009 'Etude des flux routiers Fonds de Vallée-Stations, hiver 2009'

Figure 17 : Montées en stations : trafic interne - jour de semaine, hiver 2009

4.7.3.6. LA RN90, UN AXE AU CALIBRAGE HÉTÉROGÈNE SOUMIS À UNE TRÈS FORTE PRESSION EN POINTE HIVERNALE

Le calibrage de la RN90 est hétérogène sur l'ensemble de son linéaire. Elle se structure selon trois profils différents :

- une route pour automobiles à 2 x 2 voies en aval de Moûtiers, avec un tronçon en tunnel dans le sens Moûtiers-Albertville ;
- entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice, une route nationale aux caractéristiques très routières, avec certains tronçons à deux voies par sens aux abords de Moûtiers. L'ensemble des centres-bourgs de fond de vallée est évité et la quasi totalité des connexions est assurée par des voies d'accélération dénivelées pour la plupart. Seules trois insertions sont gérées par stop : au niveau du hameau Villette, de la connexion de la RD87b pour accès à la station Montchavin les Coches et de la connexion à la RD87 en accès à Peisey-Nancroix ;
- en aval de Bourg-Saint-Maurice la RN90 se poursuit par la RD 1090 aux caractéristiques montagneuses marquées et qui traverse de nombreux bourgs et hameaux imposant des vitesses réduites.

La RN90 est marquée par quatre goulets d'étranglement :

- la traversée de Bourg-Saint-Maurice au niveau de laquelle les trafics issus de Tignes / Val d'Isère rejoignent ceux des Arcs et de la Rosière ;
- le passage au niveau d'Aime, où les flux en liaison avec La Plagne se connectent avec la RN90 (échangeur dénivelé) ;
- le tunnel du Siaix à 2 x 1 voie ;
- le nœud routier au niveau de Moûtiers, point convergent des trafics issus des trois bassins versants principaux : Haute Tarentaise, Vallée de Bozel et Vallée des Belleville ;

Le niveau de saturation théorique de la RN90 a été déterminé par l'indicateur de densité qui correspond au poids du trafic par sens ramené au nombre de voie de circulation.

Un jour de pointe, l'ensemble de l'axe est marqué par une densité de trafic élevée. Les capacités sont en effet réduites par les traversées d'agglomérations et de bourgs, par les transversales à niveaux, ainsi que par les caractéristiques géométriques des routes de montagnes et les conditions climatiques du territoire.

En période de pointe, la structure de l'axe génère des dysfonctionnements importants le long de la RN90.

Un outil de surveillance à l'échelle de la Savoie a été mis en place par la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Est et le Conseil Général 73 : il s'agit du **PC OSIRIS** (Organisation pour la Sécurité et l'Information Routière des Itinéraires de Savoie). Il garantit une surveillance 24h/24 sur plus de 85 km de RN, sur l'ensemble du réseau routier départemental et sur tous les accès station. Il permet de coordonner en temps réel les informations issues des nombreux équipements dynamiques implantés sur le réseau.

Cet outil de contrôle est coordonné à un autre dispositif, le poste de contrôle **CESAR** (Centre d'Exploitation, de Sécurité et d'Assistance Routière), situé sur l'autoroute A43, à hauteur du lac d'Aiguebelette. Les mesures de régulation de gestion du trafic prises par le PC César concernent le réseau AREA et les congestions sous les tunnels de Dullin et l'Epine.

Cette surveillance se traduit en Tarentaise par le **dispositif RECITA** (REgulation CIRCulation TARENTEISE), qui a pour but de :

- réduire l'exposition en évitant la congestion du trafic au droit des zones à risques et dans les tunnels ;
- stopper, en sécurité, les véhicules en cas de coupure de route (chutes de blocs par exemple) ;
- offrir une capacité de trafic maximale sur la RN90 (optimisation de l'infrastructure).

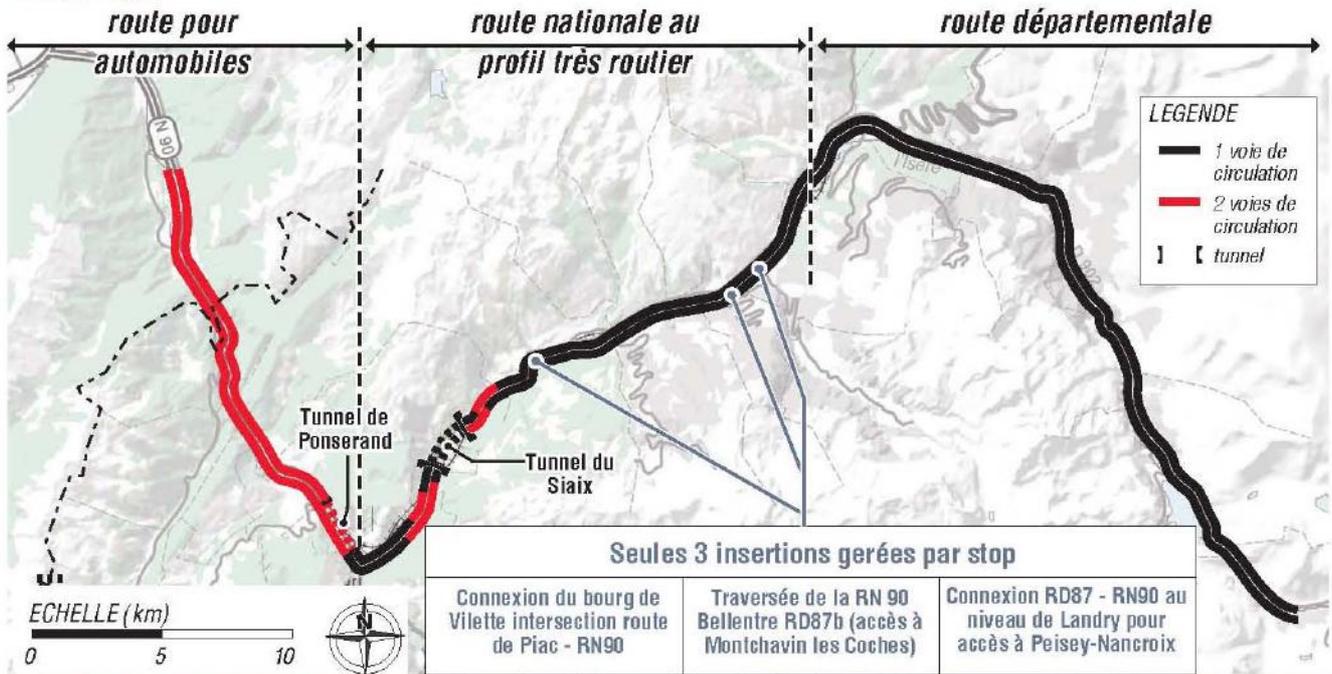
En pratique, ce dispositif permet le pilotage des feux sur la RN90 depuis le PC OSIRIS afin de garantir une circulation à flux tendus mais sans congestions fortes dans le sens montant. De fait, les engorgements restent relativement limités dans le sens montant tout le long de la RN90. Au droit d'Aigueblanche, la création d'une retenue artificielle du trafic lorsque celui-ci devient trop important, peut cependant générer une retenue de plusieurs kilomètres et des temps d'attente moyens de l'ordre de 20 minutes.

Dans le sens inverse, le dispositif Récita n'a pas vocation, parce que situé en partie basse de l'itinéraire, à réguler le trafic descendant de Haute Tarentaise. Ce dispositif permet en revanche d'éviter les congestions dans le tunnel du Siaix et dans les zones à risque de Montgalgan en amont immédiat de Moûtiers.

Dans le sens descendant, une congestion importante au convergent avec le trafic de la Plagne à Aime, et un dispositif Récita permettant d'éviter les congestions dans le tunnel du Siaix et dans les zones à risque de Montgalgan en amont immédiat de Moûtiers.

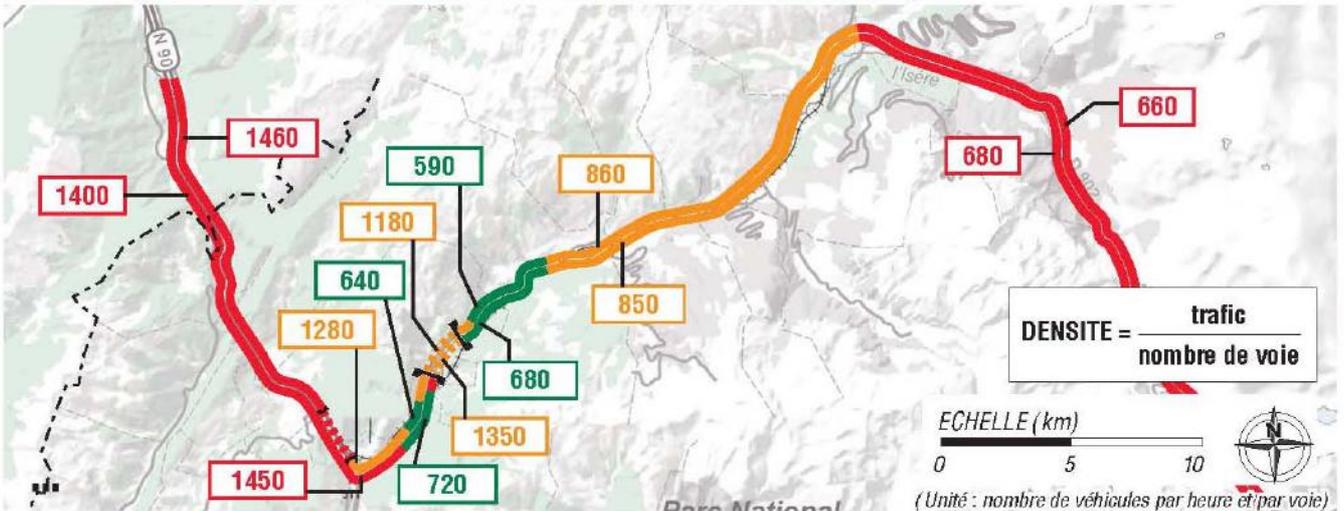
Au niveau des trois connexions à niveau, les insertions sur la RN90 sont d'autant plus difficiles que les trafics sont importants sur la RN90. Cela pénalise notamment les accès aux stations de Montchavin-les-Coches et de Peisey-Nançois.

Calibrage



- Un calibrage hétérogène le long de la RN90
- Entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice, un profil très routier avec seulement trois intersections non dénivelées ou sans couloir d'insertion

Densité jour de pointe (période du 14/02/2011 au 15/03/2011)



| Légende | Degré de pression du trafic | |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| | RN90 | RD902 |
| Peu de pression | <800 véh./heure/voie | <400 véh./heure/voie |
| Pression modérée | 800 à 1'200 véh./heure/voie | 400 à 600 véh./heure/voie |
| Forte pression | >1'200 véh./heure/voie | >600 véh./heure/voie |

- Une densité de trafic élevée tout le long de l'axe, alors que les capacités sont réduites par les traversées d'agglomérations, les transversales à niveau, les caractéristiques géométriques des route de montagnes, ainsi que les conditions climatiques.

Figure 18 : RN90 - Calibrage et densités de trafic

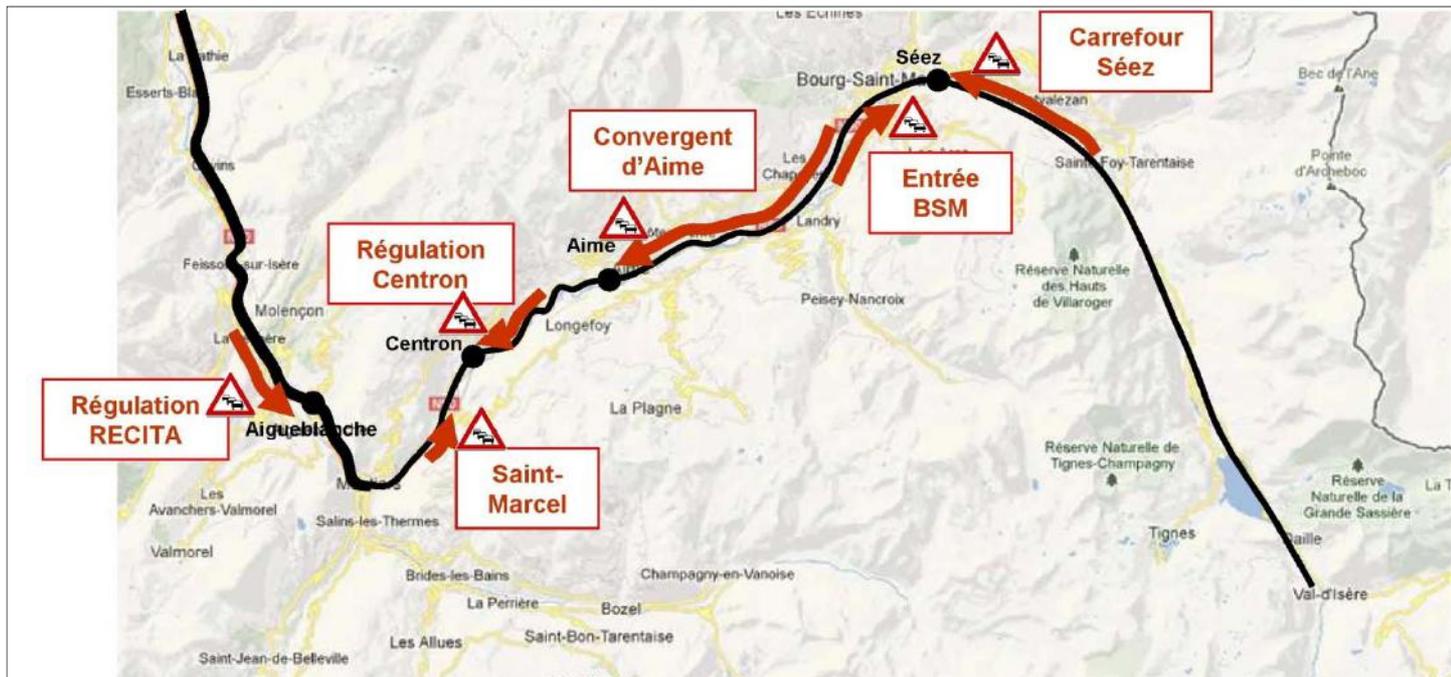


Figure 19 : Les principales retenues le long de la RN90 en période d'hyper pointe

Source : Données TomTom2013 pour CG73

4.7.3.7. DES PRATIQUES DE COVOITURAGE EN DÉVELOPPEMENT INFORMEL

Le Conseil Général s'est doté en juillet 2012 d'un Schéma Directeur de Covoiturage. Le diagnostic de ce schéma propose un état des lieux des pratiques sur le territoire, basé sur un recueil d'informations issues du site Mobi'Savoie Covoiturage et des enquêtes ménages-déplacements disponibles sur le territoire d'étude, ainsi que sur des observations terrain des secteurs actuellement utilisés pour le covoiturage.

En Tarentaise, de nombreux sites ont été référencés comme lieux sur lesquels les pratiques de covoitages sont identifiées ou sont susceptibles d'exister. Ces "aires de covoitages" informelles se concentrent sur Bourg-Saint-Maurice, et dans une moindre mesure sur Moûtiers, et se retrouvent ensuite en fonds de vallée au droit des accès aux stations. Aucune aire n'a cependant été identifiée le long de la RD117 en accès aux stations de la vallée des Belleville. Ces sites, très hétérogènes en termes de capacité et de configuration, sont localisés principalement à proximité des remontées mécaniques ou de points d'arrêts de navettes d'entreprises.

Le rapport d'enquête identifie les différents usagers de cette pratique informelle : il s'agit principalement de saisonniers en hiver mais également de salariés des entreprises locales toute l'année.

Ce sont près de 280 véhicules stationnés en hiver et 220 en été qui ont été recensés sur l'ensemble du territoire.

La fréquentation est globalement en hausse mais la majorité des sites a déjà atteint la limite de saturation. De plus, ce stationnement se fait parfois en conflit avec les aires de chaînage, essentielles dans les dispositifs de sécurité mis en place sur le territoire.

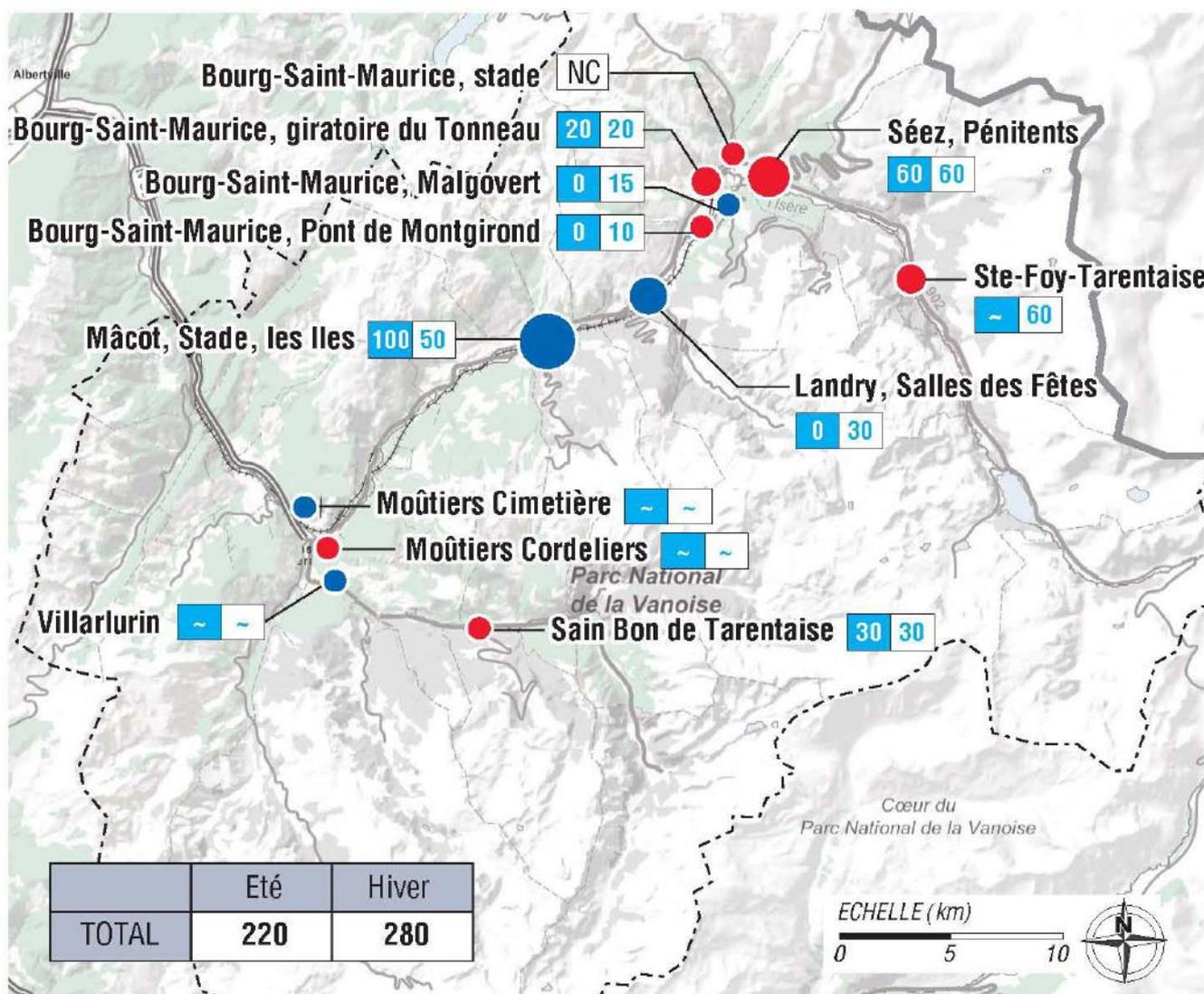
Lors de l'enquête cordon commandée par l'APTV en 2009, plus de 270 véhicules avaient été recensés comme pratiquant le covoiturage dans leurs déplacements domicile-travail. La part du covoiturage sur l'ensemble des trajets pendulaires reste cependant très faible, et oscille entre 2.5 % (Val d'Isère) et 6% (Peisey Vallandry et La Rosière). Les taux de remplissage sont supérieurs au taux de remplissage moyens, tous motifs confondus et varient de 2.4 à 3 personnes par véhicule.

| Station | Nombre de véhicules en déplacement pendulaire | Covoiturage | |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------|---------------------|
| | | Part | Taux de remplissage |
| Valmorel | 195 | 4.5 % | 2.6 |
| St-Jean-de-Belleville / Les Ménuires / Val-Thorens | 290 | 4.5 % | 2.6 |
| Méribel | 405 | 4 % | 2.4 |
| Courchevel | 660 | 4 % | 2.3 |
| La Plagne | 345 | 5 % | 2.6 |
| Peisey Vallandry | 200 | 6 % | 2.5 |
| Les Arcs | 315 | 4 % | 3 |
| La Rosière | 190 | 6 % | 2.4 |
| Tignes | 300 | 3 % | 3 |
| Val d'Isère | 350 | 2.5 % | 2.4 |
| MOYENNE | | 4.35 % | 2.6 |

Tableau 41 : Part du co-voiturage et taux de remplissage dans les montées en station (déplacements pendulaires)

Source : Etude des flux routiers fond de vallée-station / hiver 2009 / APTV

Lieux pour lesquels ont été recensés des pratiques de covoiturage (en dehors du diffus) :



- Des pratiques qui se développent en hiver (saisonniers) comme en été (entreprises).
- Des parkings localisés à proximité de remontées mécaniques ou de points d'arrêt de navettes entreprise.
- Une fréquentation globalement en hausse.
- Des stationnements qui se font parfois en conflit avec les aires de chaînage.

↳ **Nécessité d'organiser ces pratiques de manières formelles.**

LEGENDE

- Lieux pour lesquels une pratique de covoiturage a été identifiée
- Non saturé
- Saturé
- NC Non connu

Fréquentation hiver

Fréquentation été

Source : CG73 - Politique routière - Schéma directeur de covoiturage - CG73

Figure 20 : Les pratiques de covoiturage existantes

En synthèse :

Le territoire de la Tarentaise présente un réseau routier en couloir, structuré autour de la RN90, et qui dessert l'ensemble des zones urbanisées de manière efficace tout en étant marqué par la topographie.

La croissance annuelle des trafics est stable sur les dix dernières années, sur les quatre bassins versants du territoire. L'évolution des trafics sur l'année est quant à elle marquée par une forte saisonnalité, avec des pointes hivernales très importantes, un trafic d'intersaison globalement faible et des pointes estivales marquées.

La RN90 constitue l'axe collecteur vers lequel converge l'ensemble des trafics du territoire. C'est l'axe le plus sollicité, notamment en période de pointe lors desquelles il connaît des problèmes de congestions très importants au niveau des convergents. La régulation des trafics est assurée via un dispositif lourd (RECITA), afin de fluidifier au mieux les trafics entrants et de limiter les risques vis-à-vis des aléas des risques naturels.

En montée en stations, la pointe hivernale est très importante du fait de l'attractivité touristique. En semaine, les flux de montées en stations concernent majoritairement des pendulaires, effectuant ces trajets quotidiennement.

4.7.4. ORGANISATION DU STATIONNEMENT

Les problématiques de stationnement sont complexes sur le territoire et les réglementations sont pilotées séparément par chaque commune ou station. Par ailleurs, les enjeux sont très variables entre stations et villes de fond de vallée.

4.7.4.1. STATIONNEMENT EN FOND DE VALLÉE

Le stationnement en centre-bourg est majoritairement gratuit sur l'ensemble des bourgs et villes de fonds de vallées. Sur Bourg-Saint-Maurice, une offre payante limitée à deux heures a été mise en place selon deux zones : « zone rouge » en hyper-centre et « zone orange » en bordure de l'hyper-centre, avec des tarifs moins élevés. Le parking de la Poste est gratuit 1h30 et celui sous la gare est gratuit toute l'année sauf l'hiver.

En centre ville de Moûtiers, l'offre de stationnement limitée dans le temps se décline selon quatre types de gestion :

- une zone bleue, gratuite et limitée à 1h30 ;
- des zones gratuites de courte durée, limitées à 15 min ou 1h ;
- des zones de stationnement payant limitées à 2h ;
- une poche de stationnement associée à la gare routière de stationnement longue durée limité à 8 jours.

4.7.4.2. STATIONNEMENT EN STATION

Globalement, le stationnement est interdit sur voirie pour faciliter le déneigement l'hiver. L'offre est majoritairement regroupée sous forme de poches en ouvrage ou de surface, souvent associées à des navettes assurant les liaisons avec les centres de station.

Sur plusieurs stations, notamment Val d'Isère, l'offre gratuite a été entièrement supprimée pour réaménager l'espace public en faveur des modes doux en cœur de station.

Le Porter à Connaissance du SCOT de la Tarentaise-Vanoise propose quatre monographies qui détaillent notamment les principes de gestion du stationnement de plusieurs communes : Saint-Martin-de-Belleville, Val d'Isère, Les Arcs et Méribel. Certaines mesures prises par les municipalités peuvent être soulignées :

- à Val Thorens, un parking en contrebas de la station dédié aux skieurs à la journée, bénéficiant d'un point de vente de forfaits et d'un accès aux pistes ;
- aux Arcs, des tarifs dégressifs pour les saisonniers ;
- à Val d'Isère, la municipalité incite les hébergeurs à intégrer le stationnement dans le prix de location.

Synthèse :

Dans les centre-bourgs de fond de vallée, les politiques de stationnement sont peu volontaristes.

Le traitement du stationnement est peu homogène sur le territoire, avec certaines stations en pointe (Val d'Isère) et d'autres qui favorisent encore beaucoup la voiture.

Or le stationnement est un facteur déterminant dans le choix du mode de transport. Limiter ou tout au moins contraindre ce stationnement en station permettrait de rendre l'offre en transport collectif plus concurrentielle par rapport à la voiture.

4.7.5. L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN LONGUE DISTANCE POUR L'ACCÈS À LA TARENTEISE

4.7.5.1. UNE OFFRE ROUTIÈRE DEPUIS LES AÉROPORTS ASSURÉE PRINCIPALEMENT PAR LES TOURS OPERATORS

Le territoire bénéficie de la présence de quatre aéroports localisés à moins de deux heures de route :

- deux aéroports de taille moyenne sur Chambéry (environ 1h) et Grenoble (1h40) ;
- deux aéroports au rayonnement international sur Lyon-Saint-Exupéry (1h40) et Genève-Cointrin (1h40).

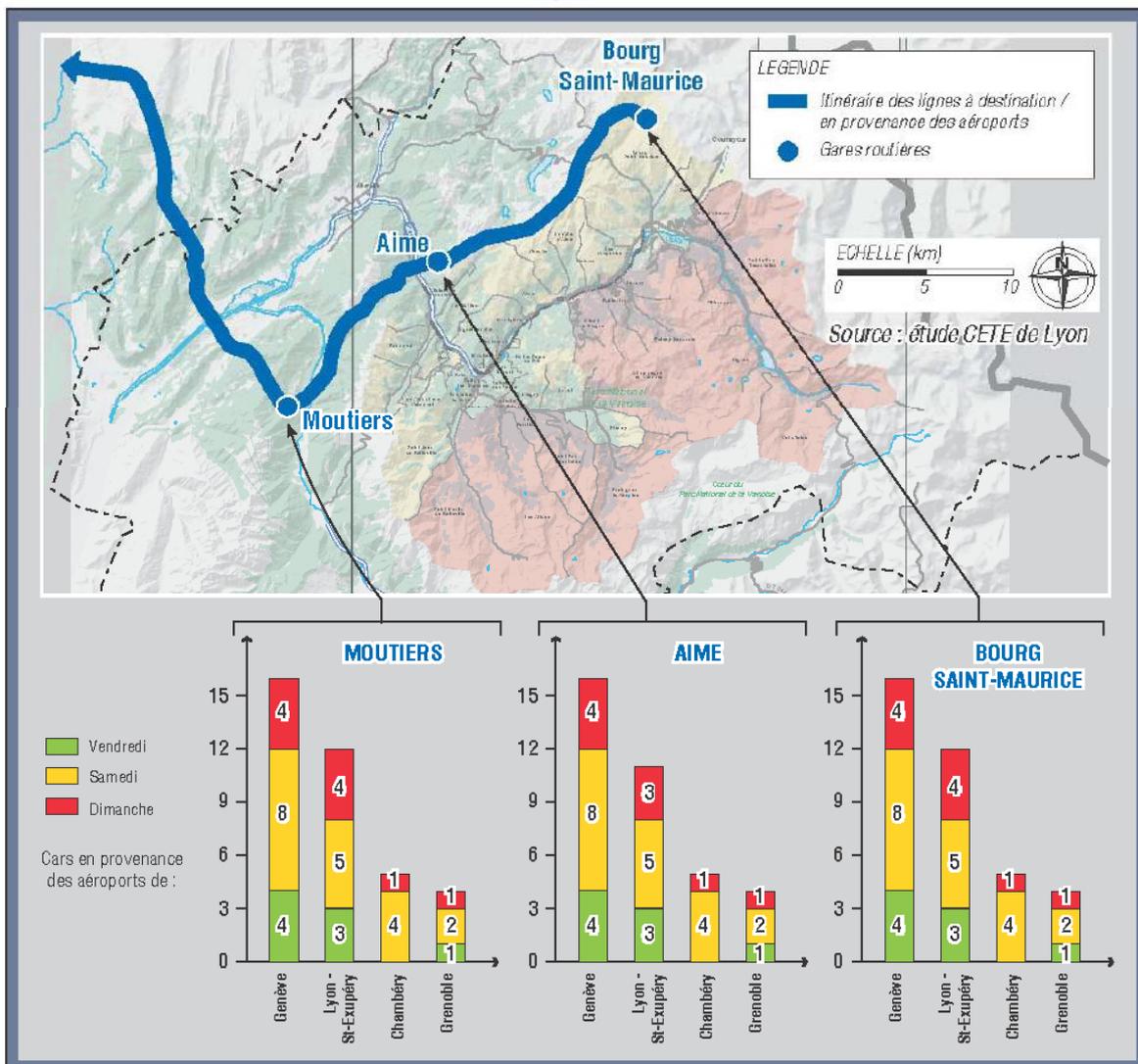
Selon l'étude réalisée par le CETE en 2010, ce sont 17 000 voyageurs qui transitent par l'aéroport de Chambéry un week-end de pointe hivernale, dont 62 à 70 % pour la Tarentaise, soit 12 000 voyageurs. Pour les aéroports de Lyon-Saint-Exupéry et Genève- Cointrin, la part des voyageurs à destination de la Tarentaise est difficile à estimer.

L'attractivité touristique dépend du niveau d'accessibilité depuis ces aéroports, notamment en transports en commun.

Depuis les aéroports, des autocars publics assurent une liaison jusqu'aux trois gares routières de Tarentaise : Bourg-Saint-Maurice, Aime et Moûtiers. Sur un week-end de pointe, ce sont près de 40 navettes qui sont en service avec une capacité globale d'environ 2 000 places. Par ailleurs, des navettes sont mises en place par les Tours Operators qui garantissent une liaison directe aux stations depuis les aéroports. Environ 550 navettes circulent sur un week-end de pointe, pour une capacité de près de 22 000 places." Préciser le dernier paragraphe : "L'offre en autocar public, avec une capacité plus de 10 fois inférieure à celle des Tours Operators, et imposant une rupture de charge au niveau des gares routières, est donc peu concurrentielle depuis les aéroports, et s'adresse plutôt aux voyageurs "indépendants", hors package "avion-hébergement".

L'offre en autocar public, avec une capacité plus de 10 fois inférieure à celle des Tours Operators, et imposant une rupture de charge au niveau des gares routières, est donc peu concurrentielle depuis les aéroports.

| | Autocars publics | Tours Operators |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------|
| Nombre de navettes/ 1 week end de pointe | ~40 | ~550 |
| Capacité | ~2'000 places | ~22'000 places |
| Accès aux stations | indirect Rupture de charges aux gares routières | direct |



Un marché plus restreint pour les autocars publics que pour les tours opérateurs depuis les aéroports.

Figure 21 : Accès en Tarentaise - Offre routière et capacité un week-end de pointe de février

4.7.5.2. UNE OFFRE FERROVIAIRE TRÈS DÉVELOPPÉE EN HIVER POUR LES TOURISTES

L'offre en place

L'offre ferroviaire en accès au territoire se structure différemment selon deux types d'offre :

- une offre TER organisée par la Région Rhône Alpes ;
- une offre TGV gérée par la SNCF.

En pointe hivernale, la SNCF met en œuvre des renforts importants afin d'augmenter le niveau de service. Il s'agit de trains circulant habituellement hors périmètre conventionnel entre la Région Rhône Alpes et la SNCF (Dualis, Thalys, Eurostar...).

Ces services supplémentaires sont calés sur l'offre TGV en aval afin de garantir une couverture plus large du territoire. Par ailleurs, un service de cars TER est également mis en place en complément de l'offre ferroviaire.

En week-end de pointe, 117 lignes desservent Bourg-Saint-Maurice avec pour origines/destinations principales Paris, Lyon et Chambéry. D'autres services assurent, dans une moindre mesure, des liaisons avec des villes plus éloignées telles que Lille, Nantes, Rennes, Brest, Bruxelles ou encore Cherbourg (données SNCF sur le week-end du 24, 25 et 26 février 2012).

L'offre ferroviaire est particulièrement développée pour assurer une bonne accessibilité depuis et vers la capitale avec 57 des 117 trains ayant pour destination/origine Paris, soit près de 50 % de l'offre totale.

L'offre est également plus importante le samedi avec 65 trains en service ce jour-là (toutes origines confondues), soit 55 % de l'offre totale. Cette pointe permet d'assurer une correspondance avec les arrivées et départs des séjours proposés dans les stations qui se font majoritairement du samedi au samedi.

En dehors des périodes de pointe, l'offre ferroviaire est cependant beaucoup plus faible et donc moins attractive, avec de nombreux services assurés par la route, en particulier aux heures de pointe.

Une exploitation maximale en période d'hyper-pointe

La traversée de la Tarentaise depuis Albertville jusqu'à Bourg-Saint-Maurice se fait sur une seule voie, le long de laquelle six à sept points de croisement, répartis tous les 4 à 5 kilomètres, ont été dimensionnés pour les jours d'hyper-pointe.

Sur les week-ends d'hyper pointe de février, tous les sillons sont exploités et il existe peu de marges de manœuvre en termes d'augmentation de l'offre. L'exploitation se fait en effet en flux tendus et un retard peut avoir des répercussions conséquentes sur l'ensemble des lignes.

De plus, le dénivelé important tout le long de la vallée impose une voie en "boucle" sous tunnel en amont de Moûtiers afin de donner aux lignes suffisamment d'altitude sur une faible distance. Selon le Porter à Connaissance du SCOT de la Tarentaise-Vanoise, cet aménagement ne permet pas d'augmenter la vitesse des trains.

Par ailleurs, la voie ferrée, comme l'ensemble de la Tarentaise, est soumise aux risques naturels d'éboulements et de chute de blocs, ainsi qu'aux aléas climatiques, qui peuvent générer des retards importants et limitent la régularité du service.

Des développements envisageables hors période d'hyper pointe

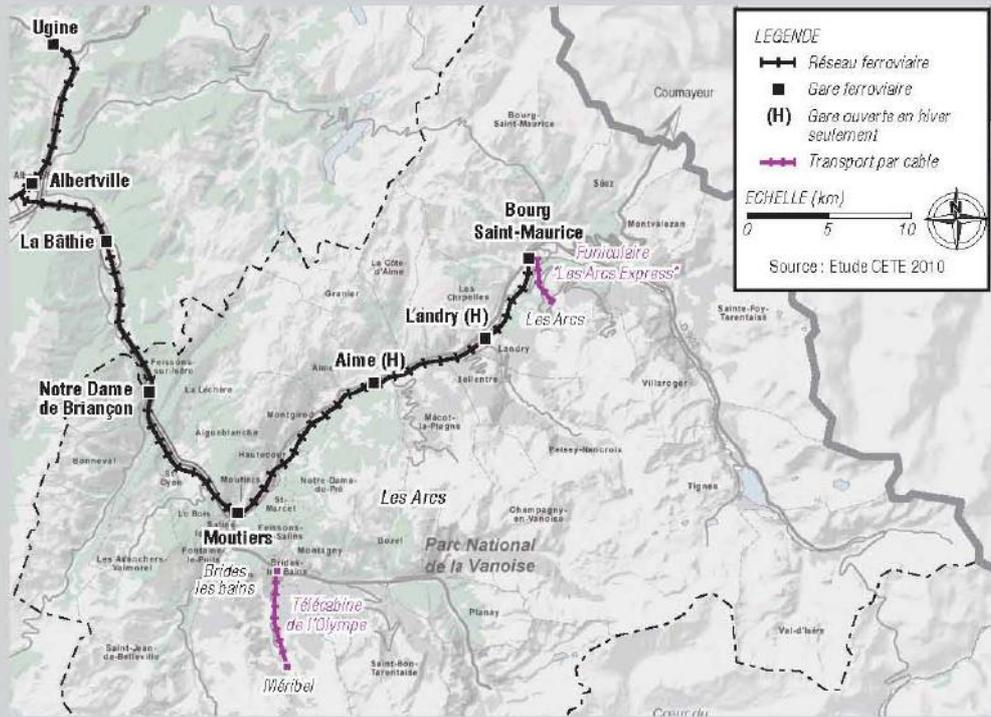
Toute évolution de l'offre est soumise à une étude d'exploitation (TER) ou une étude de marché poussée (grandes lignes) par la SNCF. Des trains peuvent être mis en place à la demande des collectivités locales, des chambres consulaires,... sous réserve que l'étude de marché en garantisse la faisabilité opérationnelle et la rentabilité. Les porteurs de projets demandés doivent ensuite financer une partie de l'étude et de la mise en service.

Un service de prise en charge des bagages de porte à porte

La prise en charge à domicile des bagages et leur livraison à l'adresse de son choix est possible pour tout voyage en TGV, y compris pour les bagages encombrants.

Toutefois, les horaires de livraison ne s'accordent pas complètement aux arrivées en station et les modalités de réception des bagages peuvent parfois poser problème dans le cas où il n'y a pas d'accueil dans le logement (appartement de particulier par exemple) si le client n'est pas encore arrivé.

Ce service très modulable permet de valoriser l'usage du train, souvent limité pour les trajets vers les stations en raison du transport du matériel de ski justement.

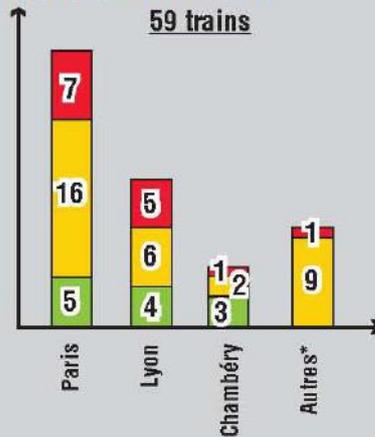


Offre TGV + TER du 24 au 26 février 2012

ARRIVEE SUR BOURG-SAINT-MAURICE

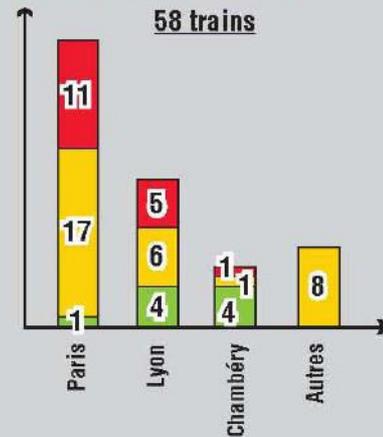
59 trains

- Vendredi
- Samedi
- Dimanche



DEPART DE BOURG-SAINT-MAURICE

58 trains



Trains directs TGV + TER

TOTAL : 117 trains avec arrivée ou départ sur Bourg-Saint-Maurice

*Nantes / Brest / Bruxelles / Lille / Fréthun / Cherbourg

Figure 22 : Accès en Tarentaise - Offre ferroviaire et capacité

4.7.6. L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN INTERNE A LA TARENTEISE

En complément des navettes aéroports et du train, différents services de transports en commun existent sur le territoire de la Tarentaise, gérés, depuis l'hiver 2009-2010, par délégations de service public (DSP) entre le Conseil Général de la Savoie et les exploitants.

4.7.6.1. UNE OFFRE POUR LES MONTÉES EN STATIONS TRÈS DÉVELOPPÉE L'HIVER

L'offre en transports collectifs assurant en interne la liaison avec les stations est principalement constituée de deux types de desserte :

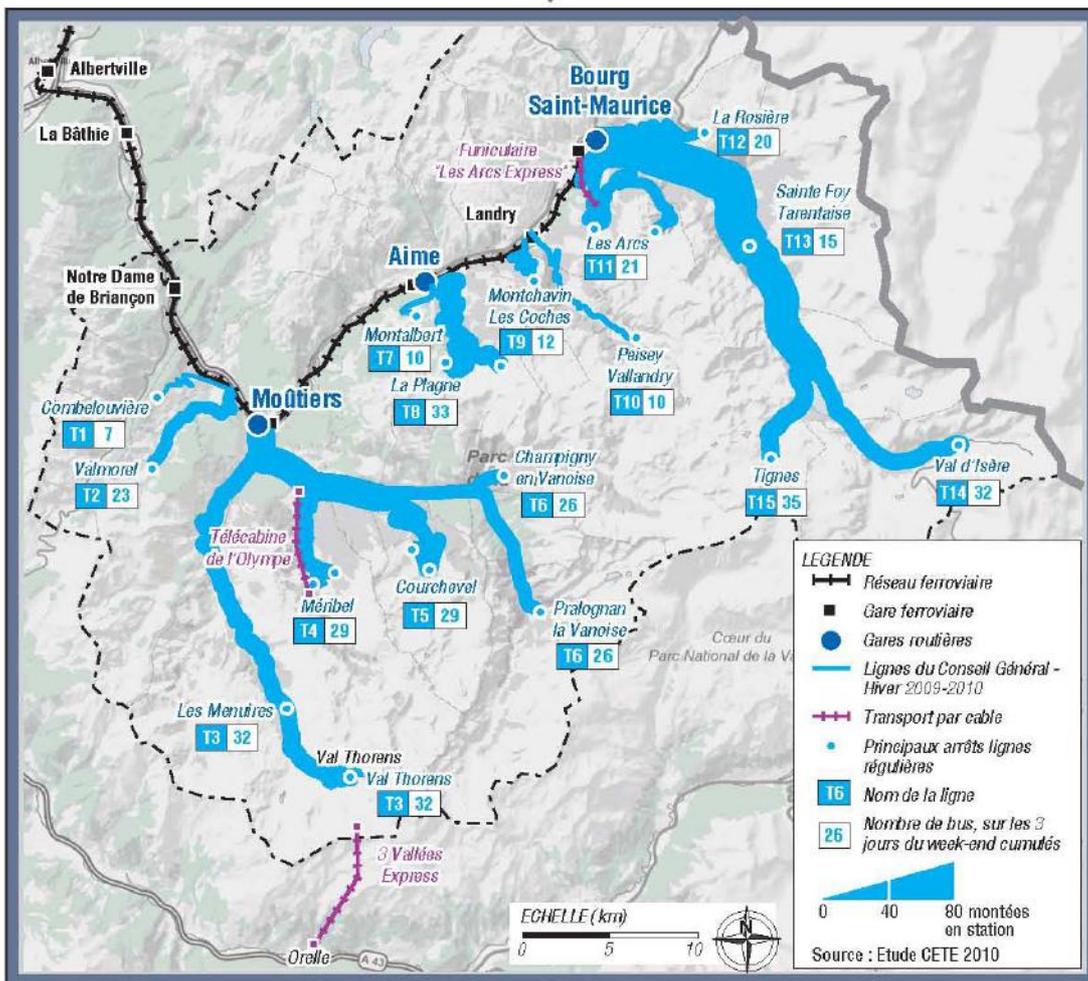
- des lignes régulières de cars exploitées sous la responsabilité du Conseil Général, permettant la desserte de toutes les stations depuis les gares routières et SNCF du fond de vallée. Sur les trois jours d'un week-end de pointe, les 15 lignes touristiques du réseau assurent les liaisons fond de vallée-stations avec 350 navettes, deux sens confondus ;
- trois liaisons assurées par transport guidé, dont deux sur le territoire : le funiculaire « Les Arcs Express » assurant la liaison Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs, et la Télécabine de l'Olympe qui relie Brides-Les-Bains à Méribel. La troisième liaison concerne l'accès à Val Thorens par le téléphérique « 3 Vallées Express » depuis Orelle, en Maurienne.

Ces deux types de desserte garantissent **un service de transport en commun assez élevé pendant toute la période hivernale**. En effet, les 15 lignes régulières fonctionnent majoritairement les samedis et dimanches (saison hivernale et estivale), ainsi que le vendredi sur toute la saison hivernale. Les fréquences des lignes sont déterminées afin d'assurer une intermodalité avec les horaires de départ et d'arrivée des TGV, y compris ceux tardifs du vendredi soir. Néanmoins sur un week-end d'hiver, la capacité des lignes régulières ne représente que près de 19 000 places, soit 4 à 5 fois moins que la capacité de l'offre ferroviaire (90 000 places). La majorité des usagers du train se reportent donc sur des services complémentaires : location de voitures, taxis, funiculaire Les Arcs Express, navettes privées affectées par les hébergeurs...

En été, l'offre est nettement réduite : les services réguliers sont principalement maintenus sous formes de TAD en semaine, les transports guidés fonctionnent avec des fréquences plus faibles ou sont remplacés par des navettes gratuites.

A l'intersaison, il n'existe quasiment aucun service de transport en commun pour les montées en station, hormis quelques lignes maintenues sous forme de desserte scolaire.

| | | HIVER | INTERSAISON | ETE |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| LIGNES CG REGULIERES | T1, T2, T4, T6, T7, T9, T10, T13 | Service régulier sur toute la saison | — | Service régulier le week-end |
| | T3, T5, T11, T14, T15 | | Maintien comme service scolaire | Service TAD en semaine |
| | T8, T12 | | — | Service particuliers Echo'Bus (T8) Marché d'Aoste (T12) |
| TRANSPORT GUIDÉ | 3 Vallées Express Orelle - Val Thorens | Service régulier | — | — |
| | Télécabine de l'Olympe Brides les Bains - Méribel | | — | Remplacé par une navette gratuite (ouverte au vététistes) ouverte 6j./7 |
| | Funiculaire "Les Arcs Express" Bourg Saint Maurice - Les Arcs | | — | Service réguliers Fréquence : 30 min. |



- Une offre hivernale calée sur l'offre ferroviaire, et qui assure la desserte de toutes les stations.
- En été, une offre peu lisible avec des services développés localement.
- A l'intersaison, une offre quasi inexistante pour les résidents.

Figure 23 : Montées en station - Offre en transport en commun

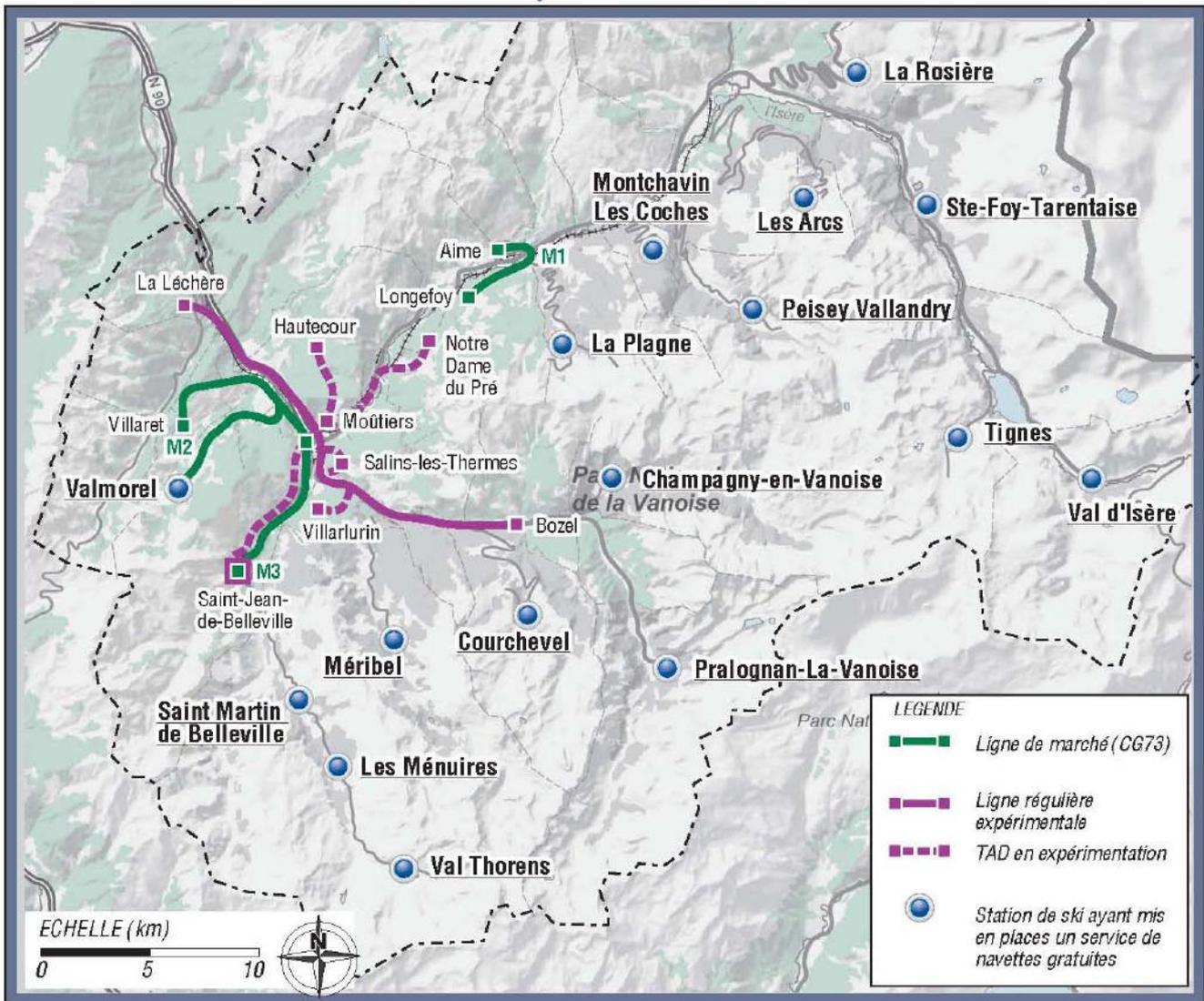
4.7.6.2. DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES DÉVELOPPÉS EN FOND DE VALLÉE ET EN INTERNES AUX STATIONS

L'offre de transports collectifs sur le territoire est complétée par trois autres types de desserte :

- trois lignes de marché circulant à l'année et réalisant une liaison hebdomadaire depuis Villaret et Saint-Jean de Belleville jusqu'à Moûtiers ou encore entre Longefoy et Aime ;
- une ligne régulière de fond de vallée reliant Bozel à La Léchère, expérimentée entre juin et décembre 2012. Elle s'accompagne de cinq antennes desservant sous forme de transport à la demande les bourgs de Hautecour, Notre-Dame du Pré, Salins-les-Thermes, Villarlurin et Saint-Jean de Belleville ;
- des dessertes internes et entre les stations organisées par les communes concernées. Ces services concernent la grande majorité des stations et relient les parkings et hameaux périphériques aux cœurs de stations. Ces navettes sont pour la plupart mises en service uniquement en hiver.

Hormis les navettes internes, les autres lignes restent peu développées et ont principalement vocation à répondre aux besoins des résidents permanents captifs des transports en commun. A noter qu'aucun service de ce type n'a été mis en place en Haute Tarentaise, par exemple entre Bourg-Saint-Maurice et les bourgs alentours. Un mini réseau de transport urbain entre Landru/Bourg-Saint-Maurice/Sézez a été testé en 2011 puis abandonné en raison des charges de fonctionnement trop élevé pour les collectivités.

| | HIVER | INTERSAISON | ETE |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------|
| Lignes de marché | 1 aller-retour par semaine toute l'année (sauf férié), le mardi matin (marché de Moûtiers) | | |
| Ligne régulière de fond de vallée | — | Expérimentation de juin à décembre 2012 → bilan ? | |
| Navettes gratuites en station | en service | inactif | inactif |



- Pas de ligne de fond de vallée en Haute Tarentaise.
- Services de TC de fond de vallée peu développés.
- Des stations qui ont développé des services internes gratuits.

Figure 24 : Autres dessertes en transport en commun

4.7.7. LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES MIS EN PLACE PAR LES EXPLOITANTS

En marge du réseau de transport public, les exploitants des remontées mécaniques de nombreuses stations ont mis en place des navettes exclusivement réservées à leurs employés et effectuant pour la plupart un aller retour par jour entre fond de vallée et station.

Le tableau suivant présente une liste non exhaustive des services mis en place par les exploitants des plus grandes stations, en période hivernale. Il s'agit de navettes effectuant un aller-retour par jour matin et soir (7h30-17h30 généralement), tous les jours de la semaine.

| Exploitant | Station | Nombre de navette | Origine | Capacité |
|-----------------|------------------|-------------------|------------------------------|-----------|
| SEVABEL | Les Ménuires | 1 | Moûtiers | 45 places |
| | | 1 | Saint-Martin-de-Belleville | 45 places |
| | | 1 | Saint-Laurent-la Côte | 9 places |
| | | 1 | Béranger | 9 places |
| | | 1 | Saint-Martin-de-Belleville * | 9 places |
| SETAM | Val Thorens | 2 | Moûtiers | 50 places |
| S3V | Méribel | 1 | Moûtiers | 60 places |
| | | 1 | Bozel | 60 places |
| | | 1 | Montagny | 9 places |
| | Courchevel | 1 | Moûtiers | 60 places |
| | | 1 | Bozel | 60 places |
| | | 1 | Montagny | 9 places |
| Labellemontagne | Pralognan | - | - | - |
| SAP | La Plagne | 2 | Aime | 50 places |
| | Montchavin | 1 | | 30 places |
| | Montalbert | 1 | | 9 places |
| ADS | Les Arcs 1800 | 1 | Les Arcs 1600 | 50 places |
| | Les Arcs 2000 | 1 | | 50 places |
| | Peisey Vallandry | - | - | - |
| STGM | Tignes | 1 | Bourg-Saint-Maurice | 40 places |
| STVI | Val d'Isère | | | |

* navette réalisant un aller-retour dans la journée à 10h et 14h30

Tableau 42 : Liste (non exhaustive) des services de transport des exploitants des plus grandes stations en période hivernale

Ces navettes sont pour la plupart reconduites toute l'année avec des niveaux de desserte moins élevés (véhicules plus petits, suppression de points d'arrêt, fonctionnement 4 jours/7...) afin d'assurer un service minimum pour les employés permanents.

Cette offre privée mise en place par les exploitants représente une alternative à l'usage de la voiture individuelle qui permet de délester quelque peu les trafics en montées en station l'hiver. Néanmoins la flexibilité de ces services est limitée avec en général un seul aller retour par jour, ce qui limite le nombre d'employés potentiellement intéressés.

Synthèse de l'offre en transports en commun :

Le territoire de la Tarentaise bénéficie d'une offre en transports en commun assez diversifiée mais aux niveaux de service très hétérogènes selon la saison et le type d'usagers concerné.

Trois types de services se distinguent, chacun décliné sous plusieurs modes :

- des services de longue distance permettant l'accès au territoire depuis l'extérieur, volontairement tournés vers les touristes : offre routière via les autocars publics depuis les aéroports, autocars des Tours Operators et offre ferroviaire ;
- des services permettant les liaisons fond de vallée-stations principalement orientés vers les touristes : réseau de bus du Conseil Général et transports guidés ;
- des services complémentaires à destination des résidents, très peu développés et qui ne concernent que le bassin de Moûtiers.

Seuls les services mis en place pour les résidents sont continus à l'année, le reste de l'offre n'étant que très partiellement reconduite en saison estivale et presque totalement supprimée en intersaison.

En complément des services publics existants, des services privés ont été mis en place par les exploitants des remontées mécaniques notamment, mais sont exclusivement réservés à leurs employés. Ils garantissent un service minimum pour les employés permanents et saisonniers des stations habitant en fond de vallée.

4.7.8. L'USAGE DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT

L'offre en transport en commun est importante en accès à la Tarentaise sur toute la période hivernale et plus particulièrement sur un week-end d'hyper-pointe. Néanmoins, l'importance de son usage est à mesurer en comparaison au nombre de personnes utilisant la voiture.

En effet, en cumulant les trafics des trois jours du week-end de pointe de 2011 (24, 25 et 26 février) sur la RN90, 128 600 véhicules sont comptabilisés en accès au territoire, deux sens confondus. Avec un taux de remplissage de 2,5 personnes par véhicules (hypothèse déterminée par extrapolation des taux relevés lors de l'enquête cordon sur les véhicules en montées en station un jour de semaine), ce sont près de 321 500 personnes qui accèdent à la Tarentaise en automobile via la RN90.

Le tableau suivant présente les fréquentations et les capacités des différents types de transports en commun assurant l'accès au territoire depuis l'extérieur :

| Type d'offre | Fréquentation | Capacité | Marges de remplissage |
|---------------------------------------|--------------------|---------------|-----------------------|
| Autocars des Tours Operators* | 16 500 personnes | 22 000 places | 5 500 places |
| Autocars publics depuis les aéroports | 3 000 personnes ** | 4 000 places | 1 000 places |
| TGV+TER+Grandes lignes *** | 65 000 personnes | 90 000 places | 25 000 places |

* Source : CETE de Lyon / Porter à Connaissance du SCoT de la Tarentaise-Vanoise

** hypothèse de remplissage des autocars publics : 80%

*** Source : données SNCF

Tableau 43 : Récapitulatif de la fréquentation, des capacités et des marges de remplissage induite en fonction des différents types de transports en communs à destination des stations

Ainsi, au total, plus de 406 000 personnes accèdent au territoire sur les trois jours d'un week-end de pointe d'hiver, tous modes confondus.

La répartition modale en accès à la Tarentaise est donc largement favorable à l'automobile avec près de 80 % des personnes en accès au territoire. En termes de transports en commun, la fréquentation est la plus importante pour les services ferroviaires qui transportent 16 % des personnes, contre 4 % pour les Tours Operators et seulement 1 % pour les autocars publics depuis les aéroports.

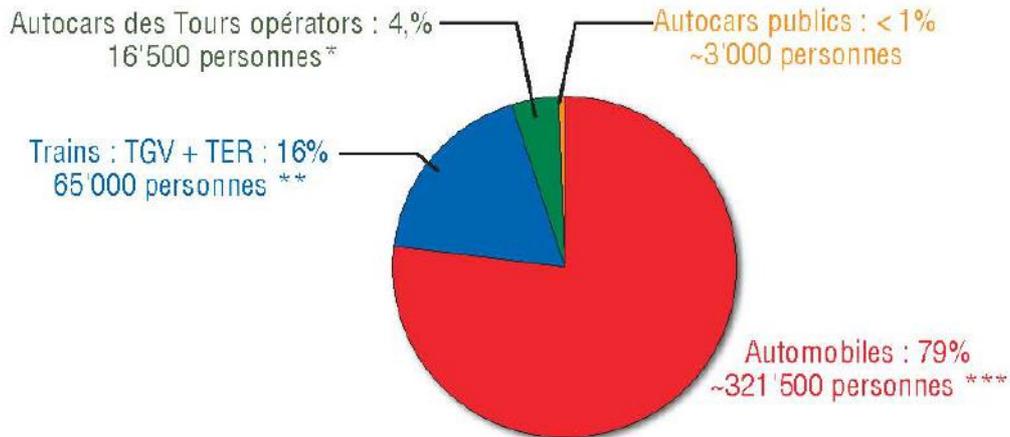
NB : cette répartition ne prend pas en compte les services complémentaires existants, notamment les excursions à la journée proposées par de agences spécialisées depuis les principales villes alentours (par exemple Skimania sur Lyon).

Si toute la capacité de l'offre en transports en commun actuelle était utilisée, les reports de personnes de l'automobile vers ces services sont estimés à plus de 30 000 personnes environs réparties de la manière suivante :

- près de 6 500 personnes de l'automobile vers les transports en commun routiers ;
- environ 25 '000 personnes des automobiles vers l'offre ferroviaire.

Cela représenterait environ 12 000 véhicules qui pourraient être éliminés du trafic sur la RN90 en entrée du territoire. La diminution des trafics induite serait assez conséquente et représenterait de 5 % à 10 % du trafic total des trois jours d'un week-end de pointe. La part de la voiture resterait quand même élevée, de l'ordre de 72 % des personnes en accès à la Tarentaise.

● Répartition modale sur les 3 jours d'un week end de pointe de février

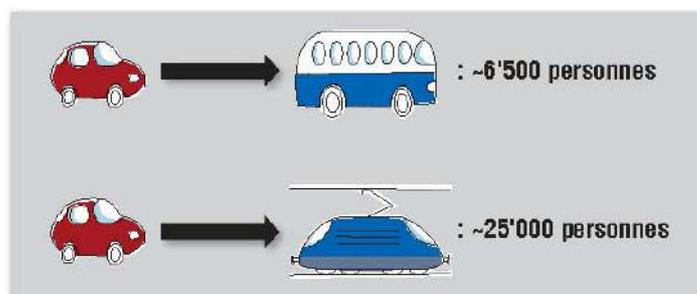


Total = ~406'000 personnes

Hors excursions journalières organisées depuis les principales villes alentours

* Source : CETE de Lyon - Porté à connaissance du SCOT de la Tarentaise, (fréquentation du samedi obtenue par extrapolation de la part de fréquentation SNCF du samedi par rapport aux trois jours d'hyperpointe)
 ** Source : donnée SNCF
 *** Taux de remplissage : 2,5 personnes / véhicules

● Report théorique possible selon les capacités résiduelles actuelles sur les 3 jours d'un week-end de pointe



~30'000 personnes
~12'000 véhicules

~de -5% à -10% du trafic sur la RN90 en accès à la Tarentaise

Figure 25 : Usages des différents modes de transports en accès à la Tarentaise

4.7.9. L'OFFRE ET LA PRATIQUE DU VÉLO EN TARENTAISE

La topographie du territoire et le climat limitent les usages du vélo comme mode de déplacements pour les trajets domicile-travail, si ce n'est localement en fond de vallée.

Néanmoins, la Tarentaise est un territoire réputé pour la pratique sportive du vélo, avec des cols de haute altitude très pratiqués par les cyclotouristes. En effet, selon une étude menée par l'APTV en 2012, les cyclistes recherchent principalement les fonds de vallée mais également les grands cols. Ils doivent d'ailleurs cohabiter sur ces itinéraires avec le tourisme à moto, qui se développe sur les mêmes liaisons.

De plus, les cols du territoire figurent régulièrement sur le tracé du Tour de France, générant ainsi un tourisme estival supplémentaire.

La sécurisation et le développement de la pratique du vélo-sportif en Tarentaise peuvent donc être un levier pour promouvoir le tourisme d'été. En effet, les itinéraires cyclables du territoire présentent quelques points de vigilance :

- des traversées difficiles des centres-villes : Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice et Séez ;
- une circulation importante le long de la RD915 en vallée de Bozel, sur la RN90 et le long de la RD902 entre Séez et Sainte Foy, mais qui possèdent toutes des itinéraires alternatifs possibles à mettre en valeur ;
- le tunnel du Siaix, très routier et sans cheminement cyclable ;
- une rupture cyclable entre Centron et Aime.

Les principales attentes concernent la continuité cyclable et l'accessibilité aux itinéraires en termes de dénivelé et de sécurité de l'accès.

4.7.10. L'OFFRE ET LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE EN TARENTAISE

Le pays Tarentaise Vanoise dispose d'un potentiel très important en termes de randonnée pédestre en période estivale, et la pratique est aujourd'hui déjà très développée. Le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnée) est d'ailleurs aujourd'hui en révision, afin que certains sentiers peu intéressants ou non aménagés soient éventuellement déclassés, et qu'à l'inverse, certains sentiers intéressants mais aujourd'hui non intégrés puissent l'être dans le futur.

4.7.11. LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORTS

De nombreux projets sont prévus sur le territoire pour palier les différents problèmes existants en termes d'infrastructures et de transports à différents horizons.

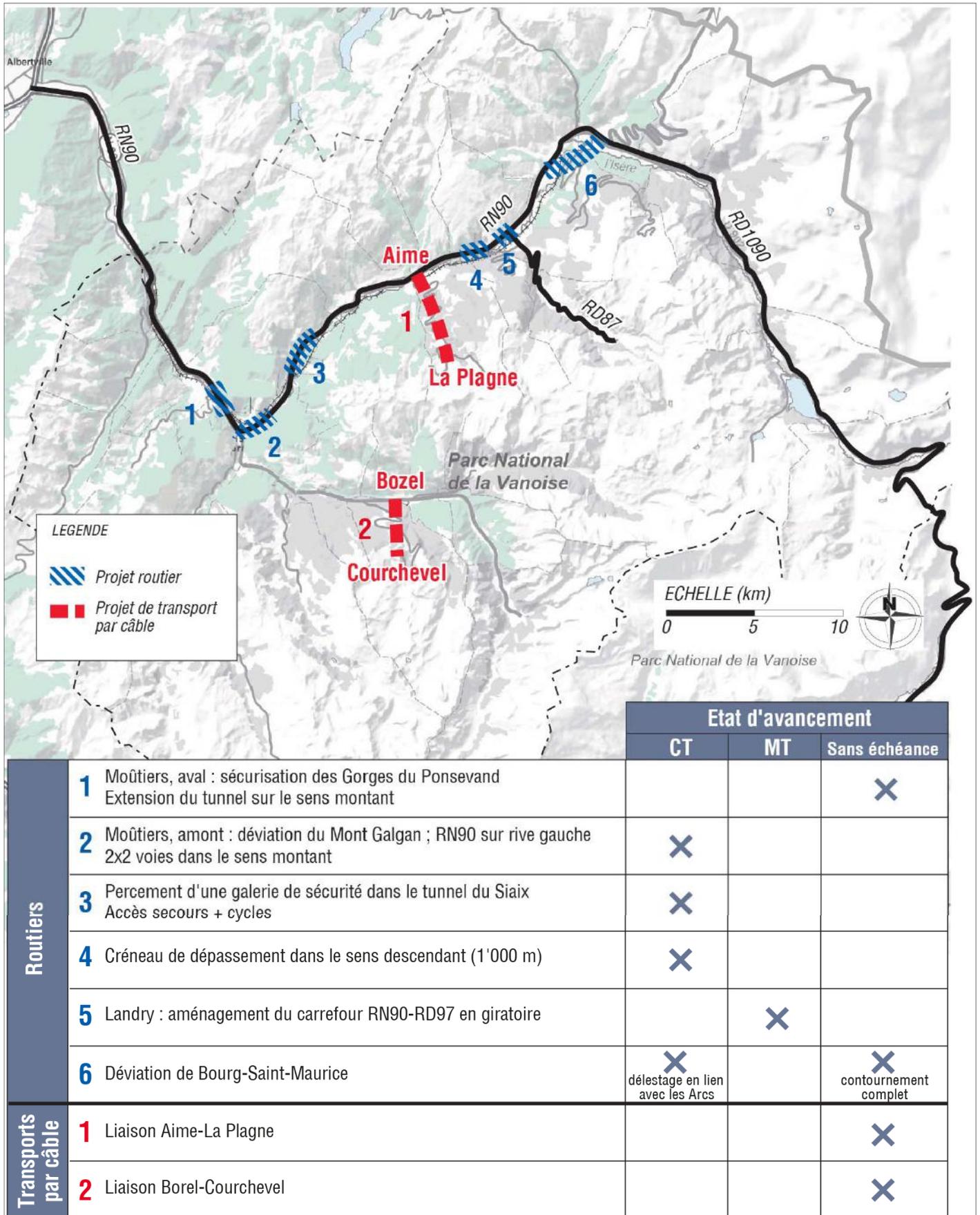


Figure 26 : Projets de transport

4.7.11.1. DES PROJETS ROUTIERS

De nombreux projets routiers s'inscrivent le long de la RN90 avec pour objectif principal de sécuriser le réseau mais également de fluidifier les trafics.

A court terme, plusieurs projets sont prévus :

- la déviation du Mont Galgan en amont de Moûtiers avec le passage de la RN90 en rive gauche et l'élargissement à deux fois deux voies dans le sens montant ;
- le percement d'une galerie de sécurité dans le tunnel du Siaix ;
- la création d'un créneau de dépassement d'une longueur de 1 000 m dans le sens descendant, entre Aime et Longefoy.

A moyen terme, la connexion de la RD87 sur la RN90 au niveau de Landry sera aménagée sous forme de giratoire.

Une déviation de Bourg-Saint-Maurice est expérimentée. Elle consiste à séparer le trafic montant et descendant des Arcs du reste du trafic touristique dans Bourg-Saint-Maurice. Ce dispositif a montré son efficacité puisque sur la quasi totalité des samedis de pointe de l'hiver 2012/2013, aucune congestion significative n'a été constatée dans la traversée de BSM. Seules subsistent aujourd'hui des retenues en amont dans le village de Sées liées au convergent avec le trafic de la Rosière. Le giratoire en cours de travaux actuellement devrait supprimer cette dernière retenue pour la prochaine saison hivernale (2014/2015).

Un sixième projet routier est actuellement à l'étude : il s'agit d'une sécurisation du sens montant par la réalisation d'un tunnel en aval de Moûtiers, au niveau des Gorges du Ponserand.

4.7.11.2. DES PROJETS DE TRANSPORTS PAR CÂBLE

Des propositions de création de liaison par câble ont été émises dans le Porter à Connaissance du SCot de la Tarentaise-Vanoise réalisé par le CETE de Lyon, et sont en cours de réflexion. Il s'agit de liaisons entre :

- Aime et Montalbert (La Plagne), avec un accès routier direct depuis la RN90 et une intermodalité potentielle avec la gare d'Aime ;
- Bozel et Courchevel avec accès assez aisé depuis Moûtiers via la RD915.

L'échéance de réalisation de ces projets n'est aujourd'hui pas connue.

4.7.11.3. DES PROJETS A DESTINATION DES CYCLO-TOURISTES

Quelques mises en œuvre sont prévues à court terme afin de sécuriser et optimiser les itinéraires existants :

- le percement de la galerie de sécurité dans le tunnel du Siaix qui s'accompagne de la création d'un cheminement cyclable en dehors de la circulation automobile ;
- le balisage des itinéraires cyclotouristes par le Conseil Général.

4.7.12. SYNTHÈSE MOBILITÉ

| Aujourd'hui | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Transport en commun <ul style="list-style-type: none"> - Des flux pendulaires concentrés sur le territoire (75 % des actifs résident et travaillent sur le périmètre du SCOT), qui peuvent être plus facilement captés par un service de TC - En hiver, une offre touristique TC routière et ferroviaire qui irrigue l'ensemble des vallées et des stations - 3 transports câblés fond de vallée-station qui permettent de limiter l'usage de la route - Une offre de transport en commun privée mise en place par les exploitants des remontées mécaniques - Une desserte ferroviaire plaçant Bourg-Saint-Maurice, le terminus du réseau, à 5h de Paris en TGV direct • Covoiturage <ul style="list-style-type: none"> - Un développement spontané du covoiturage • Organisation et fonctionnement du réseau viaire <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif RECITA, un outil qui limite les congestions dans le sens montant sur la RN90 - Un réseau d'accès autoroutier et routier largement dimensionné pour l'année et une bonne fluidité des déplacements, hors périodes d'hyper pointes des fréquentations • Sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Une surveillance en temps réel via le PC OSIRIS de la RN90 et des RD915 et RD117 - Des travaux de sécurisation vis-à-vis des chutes de blocs réalisés en quasi-totalité dans le cadre du Plan qualité routes. • Transport ferré <ul style="list-style-type: none"> - Une desserte ferroviaire plaçant Bourg St Maurice, le terminus du réseau, parmi l'accès aux stations la plus proche de Paris : 5h00 en TGV | <ul style="list-style-type: none"> • Transport en commun <ul style="list-style-type: none"> - Pas de continuité du service TC routier à l'année - Une desserte de fond de vallée à destination des résidents quasi inexistante • Organisation et fonctionnement du réseau viaire <ul style="list-style-type: none"> - Deux nœuds de congestions : traversée de Bourg-Saint-Maurice et convergence du réseau des deux vallées sur Moûtiers ; • Stationnement <ul style="list-style-type: none"> - Des parkings en station en sur-occupation l'hiver - Pas de cohérence entre les différentes politiques de gestion du stationnement • Sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Des contraintes topographiques et naturelles très importantes qui génèrent accidents et congestions • Marchandises <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses montées quotidiennes pour l'approvisionnement des stations - Peu de marges de manœuvre pour développer le fret en fond de vallée en hiver |

Demain

| Opportunités | Risques |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Transport en commun <ul style="list-style-type: none"> - Une communication soutenue autour de la centrale de mobilité Mobi'savoie - Des possibilités de réutilisation des cars scolaires pour des lignes d'intérêt local - Un développement des bonnes pratiques amont pour les déplacements saisonniers - Des marges de manœuvre pour augmenter l'offre ferroviaire estivale • Covoiturage <ul style="list-style-type: none"> - Un site dédié, à l'échelle de la région : Mobi'Savoie covoiturage • Organisation et fonctionnement du réseau viaire <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau plan de circulation en cours pour soulager le centre bourg de Bourg-Saint-Maurice • Sécurité <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux projets de sécurisation vis-à-vis des chutes de blocs | <ul style="list-style-type: none"> • Transport en commun <ul style="list-style-type: none"> - Un développement de l'urbanisation de manière éclatée qui ne permettrait pas d'étoffer l'offre en transports en commun par des services alternatifs - Un taux de motorisation en forte croissance, support de pratiques autosolistes augmentant le nombre de véhicules circulant sur le territoire. - Un développement isolé de chaque gros employeur ou tour operator de "sa" solution de transport • Organisation et fonctionnement du réseau viaire <ul style="list-style-type: none"> - Un maintien des flux de transit dans les centres bourgs qui limiterait leur attractivité Marchandises - Un accroissement du nombre de véhicules de livraison en montée en station |

Enjeux

- Les différents projets portés par le territoire lèvent certains dysfonctionnements du réseau viaire actuel vis-à-vis de la circulation automobile et des cheminements cyclables
- Les projets de transports par câble, moins avancés, permettraient de délester de manière importante les montées en station concernées
- L'accessibilité aux stations est un enjeu majeur qui a des répercussions importantes sur l'image globale de la Tarentaise et sur son attrait touristique
- Il s'agit d'abord de renforcer l'accessibilité en transports en commun en période hivernale et estivale. Cela passe par une réflexion visant à augmenter le remplissage des services de transports en communs existants, améliorer l'intermodalité, assurer une meilleure intégration tarifaire ou encore développer l'offre quand cela est possible.
- La part de la voiture restant prédominante, l'amélioration des modes de transports alternatifs doit aussi s'accompagner de mesures visant à améliorer la fluidité automobile, notamment par la maîtrise des flux et le traitement des traversées de bourgs par la RN90 (pour ceux qui n'ont pas été réaménagés et qui ne bénéficient pas de contournement). L'enjeu réside également dans le meilleur remplissage des voitures, notamment en montées en station, notamment par la promotion du covoiturage, de l'auto-stop institutionnalisé...
- Si l'accessibilité touristique hivernale est un enjeu majeur pour le développement économique du territoire, l'enjeu est également de développer des services (ferroviaires, TC, covoiturage, etc.) à destination des résidents, continus sur l'année, ainsi que des services inter-stations en période estivale
- Enfin, il apparaît primordial de développer une gouvernance globale des déplacements par secteur station/commune support de gare routière: BSM, Aime, Moûtiers voir Landry pour assurer le contrôle et la coordination entre les intervenants multiples de ce secteur (différents modes de transport et stationnement)
- Des enjeux croisés entre développement urbain et mobilité apparaissent également :
 - Maîtriser l'étalement urbain pour concentrer les pôles générateurs de flux
 - Limiter la présence de la voiture en station
 - Achever la reconquête des centres bourgs traversés par la RN90
- Le développement économique dépend aussi de l'accessibilité du territoire. Il semble ainsi important de :
 - Définir un schéma d'organisation logistique des transports de bagages et de marchandises à l'échelle du territoire
 - Améliorer la coopération et la mutualisation entre les grands employeurs
- Enfin, l'attractivité touristique est aussi liée à l'image globale de l'accessibilité en Tarentaise, ce pour quoi il est nécessaire de favoriser l'accès à l'information sur les modes alternatifs à la voiture

4.8. Enjeux transversaux

| Aujourd'hui | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atouts | Handicaps |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire pourvoyeur d'emplois, et bien équipé pour une population de près de 55 000 habitants, et 320 000 habitants en haute saison • Une dynamique touristique impulsée par la partie haute de la vallée, moteur du dynamisme pour l'ensemble de la Tarentaise • Un profil économique spécifique s'appuyant sur un tissu artisanal et commercial dynamique et diversifié • Des limites entre urbanisation et espaces non urbanisés encore bien marquées et des ensembles paysagers remarquables préservés, avec des contraintes par les risques et les enjeux environnementaux, sur tout le territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés de mobilité en saison hivernale qui pèsent sur tout le territoire • Un niveau d'attractivité résidentielle insuffisant et des parcours résidentiels contraints en Tarentaise du fait de la tension du marché immobilier et d'une offre parfois inadaptée • Un foncier convoité en fond de vallée (artisanat, logements, agricultures, commerces de grande distribution...), mais des disponibilités foncières limitées et contraintes du fait des risques, ou de la protection des espaces (qualité paysagère, environnementale, etc.) |
| Demain | |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • La finalisation de l'intercommunalité et/ou la poursuite de l'intégration intercommunale, potentiel de solidarités plus fortes entre les différents territoires • 2 projets de transports câblés haut/bas porteur d'un développement mieux intégré entre les hauts et le bas de la vallée • Un potentiel de renouvellement urbain, en vallée et en station • Un regain d'attractivité des communes situées en adret • Des complémentarités à chercher avec les territoires voisins (Albertville ?) | <ul style="list-style-type: none"> • Banalisation des paysages principalement en vallée • Formation de vallées « dortoirs » • Risques liés à la dépendance du territoire vis-à-vis de l'activité touristique • Perte d'attractivité du produit touristique |

Enjeux

- Un développement durable
 - Une dynamique à maintenir dans des conditions à renouveler
 - Concilier développement, lutte contre les risques et préservation du capital environnement
 - Renouvellement urbain prioritaire ? tourisme « impulseur » de dynamique urbaine ?
 - Fluidifier les déplacements et faciliter les déplacements internes
 - Etaler la saison touristique
 - Préserver ou construire des paysages de qualité
 - Adopter des formes urbaines de qualité
- Un fonctionnement durable
 - Deux échelles de territoire à mieux relier
 - Des bassins de vie autour des bourgs-centres (50 000 habitants)
 - Des lieux touristiques autour des stations (300 000 habitants)
 - Une armature urbaine à consolider
 - Des centralités attractives
 - Pour les services, notamment à Moûtiers
 - Pour les habitants, lien avec les potentiels de transports internes
 - Pour les touristes : de bons équipements

5. Annexes

5.1. Annexe 1 : Analyse des arrêtés UTN depuis 2000

Les tableaux pages suivantes décrivent sommairement la nature et les principales caractéristiques des projets ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre des Unités Touristiques Nouvelles entre 2000 et mi-2012.

Au cours de cette période, on dénombre pour la Tarentaise 32 décisions en matière d'UTN :

- 9 ont été prises par le Préfet de Massif dans le cadre de l'ancienne réglementation ;
- 23 ont été prises dans le cadre de la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} février 2007 dont :
 - 10 par le Préfet de Massif ;
 - 13 par le Préfet de la Savoie.

On note donc une accélération du nombre des dossiers UTN depuis la mise en place de la nouvelle réglementation (4,1 par an contre 1,3 durant la période précédente).

Tableau 44 : Evolution par type du nombre de dossier UTN sur la période 2000 – 2012 en Tarentaise

| Nb de dossiers UTN | 2000-2007 | 2007-2012 | Total |
|---------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|
| Hébergements touristiques | 5 (dont 3 avec ext. DS) | 9 (dont 1 refus) | 14 (dont 3 avec ext. DS) |
| Refuges | 0 | 9 | 9 |
| Domaines skiables | 7 (dont 3 avec héb.) | 1 | 8 (dont 3 avec héb.) |
| Restaurants d'altitude | 0 | 2 | 2 |
| Aire de loisirs motorisés | 0 | 2 (dont 1 refus) | 2 |

Au-delà de l'accélération de la production de dossiers UTN depuis 2007, on observe une modification des projets faisant l'objet de la procédure UTN :

- Apparition en force des projets de refuge (tous les projets portant création de plus de 100 m² de surface de plancher sont soumis à autorisation depuis 2007) ; ce nombre important de projets est à mettre en relation avec une politique volontariste du Département de la Savoie qui a mis en place un mécanisme d'aides à l'investissement jusqu'à la fin de 2011 en partenariat avec l'Etat et la Région ;
- Quasi-disparition des dossiers concernant les domaines skiables (seule l'extension très significative du domaine skiable de la Rosière a fait l'objet d'un dossier UTN depuis 2007, alors qu'il y avait en moyenne un dossier par an durant la période précédente),
- Apparition des projets de restaurants d'altitude (soumis à autorisation à partir de 300 m³ de surface de plancher),
- Augmentation du nombre de dossiers concernant l'hébergement touristique, malgré le fait que le seuil ait été relevé de 8 000 à 12 000 m² de surface de plancher pour les projets en continuité des urbanisations existantes.

Concernant la nature des projets immobiliers autorisés, dans la période 2000-2007 on dénombre 3 projets immobiliers « mixtes » (copropriétés, résidences de tourisme, hôtel, équipements) pour un projet hôtelier (Club Méditerranée), alors que depuis 2007 on dénombre 4 projets immobiliers « mixtes » pour 4 projets hôteliers (dont 2 Club Méditerranée) :

Tableau 45 : Caractéristiques des projets UTN de la période 2007 – 2012 par type de projet

| Projets d'immobilier touristiques | 2000-2007 | | 2007-2012 | | TOTAL | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------|-------|-----------------|
| | Nb | SHON / SP | Nb | SHON / SP | Nb | SHON / SP |
| Hôtels | 0 | 0 | 2 | 15 850 | 2 | 15 850 |
| Club Méditerranée | 1 | 23 000 | 2 | 67 000 | 3 | 90 000 |
| Programmes mixtes | 3 | 92 000 | 4 | 133 700 | 7 | 225 700 |
| Refuges | 0 | 0 | 9 | 2 204 (pour 8*) | 9 | 2 204 (pour 8*) |
| Restaurants d'altitude | 0 | 0 | 2 | 3 028 | 2 | 3 028 |

* La donnée pour le refuge du Haut Gentil (La Léchère) est manquante

Les tendances d'évolution sont les suivantes :

- Tendance à l'implantation de gros établissements hôteliers (type Club Méditerranée ou hôtels d'exception) avec un nombre de m² par lit important (entre 30 et 40 m² par lit) ;
- Pour les programmes « mixtes » plus classiques, le ratio est plutôt compris entre 11 (La Rosière), 15 (La Tania) et 19 (Aime 2000) m²/lit ;
- Si la taille des refuges reste modeste (en moyenne 275 m²), celle des restaurants d'altitude apparaît importante (en moyenne 1 500 m² par établissement), ce qui met en évidence une évolution du concept de ce type d'établissement qui associe plusieurs modes de restauration à des activités d'animation ;
- Les programmes immobiliers les plus importants (Clubs Méditerranée de Peisey-Nancroix et de Val Thorens, Aime 2000, Tignes les Boisses...) sont localisés au sein d'espaces urbanisés, et participent à la restructuration des stations existantes. D'autres (Sainte-Foy, Les Eucherts à la Rosière, la Tania) correspondent à l'achèvement d'opérations initiées dans les périodes antérieures.

A noter qu'une des plus importantes réalisations de la période (Urbanisation nouvelle d'Arcs 1950 inaugurée en 2003) ne figure pas dans cette liste, alors que d'autres opérations importantes y figurant n'ont pas encore été démarrées (Club Méditerranée de Val Thorens, Aime 2000...).

| Date | Collectivité / Station | Nature du projet | Caractéristiques | Décision | Observations |
|------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 2000-10-19 | District Aigueblanche / Valmorel | Création d'hébergements touristiques | 1 100 lits pour 16 500 m ² SHON + 5 500 m ² équipements | Autorisée | Justifiée par la baisse des lits locatifs |
| 2000-04-11 | Les Allues / Méribel | Restructuration domaine skiable | Remplacement TK Frasse et TS dent de Burgin | Autorisée | |
| 2000-04-11 | Val d'Isère | Restructuration / extension domaine skiable | 12 appareils de remontées mécaniques (secteurs Daille, Bellevarde, Iseran) | 9 sur 12 autorisés | A entraîné le déclassement de la RN de l'iseran et la création de la RN de la Sassièrre |
| 2002-07-18 | Peisey-Nancroix | Club Méditerranée | 750 lits pour 10 500 m ² SHON ° 12 500 m ² équipements | Autorisé | Impact réduit (économise l'espace naturel) |
| 2003-07-07 | SIVU / La Rosière | Urbanisation touristique et restructuration / renforcement du domaine skiable | 2 800 lits pour 30 000 m ² SHON et remplacement de 3 RM | Autorisé | Achèvement du pôle touristique des Eucherts |
| 2004-04-19 | Val d'Isère | Restructuration domaine skiable | Téléporté du Laisinanr | Autorisé | Remplace 2 remontées autorisées en 2000 |
| 2004-01-09 | SIP / La Plagne | Restructuration / renforcement domaine skiable | 6 remontées et une piste nouvelle | Autorisé | Commission de suivi (projet étalé sur 8 ans) |
| 2005-01-12 | Sainte-Foy | Hébergement touristique et extension du domaine skiable | 40 000 m ² d'hébergements touristiques, 1 télésiège et 3 pistes | Autorisé sauf pour une piste | Commission de suivi |
| 2006-07-11 | CC Aigueblanche / Valmorel | Liaison Celliers - Valmorel | Télésiège de liaison | Autorisé sans piste de descente | |
| 2008-10-21 | Tignes | Hébergements touristiques (les Boisses) | 1 500 lits supplémentaires - 36 000 m ² SHON | Autorisé | Reconstruction sur des zones déjà urbanisées |
| 2008-07-24 | Les Allues | Refuge de la Traie | Nouveau refuge (175 m ² HON) | Autorisé | Réhabilitation - extension d'un chalet d'alpage |
| 2008-04-24 | Les Avanchers/ Valmorel | Village-Club (Bois de la Croix) | Club Méditerranée - 40 000 m ² SHON | Autorisé | |

| Date | Collectivité / Station | Nature du projet | Caractéristiques | Décision | Observations |
|------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2008-07-30 | Les Allues / Mottaret | Création d'hébergements touristiques | Résidence de tourisme sur le site du Crétet | Non autorisée | Justifié par la baisse des lits locatifs, le projet n'est pas autorisé en l'état en raison du risque d'avalanches |
| 2008-04-24 | Val d'Isère | Zone de loisirs motorisés dans le secteur de Bellevarde | Zone de 200 ha environ | Non autorisée | Non autorisée en raison de la surface très importante concernée |
| 2009-10-14 | St-Martin de Belleville / Les Ménuires et Val Thorens | Zones de loisirs motorisés | 3.6 ha aux Ménuires et 3.4 ha à Val Thorens pour les motoneiges | Autorisées | Autorisée car la surface est limitée et comprise dans l'espace déjà aménagé |
| 2009-01-13 | La Léchère | Refuge du Nant du Beurre | Construction d'un refuge à Naves | Autorisé | |
| 2009-04-07 | La Perrière / La Tania | Urbanisation touristique du village Moretta | 1 300 lits (RT et hôtel) pour 19 000 m ² SHON | Autorisé | Demande une réflexion de cadrage du développement immobilier des 3 Vallées - Commission de suivi |
| 2010-08-03 | Macôt / La Plagne | Construction d'un hôtel au Chalet des Moutons | Hôtel sur 4 000 m ² SHON | Autorisé | Construction en discontinuité |
| 2011-05-16 | Montvalezan / La Rosière | Extension du domaine skiable | 2 remontées et pistes associées | Autorisé | Extension en site vierge |
| 2011-11-14 | Tignes | Construction d'un hôtel d'exception | Hôtel de 11 850 m ² de SHON sur le site du CIHM | Autorisé | Urbanisation en discontinuité pour un hôtel d'exception |
| 2011-07-18 | Saint-Bon / Courchevel | Urbanisation touristique des Grandes Combes | Espace aquatique, Hôtel / résidence de tourisme et équipements (25 700 m ² HON) | Autorisé | Comité de suivi |
| 2011-12-19 | Champagny-en-Vanoise | Refuge de la Glière | Rénovation - extension de 187 m ² SHON | Autorisé | Réserves (captage, intégration architecturale) |
| 2011-12-19 | Saint-Jean de Belleville | Refuge de Plan Lombardie | Nouveau refuge (237 m ² HON) | Autorisé | Réhabilitation - extension d'un chalet d'alpage |
| 2011-12-19 | La Côte d'Aime | Refuge de Pisset | Reconstruction du refuge sur une SHON de 275 m ² | Autorisé | Réserve (intégration architecturale) |

| Date | Collectivité / Station | Nature du projet | Caractéristiques | Décision | Observations |
|------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011-07-26 | Les Allues | Refuge du Saut | Rénovation – Extension de 275 m ² SHON | Autorisé | Réserves (local des gardes du Parc, capacité) et comité de suivi |
| 2011-07-26 | Saint-Bon | Restaurant d'altitude du Signal | Création d'un restaurant d'altitude sur 1 228 m ² SHON | Autorisé | |
| 2011-07-26 | Pralognan | Refuge du Col de la Vanoise | Restructuration pour une SHON de 590 m ² | Autorisé | Réserve (intégration paysagère). Commission de suivi |
| 2011-12-19 | Champagny-en-Vanoise | Refuge de Plaisance | Rénovation – extension de 180 m ² | Autorisé | Réserve (risques à contrôler – intégration architecturale) |
| 2011-07-26 | Bonneval-Tarentaise | Refuge du Haut Gentil | Création d'un refuge de 285 m ² sur le tour de la Lauzière | Autorisé | |
| 2012-01-09 | Aime-Macôt/ La Plagne | Urbanisation touristique d'Aime 2000 | Extension de 46 500 m ² SHON (RT et hôtel : 2 450 lits) et de 6 500 m ² d'équipements (dont centre aquatique) | Autorisée | Réserves (notamment sur les flux à réguler en fonction des dates de réservation et la mise en place de transports alternatifs). Comité de suivi |
| 2012-01-08 | Les Allues / Méribel | Restaurant d'altitude | Reconstruction-extension d'un restaurant d'altitude pour une SHON de 1 800 m ² | Autorisé | Réserve (prévoir une salle d'exposition) |
| 2012-10-08 | St-Martin de Belleville : Val Thorens | Club Méditerranée | Construction d'un Club Méditerranée pour 27 000 m ² de SP et 800 lits | Autorisé | Dans l'emprise de la station. Comité de suivi |

5.2. Annexe 2 : Carte des sensibilités paysagères

Disponible dans un livret séparé du présent document

5.3. Annexe 3 : Etat Initial de l'Environnement intégral

Disponible dans un livret séparé du présent document

5.4. Annexe 4 : Atlas des PLU

Disponible dans un livret séparé du présent document

5.5. Annexe 5 : Etude « immobilier touristique » en Tarentaise (Comete / Asadac)

Disponible dans un livret séparé du présent document

6. Index des abréviations

- ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
- AEP : Alimentation en Eau Potable
- AOP : Appellation d'Origine Contrôlée
- APEI : Association de Parents d'Enfants Inadaptés
- APTV : Association du Pays Tarentaise Vanoise
- ASADAC : Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide au Collectivités
- BCA : Bataillon de Chasseurs Alpains
- BGN : Indice Biologique Normal Globalisé
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CCCT : Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA : Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche
- CDAC : Commissions Départementales d'Aménagement Commercial
- CDEC : Commissions Départementales d'Équipement Commercial
- CESAR : Centre d'Exploitation, de Sécurité et d'Assistance Routière
- CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement
- CLPA : Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches
- CNEC : Commission Nationale d'Équipement Commercial
- COV : Composé Organique Volatil
- COVA : Communauté Communes des Versants d'Aime
- CSP : Catégorie Socio-Professionnelle
- DCE : Directive Cadre Européenne
- DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
- DSP : Délégation de Service Public
- IGP : Indication Géographique Protégée
- ISDI : Installations de Stockage de Déchets Inertes
- LME : Loi de Modernisation de l'économie
- MIHT : Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- NRA : Nœud de Raccordement d'Abonnés
- ONF : Office National des Forêts
- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- OUC : Opération Urbaine Collective
- PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- PEB : Plan d'exposition au Bruit

- PNV : Parc National de la Vanoise
- PPR : Plans de Prévention des Risques
- RCS/RCO : réseau de contrôle de surveillance / réseau de contrôle opérationnel
- RDS : Radio Data System
- RECITA : REgulation Circulation Tarentaise
- RIP : Réseau d'Initiative Publique
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- SMITOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères
- SMBT : Savoie Mont Blanc Tourisme
- SNRT : Syndicat National des Résidences de Tourisme
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- SRU : Solidarités et Renouvellement Urbain
- STEP : Station d'épuration
- TAD : Transport à la Demande
- TDL : Territoire de Développement Local
- THT : Très Haute Tension
- UTH : Unité de Travail Humain
- UTN : Unité Touristique Nouvelle
- ZAP : Zone Agricole Protégée
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- ZPPAUP/AVAP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager / Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine

7. Index des illustrations

7.1. Cartes

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1 : Le SCoT Tarentaise-Vanoise | 8 |
| Carte 2 : Topographie | 9 |
| Carte 3 : Carte de l'encaissement | 10 |
| Carte 4 : Exposition..... | 10 |
| Carte 5 : Positionnement global de la Tarentaise..... | 12 |
| Carte 6 : Armature territoriale | 14 |
| Carte 7 : Carte des entités paysagères identitaires | 20 |
| Carte 8 : Carte des Types paysagers | 21 |
| Carte 9 : Carte des protections réglementaires du paysage et du patrimoine bâti..... | 30 |
| Carte 10 : Evolution de la tache urbaine entre 1945 et 2008 en Tarentaise | 40 |
| Carte 11 Exemple 1 - Planche cartographique paysagère Bourg-Saint-Maurice | 43 |
| Carte 12 : Exemple 2 - Planche cartographique paysagère Les Avanchers | 43 |
| Carte 13 : Qualité des eaux - Mesure de la qualité des cours d'eau..... | 45 |
| Carte 14 : Dispositif d'assainissement | 46 |
| Carte 15 : Captages d'alimentation en eau potable | 49 |
| Carte 16 Typologies des milieux rencontrés sur le territoire | 55 |
| Carte 17 : Espaces naturels : inventaires, protections, gestion..... | 57 |
| Carte 18 : Projets de corridors biologiques structurants | 60 |
| Carte 19 : Trame bleue | 61 |
| Carte 20 : Typologies des risques rencontrés sur le territoire (inondations, ruptures de barrage, avalanches, mouvements de terrain, sismiques, industriels et technologiques) | 64 |
| Carte 21 : Nuisances acoustiques | 66 |
| Carte 22 : Carrière | 72 |
| Carte 23 : Traitement des ordures ménagères..... | 74 |
| Carte 24 : Sensibilités environnementales et secteurs de vigilance | 77 |
| Carte 25 : Enveloppe des domaines skiables de Tarentaise..... | 95 |
| Carte 26 : Capacités d'hébergement touristique en 2009..... | 101 |
| Carte 27 : Répartition et évolution de la population de 1999 à 2008..... | 110 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 28 : Evolution du logement entre 1999 et 2008 | 121 |
| Carte 29 : Evolution des résidences principales entre 1999 et 2008 | 122 |
| Carte 30 : Age du parc de résidences principales par canton..... | 124 |
| Carte 31 : Répartition des logements sociaux en Tarentaise entre 1999 et 2008 | 128 |
| Carte 32 : Evolution de l'emploi entre 1999 et 2008 | 139 |
| Carte 33 : Spatialisation des enjeux agricoles (extrait)..... | 154 |
| Carte 34 : Polarités commerciales | 161 |
| Carte 35 : Zones commerciales existantes et en projet | 163 |
| Carte 36 : Eloignement des territoires communaux aux équipements..... | 170 |
| Carte 37 : Répartition des soins en cardiologies et maladies vasculaires en Rhône-Alpes | 173 |
| Carte 39 : Bibliothèques en Tarentaise en mars 2011 | 179 |
| Carte 40 : La hiérarchie du réseau routier | 186 |

7.2. Figures

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1 : Blocs diagramme du paysage de la Tarentaise aujourd'hui..... | 19 |
| Figure 2 : Schéma mettant en évidence la différence d'implantation et de densité entre village et extension récente... 34 | 34 |
| Figure 3 : Légende des planches cartographiques paysagères | 42 |
| Figure 4 : Répartition des émissions de polluants en Tarentaise en 2008 (%) Source : Air Rhône-Alpes | 68 |
| Figure 5 : GES par catégorie | 69 |
| Figure 6 : Consommation d'énergie finale par secteur en Tarentaise et en Région Rhône-Alpes (2009) | 70 |
| Figure 7 : Part du domaine skiable dans la consommation finale d'électricité des stations des Menuires et Saint-Martin | 70 |
| Figure 8 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur | 71 |
| Figure 9 : Synthèse de l'origine géographique des skieurs qui fréquentent les stations françaises (2012) | 83 |
| Figure 10 : Statuts des installations entre 2006 et 2011, toutes productions confondues | 149 |
| Figure 11 : Déplacements domicile-travail..... | 184 |
| Figure 12 : Evolution des trafics par bassins versants..... | 188 |
| Figure 13 : Trafic Moyen Journalier Annuel 2011 et évolution 2010-2011 | 189 |
| Figure 14 : Trafic au jour de pointe 2011 - le samedi 26 février | 190 |
| Figure 15 : Evolutions des trafics moyens journaliers annuels..... | 192 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 16 : Montées en stations : trafic en liaison en provenance de l'extérieur - jour de semaine, hiver 2009 | 194 |
| Figure 17 : Montées en stations : trafic interne - jour de semaine, hiver 2009..... | 195 |
| Figure 18 : RN90 - Calibrage et densités de trafic..... | 198 |
| Figure 19 : Les principales retenues le long de la RN90 en période d'hyper pointe | 199 |
| Figure 20 : Les pratiques de covoiturage existantes..... | 201 |
| Figure 21 : Accès en Tarentaise - Offre routière et capacité un week-end de pointe de février | 204 |
| Figure 22 : Accès en Tarentaise - Offre ferroviaire et capacité..... | 207 |
| Figure 23 : Montées en station - Offre en transport en commun..... | 209 |
| Figure 24 : Autres dessertes en transport en commun..... | 211 |
| Figure 25 : Usages des différents modes de transports en accès à la Tarentaise | 215 |
| Figure 26 : Projets de transport..... | 217 |

7.3. Graphiques

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 1 : Consommation foncière par décennie et cumulée entre 1945 et 2008 en Tarentaise | 38 |
| Graphique 2 : Evolution du nombre de cures conventionnes de 1986 à 2010 (en milliers)..... | 80 |
| Graphique 3 : Evolution des nuitées hivernales Tarentaise/ Savoie Mont Blanc (2002 – 2012) | 84 |
| Graphique 4 : Evolution de la fréquentation hivernale | 85 |
| Graphique 5 : Evolution de la pratique du ski nordique en Savoie, Haute Savoie et France entre 1998 et 2011..... | 86 |
| Graphique 6 : Evolution du nombre de journées skieurs..... | 87 |
| Graphique 7 : Evolution du nombre de nuitées estivales en Savoie et en Tarentaise..... | 90 |
| Graphique 8 : Zoom sur l'évolution du nombre de nuitées estivales en Tarentaise | 90 |
| Graphique 9 : Poids des lits professionnels ouverts et fermés en saison estivale et répartition par catégorie d'hébergement en 2010..... | 91 |
| Graphique 10 : Evolution comparée de la fréquentation estivale sur une année (2009, 2010, 2011)..... | 91 |
| Graphique 11 : Structure des lits marchands en Tarentaise | 96 |
| Graphique 12 : Capacité d'accueil des hôtels en Tarentaise en 2010..... | 96 |
| Graphique 13 : Evolution de la capacité d'accueil professionnelle (en indice – base 100 en 1997) | 98 |
| Graphique 14 : Evolution des lits en résidence de tourisme 2006 – 2010 et évolution cumulée 2006 - 2010 | 99 |
| Graphique 15 : Evolution des lits et flux en agences immobilières | 99 |
| Graphique 16 : Capacité d'hébergement touristique dans les principales stations de la Tarentaise | 102 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 17 : Age et rénovation du parc des résidences de tourisme en 2011 | 103 |
| Graphique 18 : Population en Tarentaise en 2008 | 108 |
| Graphique 19 : Variation de la population entre 1999 et 2007 (en %) | 112 |
| Graphique 20 : Part dans la classe d'âge des personnes ayant quitté le territoire | 112 |
| Graphique 21 : Pyramide des âges en Tarentaise et en Savoie en 2007 | 113 |
| Graphique 22 : Répartition de la population par âge en Tarentaise et évolution 1999-2008 | 114 |
| Graphique 23 : Evolution du parc de résidences principales et secondaires sur la période 1999-2008 par EPCI | 119 |
| Graphique 24 : Croissance prévisionnelle du nombre de logements par an et origines de cette croissance selon deux scénarios | 135 |
| Graphique 25 : Evolution de l'emploi touristique en stations en Savoie et en Tarentaise entre 1995 et 2008 | 140 |
| Graphique 26 : Répartition des emplois par type d'activité en 2009 | 142 |
| Graphique 27 : Economie résidentielle en 2009 | 142 |
| Graphique 28 : Emplois dans l'économie productive | 143 |
| Graphique 29 : Répartition géographique de l'emploi artisanal en Tarentaise | 144 |
| Graphique 30 : Répartition sectorielle de l'emploi artisanal en Tarentaise | 144 |
| Graphique 31 : Evolution du nombre total d'exploitations agricoles, bovines et professionnelles entre 1979 et 2011 en Tarentaise | 151 |
| Graphique 32 : Comparaison entre part de la population résidente et part des établissements commerciaux par canton, CCI de la Savoie à partir des données INSEE 2008 | 156 |
| Graphique 33 : Evolution des parts de marchés en Tarentaise | 159 |
| Graphique 34 : Evolution de la grande distribution en Tarentaise (I.C. projets non réalisés) | 165 |
| Graphique 35 : Surface de vente accordées en Tarentaise CDEC/CNEC/et CDAC | 166 |
| Graphique 36 : Répartition des équipements par EPCI | 169 |

7.4. Tableaux

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Profils population / résidences principales / emplois des territoires de la Tarentaise (selon l'armature territoriale) | 15 |
| Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux à l'échelle de la Tarentaise | 76 |
| Tableau 3 : Evolution du nombre de cures 2007 – 2011 sur les stations d'Aix-les-Bains, Brides – Salins, La Léchère et Allevard | 81 |
| Tableau 4 : Caractéristiques des principaux domaines skiables de la Tarentaise | 93 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 5 : L'offre d'hébergements touristiques en Tarentaise pour l'année 2010..... | 96 |
| Tableau 6 : Structure et évolution de la structure des lits professionnels entre 1997 et 2010 en Tarentaise | 97 |
| Tableau 7 : Evolution de la population de 1999 à 2008 par structure intercommunale..... | 108 |
| Tableau 8 : Evolution de la population de 1999 à 2008 selon l'armature territoriale | 109 |
| Tableau 9 : Variation de la population sur la période 1999-2008 par canton | 111 |
| Tableau 10 : Evolution démographique des personnes âgées de 1999 à 2006 en Savoie, par tranche d'âge et comparaisons nationales et régionales et avec les projections de l'INSEE | 113 |
| Tableau 11 : Recensement 2006 par canton et évolutions par rapport à 1999..... | 114 |
| Tableau 12 : Evolution de la part de la population active sur l'ensemble de la population entre 1999 et 2008 par EPCI..... | 115 |
| Tableau 13 : Evolution de la population active et du chômage par EPCI..... | 116 |
| Tableau 14 : Foyers fiscaux imposables et revenus moyens en 2009 | 117 |
| Tableau 15 : Evolution du parc de logements sur la période 1999-2008 par EPCI..... | 118 |
| Tableau 16 : Profil du parc de logement par EPCI | 118 |
| Tableau 17 : Profil du parc de logement (répartition résidences principales et secondaires) selon l'armature territoriale | 123 |
| Tableau 18 : Evolution 1999 – 2008 du nombre de résidences principales et secondaires selon l'armature territoriale | 123 |
| Tableau 19 : Taux de vacances en 1999 et 2007 par canton | 126 |
| Tableau 20 : Evolution du parc de logements sociaux selon l'armature territoriale | 129 |
| Tableau 21 : Prix et évolution des prix immobiliers moyens sur l'année à Tignes, Val d'Isère, Val Thorens et Les Arcs 1800..... | 132 |
| Tableau 22 : Prix du foncier moyen disponible à la construction par typologie de commune..... | 132 |
| Tableau 23 : Construction de logements 2005 – 2010 par type d'habitat..... | 136 |
| Tableau 24 : Indice de concentration d'emplois par EPCI en 2007 | 137 |
| Tableau 25 : Répartition des emplois par EPCI et évolution | 137 |
| Tableau 26 : Répartition des emplois en 2008 et évolution..... | 138 |
| Tableau 27 : Principales activités saisonnières liées au tourisme hivernal..... | 141 |
| Tableau 28 : Répartition des emplois salariés privés par type d'activité en 2009 sur l'ensemble du territoire..... | 142 |
| Tableau 29 : Répartition de la SHON à destination économique créée entre 2006 et 2010 | 145 |
| Tableau 30 : Répartition des surfaces par types d'espaces (urbains, agricoles, naturels) en Tarentaise | 147 |
| Tableau 31 : Nombre et taille moyenne des exploitations en Tarentaise | 147 |
| Tableau 32 : Les cheptels en Tarentaise | 151 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Tableau 33 : Taux d’emprise par canton et destinations principales des évasions | 157 |
| Tableau 34 : Tableau des produits et services à forte évasion et dont le taux d’évasion est sensible en Tarentaise | 158 |
| Tableau 35 : Tableau de l’offre commerciale existante et en projet par canton..... | 165 |
| Tableau 36 : Répartition des pôles de service par EPCI | 168 |
| Tableau 37 : Répartition des équipements par EPCI..... | 168 |
| Tableau 43 : Nombre d’établissement d’enseignement en 2010 | 178 |
| Tableau 44 : Equipements sportifs en Tarentaise | 180 |
| Tableau 45 : Part des déplacements domicile – travail et déplacements quotidiens dans les montées en station en semaine par station..... | 193 |
| Tableau 46 : Part du co-voiturage et taux de remplissage dans les montées en station (déplacements pendulaires) ... | 200 |
| Tableau 47 : Liste (non exhaustive) des services de transport des exploitants des plus grandes stations en période hivernale..... | 212 |
| Tableau 48 : Récapitulatif de la fréquentation, des capacités et des marges de remplissage induite en fonction des différents types de transports en communs à destination des stations..... | 213 |
| Tableau 49 : Evolution par type du nombre de dossier UTN sur la période 2000 – 2012 en Tarentaise..... | 222 |
| Tableau 50 : Caractéristiques des projets UTN de la période 2007 – 2012 par type de projet | 223 |